HISTOIRE

DES

RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES

DE SAINT-JOSEPH

(FRANCE ET CANADA)

PAR

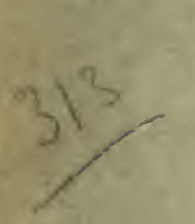
M. E.-L. COUANIER DE LAUNAY

CHANOINE HONORAIRE

ANCIEN VICAIRE GÉNÉRAL, HAGIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE LAVAL

VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA MAYENNE, ETC.

TOME DEUXIÈME





PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

VICTOR PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL

76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE

12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE

HENRY TREMBLEY, ÉDITEUR

4, rue Corraterie, 4

1887

HISTOIRE

DES

RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES

DE SAINT-JOSEPH







TYPOGRAPHIE

EDMOND MONNOYER



LE MANS (SARTHE)



MARIE DE LA FERRE
FONDATRICE DES HOSPITALIÈRES DE LA FLÈCHE
Décédée à Moulins le 27 Juillet 1652

HISTOIRE

DES

RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES

DE SAINT-JOSEPH

(FRANCE ET CANADA)

PAR

M. E.-L. COUANIER DE LAUNAY

CHANOINE HONORAIRE
ANCIEN VICAIRE GÉNÉRAL, HAGIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE LAVAL
VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA MAYENNE, ETC.

TOME DEUXIÈME



PARIS
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
VICTOR PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE
HENRY TREMBLEY, ÉDITEUR
4, rue Corraterie, 4

1887

TABLE DES SOMMAIRES

LIVRE V

LES VŒUX SOLENNELS

LIVRE VI

UNION ET VERTUS

LIVRE VII

LA RÉVOLUTION

LIVRE VIII

APRÈS L'ORAGE

HISTOIRE

DES

RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH

LIVRE CINQUIÈME

LES VŒUX SOLENNELS

1656-1692

CHAPITRE PREMIER

TRANSFORMATION DE L'INSTITUT. — L'état religieux. — Nouveaux ordres — Idées des fondateurs. — Assemblée de 1659. — Les confesseurs; le P. Dubreuil. — Sujets de défiance.

Le moment est venu d'expliquer ce que nous avons raconté (1) de la brusque intervention de l'évêque Arnauld au moment du départ des hospitalières pour le Canada, et de donner l'intelligence de ce mot désespéré que Le Royer s'en allait répétant à La Rochelle pendant les retards de l'embarquement : Si elles ne partent pas maintenant, elles ne partiront jamais.

Ce qui préoccupait le fondateur, c'était la question

(1) Liv. IV, chapitre IV, p. 267.

de la transformation de son Institut et la manière dont l'évêque d'Angers s'y prenait pour l'opérer. Cette question depuis longtemps résolue, n'offre aujourd'hui qu'un intérêt retrospectif; mais elle causa dans la Congrégation des agitations telles qu'elle faillit la faire périr à peine née. L'historien tout en s'interdisant d'entrer dans le détail des débats dont il est inutile de raviver la mémoire, ne peut la passer sous silence.

Arnauld s'était opposé à la fondation de Montréal, à deux autres conclues avec Château-Gontier et avec Nîmes, et en général à tout nouvel établissement, parce qu'il voulait que l'Institut prit une forme qui lui semblait meilleure. C'est pourquoi on avait regardé comme merveilleux qu'il consentit tout à coup à laisser s'envoler l'essaim qui devait traverser la mer; il ne permit en effet à aucun autre de sortir jusqu'à ce qu'il en fut venu, au moins en partie, à ses fins.

Ses idées, il faut l'avouer, étaient conformes à celles qui avaient cours alors. Il voulait des grilles et des vœux solennels avec stabilité. Ainsi l'Institut de Saint-Joseph allait se trouver entraîné dans une voie semblable à celle qu'avait dû suivre naguère celui de la Visitation.

On se rappelle que dans le premier chapitre de ses Constitutions, qu'il croyait lui avoir été dicté du Ciel, Le Royer n'avait établi, après un certain nombre de rénovations temporaires que des vœux perpétuels facultatifs au bout de huit ans. Marie de la Ferre, peu avant de mourir avait prononcé ses vœux perpétuels à Moulins, presque en même temps que les autres sœurs égales en ancienneté, en faisaient autant

à La Flèche. Ainsi l'esprit, sinon la règle de l'Institut, était que les engagements après le noviciat fussent pris de cœur pour toute la vie, et consacrés dans la huitième année par un acte définitif. Il n'y avait point de clôture, point d'interdiction de sortir pour de graves raisons ; mais l'esprit était que l'on ne sortit point, que l'on évitât le commerce des séculiers, et qu'en un mot, on observât une clôture morale. Ces conditions sont celles, à peu près, dans lesquelles ont été établies et autorisées beaucoup de Congrégations récentes.

L'état religieux, en effet, n'exige pas la solennité des vœux. Il faut que cet état soit stable, c'est-à-dire que le don de soi à Dieu soit sans retour; mais il peut avoir cette stabilité aussi bien avec des vœux simples qu'avec des vœux solennels. Ces deux sortes de vœux diffèrent en ce que les seconds reçoivent une acceptation officielle de l'Église, tandis que les premiers ne la reçoivent pas. L'acceptation, qui est d'institution ecclésiastique, sanctionne les vœux avec une énergie dont n'est pas armé le vœu simple. Le vœu solennel de chasteté, par exemple, rend le mariage qui le suit nul et non avenu; tandis que le vœu simple le rend seulement illicite et coupable (1).

(1) Cette question fut discutée entre les théologiens jusqu'à Boniface VIII et Grégoire XIII. Saint François de Sales, dans les *Règles et Constitutions de la Visitation* dit : « Bien que plusieurs anciens et graves scholastiques pensèrent jadis de cette solennité estoit une propriété naturelle et essentielle des vœux de religion, si est-ce que le Pape Boniface VIII ayant du depuis déterminé le contraire, il n'y a plus lieu d'en disputer ; ainsi il faut avouer ingénuement que cette propriété n'est nullement inséparable des vœux de religion. » — Voir Bouix. *De Jure regularium*, t. I, p. 193 et suiv.

Le concile œcuménique de Latran, sous Innocent III, fit défense de créer de nouvelles familles religieuses sans approbation du pape. Le concile de Lyon (1273) renouvela la même prohibition et abolit les religions inventées depuis Innocent III sans approbation pontificale. Cette approbation devait précéder toute réunion et vie commune ; il n'était permis que de préparer les statuts, mais sans commencement d'exécution, et l'autorisation de l'Ordinaire ne pouvait tenir lieu de celle du Souverain Pontife (1).

Boniface VIII, puis le concile de Trente (2) établirent que les religieuses à vœux solennels devaient observer la clôture. Des tertiaires, sous saint Pie V, vivaient en communauté, n'émettant que des vœux simples, et n'étaient pas closes. Le grand pape les obligea à faire des vœux solennels et à se clore, les condamnant autrement à ne plus recevoir de novices. C'est pourquoi les canonistes pensent que cette disposition du saint pontife aurait dû être étendue dans la suite à toutes les congrégations de femmes vivant en communauté. Mais cette règle tomba en désuétude, ainsi que celle qui regardait l'innovation de Congrégations religieuses.

L'auteur de la *Vie de saint Vincent de Paul*, remarque que depuis le protestantisme, il y eut dans la chrétienté une sorte d'antipathie pour les anciennes formes des Ordres religieux. Nous aimons mieux penser qu'un vague pressentiment de besoins à venir agissait sur les esprits et que Dieu préparait de nou-

(1) Bouix, *loc. cit.*
(2) Sess, 25. *De Regularibus*, chap. v.

velles milices pour des temps et des combats nouveaux. Car l'Église voyait sans l'improuver s'accomplir cette dérogation aux règles qu'elle avait posées en d'autres temps. La discipline passait peu à peu au système actuel de l'approbation après essai et expérience, substitué à celui de l'autorisation préalable. L'acte pontifical que rendit au sujet de nos Hospitalières le Pape Alexandre VII est même noté par les canonistes (1) comme marquant le premier cette évolution. M. Maynard, après avoir nommé les Jésuites qui se contentèrent des vœux simples, cite Olier et les Sulpiciens, Bérulle et l'Oratoire, saint François de Sales et la Visitation, saint Vincent de Paul avec MM. de Saint-Lazare et les Filles de la Charité. Ces dernières, non plus que Saint-Sulpice et les Oratoriens, ne sont jamais venues à la forme religieuse.

Saint Vincent de Paul tout en voulant que ses prêtres demeurassent séculiers, reconnut après beaucoup de tâtonnements qu'il fallait les engager par les trois vœux. Le Saint-Siège avait admis que les Jésuites seraient vrais religieux quoique ne faisant que des vœux simples; il admit pour les Lazaristes qu'ils seraient séculiers quoique prenant les engagements qui constituent l'état religieux. Des vœux des uns et des autres le Pape seul peut dispenser. Saint François de Sales sacrifia entièrement son idée à celle de Marquemont, évêque de Lyon, son ami, et au lieu de créer une congrégation à vœux simples, sans clôture et se vouant aux œuvres extérieures de

(1) Ferraris. *Prompta Bibliotheca*, V. — Bouix. *De Jure regularium*, t. I, p. 210.

charité, comme il l'avait d'abord voulu, fonda un ordre renfermé, consacré à la méditation et à la prière.

Arnauld se crut le devoir de modifier profondément l'œuvre approuvée par son précédesseur, de transformer d'autorité la Congrégation de Saint-Joseph et d'obliger toutes les sœurs à se ranger bon gré mal gré sous ses nouveaux règlements.

Néanmoins le plus grand nombre des hospitalières ne croyaient pas pouvoir se départir des premières règles. Elles se souvenaient des recommandations de la Mère fondatrice. Il leur semblait qu'en les leur adressant Marie de la Ferre avait en pensée d'appliquer à leurs sœurs impatientes les avertissements apportés par la sœur Baillif. Ces avertissements, avons-nous dit, seraient suspects s'ils avaient dû avoir pour effet de troubler une communauté très fervente au moment où ils furent donnés; mais ils semblent bien venir du bon esprit si déjà cette ferveur allait dans l'extrême, diminuait la soumission, aspirait à la nouveauté. La voix d'outre-tombe avait dit : « Aimez vos règles! Aimez vos règles! Aimez vos règles! elles sont de Dieu. » Elle avait signalé de « petites envies », le manque d'obéissance et de support. Elle avait fini en affirmant que Dieu réservait des couronnes à toutes, pourvu qu'elles gardassent « bien leurs règles » et en leur recommandant de « demeurer en paix ».

Marie de la Ferre avait recueilli ces leçons et les transmettait à ses filles : « Souvenez-vous, leur disait-elle à Moulins peu avant de mourir, que nous serons jugées sur nos règles. La moindre action

qu'elles nous prescrivent sera plus méritoire devant Dieu que les actions les plus héroïques que nous ferons hors de cette enceinte, dans laquelle nous ne devons point nous borner, ni hors de laquelle nous ne devons point nous étendre, puisque c'est Dieu même qui nous a marqué les limites ; vouloir faire plus, c'est présomption et témérité, ne vouloir pas l'accomplir tout entière, c'est lâcheté et défaut de charité. Ne cherchez point, mes chères sœurs, à étendre la loi, respectez ses bornes ; mais croissez toujours dans l'amour de Dieu qui doit vous la faire observer. »

Malgré cela les esprits ardents ne pouvaient se voir si près de l'état religieux sans aspirer à y entrer tout à fait ; ils étaient persuadés, conformément aux idées de leur temps, que le seul moyen d'y parvenir était d'adopter la clôture et les vœux solennels. Sans doute, ces âmes séduites par le désir de ce qui leur paraissait un plus grand bien, se communiquaient réciproquement leurs pensées, et au sortir de leurs entretiens, se croyaient permis d'aller éclairer leurs sœurs et promouvoir un progrès si beau. On ne peut dire que ce genre de petit complot fut innocent, car dans toute communauté les esprits inquiets qui ne se contentent pas d'obéir et se croient appelés à entraîner les autres vers un prétendu mieux, se troublent elles-mêmes et font naître de grands embarras. Cependant ces aspirations qui jusque-là n'avaient point été exemptes d'esprit propre et que les fondateurs auraient dû réprimer, s'ils ne les partageaient eux-mêmes à certaines conditions, purent s'affermir et devinrent presque légitimes, lorsque la pensée de l'autorité diocésaine fut connue. Une attente soumise eût été plus

religieuse; mais on ne sut pas voiler une flamme qu'on croyait si lumineuse et l'évêque d'Angers fut instruit qu'il trouverait dans la congrégation même une correspondance à son entreprise.

Un mot de Le Royer à ses filles aurait pu accommoder bien des choses. Une entente entre l'évêque et lui aurait pu ménager une transition à la faveur de laquelle l'unanimité des adhésions eût été obtenue. Mais Arnauld, soit qu'il ignorât le rôle que Jérôme de la Dauversière avait rempli dans les origines de l'Institut, soit plutôt qu'il craignit de sa part quelques réflexions ou retardements et ne jugeât pas à propos de l'interroger, ne rechercha pas cette entente. Jérôme toujours si respectueux de l'autorité aurait certainement obéi, d'autant plus qu'il n'était pas nécessaire de bouleverser son œuvre, mais seulement d'y introduire deux points nouveaux. Lui-même, on peut le croire, voyant la diffusion de ses filles dans des diocèses différents eût été porté à reconnaître qu'il fallait donner plus de cohésion à son Institut. La sœur Morin l'affirme, et la protestation qu'il faisait faire à celles qui allaient en fondation prouve combien il tenait à ce que le lien d'union ne fut pas rompu. S'il ne chercha pas de son côté un rapprochement, c'est que sans doute il sut que l'évêque ne le désirait pas, et que, selon sa coutume, il remit tout entre les mains de Dieu.

Une réunion de sœurs anciennes des maisons alors existantes, fut convoquée à La Flèche, en 1659, pour s'occuper spécialement de la question de Montréal, au moment où on allait décidément y envoyer des fondatrices. Arnauld avait désiré cette réunion à laquelle

devaient nécessairement assister plusieurs des sœurs qu'il savait attachées à ses idées. Une proposition fut faite à l'assemblée en faveur des vœux solennels ; mais elle ne réunit que six adhésions. Au contraire la résolution de se mettre en plus stricte clôture fut unanimement adoptée. Le fondateur se borna à faire exécuter ce qui avait été admis ; il fit signer aux trois sœurs qui partaient pour Montréal, l'engagement de suivre ce que l'assemblée venait d'accepter. Quand aux vœux solennels, il ne se prononça point, et quelle que fut sa pensée, il remit à plus tard à la manifester, jugeant avec sa prudence ordinaire qu'il ne convenait pas de heurter le sentiment favorable à l'état primitif des choses qui venait de se déclarer si nettement. Seulement, avec une sagesse toujours guidée par l'inspiration d'en haut, il avait désigné pour aller au Canada trois filles vraiment pleines du bon esprit et disposées dans une sainte et religieuse indifférence, à rester sous l'ancienne constitution ou à embrasser les vœux solennels selon que l'autorité légitime le leur imposerait.

Il y avait à Baugé comme supérieure, une bonne religieuse, la mère Pilon, qui brûlait du plus vif désir d'aller au Canada et qui depuis six mois, pour obtenir cette faveur, jeûnait au pain et à l'eau et se livrait aux mortifications les plus dures. Elle avait fait solliciter le fondateur, elle fit supplier l'évêque d'Angers. Mais ni l'un ni l'autre ne se laissèrent fléchir à ses prières. Elle s'était prononcée formellement contre l'introduction des vœux solennels, et par la raison que nous venons de donner, La Dauversière ne la jugeait pas propre à cette fondation. Dans l'empor-

tement de son ardeur, elle justifia elle-même cette exclusion par un autre motif. Ne pouvant se faire à l'idée de voir partir ses sœurs sans elle, elle se pourvut d'un homme et d'un cheval pour courir à leur suite, espérant contre l'apparence qu'une lettre qu'elle envoyait en même temps à l'évêque, recevrait de lui une réponse favorable. Mlle de Meleun découvrit son complot, et l'empêcha de faire cette folie. Il fallait évidemment aux fondatrices de Montréal des têtes plus rassises. La peine que la pauvre mère éprouva de cette contrariété fut si intense qu'elle y succomba au bout de quelques jours. Nous ne l'accusons pas d'avoir envisagé ce qu'avait en elle-même d'irrégulier et de coupable sa manière d'agir ; mais nous devons répéter après la sœur Morin que cet exemple « apprend à ne vouloir rien en ce monde avec attache, même ce qui paraît le plus parfait » et que « si une âme religieuse permet à son cœur de désirer autre chose que la volonté du bon Dieu et ce qui lui est marqué par ses règles et ses supérieurs, elle est bien en danger d'être séduite et de tomber dans l'illusion. »

Après la réunion de La Flèche, le malaise commença dans la Congrégation entre les sœurs d'avis opposés. La sœur Morin écrit que le père Chauveau ayant succédé au père Dubreuil dans la direction des filles gouverna la maison sagement comme les deux premiers confesseurs ; « mais, continue-t-elle, ceux qui les ont suivis n'ont pas gardé la même conduite ; ils ne sont pas entrés dans les sentiments des fondateurs qui souhaitaient faire passer cette famille de filles congrégées en celle de religieuses hospitalières en faisant les vœux solennels. Plusieurs de ces

RR. PP. s'y opposèrent d'abord en secret puis ouvertement, ce qui causa du trouble et de la diversité de sentiments entre les sœurs, chacune soutenant celui de son directeur. M. de la Dauversière et notre mère de la Ferre gémissaient beaucoup devant Dieu d'un si triste changement sans y pouvoir apporter remède. »

Nous n'avons vu nulle part une affirmation aussi formelle des intentions des fondateurs ; c'est pourquoi nous nous sommes exprimé d'une manière moins assurée. Ensuite c'est à tort que la bonne sœur canadienne nomme ici la Mère de la Ferre, morte, comme on sait, depuis plusieurs années. Enfin elle se trompe encore sur la succession des confesseurs. Le Père Meslan était allé terminer sa vie à Bernay en se rendant à Rouen, et laissant une telle opinion de sainteté que les peuples se sentaient pressés de recourir à lui dans leurs peines (1). Le Père Chauveau devenu directeur général de l'hôpital des armées du Roi, était mort à la suite des troupes le 17 septembre 1647 (2). Mais le Père Dubreuil resta à La Flèche jusqu'en 1665, et n'en sortit que pour se rendre à la maison professe de Paris. Il est certain qu'il ne se départit pas de la conduite prudente qu'il avait tenue dès le commencement. D'autres, le chanoine Syette et l'aumônier Jean Gyrot ne gardèrent pas la même réserve et se prononcèrent énergiquement contre la transformation. Nous avons un mot du Père Dubreuil qui est

(1) *Vie cachée en Dieu*, par M. Boudon. (Lobineau-Tresvaux, IV, p. 349.)

(2) *Mémoires du P. Rapin sur le Jansénisme*. Édit. Aubineau, I, 209.

une lumière. Voyant ce qui se préparait et l'ardeur trop emportée de l'évêque d'Angers, il prévit ce qu'amènerait cette précipitation et il dit : « On s'y prend mal dans la substitution des vœux solennels aux vœux simples ; en allant trop vite on gâte l'ouvrage du Seigneur. » Il semble d'après cette parole que le sage religieux n'aurait pas improuvé absolument la transformation ; mais qu'il l'aurait voulu voir opérer avec la maturité, la lenteur nécessaire, en ménageant les esprits, en respectant tous les scrupules et tous les droits. Telle devait être aussi la pensée intime de Le Royer.

Toutefois pour ne procéder qu'avec circonspection dans cette affaire, aux motifs de sagesse pouvait s'en joindre un autre dans l'esprit du fondateur, des jésuites, des prêtres séculiers et même de quelques hospitalières : elle n'était pas sûre au point de vue de la foi, cette main qui s'en venait si vivement ébranler un arbre aux pousses généreuses, mais encore peu assuré sur ses jeunes racines (1).

(1) L'évêque Henri Arnauld.

CHAPITRE II

HENRI ARNAULD. — Sa participation au jansénisme. — Le docteur Antoine Dufeu et la Mère de Cléraunay. — Sentiments des évêques. — Requêtes et ordonnances. — Vêtures et professions. — Fondation de Nîmes.

Henri Arnauld qui succéda à Claude de Rueil sur le siège d'Angers (1), était le second fils d'Antoine Arnauld, avocat au parlement, et frère d'Antoine Arnauld qui fût par ses talents, la gloire et par son invincible orgueil, le plus ferme appui de la secte janséniste, qui lui décerna le surnom de Grand. Henri Arnauld est un de ces personnages à double aspect sur lesquels on hésite d'abord à prononcer un jugement. Port-Royal lui fit une réputation de sainteté. L'austérité de sa vie, un zèle toujours actif, une observation de la résidence qu'on pourrait presque trouver excessive, sembleraient autoriser cette espèce de canonisation. Il était généreux pour les pauvres. Les affaires de son diocèse occupaient tout son temps. Il le visitait assidûment lui-même. Quelqu'un lui ayant représenté qu'il devrait bien prendre pour se délasser au moins un jour chaque semaine : Je le veux bien, répondit-il, si vous pouvez m'en indiquer un où je ne sois pas évêque.

Tout cela est admirable. Mais ces dehors éblouissants avaient un revers. Henri Arnauld était janséniste

(1) Il fut sacré à Port-Royal le 29 juin 1650.

quoique d'abord il évitât de l'afficher. Il était entré dans la cabale de Port-Royal par des raisons de famille, dit le père Râpin. « C'était un homme d'un esprit réglé, irréprochable en ses mœurs, et qui vivait en moliniste avec les jésuites de La Flèche, tout janséniste qu'il était (1). » « On n'agissait pas à Angers, écrit le même auteur, si ouvertement (qu'à Beauvais), quoique l'évêque, frère du docteur Arnauld fut aussi zélé pour la doctrine de l'évêque d'Ypres, parce qu'il était plus observé; mais le diocèse se gâtait de jour en jour par une conduite sourde et cachée, conforme à l'esprit du prélat naturellement discret qui ne voulait point de fracas (2). »

Arnauld ne put se dispenser de faire paraître dans son diocèse la bulle *Cum occasione* par laquelle le pape Innocent X condamnait le jansénisme; mais il l'accompagna d'un mandement qui semblait annuler la bulle et la faussait tellement que le Chapitre choqué du peu de sincérité de son évêque, fit un contre-mandement pour expliquer la portée de la sentence pontificale.

Il avait contre lui la docte université d'Angers qui se conserva toujours pure dans la foi ; il avait encore l'opposition de ses deux grands vicaires, deux hommes très sûrs et très distingués, le savant Jacques Eveillon et le pieux abbé de Vaux, Guy Lanier. Ce dernier, archidiacre et official, obligé par sa charge à veiller à la pureté de la foi dans le diocèse, ne pouvait voir sans vif chagrin la conduite de celui qui en

(1) *Mémoires*. Édition Aubineau, t. I, p. 340.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 29.

aurait dû être le défenseur et le gardien (1) ; il finit par se retirer.

Henri Arnauld enfin fut l'un des quatre évêques obstinés (2) qu'il fallut déférer à un tribunal composé de neuf évêques choisis par le pape, et qui n'échappèrent à une condamnation éclatante que par un acte de soumission mentie (3) au moyen duquel ils trompèrent la bonté de Clément XI. Arnauld fut donc bien formellement hérétique ; s'il mérita quelque éloge, ce fut pour des vertus purement humaines, car il n'y a point de vertus chrétiennes sans la foi. On comprend que ceux qui s'arrêtaient aux apparences aient pu le seconder dans les choses qui semblaient bonnes en elles-mêmes. On comprend aussi que ceux qui connaissaient ses vrais sentiments eussent en suspicion son zèle et les agitations qu'il se donnait.

On pourrait voir dans Henri Arnauld un de ces esprits étroits qui ne trouvent bien fait que ce qu'ils font eux-mêmes. Il se donnait la mission de reformer toutes les institutions et tous les monastères de son diocèse. Si quelques-unes de ces réformes étaient utiles, d'autres étaient irrégulières et dangereuses. Telle fut celle qu'il essaya à la Visitation, en maintenant comme supérieure, malgré les reli-

(1) Don Chamard. *Vie des saints personnages de l'Anjou*, t. III, p. 301.

(2) Les évêques d'Aleth, de Pamiers, de Beauvais et d'Angers.

(3) En même temps qu'ils signaient le formulaire imposé par Innocent X et Alexandre VII, ils faisaient une protestation devant leurs notaires contre leurs signatures. — *Mém. du P. Rapin*, t. III, p. 394, 458, 491.

gieuses, la mère Constance, femme entreprenante, suspecte sur la foi, qui finit par le gouverner lui-même et le diocèse.

Cette entreprise contre l'ordre illustre fondé par saint François de Sales et sainte Chantal, n'avait pas encore eu lieu lorsque Henri Arnauld songea à transformer les Constitutions des hospitalières de Saint-Joseph. Il suffit sans doute pour qu'il l'entreprit de sa manie d'innover qui se trouva bientôt aiguillonnée par les aspirations de quelques-unes des sœurs. Du reste, si l'histoire doit noter l'adhésion de cet évêque au jansénisme, il est juste de convenir qu'on ne voit pas qu'il ait cherché à entraîner les hospitalières dans son erreur; mais il usa envers elles de tous les moyens d'influence, d'autorité, de pression, bien voisins de la violence (1). Le lecteur pourra le remarquer dans la suite de cette histoire.

Un jeune docteur en théologie, Antoine Dufeu, se fit avec beaucoup d'ardeur le coopérateur de l'évêque Arnauld dans l'entreprise de la transformation. On ne suspecta jamais la pureté de sa foi; mais la fougue un peu juvénile de son zèle aurait eu besoin d'être réglée. Bien qu'il fut originaire du Mans comme la Mère de Cléraunay, il différait trop d'âge avec elle pour qu'elle eût pu le connaître avant qu'elle n'entrât en religion. Lui tenait-il par le lien de la parenté ou de la reconnaissance? nous l'ignorons; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'attacha à elle et

(1) Dom Chamard. *Vies des saints personnages de l'Anjou*, t. III, p. 87, note.

embrassa pleinement ses idées au sujet des vœux solennels. Il arriva à Laval en 1656, lorsque la mère Aubert de Cléraunay y terminait son second triennat et il y remplit un peu plus tard les fonctions de directeur. Tous deux se rendirent à La Flèche pour l'assemblée de 1659, essayèrent sans succès de faire prévaloir leur sentiment et revinrent à Laval où ils trouvaient des esprits disposés à les suivre. Lorsque la mère Aubert fut envoyée à Moulins pour succéder à la mère Jeanne Le Royer, qui venait la remplacer à Laval, Dufeu l'y suivit. Il y fut accueilli par le chanoine Girault et son excellente famille que charmèrent bientôt son esprit, sa piété et son savoir. Jean Girault, le plus jeune frère du chanoine, trouvait en lui un habile répétiteur de théologie. Dans les entretiens entre la Mère Supérieure, les Girault et Dufeu, la question des vœux solennels dût souvent revenir et le dernier se trouva engagé à étudier plus à fond l'Institut et à élaborer de nouveaux règlements.

La question était en même temps à l'étude dans toutes les maisons. L'évêque d'Angers insistait toujours à La Flèche, un peu moins à Baugé où il s'en remettait à Mademoiselle de Meleun. Celle-ci avait aimé Marie de la Ferre et ne goûta pas d'abord l'idée de toucher à son œuvre. Mais dans un voyage à Paris on lui fit voir les choses sous un autre jour. L'opinion générale alors, il faut le redire, n'admettait de religieuses qu'avec cloître, mort civile et vœux solennels. De retour à Baugé, la princesse donna pleinement dans les idées d'Henri Arnauld et se déclara prête à le soutenir dans la lutte pour les faire préva-

loir. Les évêques du Mans et d'Autun (1) y donnaient leur entière adhésion. Le dernier, Louis Doni d'Attichy était pur de toute erreur janséniste, et le premier, Philibert de Beaumanoir de Lavardin, n'en fut jamais soupçonné. Notre histoire nous venons de le dire, n'a pas à accuser Henri Arnauld d'avoir cherché à attirer les hospitalières à la secte; mais on comprend que ce fut toujours un sujet de crainte, qui, joint aux autres motifs, pouvait retenir surtout les sœurs de La Flèche et de Baugé. Il est remarquable en effet que les deux autres maisons placées sous des houlettes certainement catholiques se montraient moins récalcitrantes.

Dufeu parcourait tous les établissements exerçant l'apostolat qu'il s'était donné. On crut qu'il serait possible de décider quelque chose dans une nouvelle assemblée de professes. Celles-ci furent de nouveau convoquées à La Flèche où Dufeu et la mère de Cléraunay accoururent. Ils usèrent de toute leur influence; l'évêque avait ménagé pour ce moment à la mère Aubert une supériorité d'occasion; néanmoins l'accord ne se fit pas plus qu'en 1659 et la proposition des vœux solennels fut de nouveau rejetée à une grande majorité. Arnauld déçu, laissa paraître de l'humeur; alors les esprits s'en allèrent glissant sur une pente qui nous est trop naturelle; les opposantes se voyant poussées s'obstinèrent davantage, et les adhérentes, contrariées, devinrent plus empressées encore.

(1) L'évêché de Moulins ne fut créé qu'en 1788. Son territoire dépendait jusque-là du siège d'Autun. En 1822, il fut relevé par la bulle *Paternæ Sedis*.

Avant même de quitter La Flèche, six hospitalières signèrent une requête à l'évêque d'Angers pour lui demander de les recevoir à la profession de la règle de Saint-Augustin et des vœux solennels de religion (7 octobre 1662). Henri Arnauld répondit par une ordonnance du même mois (le 31) dans laquelle il disait : « Après avoir mûrement examiné les constitutions anciennes de ladite congrégation et sur ce, pris avis de docteurs versés en cette matière, nous avons de notre autorité ordinaire, réduit et rédigé les dites constitutions selon la règle de Saint-Augustin, dans les vingt-quatre chapitres ci-dessus que nous avons approuvés et confirmés, approuvons et confirmons pour être gardés et conservés selon leur forme et teneur tant par (il nomme les signataires) que par les autres sœurs que Dieu appellera parmi elles (1). » Une requête semblable fut adressée à l'évêque du Mans par 21 sœurs de Laval (tant hospitalières que

(1) Il est intéressant de nommer les signataires et les maisons d'où elles étaient venues à l'assemblée. — La 1re, Anne Aubert de Cléraunay, 12e professe de l'Institut venait de Moulins où elle était supérieure après avoir été fondatrice de Laval, puis supérieure dans cette maison près de 9 ans. — La 2e, Anne Le Tendre, 4e professe qui avait succédé immédiatement à la Mère de la Ferre dans la supériorité de La Flèche et était actuellement supérieure de Laval. — La 3e, Jeanne Le Royer de la Dauversière, 5e professe qui succéda à la Mère de la Ferre dans la supériorité à Moulins, puis fut supérieure à Laval, elle accompagnait Anne Le Tendre. — La 4e, Renée Le Jumeau des Perrieres, 10e professe qui alla mourir à Montréal, elle n'avait pas quitté La Flèche. — La 5e, Marie Bidault de la Barre, 22e professe qui, pendant onze ans, fut employée à Moulins dans les principales charges et fut victime de son dévouement lors de la fondation de Beaufort, elle venait de Moulins. — La 6e, Marguerite de la Grois, 23e professe était revenue de Laval en 1659 et était restée à La Flèche; elle alla ensuite aux fondations de Nîmes et d'Avignon.

domestiques » et le 31 décembre 1662, Philibert de Beaumanoir y répondit dans les mêmes termes que l'évêque d'Angers. Les hospitalières de Moulins ne s'adressèrent à leur évêque que l'année suivante. Elles signèrent au nombre de 17 en y comprenant aussi les sœurs domestiques. Louis d'Attichy écrivit un *visa* où il disait : « Nous permettons aux dites sœurs..... de faire les vœux solennels de religion..... sous la règle de Saint-Augustin. 16 septembre 1663. »

Les prélats se croyaient dans leur droit ; mais ils agissaient évidemment sous l'influence des opinions gallicanes qui exagéraient singulièrement le pouvoir des évêques diocésains au détriment de l'autorité du Pontife universel. Ils avaient eu cependant un scrupule ; ils s'étaient demandé si des sœurs jusqu'alors soumises aux vœux simples et qui désiraient passer aux vœux solennels, pouvaient avec la permission de leur ordinaire, faire l'année préparatoire dans leurs propres maisons et être reçues à la profession sans être obligées pour la validité de cet acte d'aller dans un monastère étranger ou d'appeler quelques religieuses pour les conduire pendant leur noviciat. Antoine Dufeu posa cette question à deux docteurs de Sorbonne, à un docteur en droit canon et à dom Jouaud, abbé de Prières, alors en réputation pour sa connaissance des questions monastiques (1). Tous

(1) L'abbaye de Prières ou de N.-D. de Prières était située dans la paroisse de Billiers au diocèse de Vannes. Elle avait été fondée dans le XIIIe siècle par Jean Ier de Bretagne. Dom Jouaud en fut sous-prieur. En 1631, Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes le bénit comme abbé. Il mourut à Paris en 1673. On achevait de démolir l'église de cette abbaye, en 1839. (Tresvaux-Lobineau, t. VI.)

répondirent gravement que les hospitalières pouvaient recevoir le voile blanc et se faire faire à elle-même le noviciat sans appeler de maîtresses étrangères et sans quitter leurs maisons. Ils s'en tenaient à ce qui leur avait été demandé, et ne songèrent pas à avertir les prélats que les déclarations par lesquelles ils proclameraient les hospitalières promues par eux aux vœux solennels, n'auraient aucune valeur, le Pape seul ayant qualité pour prononcer à ce sujet.

Bien autrement avait procédé saint François de Sales, quarante ans auparavant. En promulguant les nouvelles Constitutions de la Visitation, il les approuva « ordonnant dit-il, et établissant de notre autorité, ains plutôt de l'autorité Apostolique à nous commise pour ce regard; icelles constitutions devoir être à perpétuité observées et gardées. » Dans ses Observations pour obtenir le changement de ce que le saint évêque de Genève avait d'abord établi, Marquemont, archevêque de Lyon, avait écrit qu'il était très douteux que ces vœux publics et avec solennité ecclésiastique se pussent faire par l'autorité de l'Ordinaire; qu'en rédigeant les règles il faudrait éviter de dire que les évêques, selon les nécessités, pourraient faire ceci ou cela, car ce serait faire le Pape et non l'Évêque. Aussi saint François de Sales avait-il eu avant tout recours à Rome, et il n'agit, le 16 octobre 1618, en érigeant la Visitation en Ordre religieux que comme commissaire délégué du Saint-Siège, en vertu d'un bref donné près Sainte-Marie-Majeure le 23 avril précédent.

Les hospitalières n'avaient pas à résoudre cette question de droit et ne songèrent même pas à s'en

inquiéter; il leur suffit d'être armées des autorisations qu'elles avaient sollicitées. Laval prit le voile blanc le 11 juin 1663, et douze sœurs prononcèrent les vœux le 11 juin 1664, entre les mains de M. Adrian Chevallier, chanoine de l'église du Mans, délégué de Mgr de Beaumanoir. Les sœurs de Moulins furent obligées pour émettre les leurs d'en demander l'autorisation à l'archevêque de Lyon, administrateur d'Autun laissé vacant par la mort de Louis d'Attichy (1) ; elles les firent le 26 octobre 1664, devant M. Jean Jeannet, chanoine et official de Moulins, assisté du chanoine Girault et du docteur Dufeu (2).

Une jeune sœur qui ne connut jamais que le régime de la stabilité, la maison de Nîmes, devança Laval et Moulins dans l'émission des vœux. Déjà arrêtée et convenue du vivant de Le Royer (3), suspendue comme nous l'avons dit (4), cette fondation s'effectua au lendemain de la promulgation des nouvelles règles. On fit les vœux à Nîmes le 27 juillet 1663 (5).

(1) C'était Camille de Villeneuve de Villeroi. La réponse du vicaire général d'Autun, Saulnier, est du 20 septembre 1664.

(2) Lorsqu'elles émirent les vœux solennels, les sœurs quittèrent le costume qu'avaient porté les premières Mères. Ce vêtement n'était autre que l'habit simple et modeste ordinairement adopté alors par les personnes qui faisaient profession de piété dans le monde. Elles prirent un costume religieux, composé de la robe longue avec ceinture soutenant le chapelet, guimpe et petit bonnet caché sous le voile.

(3) Vraisemblablement lors d'un voyage de l'évêque de Nîmes en Anjou, en 1657.

(4) Liv. V, chap. I.

(5) On trouvera avec raison qu'il y eût bien de la précipitation de la part de Dufeu et de la Mère de Cléraunay dans cette émission de vœux à Nîmes. Peut-être l'évêque Cohon donna-t-il des dispenses, afin de ne pas mettre à la tête de son Hôtel-Dieu une communauté toute composée de novices? Mais alors avant les vœux il y eût bien peu de noviciat.

L'antique et noble cité de Nîmes avait déjà plusieurs hospices avant le XIVe siècle. Néanmoins un généreux habitant transforma sa maison en hôpital et consacra une grande partie de sa fortune au soulagement des pauvres malades. Cette libéralité de Raymond Ruffi fût l'origine de l'Hôtel-Dieu de Nîmes où nous allons accompagner les hospitalières de Saint-Joseph. L'institution du pieux nîmois avait déchu; l'ordre faisait défaut, et les malades ne recevaient plus ces soins intelligents que la charité désire leur rendre, mais dont, seule sait les entourer la charité religieuse.

L'évêque Anthime Denis Cohon (1), qu'un de nos mémoires appelle avec raison le restaurateur du

(1) Anthime-Denis Cohon, et non Antoine, ni Cochon, comme on le trouve dans quelques écrits ou imprimés, était né en 1594. La plupart des biographes le disent angevin et le font naître à Craon. Dom Piolin (*Hist. de l'Église du Mans*, VI, p. 115) croit qu'il est plutôt venu au monde dans le Bas-Maine, à Izé, non loin d'Évron. Tous sont d'accord sur l'obscurité de la condition de ses parents. Mais il s'éleva par sa vertu et ses talents jusqu'à devenir prédicateur ordinaire du Roi et conseiller en tous ses conseils. Louis XIII, le nomma évêque de Nîmes en 1633. Il lutta avec grand zèle contre le Protestantisme et risqua généreusement sa vie dans la peste de 1640, dont il obtint la cessation par un vœu qu'il fit à la sainte Vierge. En 1644 se voyant en butte à la haine des huguenots, il permuta son siège avec Hector d'Ouvrier, évêque de Dol, puis il abdiqua pour ne plus penser qu'à son salut, en 1648. Mais à la mort de d'Ouvrier (1655), le clergé et le peuple de Nîmes obtinrent que Cohon leur fut rendu. Il se distingua encore par sa piété, ses aumônes, les fondations qu'il fit ou qu'il favorisa, les embellissements qu'il procura à son église. On le vit en chaire dans toutes les occasions remarquables; il prononça en 1643 l'oraison funèbre de Louis XIII et en 1654 le discours du sacre de Louis XIV. Il mourut le 7 novembre 1680. Son tombeau est dans la cathédrale de Nîmes.

catholicisme à Nîmes, d'accord avec son Altesse Sérénissime Armand de Bourbon, prince de Conti, gouverneur du Languedoc, se proposa de remettre en meilleur état l'œuvre du bon Ruffi. Son désir était secondé par les principaux administrateurs et surtout par les deux Consuls : de Courbessac et de Rouverie, seigneur de Cabrières (1). La démarche qu'il fit vis-à-vis de l'évêque d'Angers, fut très favorablement accueillie ; elle venait selon toute apparence après qu'Henri Arnauld eût trouvé des adhérentes officielles à ses nouvelles constitutions. Alors l'établissement d'une maison qui prendrait immédiatement les vœux solennels devait nécessairement lui sourire. Il songea tout de suite à en confier la supériorité à Anne Aubert de Cléraunay. Celle-ci quitta Moulins, où elle terminait un premier triennat, se rendit à La Flèche infructueusement, comme nous l'avons raconté, et s'occupa de composer la petite troupe qu'elle devait mener à Nîmes. Elle correspondait tantôt avec la princesse de Conti, tantôt avec Denis Cohon, qui, tous les deux lui donnaient les plus belles espérances de concours et de succès.

En novembre 1662, se trouvèrent réunies à Moulins, les sœurs de Cléraunay, Jeanne Le Royer de la Dauversière, Renard de la Grois détachées de La Flèche, Lezine Bérault des Essarts et Renée Le Roy de la communauté de Laval, et Thérèse d'Obeilh de la maison de Moulins. C'étaient les élues qui conduites

(1) C'est avec une légitime joie que nous avons lu sur les pièces qui nous ont été confiées, ce dernier nom qui, de Nîmes, est allé porter de nos jours une illustration nouvelle au siège vénérable de Montpellier.

par Antoine Dufeu allaient aller fonder à Nîmes. Le 6 mars 1663, Denis Cohon écrivit à la fois à Philiberte Baudet, supérieure de Moulins et à la mère de Cléraunay. Il disait à cette dernière :

« Je répondrai sommairement à tous les points de votre lettre et je commencerai la mienne par les remercîments que je vous dois pour la considération que vous faites de ma personne et pour la préférence que vous me promettez sur tous les établissements qui concourent avec le nôtre.

« J'écrirai par le prochain courrier à nos Seigneurs du Mans et d'Angers, et leurs Altesses mêmes ne se refuseront pas d'intervenir en cette circonstance et de nous aider, s'il le faut de leur intercession. Notre hôpital n'est ni pauvre ni riche, il a des revenus en fonds et de belles rentes de blé qu'on lui a léguées. Tous les ans on lève sur la boucherie 3,500 livres pour les nécessités de cette maison, outre 2,000 livres que l'on impose à même fin sur le corps de ville. Tout cela joint ensemble avec le casuel et les charités extraordinaires le fera largement subsister quand la dispensation en sera fidèle et sans désordre.

« Ne doutez pas que la ville ne vous fournisse de quoi former bientôt une raisonnable communauté et que Dieu bénissant votre sage conduite, ne vous y donne des accroissements spirituels et temporels qui vous satisferont.

« Vous aurez à vivre comme moi parmi des ennemis, Nîmes étant une Genève; mais pour les serviteurs et pour les servantes de Dieu, les lieux de peines et de contradictions sont des lieux de triomphe. Venez donc y combattre et y mériter les couronnes

que l'on prépare à votre zèle et à vos vertus. Parmi tous les dégoûts que l'hérésie peut vous donner, je vous garantis à toute épreuve la protection, la défense, l'appui,

« Ma très chère fille, de Votre très humble et très affectionné serviteur,

« L'Évèque de Nimes. »

On reconnaît à ce style le prédicateur de la cour, et à ces pensées le Pontife plein de zèle qui ne craignait pas de s'opposer aux hérétiques en face desquels il se trouvait pour la seconde fois. Mais tout ce qu'on aurait pu dire de Nîmes n'était pas suffisant pour ébranler le grand cœur de la Mère de Cléraunay. Elle n'était pas femme à reculer devant les labeurs de l'apostolat, et elle ne se sentait pas d'aise d'aller fonder une maison qui dès le début embrasserait le régime des vœux solennels (1).

L'évêque de Nîmes, les Consuls ne savaient comment exprimer leur joie de la venue des hospitalières (2). Celles-ci s'étaient mises en route le

(1) Il était pourtant vrai qu'à Nîmes les catholiques vivaient au milieu des ennemis. — En 1621, les hérétiques avaient renversé la cathédrale pour la troisième fois. Cohon l'avait fait relever et d'Ouvrier y avait mis la dernière main. Le 4 septembre 1650, cinq cents hérétiques envahirent tumultuairement le palais épiscopal sous la conduite d'un de leurs ministres, blessèrent grièvement cinq des serviteurs de l'évêque (c'était d'Ouvrier) par suite de quoi, de l'avis du chapitre et des principaux catholiques, celui-ci se retira à Beaucaire d'où il ne revint que l'année d'après.

(2) Lettres d'Alais 1663; de Nîmes, 12 mai, même année.

8 mai 1663; elles avertirent Cohon de leur prochaine arrivée; il quitta comme il avait promis de le faire sa visite pastorale et revint à Nîmes, où il reçut, le 18 mai, celles qu'il appelait à juste titre les anges de la charité. Les Consuls et Administrateurs tinrent le jour même un bureau extraordinaire; deux députés furent envoyés prier les religieuses de vouloir bien venir afin que l'assemblée eût le bonheur de leur témoigner le respect et la reconnaissance dont les cœurs nîmois étaient pénétrés pour elles. Après avoir reçu d'intarissables félicitations, il leur fallut aussitôt visiter les appartements des pauvres. Puis elle allèrent prendre au Palais épiscopal un repos dont elles avaient grand besoin.

Le logement qui leur était destiné n'était pas prêt à les recevoir; elles profitèrent pendant plusieurs jours de l'hospitalité cordiale et charmante que le bon Prélat était heureux de leur donner. Elles furent néanmoins, dès le 26, chargées du service de l'hôpital qu'elles trouvèrent, d'après le procès-verbal de la Mère de Cléraunay, « dans la dernière confusion et dans un désordre universel..... sans aucun logement commode, sans meubles et sans les autres choses nécessaires. Anthime Denis dressa l'acte de prise de possession dans lequel il dit que le mémoire des clauses et conditions auxquelles, avant leur départ de Moulins, les religieuses ont déclaré consentir à se charger du gouvernement de l'Hôtel-Dieu après avoir été examiné par le bureau a été trouvé ne contenir que des conventions « si raisonnables et si justes que d'un commun accord elles furent dès lors agréées, acceptées et souscrites ». Il ordonna qu'un contrat

concordant avec ce mémoire fût passé au plus tôt (1).

Aussitôt les pieuses fondatrices prirent leur genre de vie régulier, avec d'autant plus de ferveur qu'au bout de deux mois elles se proposaient de prononcer ces vœux irrévocables qui devaient les lier intimement à Dieu, et après lesquels celle qui les conduisait surtout soupirait depuis longtemps. On les vit unir le recueillement de la vie contemplative au mouvement de la vie active. Elles surent se rendre aimables à tous, tout simplement par le spectacle qu'elles donnèrent de pur dévouement et de hautes vertus. Les principaux habitants de la ville étaient pleins pour elles d'affection et d'estime. Le prince et la princesse de Conti ne savaient rien leur refuser. L'évêque leur envoya des provisions de froment et de vin, et il continua de leur en fournir jusqu'en 1668 où elles commencèrent à recueillir les produits de leur enclos acheté l'année précédente.

Cependant la croix ne fut pas absente de ces commencements. On avait retiré aux hérétiques le maniement des biens de l'hôpital qu'ils avaient usurpés et ils le souffraient impatiemment. Ils dénigrèrent les sœurs de toutes manières; elles étaient venues, disaient-ils, vivre aux dépens des pauvres et ruiner l'Hôtel-Dieu. Malgré toute sa prudence, la supérieure vit sa probité suspectée, tellement, qu'elle crut devoir, pour leur fermer la bouche, remettre certaines clefs

(1) Le vénérable prélat voulut bien contribuer à pourvoir les sœurs des choses nécessaires; il leur donna 7 lits tout garnis, 7 petites tables, 2 grands plats d'étain, 2 aiguières, 2 salières. Ce n'était que le commencement de ses libéralités.

à ses ennemis. Elle les vit faire les distributions « selon leurs inclinations et non selon les besoins ». Une mutinerie des orphelins fut sur le point de décourager les religieuses; mais la Mère de Cléraunay les retint doucement. Enfin, les plus opposés s'aperçurent que les sœurs procuraient des secours dont elles ne prenaient rien pour elles ; que le blé, le vin, la toile pour les chemises venaient au grand avantage des pauvres. Ils reconnurent le désintéressement des hospitalières et rapportèrent honteux les clefs extorquées en demandant pardon de leur injustice et de leurs procédés. Alors seulement les catholiques apprirent ce qui s'était passé, et grande fut leur admiration pour les saintes filles qui avaient eu l'énergie de souffrir sans se plaindre, lorsqu'un seul mot de l'évêque aurait pu faire cesser la persécution (1).

Une peine plus vive pour la supérieure était l'absence de vocations pour sa maison. Elle la confia à l'aumônier de la princesse de Conti, l'abbé de la Vergne, et celui-ci put lui amener de Montpellier quelque temps après une excellente recrue, Mademoiselle de Girard, fille de noble Rolin de Girard, contrôleur ordinaire et extraordinaire des guerres du Languedoc. Trois autres filles se présentèrent plus tard.

Dans les contrariétés, la Mère de Cléraunay conservait une constante égalité d'humeur, ce qui montre la force avec laquelle elle avait dompté le caractère que dénotait chez elle la native pétulance de l'enfant. On ne remarqua jamais en elle la moindre altération; mépris, rebuts, injures, persécutions ne parvenaient

(1) Relation de 1663 à 1671 par la Mère Poudrigue.

pas à troubler son recueillement, ou à la rendre moins douce, moins prévenante. Elle enseignait plus par l'exemple que par les paroles; sa soumission à la sainte volonté de Dieu était sans bornes; sa confiance dans la Providence inébranlable. Au milieu de ses démêlés avec les huguenots elle disait : « Notre œuvre est l'œuvre de Dieu, il faut qu'elle souffre persécution. » Quand la Mère Lézine des Essarts qui eût encore été très précieuse à Nîmes fut rappelée, elle ne prononça que ces paroles : « C'est Dieu qui le veut; que son saint nom soit béni (1). » Charitable jusqu'à choisir le soin des plus négligés, humble jusqu'à se livrer aux plus bas emplois de la cuisine, la Mère de Cléraunay était encore discrète de manière à ne surcharger jamais personne, mortifiée, vigilante, toujours active. S'étant aperçue que la dépensière profitait de son emploi, pour se faire, dans les repas, une plus petite ration qu'à ses sœurs, elle lui donna pour pénitence de prendre pendant trois jours la part de la supérieure et de lui donner à elle-même la portion diminuée. Comme le cerf court à la source vive, ainsi allait-elle à la sainte communion; c'était là qu'elle puisait des vertus si solides; elle avait obtenu permission de s'en approcher plus souvent qu'on ne l'accordait à ses compagnes.

Les réponses qu'elle donnait aux personnes qui avaient affaire à elle étaient toujours si judicieuses et si justes que ces personnes se retiraient émerveil-

(1) Elle obtint cependant que Lézine lui envoyât de Laval un sujet capable de la remplacer. Ce fut Renée de Launay à laquelle la Mère de Cléraunay donna le voile à Nîmes et dont le nom reviendra sous notre plume.

lées de son grand sens autant que subjuguées par le charme de ses manières. Aussi les dames les plus distinguées sollicitaient-elles souvent ses conseils; la princesse de Conti elle-même aimait à l'entretenir et à prendre ses avis.

CHAPITRE III

BREF D'ALEXANDRE VII. — Conduite d'Henri Arnauld. — La Flèche recourt au cardinal de Vendôme, légat en France. — Bifurcation de l'Institut. — L'Hôtel-Dieu de La Flèche soumis à l'archevêque de Tours; dirigé par les Miramiones. — Etat des maisons.

Un peu tard l'évêque d'Angers s'avisa d'une chose à laquelle il eut mieux fait de penser tout d'abord; c'est que la transformation opérée par lui manquait de cette condition essentielle que nous lui avons reproché d'avoir négligée. Il songea à recourir au Pape, pensant que l'approbation de ce qu'il avait fait par cette souveraine autorité triompherait enfin des résistances contre lesquelles tous ses efforts s'étaient brisés. S'étant entendu avec les autres évêques, il chargea le docteur Dufeu de rédiger une supplique au nom des religieuses et le fit partir lui-même pour Rome afin de hâter une réponse favorable.

Henri Arnauld était connu à la cour pontificale. Attaché jeune encore au nonce Bentivoglio qui rentrait à Rome avec le titre de cardinal, il se livra à la diplomatie sous le nom d'abbé de Saint-Nicolas d'Angers, dont son frère Robert lui avait fait conférer le bénéfice. Ce fut son occupation de 1645 à 1648. Quoiqu'il se fut écoulé dix-huit ans environ depuis lors, il devait être en mesure de donner à son envoyé de hautes recommandations. Aussi le docteur vint-il en moins d'un an au terme de sa négociation. C'était le moment

où l'évêque d'Angers se livrait de plus en plus à la secte janséniste, ce que le Pape ne pouvait ignorer (1). Mais le Pontife fut heureux sans doute d'assurer plus fortement l'attachement des religieuses à la foi par une faveur émanée de lui, et en même temps d'essayer de retenir ou de ramener l'évêque en lui accordant une chose bonne et qui lui tenait au cœur. Toujours est-il qu'il se détermina à édicter cet acte qui sortait, nous l'avons dit, des voies jusqu'alors suivies (2). Le 8 janvier 1666 Alexandre VII fit signer le bref qui accordait l'approbation sollicitée au nom des Hospitalières de La Flèche.

Le bref s'exprime ainsi :

« Nos chères filles en Jésus-Christ, les religieuses hospitalières de la Congrégation de Saint-Joseph du monastère hospitial, autrement dit de l'Hôtel-Dieu de La Flèche, diocèse d'Angers, nous ont fait exposer depuis peu, » — Il était vrai pourtant que quelques professes de La Flèche, presque toutes vivant en d'autres maisons avaient seules demandé les vœux solennels, auxquelles les autres résidant à La Flèche et beaucoup plus nombreuses, se refusaient absolument — « qu'après que ledit monastère eut été autrefois érigé et fondé conformément aux décrets du concile de Trente, avec la permission et expresse approbation de l'Ordinaire qui vivait alors, » — C'était Claude de Rueil dont on modifiait l'œuvre en laissant

(1) Varin. *La Vérité sur les Arnauld*, I, p. 250, 273.
(2) Voir Livre V, chap. I, p. 5 et note (1).

croire qu'on la continuait, — « les exposantes ont elles-mêmes depuis ce temps-là avec semblable permission, établi d'autres monastères de leur Institut dans la ville de Nîmes. » — Habile interversion; Nîmes n'avait été fondé qu'en dernier lieu, mais c'était la seule maison qui pouvait être dite établie par les vraies exposantes, — « et dans les lieux appelés Baugé, diocèse d'Angers; Laval, diocèse du Mans; Moulins, diocèse d'Autun; et Montréal dans la Nouvelle-France... et que depuis grand nombre d'années elles ont exercé et exercent encore les autres fonctions de véritables religieuses gardant la clôture. » — Depuis 1659, — « et faisant communauté régulière sous la règle de saint Augustin » — les maisons de Laval, Moulins et Nîmes, et depuis deux ans seulement; mais non celle de La Flèche qui est censée exposer tout cela, — « Nous confirmons et approuvons de notre autorité apostolique par la teneur des présentes la Congrégation et Institut des dites exposantes et nous déclarons qu'elles sont vraiment religieuses. »

La Congrégation des exposantes fictives, était celle qu'avait constituée Claude de Rueil; la Congrégation des exposantes réelles, c'était celle qu'Henri Arnauld avait établie. Avait-on voulu tromper le Saint-Père? il est difficile de le croire, surtout de Dufeu; mais on abonde aisément en son propre sens, et facilement on se persuade que déjà existe ce qu'on désire. Présentée au nom de Laval, de Moulins, de Nîmes, même de Montréal qui consentait à tout, la requête eut été sincère; présentée au nom de La Flèche et de Baugé, elle était fausse. Néanmoins cela pouvait passer inaperçu à Rome; mais à Angers, à Laval, à La Flèche, la

fraude eût été trop évidente. C'est pourquoi l'évêque Arnauld donna jour à une traduction qui remettait les choses dans la vérité, mais qui falsifiait le document pontifical. On lisait dans le texte latin : *Exponi nobis nuper fecerunt dilectæ in Christo filiæ moniales hospitalariæ monasterii hospitii seu Domus Dei nuncupati Oppidi de La Flèche* (1) ; ce qu'il fallait traduire comme nous l'avons fait tout à l'heure : *Nos chères filles... religieuses hospitalières du monastère hospitial ou Hôtel-Dieu de la ville de La Flèche.* Au lieu de cela Arnauld écrivit : *Nos chères filles...* *religieuses* SORTIES *du monastère de La Flèche* (2). Les vraies exposantes en effet étaient sorties de La Flèche pour aller dans les fondations où la plupart étaient encore.

Le docteur Dufeu heureux de son succès, ne se doutant pas du parti qu'on en saurait habilement tirer, s'en revenait gaiement à travers les Alpes lorsqu'il faillit périr en tombant dans un précipice, et perdre avec lui-même le bref qu'il apportait. Sauvé miraculeusement, il le crut, et parce qu'il était porteur de ce bref, et afin que l'œuvre de la transformation put s'achever, il vint remettre son dépôt à l'évêque d'Angers et se retira à Moulins.

Si Henri Arnauld avait conçu l'espoir de réduire les fléchoises à l'aide du bref pontifical, il ne tarda pas à

(1) Arnauld ne publia ce texte qu'en 1685.

(2) Voir l'édition qu'il en donna en français seulement en 1685, et les *Annales imprimées*, p. 260 et même la *Vie de Mlle de Melun*, par M. de Melun, publiée en 1855, p. 186. Le faux ne fut découvert qu'en 1864, par Mgr Bourget, évêque de Montréal, qui releva le bref latin dans le bullaire.

être détrompé. Elles savaient qu'elles n'avaient signé aucune demande et connaissaient les vraies exposantes; elles ne se crurent donc point obligées par un acte obtenu sans elles et contre elles. Elles n'en eurent pas plus tôt connaissance qu'elles imaginèrent un moyen d'y échapper. La meilleure voie eut été de recourir à Rome même à leur tour, d'y exposer la question à leur point de vue, d'y plaider leur cause. Mais elles n'avaient pas d'évêque pour les patronner et ne connaissaient à la cour pontificale aucun personnage qui put les défendre. Du reste Rome avait un représentant en France, le cardinal de Vendôme, légat du Souverain Pontife Grégoire IX, elles s'adressèrent à lui et n'eurent qu'à s'applaudir de leur démarche. Par leur supplique, elles priaient le légat « d'approuver et confirmer l'Institut et les Constitutions de la Congrégation des filles hospitalières de Saint-Joseph dévouées au service des pauvres malades premièrement érigée par l'autorité de feu Messire Claude de Rueil évêque d'Angers, et établie à La Flèche par lettres patentes du Roi. » Le cardinal leur répondit en confirmant en effet leurs Constitutions primitives, le 6 juin 1668.

Il résulta de cet acte une conséquence qui n'avait été certainement ni prévue ni voulue par les hospitalières fléchoises. Cet acte établissait une bifurcation; il y avait désormais deux instituts approuvés, l'un à vœux simples, l'autre à vœux solennels. Les sœurs pourtant ne tenaient à rien tant qu'à l'union, et elles venaient de consommer la rupture. Car les Fléchoises avaient droit de s'en tenir à l'état primitif de nouveau sanctionné, et les autres aussi avaient droit de passer

à une vie plus parfaite approuvée par le Pape (1). Mais les Alexandrines ne voulaient point se séparer de La Flèche et aspiraient à attirer à elles les fléchoises, et celles-ci de leur côté n'entendaient point qu'on les quittât ni qu'on fit ce qu'elles ne voulaient point faire. Les unes comme les autres n'avaient pourtant qu'à suivre celle des voies qu'elles s'étaient choisie. Devant une divergence d'idées si arrêtées, c'était le seul moyen de ramener la paix que de part et d'autre on s'entre-accusait de troubler. Les Congrégations en cessant d'être sœurs pouvaient rester amies. La bonne intention avec laquelle agissaient toutes les religieuses eût pu rendre réalisable ce résultat si vivement souhaité. Mais c'eût été pour Arnauld une déception bien inattendue et qui lui eût fait une position bizarre et un peu ridicule. La bifurcation franchement proclamée, Laval, la plus ancienne des maisons qui adhéraient au bref pontifical, serait devenu la maison-mère de la branche à vœux solennels, ayant pour filles Moulins, Nîmes et bientôt Montréal; La Flèche serait demeurée maison-mère de la branche à vœux simples, ayant pour fille Baugé. Arnauld se serait trouvé à la tête des deux maisons attachées au régime qu'il avait voulu détruire, tandis que les maisons entrées dans l'organisation qu'il avait voulu faire prévaloir auraient

(1) Sans abjurer les règles anciennes et communes à tout l'Ordre, chaque maison prise à part peut s'imposer des obligations plus strictes. C'est ce qui s'est vu dans la réforme des Ordres anciens dont certains couvents recevaient, d'autres repoussaient le changement proposé. Ceci explique parfaitement la conduite du Légat; l'Institut de Saint-Joseph se divisait, et l'Église approuvait ses deux formes.

toutes appartenu à d'autres diocèses que le sien. C'eût été avoir trop et mal réussi, aussi fit-il de nouveaux efforts pour conquérir La Flèche. Mais ses procédés lui firent un peu plus tard perdre même cette maison au moins momentanément. Les hospitalières fléchoises, après le décret du cardinal de Vendôme, recommencèrent à recevoir des novices, ce qui leur avait été interdit depuis dix-sept ans; mais l'évêque d'Angers ne leur permit pas de les admettre à la profession. Poussées à bout par cette interdiction et par d'autres griefs encore, elles se réfugièrent, dans les premiers mois de 1679, sous la houlette de l'archevêque de Tours qui les accepta. Le docteur François Geuffrion vice-gérant de l'officialité diocésaine et métropolitaine de Tours, présida à La Flèche, le 4 juin 1679, trois vêtures et deux rénovations de vœux.

Il était important de combler les vides qu'avaient fait les départs successifs des sœurs que l'évêque d'Angers dispensait de leurs vœux, émis sous l'ancienne règle, afin qu'elles pussent retirer leurs dots et aller fonder ailleurs ou prononcer les vœux solennels dans d'autres maisons. L'archevêque crut en outre qu'il y avait utilité à donner pour quelque temps la supériorité à une religieuse d'un autre ordre. Après s'être entendu avec Henri Arnauld, il demanda deux filles de Sainte-Geneviève, communauté récemment fondée par Mme de Miramion. Cette dame vint elle-même à La Flèche, amenant sœur Elisabeth-Thérèse d'Elbeuf de Rochefort, accompagnée de sœur Andrée Racine. Les hospitalières élurent volontiers Thérèse d'Elbeuf pour supérieure et donnèrent les autres charges à des sœurs de leur communauté. L'élection

se fit sous la présidence de François Geuffrion; en la confirmant, le 23 mai 1680, l'archevêque Michel Amelot, s'exprima ainsi : « Le soin et l'administration de la communauté des filles hospitalières de La Flèche nous estant dévolus sur les refus que le seigneur évêque d'Angers a fait de pourvoir aux besoins d'icelles, après les supplications et réquisitions qui lui ont été faites de leur part, nous leur avons permis de procéder à l'élection d'une supérieure suivant leurs Constitutions (1). »

Sous le gouvernement de Thérèse d'Elbeuf la maison vécut dans le calme et la paix ; il dura trois ans après lesquels elle rendit ses comptes et retourna à Paris avec sa compagne emportant l'estime et même les regrets de toutes la communauté (octobre 1683).

Sauf la réception de quelques membres on ne voit pas néanmoins que cette intervention de sœurs étrangères ait laissé de grands résultats. Pour que la paix fut durable, il eût fallu que l'évêque se résignât à tolérer que les hospitalières vécussent selon leurs règles aimées, ou du moins ne cherchât à les amener aux nouvelles constitutions qu'avec patience et par persuasion. Car les sœurs étaient pieuses, dévouées, édifiantes et ne tenaient à leur opposition que parce qu'elles s'en faisaient un devoir de conscience. On peut deviner combien elles eurent à souffrir, portées à obéir pour recouvrer la paix, retenues par la crainte de forfaire à des engagements sacrés. Si elles se mon-

(1) A l'inventaire que la nouvelle supérieure fit dresser le 9 juillet suivant, on voit la signature de Marie Bonneau, veuve de Miramion, suivie de celles de Thérèse d'Elbeuf et de trois sœurs de La Flèche.

trèrent peu bienveillantes envers les sœurs novices et professes des vœux solennels qui revenaient chez elles, on peut leur trouver une excuse dans les motifs qui les faisaient agir (1). Elles étaient vraies filles de Le Royer qui leur avait dit : « Vous serez fortes et inébranlables dans tous les accidents de la vie. »

Les maisons de Laval et de Moulins étaient en paix parce qu'il n'y eût point chez elles de pression importune. A Laval, on conserva dans la maison deux filles qui ne se décidaient pas à s'engager pour la vie et qui finirent par se retirer volontairement. A Moulins, on agit de même avec la seule opposante qui s'y trouvait, et qui se rallia plus tard.

Baugé n'était pas non plus troublé parce qu'il y avait unanimité en faveur des premières règles. Mlle de Melun y était revenue, en 1668, y avait repris le nom de sœur de la Haie, et y donnait des exemples d'une vertu de plus en plus mûrie. Malade, elle voulut être mise dans une petite chambre, séparée des salles seulement par une cloison de planches de sapin, et exigea qu'on la traitât comme les pauvres. Ses nuits se passant dans l'insomnie, elle avait demandé, pour ne pas cesser de se rendre utile, que la corde de la cloche de la communauté fut attachée à son chevet, et c'était elle qui sonnait bien ponctuellement le lever et les exercices. Elle gémissait des dispositions de celles qu'elle appelait ses filles, car elle se regardait un peu comme la supérieure quoiqu'il y en eut une en titre,

(1) La Mère Le Tendre, par exemple, revenant de Laval dût, pour être admise dans la maison, renoncer à toute voix active et passive, elle, la quatrième fille de l'Institut, qui avait été supérieure de cette même maison immédiatement après la Mère de la Ferre.

et qu'elle-même n'appartint pas à la Congrégation; mais ni sa piété, ni ses nobles façons d'agir ne lui auraient permis d'exercer une influence qui eût pu ressembler à de la coercition ou à de l'indélicatesse. Ce qu'elle fit de plus accentué fut de prévenir les sœurs que si elles ne se résolvaient aux vœux solennels, elle se verrait obligée de mettre un terme à ses bienfaits. La raison qu'elle en donnait est que faute de stabilité, elle avait à craindre que ce qu'elle aurait donné ne passât en d'autres mains et ne fut détourné de son but. Mais, cela dit, elle sut attendre, et recommander le succès à Dieu par une prière assidue (1).

Vers la fin de 1670, elle eut la joie de voir venir à elle, un soir, la supérieure et une autre sœur pour lui dire qu'elles se sentaient intérieurement vivement sollicitées de faire les vœux solennels. Toute la communauté fut bientôt unanime et décida qu'elle prendrait incessamment le voile blanc. Cependant on jugea bon de demander à la maison de Laval une religieuse professe pour diriger les exercices du noviciat. Mademoiselle de Melun se rendit en cette ville pour en ramener sœur Guillemine Duchemin de Boismorin qui avait été choisie pour cette mission. Mais l'honorable accueil qu'on voulut lui faire, en dérogeant à cette simplicité dont elle ne voulait pas se départir, détermina la princesse à hâter son retour. L'évêque d'Angers présida la vêture le 11 mars 1671; il donna le voile à dix-sept filles, dont plusieurs venues de La Flèche, étaient d'anciennes hospitalières, destinées à la fondation de Beau-

(1) *Vie de Mlle de Melun*, par Grandet, et par M. de Melun.

fort qui se préparait. Ces sœurs parmi lesquelles on remarquait la respectable Anne Le Tendre, ne venaient pas de la communauté, mais de la ville de La Flèche, où une maison amie, celle des parents de l'une d'elles, leur avait donné asile, en attendant que leur zèle diversement contrarié, put trouver à s'employer de nouveau (1).

M. Macé, sulpicien (2), avait dans le même temps obtenu qu'une autre religieuse de Laval, la sœur Andrée Devernay du Ronceray, allât porter la stabilité et les vœux solennels à Montréal. Ce ne fut pas sans peine, qu'il put la faire partir. Malgré l'ardent désir de leur fille de se donner à cette œuvre, ses parents, et, à leur supplication, l'évêque du Mans lui-même, y mirent d'abord fortement obstacle. M. Macé et l'abbé de Fancamp furent obligés de recourir au roi. Celui-ci adressa une lettre de cachet à l'évêque, et les parents flattés d'apprendre que le monarque s'était occupé de leur fille ne mirent plus d'opposition à son départ. Au reste, elle ne devait être absente que le temps nécessaire. Partie de La Rochelle le 29 juin 1669, accompagnée de sœur Le Jumeau, et de sœur Babonneau, domestique, elle se remit en mer pour revenir, après avoir achevé son triennat, au mois de novembre 1672. Les sœurs Canadiennes avaient fait leur profession le 27 octobre 1670.

(1) C'étaient les parents de sœur Olivier de la Guittière; avec leur fille, ils avaient reçu Anne Le Tendre, Marie Bidault de la Barre et d'autres.

(2) M. Macé était frère de sœur Catherine Macé, l'une des fondatrices de Montréal.

La Flèche seule restait sous l'obéissance aux Constitutions primitives. Thérèse d'Elbeuf partie, ce fut la mère Le Gras de Villette, avec le titre d'assistante, qui régit la maison. Elle maintint sa Communauté en grande régularité, édification, paix et union. On songea de son temps à ménager un refuge à cette famille religieuse à laquelle le séjour de La Flèche devenait intolérable. Il fallait le choisir hors du diocèse d'Angers; on crut l'avoir trouvé à Château-du-Loir, ville peu éloignée, mais dépendant de l'évêché du Mans, et on passa un traité avec cette ville. Cependant cet essai demeura infructeux, et Dieu même bientôt sembla se prononcer contre une durée plus longue du régime originaire. Restée seule des anciennes sœurs, Renée Le Gras de Villette fut élue enfin à titre supérieure à la fin d'août 1689, mais dix-neuf jours après, le Seigneur la rappela à lui. Il était bien difficile désormais que la communauté put se soutenir.

CHAPITRE IV

CHATEAU-GONTIER. — Fondation de Beaufort. — Coup d'œil rétrospectif. — Décadence. — La Mère Lézine Berault des Essarts. — Difficultés. — Trois victimes. — Relation de la Mère supérieure. — Hésitation et énergie. — Petite quête et grand résultat. — Les vœux à Baugé ; à Beaufort.

Château-Gontier était perdu pour l'Institut de Saint-Joseph. L'évêque d'Angers avait mieux aimé avoir une maison de moins dans son diocèse que de la laisser fonder avant la transformation à laquelle il tenait (1). Par suite, le traité signé entre la ville et Le Royer le 4 mai 1655, demeura sans effet. La municipalité avait pourtant été patiente ; ce fut seulement en 1674 qu'elle établit dans son hôpital quatre sœurs Augustines de la Miséricorde de Jésus, de Dieppe, venues de Vitré (2).

Henri Arnauld poursuivait une autre idée ; il pensait trouver un dédommagement et avoir enfin sous sa conduite des hospitalières à son gré, en fondant un Hôtel-Dieu à une autre extrémité du diocèse d'Angers dans la petite ville de Beaufort.

Beaufort est bâti au pied d'une éminence que Foul-

(1) Château-Gontier, qui est maintenant du diocèse de Laval, appartenait alors à celui d'Angers. La marquise de Vautorte s'était déclarée bienfaitrice de l'Hôtel-Dieu projeté.

(2) Archiv. de l'hôpital de Château-Gontier.

ques Nerra couronna au xe siècle d'un donjon, dans le territoire de l'antique paroisse de Saint-Pierre-du-Lac. Au XIIIe siècle, le *beau fort* érigé en comté, fut donné à Guillaume Roger, frère du pape Clément IV et père de Clément VI. Jeanne de Laval, reine de Sicile, femme du bon René d'Anjou, fit élever au xve siècle, la charmante église située au milieu de la ville qui remplaça un siècle plus tard Saint-Pierre-du-Lac comme centre paroissial.

Dès le commencement du même siècle, de riches bourgeois, Jean Jouanneaux et sa femme firent de leur maison un hôpital auquel ils donnèrent tous leurs biens, afin que « soient les pauvres gens receuz et ébergez, les malades alimentez et soutenuz jusqu'à ce qu'ils puissent aller mandier, et ceulx qui en la dite aumosnerie trespasseront, sépulturez, et mis en terre saincte bien et vénérablement, et à chascun trespassé faire dire et célébrer à sadite sépulture une messe, les pauvres norrices relevées, les pauvres orphelins noriz et alimentez. » Avec une abnégation toute chrétienne, voulant assurer à leur œuvre un protecteur plus puissant qu'eux-mêmes, ils prièrent le maréchal de Boucicaut, alors seigneur de Beaufort à cause de sa femme Antoinette de Turenne, de vouloir bien se regarder comme le fondateur de la maison.

Tout prospéra d'abord, mais au début du XVIIe siècle il n'en était plus de même. Les bâtiments étaient en ruine ; on les céda aux Récollets auxquels l'emplacement convenait et on porta l'hôpital au bout du faubourg des Moulins. Faute de ressources les Pères des pauvres ne firent qu'une appropriation tout à fait insuffisante des bâtiments qu'ils avaient achetés. Le

long des murs d'une cour, des loges étroites servaient de chambres aux malades. On n'avait à leur offrir que des couchettes vermoulues, remplies de paille toute rongée, où ils n'étaient couverts que de leurs pauvres haillons pleins de vermine. On n'avait pas songé à établir les refuges indispensables, en sorte que toutes les déjections et ordures étaient portées au milieu de la cour, d'où s'exhalait incessamment la plus nauséabonde odeur. C'était un cloaque plus propre à empester qu'à guérir. Les plus indigents même refusaient de s'y laisser conduire.

A cet état de choses Arnauld voulait porter remède, et nul ne dira qu'il eût tort ; le remède était l'introduction de religieuses hospitalières (1). La sollicitude pastorale cependant rencontra des obstacles. Les habitants ne se prêtèrent pas volontiers à ses désirs ; ils trouvaient que ce qui existait depuis longtemps pouvait bien subsister encore ; sous prétexte de ménager le bien de l'hôpital, ils refusaient d'élever les constructions nécessaires, en sorte que la bourse des pauvres était sauve, il est vrai, mais que ceux-ci mouraient de misère. Le 27 janvier 1669, l'évêque vînt convoquer les notables à une assemblée de ville, leur parla chaleureusement des services que rendaient les religieuses vouées à l'ingrat labeur des hôpitaux, et fit tant qu'après réflexion toutefois, le 13 mai suivant, on se résolut à accepter ce que le

(1) L'hôpital était sous la gouverne d'une infirmière nommée Marie de Sainte-Marie qui resta pendant plusieurs mois à la charge des religieuses, vis-à-vis desquelles elle eut bien plus d'exigences qu'elle n'aurait sans doute permis naguère qu'on en eût avec elle.

Prélat avait proposé. Des lettres patentes furent obtenues le 10 mai 1670, et enfin au bout d'un an, le 28 janvier 1671, les habitants déclarèrent qu'ils consentaient à ce que les hospitalières vinssent se fixer parmi eux. Ils laissaient à celles-ci le soin de se loger et de s'entretenir.

La mère de Cléraunay, alors assistante à Nîmes, avait été choisie pour être supérieure de la fondation ; mais elle fut retenue dans le midi, et l'on désigna à sa place Lézine Berault des Essarts, première professe de Laval. L'établissement, comme l'avait voulu Henri Arnauld, devait se faire sous le régime des vœux solennels, les sœurs qui allaient y prendre part attendaient à La Flèche réunies dans la maison de la Guittière; elles se rendirent à Baugé afin d'y prendre le voile blanc, et ce fut là que la Mère des Essarts vint les rejoindre. Nous avons la relation écrite par elle-même de ce qui se passa à la fondation de Beaufort, la plus pénible peut-être de toutes celles de l'Institut. Nous la citerons longuement et l'on admirera, en même temps que son héroïsme, le soin avec lequel elle se dissimule pour laisser l'honneur à d'autres, et la gloire à Dieu seul.

Deux sœurs Anne Le Tendre et Renée de la Guittière étaient allées en avant pour préparer un gîte à leurs compagnes. Elles trouvèrent attenante à l'hôpital, condition nécessaire, une maison qu'on avait louée pour elles ; mais cette maison très petite et en très mauvais état, n'avait ni portes ni fenêtres. La pluie, le vent y entraient sans obstacles, et la neige en hiver, pouvait même couvrir d'un manteau blanc leurs humbles lits.

Les deux fourrières n'y firent que fort peu de chose; elles virent qu'il fallait souffrir elles-mêmes en compagnie avec ceux qu'elles étaient venues secourir et cette perspective ne les effraya pas. « Je ne puis rien rapporter de plus édifiant, écrit la Mère des Essarts (1), que la lettre que m'écrit ma sœur de la Guittière de la part de ma sœur Le Tendre et de la sienne, pour m'obliger de presser notre voyage à Beaufort, où elles étaient venues les premières préparer la pauvre maison de tout leur possible. Elles en souffrirent les plus grandes incommodités avec joie, désirant les accommodements plutôt pour nous que pour elles. Voici comment elle m'en parle : « Venez, ma très chère Mère, dans ce petit Canada où « tout nous prêche Bethléem, la profonde humilité, « la parfaite charité de notre divin Sauveur, l'éloi- « gnement de toutes les satisfactions des sens, la « mort continuelle de tout l'humain. Voilà ma chère « Mère, ce que vous trouverez à pratiquer dans cet « établissement où vous êtes beaucoup désirée. » Je reçus cette lettre en notre maison de Baugé le 24 mai 1671. Dieu y mit tant d'onction que nos chères sœurs et moi nous nous trouvâmes en la lisant dans un grand désir d'aller au plus tôt partager avec elles le bonheur des souffrances dont elles nous parlaient si fervemment (2). »

« A notre arrivée, ma chère sœur de la Guittière me présenta une croix nue et me dit qu'il fallait

(1) *Relation de la Mère des Essarts sur les commencements de Beaufort.* — Archiv. de l'Hôtel-Dieu de Beaufort, t. I, p. 68.
(2) Elles se rendirent à Beaufort le 31 mai suivant.

l'embrasser courageusement ; nous en faisons l'ornement de notre oratoire et la vue de cette croix nous a beaucoup servi à supporter nos peines avec joie et une paix intérieure que le monde ne peut donner. »

Mlle de Melun attirée par les peines et les difficultés prévues avait voulu être de l'entreprise. Elle était suivie de Marthe de la Bausse qui ne la quittait guère et qui, craignant de la perdre, ne la voyait pas sans chagrin s'en aller dans une autre maison, à laquelle elle pourrait s'attacher. Quand Marthe vit cet hôpital et ce logement, elle conseilla à la princesse le retour bien prompt à Baugé ; mais elle ne fut point écoutée, et, assez soucieuse, s'en retourna seule, non sans espoir que les dégoûts amèneraient ce qu'elle n'avait pu obtenir. La sœur de la Haie lui revint plus tard. Voyons quelle grande âme c'était que celle de Lézine des Essarts.

« Dieu nous exerça dans ce commencement, écrit cette dernière, par des maladies continuelles et par la mort des trois premières fondatrices dont on espérait tout le soutien de l'établissement. Cette épreuve fut si terrible que toutes les personnes les plus zélées pour le voir réussir ne croyaient plus que ce fut la volonté de Dieu puisqu'il en ôtait tous les moyens humains. Perdant trois filles d'un mérite particulier, et d'un grand secours pour le service des pauvres qu'elles aimaient tendrement en la vue de Jésus-Christ, je puis assurer avec vérité que leur charité pour eux était si grande, qu'elles désiraient toujours les préférer à leurs propres intérêts. Mme de Bonnevaux qui est encore vivante en pourra rendre

témoignage (1), si elle se souvient que voulant nous donner quelque accommodement, nous la priâmes de considérer plutôt le besoin que nos chers pauvres avaient de couvertures, sans lui parler des nôtres, quoique nos sœurs fussent obligées de s'en passer, se couvrant de leurs robes. Dans toutes les autres occasions où cette charitable bienfaitrice a voulu nous gratifier de ses bienfaits, nos sœurs se sentaient plus portées à la convier de commencer par le logement de nos pauvres malades avant de penser au nôtre. »

Les religieuses avaient demandé quelques bâtiments nécessaires; ils leur furent refusés (2). On leur défendit de revenir jamais à une telle proposition et n'eut été le respect dû à la princesse d'Epinoy, on les eut sur-le-champ congédiées. Sans perdre courage toutes ensemble se mirent à nettoyer le cloaque. « La princesse, dit son historien (3), travaillait comme la dernière des servantes, faisant quatre ou cinq personnages à la fois : religieuse au chœur, aide à la cuisine, hospitalière au dedans de la maison, tourière au dehors, balayant les cham-

(1) Marthe de Bonnevaux, marquise d'Avoir, fut tellement touchée du dévouement des sœurs et des beaux exemples que donnait Anne de Melun qu'elle apprit elle-même à soigner les malades et venait souvent les visiter. Elle donna plus de 2,000 liv. à l'Hôtel-Dieu et elle disait : « Demandez-moi tout ce qu'il vous plaira; après ce que j'ai vu faire à la princesse d'Épinoy, je ne saurais rien vous refuser; mon cœur et ma bourse sont à vous. »

(2) Il y avait douze petits orphelins des deux sexes, cantonnés pêle-mêle dans un coin de la cour, et qu'on avait été obligé d'abriter dans un colombier rempli de saletés.

(3) Grandet. *La Vie de Mlle de Meleun*, p. 277.

bres, faisant les lits, tirant de l'eau, quêtant en ville du linge pour les malades. » L'air empesté, la fatigue mirent en peu de temps à bout de forces trois religieuses, ainsi que nous l'avons déjà appris de la Mère des Essarts. Elle parle ainsi de ces trois admirables victimes de leur dévouement : « Dieu veuille conserver cette communauté dans l'esprit de ferveur et d'hospitalité dont nos premières fondatrices étaient remplies. Je ne m'étendrai pas à faire un long détail de leurs vertus particulières. Celles de ma sœur de la Guittière ont été rapportées dans l'abrégé de sa vie par le R. P. Gareau de la compagnie de Jésus. C'est un manuscrit qui doit être conservé dans la maison (1). Elle est décédée le 25 juillet 1671. Ma sœur de la Barre tomba malade huit jours après. Dieu lui donna un pressentiment de sa mort ; elle s'y prépara avec la paix intérieure et extérieure qui lui continua jusqu'au dernier soupir. Toutes les personnes qui l'ont connue particulièrement, savent qu'elle était attirée à l'oraison, au silence, à la présence de Dieu continuelle. Sa régularité et sa rare modestie étaient exemplaires, son assiduité au travail sans relâche. On a toujours remarqué qu'elle disait peu et faisait beaucoup. Monseigneur d'Angers la visita dans sa maladie. Après lui avoir parlé en particulier, il nous fit connaître que Dieu la voulait retirer de ce monde et qu'il fallait nous soumettre à sa sainte volonté. On ne peut voir une mort plus douce et plus tranquille que fut la sienne qui arriva le vingt-sixième jour d'août 1671. La maladie prit à

(1) Ce travail n'a pu être retrouvé.

ma sœur Giroust un mois après. Elle fit tout son possible pour la surmonter courageusement, connaissant bien la peine que j'en pourrais avoir. Depuis la mort de ces deux premières sœurs nous avions augmenté une amitié plus étroite, et promis à Dieu ensemble que nous n'abandonnerions point cet hôpital, connaissant le besoin que les pauvres malades avaient de notre secours, étant ici tout à fait délaissés. Elle décéda dans des dispositions conformes à sa vie, soupirant incessamment après son divin amour, qu'elle disait toujours n'avoir point aimé comme il le méritait. Cette heureuse mort arriva le dernier jour d'octobre 1671.

« La perte de ces trois filles de la fondation nous mit dans un accablement plus grand que nulle parole ne saurait l'exprimer. Il n'y a que Dieu seul qui puisse soutenir en pareilles occasions. Il est vrai que son secours ne nous a jamais manqué. Un soir que j'étois beaucoup inquiétée de l'appréhension qu'il ne nous mourut de nos pauvres sans avoir reçu les sacrements, à cause que je ne pouvois suffire à veiller la nuit auprès d'eux, étant restée toute seule avec une servante pour les secourir, les sœurs qui nous restoient étant malades au lit, la tristesse et l'abattement me causèrent un léger sommeil pendant lequel il me sembla entendre clairement la voix de la défunte sœur Giroust qui me dit : « Je ne suis « plus en état de vous aider visiblement; mais con- « fiez-vous en Dieu et prenez du repos; il ne mourra « point de vos pauvres sans les sacrements; dans « l'extrémité où vous êtes tout sera conservé sans « accident. » Je m'éveillai pleine de consolation et

je me trouvai obligée de rapporter ce songe au prêtre de l'hôpital qui avoit comme moi de l'inquiétude pour les pauvres malades. Nous remarquâmes l'un et l'autre que véritablement il paraissoit un miracle visible. Pendant tout ce temps-là il n'y eut point de malade qui obligeât qu'on l'appelât de nuit, qui ne reçut les sacrements, et qui ne mourut le jour. J'ai toujours attribué cette grâce aux prières de cette chère défunte; il me sembloit qu'elle me faisoit part de sa force pour soutenir le travail continuel et les veilles pendant cette première année où j'aurois dû succomber, ne pouvant pas de moi-même servir tant de malades en divers endroits de ce pauvre hôpital qui n'est point bâti et avoir encore celles de la Communauté. »

Les trois défuntes n'ayant point encore fait profession, leurs parents réclamèrent leurs dots, et on n'obtint qu'à grand'peine qu'ils laissassent quelques fonds modiques, à l'aide desquels pourtant la pauvre Communauté put se soutenir (1).

La sœur Antoinette Roseau femme de grande ressource et de haut mérite vivement aimée de Mlle de Melun qui l'avait amenée de Flandre, obtenue de Baugé non sans difficulté, ne tarda pas à tomber malade. Les angoisses de la supérieure recommencèrent. Le bruit se répandit que la peste sévissait à Beaufort et les sœurs de Laval, inquiètes pour leur chère et précieuse sœur des Essarts, firent des efforts pour la faire revenir, heureusement leur messager épouvanté n'osa

(1) *Relation de la Mère des Essarts,* p. 73. Archiv. de l'Hôtel-Dieu de Beaufort.

s'approcher plus près que Baugé et s'en retourna sans avoir atteint le but de son voyage. Mlle de Melun elle-même ébranlée allait écrire à l'évêque d'Angers que la fondation était impossible et qu'il devait laisser partir les sœurs. Seule la supérieure avait la force de tenir bon. « Elle avait reçu, dit une des annalistes de l'Institut (1), une forte conviction que Dieu voulait être honoré dans cette fondation, et s'affermit dans la résolution de ne la point abandonner; mais elle n'en dit rien à la sœur de la Haie qui au contraire croyait que c'était tenter Dieu.

« Elle me conseilla, raconte Lézine des Essarts, de m'en retourner à Laval, pour m'arracher d'entre les bras de la mort qu'on croyoit en ce temps-là inévitable à toutes celles qui ne prendroient pas la fuite. J'en avois moi-même été effrayée par un accident qui m'étoit arrivé depuis peu de jours. Nous avions eu deux corps morts à ensevelir dans nos pauvres petites chambres; le soir la servante et moi nous les avions portés dans la chapelle. La nuit, ayant besoin de lumière, j'en fus chercher à la lampe qui brûloit toujours devant le Saint-Sacrement, sans faire réflexion que ces deux cadavres étoient là. Je m'avançai et tombai dessus sans m'en apercevoir, car la lampe étoit éteinte; l'idée de la mort, jointe aux ténèbres de la nuit dont j'étois environnée, me fit une telle frayeur que je demeurai quelque temps comme évanouie; mais, ayant un peu repris mes

(1) *La Mère de Gargilesse*, t. I, p. 40-41. Archiv. de l'Hôtel-Dieu de Beaufort.

esprits, et m'étant recommandée à Dieu, qui ne manque point au besoin, je me sentis tout à coup remplie d'une joie extraordinaire, et que je ne puis exprimer, et voyant pour ainsi dire, la mort devant moi, je fus inspirée dans ce moment de faire un sacrifice de ma vie à Dieu pour le service des pauvres, et il me sembla même entendre une voix qui me disoit intérieurement : Les pauvres ont besoin de toi ici; j'y ferai voir ma puissance. »

A ce moment l'évêque d'Angers était parti de sa ville épiscopale pour visiter un autre point de son diocèse et sans nulle idée de passer par Beaufort. En route, sans raison perceptible, il se sent vivement sollicité à se détourner de son but et à se rendre en cette ville. Il surprit la sœur de la Haie la plume à la main pour lui écrire, et la Mère des Essarts bien désireuse de le voir pour en recevoir appui. Aussitôt il réunit la petite communauté et dit : « Qu'est-ce donc, mes filles, qui se passe ici ? j'ai été intérieurement forcé à me détourner de mon chemin pour y entrer. » Mlle de Melun exposa son sentiment. Le Prélat la laissa libre de se retirer, mais fit aux religieuses une exhortation touchante qui les releva et leur communiqua un zèle en rapport avec celui de leur supérieure; il termina en leur défendant au nom de la sainte obéissance de quitter leur poste d'honneur. Sans doute il fut inspiré de Dieu ; mais cet établissement de Beaufort était bien l'enfant de sa douleur, et il aurait trop perdu s'il l'eût vu se dissoudre avant d'avoir pu se constituer. L'héroïsme des hospitalières lui évita ce crève-cœur, et Mlle de Melun honteuse d'avoir un moment faibli, demeura jusqu'au temps

qu'elle s'était fixé, c'est-à-dire jusqu'à la profession des sœurs.

Comme la ville ne voulait toujours rien faire, la princesse, un soir, proposa dans une réunion de la communauté à laquelle Mme de Bonnevaux assistait, que les personnes présentes se fissent elles-mêmes les fondatrices de l'Hôtel-Dieu, et, sur-le-champ elle demanda à chacune son offrande (1). Elle recueillit 50 livres et sans tarder on acheta des matériaux et on se mit à bâtir. Cette hardiesse éleva le cœur des Beaufortais ; ceux qui naguère ne voulaient pas entendre parler de constructions donnèrent d'eux-mêmes leur concours. Les murs montèrent et M. Vallet, l'un des administrateurs, qui surveillait les travaux, put dire qu'il croyait voir la pierre et les matériaux se multiplier, car plus on en employait plus il s'en retrouvait à mettre en œuvre. L'évêque vint poser une première pierre le 5 mai 1672, la ville paya un peu moins qu'elle n'avait promis dans son concordat, les logements des pauvres et des religieuses s'améliorèrent; tout changea d'aspect. Une riche héritière qui se fit hospitalière plus tard, Mlle Radegonde Vallet, y consacra presque toute sa fortune (2). Mlle de Melun mit dans les intérêts de l'hôpital Mme d'Harcourt qui fit de grandes libéralités et seconda pendant quatre ans les travaux des sœurs.

(1) Sauf la Mère des Essarts, les sœurs étaient toutes novices et pouvaient encore faire des dons.

(2) C'est elle qui fit le chœur, la salle capitulaire, les parloirs, le premier dortoir, les chambres et les greniers. Elle faisait travailler en secret et lorsque tout était fini elle apportait la clé à la supérieure sans même accepter un remercîment.

Un incendie qui faillit anéantir ces constructions élevées avec tant de peines, fut arrêté par la prière de la Mère des Essarts et de la sœur Roseau; elles firent vœu au nom de la communauté d'honorer à jamais d'une manière spéciale la Sainte Famille et c'est en exécution de ce vœu que l'Hôtel-Dieu de Beaufort porte autour de son sceau les noms bénis : Jesus, Maria, Joseph.

Les vœux de religion furent prononcés à Baugé le 19 mars 1672. Mlle de Melun s'y trouva au retour d'un voyage à Angers, d'où elle ramenait une jeune novice que ses parents refusaient de doter et qui reçut le même jour le saint habit. Les larmes de la princesse coulèrent à cette cérémonie, dit son historien, « et firent connaître que son âme était remplie de joie voyant le sacrifice que ces chastes Épouses faisaient à Dieu de leurs cœurs, de leurs biens et de leur liberté. » Elle pouvait bien encore être attendrie en voyant s'accomplir un événement après lequel elle avait ardemment soupiré et aussi à la pensée d'une absence que nous expliquerons au chapitre suivant.

Beaufort fit la profession le 5 mai de la même année. Henri Arnauld y présida; il n'eut voulu céder à personne la joie de se trouver à l'honneur après les labeurs de la lutte qu'il avait si longtemps soutenue. Il triomphait réellement en ce jour et il donnait son cœur à cette maison qu'il favorisa plus que nulle autre, où il voulait faire lui-même toutes les cérémonies et à qui il adressait des lettres pleines d'affection et de bons conseils (1).

(1) La reconnaissance explique le souvenir tendre, quoique un peu exagéré, que garde d'Arnauld la maison de Beaufort.

CHAPITRE V

ANTOINETTE ROSEAU. — Fondation d'Avignon. — Souffrances. — Mort de Marthe de la Bausse. — Mort de Mlle de Melun. — Nouvelle tentative et mort de la Mère de Cléraunay. — Fondation de l'Isle. — Renée de Launay. — Madeleine de Mondagron. — Madeleine Ami.

On avait fait venir la sœur Antoinette Roseau de Baugé à Beaufort pour remplacer sœur Olivier de la Guittière. Cette sœur était une flamande intelligente, vive, courageuse, dont le père ruiné par les guerres avait dû la mettre en service. L'attrait divin la retira des divertissements mondains auxquels elle se livrait avec une candeur qui ne soupçonnait pas le mal, mais avec un entrain qui serait devenu un danger. Sans savoir ce que c'était que la vie intérieure, elle se sentait poussée par le divin Maître à la vie religieuse, et elle cherchait les moyens d'obéir. Une parente lui fit connaître Mlle de Melun qui avait besoin d'une servante, et qui, renseignements pris, se l'attacha. « Connaissant que Dieu l'appelait pour être employée par la charitable princesse au service de Jésus-Christ en la personne des pauvres, ne respirant que pour être petite et abjecte dans la maison de Dieu, elle rompit tout lien pour la suivre. Amenée à Baugé, elle fut reçue en qualité de sœur domestique ; puis elle dut suivre la princesse lorsque celle-

ci alla passer plusieurs années chez son frère demeuré veuf avec une petite enfant.

Elle sut édifier tout le monde aussi bien à l'Abbaye-au-Bois où séjourna Anne de Melun, que dans la brillante maison du prince son frère. Elle soutint sa maîtresse presque vaincue par l'affection des siens et la détermina à ne pas abandonner la vie humble et dévouée aux pauvres. Ensemble elles revinrent à Baugé. La communauté jugea aussitôt qu'Antoinette devait être élevée au rang de sœur hospitalière et elle dut s'y soumettre, malgré les résistances de son humilité. Ce qu'elle entendait dire du triste état de Beaufort exerçait sur son âme un puissant attrait. Elle connut surnaturellement la mort de la sœur de la Guittière, et fut avertie que son désir serait rempli. Cependant elle ne fut envoyée que pour six mois; mais elle tomba malade et le Seigneur lui fit savoir qu'il la voulait à Beaufort et non à Baugé. Dès que sa résolution fut arrêtée d'obéir coûte que coûte à Dieu, la maladie commença à diminuer; mais quand il fallut l'avouer à la princesse, celle-ci montra la plus vive susceptibilité. Elle ne pouvait se séparer d'Antoinette, et la vivacité de son affection lui fit dire plusieurs paroles bien blessantes pour son amie. La sœur Roseau qui avait craint autrefois de trouver dans son cœur un amour trop grand pour Anne de Melun, et qui même s'en était expliquée avec son confesseur, se sentit fortement combattue. Elle se vit sur le point de se croire ingrate et dénaturée si elle obéissait à l'appel divin. Mais s'élevant absolument au-dessus de la nature, elle finit par dire à Anne : « Il y a longtemps, mademoiselle, que je m'aperçois

que vous êtes un obstacle à ma perfection et que j'en suis un à la vôtre ; puisque Dieu nous demande ce sacrifice, nous devons, vous et moi, le lui faire. »

C'est sous le sentiment de cette grande peine qu'Anne de Melun assistait aux vœux à Baugé, pendant que la sœur Roseau se préparait à prononcer les siens deux mois plus tard à Beaufort.

Anne de Cléraunay avait été empêchée de se rendre au désir de l'évêque d'Angers et de venir diriger cette fondation à laquelle Antoinette Roseau se trouvait attachée par élection divine. C'est que la plus jeune fille de l'Institut, en marchant généreusement sur les traces de ses devancières, avait de bonne heure obtenu du ciel les grâces de la fécondité. Nîmes, par la bonne odeur de vertus qu'il répandit dans le Midi, attira des demandes d'hospitalières, et le nombre des recrues qui lui furent destinées, lui permit d'envoyer des abeilles industrieuses porter ailleurs aux déshérités de la terre le miel des consolations chrétiennes et des soins surnaturalisés.

Avignon possédait un splendide hôpital depuis le milieu du XIVe siècle. Il le devait à Bertrand de Rascas et à sa femme Louise de Guisclande de Petra-Grossa, parents d'Innocent VI et de Clément VI (1). Bertrand de Rascas était originaire de Limoges ; mais il était né à Avignon. Innocent VI, à la cour duquel il était attaché et qui connaissait la pieuse générosité de son cœur, l'avait engagé à cette bonne œuvre.

(1) Parents par suite des Roger, seigneurs de Beaufort, dont le nom a été prononcé au chapitre précédent.

Bertrand avait fait bâtir un somptueux édifice pour recevoir les malades, et un couvent attenant pour les religieux chargés de leur donner les secours spirituels. C'étaient des Trinitaires que l'on nommait en France des Mathurins (1). Des recteurs choisis par le conseil de ville avaient l'administration temporelle. Le soin journalier des malades fut confié à de pieuses femmes et à de dévotes filles qui se livraient à cette bonne œuvre par esprit de charité; mais qui n'étaient retenues par aucun lien de subordination. Or, le zèle et le désir du bien, précisément parce que ce sont choses exquises, ont grand besoin d'être dirigés et soutenus. Laissés à eux-mêmes, ils sont exposés, sous le souffle de l'esprit propre que rien ne refrène, à se laisser emporter à des élans qui vont jusqu'au gaspillage, ou à subir des défaillances qui tombent jusqu'à l'incurie. Rien de plus opposé à l'ordre d'un hôpital, qui se maintient seulement grâce à la règle monotone par laquelle tout est prévu et prescrit, et qui ne permet à la pensée individuelle ni de s'égarer dans les nuages, ni de s'endormir dans la nonchalance.

On sentit à Avignon ce que nous avons remarqué ailleurs, la nécessité d'arrêter le désordre et de pourvoir mieux au service des membres souffrants du Sauveur. L'archevêque Azzo-Ariosto, se préoccupait de cette question sans trouver le moyen de la résoudre, lorsqu'il entendit parler des vertus des hos-

(1) On les nommait ainsi depuis qu'une église de ce nom leur avait été donnée à Paris par le chapitre de Notre-Dame. Ils ont été fondés par saint Félix de Valois et saint Jean de Matha, pour la rédemption des captifs.

pitalières de Nîmes et de l'ordre admirable qu'elles avaient mis dans l'œuvre, chancelante aussi, de Raymond Ruffi. Ses informations prises, il tomba bien vite d'accord avec les consuls et les recteurs pour essayer d'obtenir les hospitalières de Saint-Joseph. Le 17 décembre 1670, il envoya sa demande aux religieuses. Celles-ci se voyant en mesure de l'accueillir firent une réponse favorable et désignèrent trois sœurs pour faire le voyage d'Avignon afin de convenir des conditions de leur établissement. Le vicaire général, Jacques de Merez, le siège de Nîmes étant vacant, donna, le 1er septembre 1671, obédience aux trois déléguées qui étaient : Anne de Cléraunay, Renard de La Grois et Jeanne de Girard.

Le couvent de la Visitation d'Avignon les reçut avec beaucoup de cordialité et leur donna asile pendant leur séjour en cette ville. Arrivées le 14 octobre, elles avancèrent assez le règlement de leurs affaires pour conclure le traité avec les administrateurs le 20 du même mois, et revenir aussitôt rendre compte à leurs sœurs du succès de leur mission. On ne tarda pas à procéder au choix de la supérieure fondatrice, et de celles qui devaient l'accompagner. Comme il était désirable et comme il était aisé de le prévoir, les trois sœurs élues furent celles mêmes qui avaient été envoyées faire l'étude de la question, et le gouvernement fut confié à la Mère de Cléraunay. Les supériorités qu'elle avait exercées, ses succès à Nîmes, non moins que ses vertus, la désignèrent pour cette fonction laborieuse; elle eut pour assistante Marguerite de La Grois; Jeanne de Girard fut dépositaire.

Elles ne partirent cependant pour leur nouvelle demeure qu'au commencement de 1672; la Visitation Sainte-Marie leur donna encore l'hospitalité; mais le 3 février elles entrèrent à l'Hôtel-Dieu.

Le vertueux prélat qui les avait appelées voulut les établir avec la plus grande solennité. Il se rendit à l'hôpital accompagné du corps de ville et de toute la noblesse, complimenta les sœurs en exaltant leur dévouement et en exprimant la confiance avec laquelle il les voyait prendre en main le soin des pauvres malades, et enfin les mit en possession réelle et actuelle de l'établissement. Ensuite il célébra la sainte Messe à laquelle les religieuses communièrent, « et incontinent après, le R. P. Antoine Boissière, de la Compagnie de Jésus, fit une prédication devant son Excellence et toute la célèbre et auguste compagnie, sur l'advantage que porte et portera ce saint établissement des dames hospitalières, le tout avec un zèle et une éloquence extraordinaire ».

C'était un très beau début, cependant il serait difficile de se faire une idée des peines que les fondatrices eurent à souffrir. On sait les difficultés qui se rencontrent lorsqu'on veut détruire des abus invétérés et établir une exacte discipline. Les préjugés, l'habitude, l'esprit d'indépendance, les amours-propres froissés, élèvent mille obstacles qui ne s'abaissent que devant une fermeté persévérante armée d'une constante douceur. Dieu soutint l'énergique vertu des fondatrices; l'ordre fut rétabli; les pauvres consolés bénirent les mains qui allégeaient leurs souffrances, et ce vaste établissement n'offrit bientôt plus que le satisfaisant spectacle de la résigna-

tion chrétienne d'une part et de la plus édifiante régularité de l'autre.

Selon leur noble et chrétienne coutume, les sœurs avaient pensé aux indigents avant de songer à elles-mêmes. Il y avait des embarras dissimulés derrière les grilles ; on y manqua plusieurs fois du nécessaire. Les pieuses et charitables filles de Sainte-Chantal envoyèrent quelques meubles, des lits, des bancs, des tables et différents objets requis dans un ménage. Des personnes de la ville, averties, firent aussi porter des vivres de temps en temps ; mais ce secours n'était pas régulier et il arrivait que l'on dût ménager les rations de pain afin qu'il y en eut pour toutes. Alors, il fallait souffrir la faim. Un jour, la sœur de Tonty en étant pressée, mangea, sans y faire attention, ce qu'il y avait de pain pour toute la communauté. On peut juger par là que la quantité n'était pas grande. Mais lorsque les sœurs sortirent du chœur pour venir prendre leur maigre réfection, elles furent, on le comprend, bien désappointées. La mère Aubert était en ce moment au parloir. On alla lui dire ce qui venait d'arriver. L'homme charitable qui l'avait appelée, touché d'une telle détresse, s'empressa de pourvoir au besoin du moment, puis, tant qu'il vécut, envoya du blé pour la provision.

Ce n'est que lorsqu'il meurt, dit le saint Évangile, que le froment porte du fruit (1), et cette parole nous enseigne que la souffrance est une semence d'où

(1) *Nisi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum manet, si autem mortuum fuerit multum fructum affert.* Joan., XII, 24-25.

germent les grâces et les bénédictions de Dieu. La mère de Clérаunay l'éprouva. Après ces privations physiques le divin Maître envoya des novices nombreuses, excellentes, quelques-unes bien dotées, en sorte qu'avec un peu d'aide de personnes bienfaisantes, on put acheter un terrain et bâtir un couvent où s'abritèrent les ouvrières de la miséricorde de Dieu.

Pendant que se passaient, dans le Midi, les faits que nous venons de raconter, de grandes douleurs se préparaient à Baugé. Mlle de Melun, à la fin d'août 1673, tombait si gravement malade qu'elle donnait des inquiétudes pour sa vie. Elle ne voulut ni médecins, ni remèdes, s'en remit entièrement à la Providence, et pourtant reprit un peu de forces; mais ce ne fut que pour mener une existence languissante pendant plusieurs années. Voyant que les pauvres se présentaient en grand nombre et qu'il était impossible de les recevoir tous, elle créa six nouveaux lits et donna une terre pour leur entretien. Elle fit faire aussi une cuisine plus grande et une pharmacie qui subsiste encore telle qu'elle l'ordonna.

Malgré son état débile ce ne fut pas elle cependant qui la première quitta cette terre de Baugé où elle avait fait tant de bien. Celle qui lui avait si héroïquement frayé les voies, Marthe de la Bausse, s'envola avant elle dans une meilleure patrie à la fin de septembre 1676. En trois jours, pendant lesquels elle fit l'admiration de tous par sa paix, sa piété, sa résignation, ses aspirations brûlantes vers Dieu qu'elle avait tant aimé et si bien servi, elle s'endormit sur le Cœur Sacré du Sauveur. Anne de Melun lui survécut à

peine trois ans. En juillet 1678, elle voulut aller revoir Beaufort; sa maladie y empira; elle se fit ramener à Baugé et rendit son âme généreuse à Dieu, le 13 août 1679. Toutes deux laissèrent une odeur de sainteté. Plusieurs les invoquèrent et en obtinrent soulagement à leurs souffrances corporelles ouà leurs peines d'esprit. La ville entière pleura ces deux pertes cruelles; les hospitalières furent inconsolables; la reconnaissance de tous éclata.

Anne et Marthe, la princesse et la servante, s'étaient trouvées réunies dans cette égalité chrétienne que produit la céleste charité. L'une et l'autre, dans la voie que le Seigneur lui avait tracée, fut incomparable et sublime. Marthe néanmoins donna davantage, car elle sut créer pour les pauvres des biens qu'elle n'avait pas et se livra elle-même entièrement par la consécration religieuse, tandis que la princesse tout en donnant une partie de ses grands biens et en payant héroïquement de sa personne, ne fit point abnégation de sa volonté. Mais on doit admirer le courage qui lui fit préférer les humilités d'une salle de malades aux splendeurs des salons de la cour. Ces deux âmes d'élite donnèrent l'une et l'autre à des classes différentes de la société de nobles exemples dont elles ont toujours grand besoin.

Tout en développant son bel Hôtel-Dieu d'Avignon, la mère de Cléraunay ne pouvait oublier La Flèche, et l'état, à ses yeux déplorable, dans lequel demeurait cette communauté qui l'avait recueillie au sortir du monde et qu'elle regardait toujours comme une mère. Elle venait de traiter pour la fondation d'une nouvelle maison à L'Isle, dans le Comtat-Venaissin,

lorsqu'elle eut la pensée que le moment pouvait être favorable pour essayer encore une tentative près de sœurs toujours aimées. Les Miramiones étaient parties; sa nièce, la mère Gras de Villette, gouvernait dans la mansuétude et dans la paix. Ne trouverait-on pas les esprits dans des dispositions plus favorables qu'autrefois? La Mère Aubert voulut s'en assurer et sans s'effrayer de la longueur du voyage, elle s'avança jusqu'à Beaufort. L'ardeur de ses prières venait en aide à l'ardeur de ses désirs. Mais elle fut informée officiellement que ceux-ci n'avaient pas de chances de réussite, et, sans aller plus loin, elle s'en retourna « la flèche dans le cœur » disent tous nos mémoires. Cet espoir déçu, cette flèche barbelée, empoisonna la vie de l'ardente religieuse. Elle ne rentra à Avignon que pour languir un peu de temps et puis mourir (19 juin 1685). Ce n'était pas elle que Dieu avait marquée pour être l'instrument de la réunion des deux branches de l'Institut.

La petite ville de L'Isle ne compte que 6,000 habitants; elle dépendait de l'évêché de Cavaillon. Les eaux de la fontaine de Vaucluse en s'échappant des flancs de la montagne forment une rivière, la Sorgue, qui s'est creusé dans la vallée, aidée quelquefois de la main de l'homme, un grand nombre de canaux. Ceux-ci se séparent capricieusement, puis se rejoignent; l'impétuosité du courant s'y trouve modérée et les eaux fraîches et limpides s'écoulent moins empressées en baignant les îlots nombreux qu'elles ont formés. C'est dans l'un d'eux que s'est établie la ville de L'Isle. L'air y est pur, le site charmant, les étrangers y vont en grand nombre jouir des paysages ou

chercher le rétablissement de la santé. Peu distante d'Avignon, L'Isle apprit bientôt la transformation merveilleuse qu'avait amenée à l'hôpital, l'introduction des religieuses de Saint-Joseph. Les habitants sollicitèrent Jean-Baptiste de Sade, leur évêque, de leur procurer le même avantage et le digne prélat s'empressa de se rendre à leurs vœux. Nous venons de dire que la Mère de Cléraunay avait signé un traité avant son voyage infructueux vers La Flèche; mais elle n'eût pas la consolation d'opérer elle-même la fondation. Cette mission fut donnée aux sœurs Renée de Launay, venue de Laval à Nîmes, puis à Avignon, et qui reçut l'emploi de supérieure, Madeleine de Mondagron (1), et Madeleine Ami, la première du diocèse du Mans, la seconde de Château-Gontier, en Anjou.

La ville s'était engagée à leur fournir une maison, une chapelle, un chœur séparé, des sacristies et des fontaines dans leur jardin; mais rien de plus. Elles avaient donc à se meubler et à se nourrir, ainsi elles n'échappèrent pas aux privations et à la gêne, compagnes accoutumées des fondations. Chacune d'elles

(1) Tous les actes notariés écrivent ainsi Mondagron et non Mondragon. Le petit extrait généalogique suivant fera connaître la parenté qui reliait entre elles plusieurs de nos religieuses.

De noble Paul Aubert de Cléraunay et de demoiselle Jeanne Marest naquirent :

1° Noble Paul Aubert de Cléraunay, conseiller du Roi, receveur des tailles du Mans.

2° Marguerite qui épousa le sieur du Bois.

3° Jeanne, femme de Claude Le Gras de Villette.

4° Catherine, femme de René-Arnoul de la Corbinière.

5° Marie, femme de Jean de Mondagron, sieur de Hires.

Et 6° Anne Aubert de Cléraunay, fille hospitalière.

n'apportait qu'une modique rente, et elles eurent grand besoin du secours que leur donnèrent deux bons habitants : Louis de Serres et Henri de Guilhem fournirent à leurs premiers besoins et leur procurèrent ensuite tout le blé nécessaire à leur consommation (1).

Madeleine de Mondagron était nièce de la Mère de Cléraunay, ce fut sans doute un des motifs qui la fit appeler par celle-ci à Avignon. Une excessive surdité qui lui survint l'obligea de quitter L'Isle et de retourner à Avignon, mais elle ne cessa pas pour cela de servir les pauvres. Ses yeux toujours aux aguets d'un besoin à prévenir, d'un désir à satisfaire, d'un service à rendre, suppléaient au défaut de ses oreilles. Elle eut toutes les qualités d'une bonne religieuse, mais l'humilité et le respect pour l'autorité se firent surtout admirer en elle. Lorsqu'on l'offensait, elle craignait d'avoir offensé elle-même et était la première à genoux devant sa compagne étonnée. S'il arrivait que quelque jeune religieuse présidât, elle se tenait devant elle dans l'attitude du respect, lui obéissait, ne faisait rien sans sa permission. Elle avait beaucoup et longtemps souffert d'une conscience timide, facilement alarmée. Dieu, dans les derniers temps de sa vie lui rendit le calme et elle expira dans une douce paix à l'âge de 72 ans.

Madeleine Ami était fille d'un conseiller au présidial de Château-Gontier, qu'elle eut la douleur de

(1) Les familles de Guilhem-Clermont-Lodève et de Serres appartenaient à la nombreuse noblesse qui habitait L'Isle et les environs. (De Joannis, p. 116. *Le Fédéralisme et la Terreur à L'Isle.*)

perdre lorsqu'elle avait à peine vingt ans. Cette mort la fit sérieusement réfléchir, et elle s'appliqua à connaître la volonté de Dieu, résolue à la suivre quelle qu'elle fût. Appelée à être hospitalière, elle allait avoir bientôt dans sa ville même le couvent des religieuses de la Miséricorde de Jésus, et non loin d'elle étaient quatre maisons de la congrégation de Saint-Joseph. Mais l'esprit souffle où il veut (1), et c'est vers Avignon qu'il porta Madeleine. Avant de s'y rendre avec deux de ses parentes, elle voulut faire un essai de trois mois à Beaufort, puis partit pour la ville papale, ayant rompu avec tout ce qui pouvait lui tenir au cœur en ce monde, et toute libre pour n'aimer et ne servir que Dieu seul.

Elle fit bien vite remarquer en elle beaucoup de vivacité et de pénétration d'esprit, unis à un rare discernement et à une prudence consommée. Aussi n'eût-elle pas à attendre la vêture; les sœurs avaient hâte de s'attacher un sujet qui paraissait devoir leur être si utile. On reconnut d'assez bonne heure que l'air d'Avignon était contraire à son tempérament, et c'est ce qui la fit désigner pour aller à L'Isle. Au bout de huit ans, elle s'y trouva seule des premières Mères de la maison. Renée de Launay avait été rappelée à Nîmes pour y être supérieure, et Madeleine de Mondagron affligée de surdité était, comme nous l'avons dit, retournée à Avignon. Madeleine Ami resta quarante-sept ans à L'Isle; elle rendit à la maison les plus importants services, y donna les plus beaux exemples de vertu et mérita une reconnaissance et une véné-

(1) *Spiritus ubi vult spirat.* Joan., III, 8.

ration dont le temps écoulé n'a pas affaibli la mémoire.

Vers ce même temps la ville du Mans s'adressa à la maison de Laval pour la prier de lui envoyer un essaim de ses religieuses. En vertu d'un acte capitulaire du 28 décembre 1677, un mémoire des conditions requises pour les nouvelles fondations fut envoyé, et en même temps on demanda le concours des communautés de Baugé et de Beaufort pour le cas où ce nouvel établissement aurait lieu ; mais l'affaire n'eût pas de suite, nous ne savons pourquoi. L'année suivante une autre délibération fut prise pour répondre à l'évêque qu'on ne pouvait obéir à l'ordre qu'il avait donné d'aller fonder à Ernée, attendu que les conditions qui étaient proposées se trouvaient en opposition avec les règles et constitutions de l'Institut (23 septembre 1678) (1).

(1) *Annales de Laval*, par la Mère Sauvé, I, p. 45.

CHAPITRE VI

MORT DE L'ÉVÊQUE ARNAULD. — Lézine Berault des Essarts est l'instrument choisi de Dieu pour l'union de l'Institut. — Elle revise le Coutumier, le Cérémonial, le Directoire. — Sa haute vertu. — Michel Lepelletier, évêque d'Angers. — Fin de la branche à vœux simples.

Comme tous les Arnauld, l'évêque d'Angers atteignit une grande vieillesse. Dieu ne l'appela à rendre compte de son administration qu'en 1692 (le 8 juin). Il était parvenu à sa quatre-vingt-quinzième année, et avait occupé quarante-deux ans son siège épiscopal.

Le conseil de ville de La Flèche avait soutenu d'abord et longtemps les sœurs de son hôpital et s'était montré comme elles opposé à la transformation. Dans le clergé, le même sentiment avait dirigé le chapelain donné, Jean Gyrot, qui s'était retiré emmenant sa sœur, et le chanoine Syette qui fit sortir ses deux nièces Marie et Madeleine Bérard. A un moment quelques sœurs ne sachant à qui se vouer, avaient appelé à l'aide, le marquis de la Varenne, qui n'avait pas à entrer dans ces débats. Mais après la mort de la Mère Le Gras de Villette, dernière ancienne de la maison, il ne s'y trouva plus que de jeunes sœurs, peu faites encore à la vie religieuse, incapables de se régir elles-mêmes, et, dans l'intérêt

des pauvres, la municipalité crut qu'il fallait ou régénérer la communauté ou s'adresser ailleurs pour retrouver le dévouement des temps héroïques de Marie de la Ferre et de Jérôme Le Royer. Pour régénérer la communauté de La Flèche, on ne pouvait plus recourir désormais dans l'Institut de Saint-Joseph qu'à des religieuses entrées dans les vœux solennels. La pensée de perdre le berceau de leur Congrégation était pour celles-ci, dans les diverses maisons entre lesquelles elles étaient réparties, une profonde peine qu'elles confiaient à Dieu par de ferventes prières, espérant toujours, même contre l'espérance.

La mort d'Arnauld, le revirement d'idées des habitants de La Flèche, vinrent favoriser l'accomplissement de leurs vœux, que Dieu préparait d'ailleurs depuis quelques années.

Son instrument dès longtemps déterminé dans ses desseins immuables était une religieuse formée par la Mère de la Ferre, amie de la Mère de Cléraunay, éprouvée dans les fondations, et les supériorités, fortifiée par les contradictions soutenues et les souffrances endurées, réservée lorsque ses sœurs à Beaufort tombaient frappées par la mort autour d'elle; c'était l'héroïque et sainte Lézine-Scholastique Berault des Essarts, que l'Institut doit regarder et vénérer comme sa seconde Mère.

Elle était encore à Beaufort où après avoir traversé les épreuves du commencement, elle s'était concilié tous les cœurs par sa patience, sa capacité, sa prudence, son bon jugement et sa sage conduite, et où elle avait attiré de nombreuses ouvrières remplies de zèle, vivant, grâce à son habile direction, en plein

épanouissement de cordialité et d'esprit religieux. Elle croyait pouvoir écrire au sujet de ses chères filles : « Je puis dire que parmi un si grand nombre de religieuses, il n'y a, grâce à Dieu, qu'un même esprit, un même cœur et une même bonne volonté ; l'union est parfaite et la paix règne parmi toutes. » Elle faisait, dit un mémoire, « régner partout l'allégresse, et cette joie pure qui naît de l'amour du devoir et de sa fidèle pratique ; à la tête de tout, partout la première, elle prenait pour elle le plus difficile, et, dans ses incessantes sollicitudes, l'égalité de son humeur, la sérénité qui régnait sur son visage, cette aimable gaieté qui assaisonnait ses discours si persuasifs, faisaient que ses filles l'aimaient comme une véritable Mère dont elle avait les qualités, volaient sans peine sur ses traces aux sentiers les plus difficiles. »

Mais, elle aussi, comme la Mère de Cléraunay, avec un sentiment plus dégagé peut-être et plus abandonné aux décisions divines, soupirait après le moment où la Communauté de La Flèche, renoncerait enfin à ses idées particulières, et se fondrait dans l'Institut transformé, ou plutôt, permettrait à l'Institut de se rejoindre à elle, toujours aimée comme la Mère commune. « Son chagrin était extrême et elle séchait de regrets » avec une ardeur de désirs qu'elle ne pouvait elle-même s'expliquer. On reconnaît la touche divine, l'indication de la voie qui ne tardera pas à s'ouvrir.

« Un jour, c'est la Mère Chauvelier qui parle, plus pressée qu'à l'ordinaire de ces mouvements si impétueux et si tendres, elle alla se jeter aux pieds du

crucifix, et là, fondant en larmes, elle épanchait son cœur avec ses soupirs en la présence de son Dieu.

« Seigneur lui disait-elle amoureusement et avec cette confiance qu'il permet à ses fidèles épouses, votre colère durera-t-elle toujours ? et ne fera-t-elle point place à la miséricorde, à cette miséricorde dont les flots salutaires ont noyé dans un déluge de sang les iniquités du genre humain.

« Avez-vous oublié votre fidèle serviteur M. Le Royer et votre humble servante la Mère de la Ferre et tant d'autres qui ont mis leur gloire et leur bonheur à suivre vos adorables volontés. Quoi, mon Dieu, ne vous souvient-il plus de ces temps, de ces heureux temps, où vos divins regards se fixaient avec tant de complaisance, sur la sainte maison de La Flèche ? Comment a-t-elle dégénéré de cette ferveur qu'elle communiquait aux autres ? Ah ! Seigneur, comment cet or pur a-t-il perdu sa couleur, jusqu'à vous forcer d'en détourner les yeux ?

« Quoi qu'il en soit, et de quelque façon que ce malheur lui soit arrivé, vous avez voulu, mon Dieu, que cette maison fut mon berceau, vous m'y avez nourrie du lait le plus pur, comblée de toutes sortes de biens ; souffrez donc qu'aujourd'hui je sollicite jusqu'à l'importunité le retour de vos anciennes bénédictions ; laissez-vous toucher ; laissez-vous attendrir, ô le meilleur et le plus tendre de tous les pères !

« S'il vous faut des sacrifices, frappez, me voilà prête ; je suis votre victime, ne m'épargnez pas, mais exaucez mes vœux.

« A ces mots, elle se prosterna le visage contre

terre, la baignant de ses pleurs. Une prière si fervente ne pouvait manquer de fléchir celui qui a plus envie de nous accorder que nous d'empressement à lui demander dans nos plus pressants besoins.

« La Mère des Essarts se sentit consolée, elle se releva avec un secret sentiment que ses désirs seraient accomplis. »

En attendant elle profitait du calme dont elle jouissait pour travailler à la revision des règlements Elle retoucha discrètement le Coutumier, les Constitutions, le Cérémonial, le Directoire; elle se gardait avec soin d'innover, car elle révérait les règles d'après lesquelles elle avait été elle-même formée et n'avait qu'un désir, celui de transmettre l'esprit dont elle avait eu le bonheur d'être pénétrée par la fondatrice même.

Elle soumettait son travail au docteur Dufeu, devenu vicaire général d'Autun, mais conservant toujours le même attachement pour l'Institut, puis elle en envoyait des copies dans toutes les maisons afin de provoquer les observations et les remarques dans le but d'arriver à une parfaite uniformité; enfin elle le proposait aux Évêques qui « admiraient la sagesse, la netteté et l'esprit de perfection qu'on voit reluire dans tous ces règlements, » et les revêtaient de leur approbation. Les Constitutions étaient prêtes pour l'impression en 1685; le Cérémonial en 1690, le Directoire fut approuvé, mais non publié. C'est dans ce dernier ouvrage, hautement loué par les prélats, que la Mère des Essarts a mis toute son âme, modelée sur celle de Marie de La Ferre. « On peut dire que ce livre est la naïve expression et l'extrait

des sentiments sublimes et de l'intérieur de cette sainte religieuse, car si cette épouse du Roi était toute belle au dehors par l'éclat de ses héroïques actions, cette beauté extérieure n'était qu'un rejaillissement de la beauté intérieure de son âme. Toujours unie à Dieu, elle marchait continuellement en sa présence et était recueillie dans les plus grands embarras. Gaie et amusante dans les récréations, elle était silencieuse partout ailleurs. Sa modestie, son attention au service des pauvres prouvait sensiblement qu'elle voyait en eux son Époux souffrant. Enfin c'était une fille d'oraison, qui nous en a laissé, on peut bien le dire, la matière et la manière la plus excellente dans notre Directoire qui contient la plus haute et la plus pure spiritualité. »

On tient de la Mère Anne Giroust qui succéda à Lézine-Scholastique dans la supériorité à La Flèche et qui l'avait accompagnée en d'autres maisons « que l'attitude de la Mère des Essarts en la présence du Seigneur lui inspirait la plus tendre dévotion, elle était toujours à genoux d'un air anéanti et quand ses infirmités ne lui permirent plus de suivre l'office avec le chœur, elle se plaçait au coin de la grille proche le bénitier pour ne rien voir. Mais, nous, qui la voyions tout occupée et perdue en Dieu, nous étions merveilleusement édifiées et puissamment sollicitées à l'imiter. »

Enfin arriva le moment arrêté par la Providence. Une requête fut adressée à Michel Lepelletier successeur d'Henri Arnauld, afin d'obtenir que des maisons de Baugé, de Beaufort ou de Laval, des religieuses fussent procurées pour relever l'Hôtel-Dieu de

La Flèche. C'était le vif désir du nouvel évêque; il avait été informé de tout ce qui s'était passé et il avait conçu la plus grande estime pour la Mère des Essarts qu'il avait eu occasion de voir à Baugé et à Beaufort (1).

Il écrivit lui-même à toutes les maisons pour leur annoncer la nouvelle, désirée de toutes, du rétablissement de La Flèche. On le pria unanimement d'y pourvoir et notamment de désigner la religieuse qui lui semblerait la plus apte à conduire cette entreprise à bonne fin. Aucune hésitation ne fit balancer l'évêque dans son choix. Seule Lézine-Scholastique réunissait à un haut degré toutes les qualités requises pour cette œuvre qui ne devait pas manquer de difficultés. Il l'avertit par lettre qu'il la destinait à relever le berceau chéri de l'Institut, et que, si l'œuvre ne devait pas s'accomplir sans combattre, on pouvait du moins se tenir assuré que le secours de Dieu ne manquerait pas. La réponse de Lézine exprimait sa défiance d'elle-même, mais en même temps sa joie de voir que le Ciel n'était pas sourd à ses vœux et de ce que par vocation surnaturelle, elle se trouvait appelée à coopérer à une telle œuvre. Elle assurait l'évêque de sa soumission à ses conseils et de sa disposition à tout souffrir en vue du résultat espéré.

Michel Lepelletier avait désigné pour être les com-

(1) Michel Lepelletier était le second fils de Claude Lepelletier de Souci, contrôleur général des finances. Après avoir fait ses études ecclésiastiques au séminaire de Saint-Sulpice, il fut pourvu de l'abbaye de Jouy au diocèse de Sens. Il fut nommé évêque d'Angers en 1693.

pagnes de la Mère des Essarts : Anne Giroust, Marguerite Brochard, et Anne Amis du Ponceau; elle demanda qu'Élisabeth Trovit de la Gasnerie leur fut adjointe. C'étaient toutes des filles formées à Beaufort, toutes pénétrées par conséquent du même esprit, et desquelles la Supérieure n'avait à attendre que le concours le plus entier dans le travail, et la sympathie la plus filiale dans les contrariétés (1).

Cette douceur intime de la famille religieuse fut très précieuse pour elle, car ainsi que l'évêque l'avait bien prévu, il y eut à souffrir. Les religieuses avec leur Mère se rendirent de Beaufort à La Flèche vers la mi-août 1693, et y trouvèrent Michel Lepelletier qui les y avait devancées d'un jour.

Mais la cupidité des administrateurs faillit les faire repartir dès le lendemain. La Mère des Essarts s'opposait aux conditions dont on voulait grever sa communauté, prévoyant bien les embarras qu'elles produiraient nécessairement dans l'avenir, et qui étaient plus onéreuses encore que celles du traité de 1647, déjà si écrasantes. L'évêque, à la fin, reconnaissant qu'on allait laisser les religieuses s'en retourner et que l'arrangement auquel il s'intéressait allait être manqué, prit sur lui d'ordonner à la supérieure de signer le concordat. Elle soumit ses lumières à l'obéissance. La prise de possession se fit solennellement le dimanche 23 août.

Avec des ressources déjà minimes et obérées de plus par le traité, la communauté eut à faire des répara-

(1) La Mère Radegonde Vallet prit la supériorité de Beaufort au départ de la petite colonie.

tions, à remettre en état mille choses, à reconstituer sa mense claustrale. La Mère des Essarts dut à l'influence qu'elle exerçait autour d'elle, de pouvoir faire face à tout et procurer à ses sœurs les secours nécessaires. Des amis firent relever la buanderie. Mme de Montespan, qui venait de temps en temps à La Flèche, rebâtit le grand cloître et donna de très beaux ornements à la sacristie. On agrandit les salles des pauvres, on améliora la cuisine et la pharmacie. Mais, au milieu de ses fatigues, lorsqu'après avoir consacré tout le jour à divers travaux, la Mère des Essarts devait passer une partie des nuits, avec la Mère Brochard, à classer et à ranger les papiers et les titres, ce qui la délassait, c'était de voir « que déjà la ferveur régnait avec édification dans cette maison renaissante sur laquelle elle avait répandu tant de pleurs. La règle était en vigueur, l'union parfaite, la charité pour le pauvre au suprême degré. Le noviciat se remplissait tous les jours de ferventes prosélytes. Enfin, les bénédictions célestes, si longtemps suspendues, recommencèrent à couler sur cette terre que le feu de la division avait rendu si aride. »

Michel Lepelletier, pour rendre cette belle harmonie possible, avait ouvert les portes aux sœurs qui se trouvaient à La Flèche avant l'arrivée des religieuses de Beaufort (1). Cependant, il leur avait laissé le temps de se placer ailleurs et peut-être aussi de se demander si elles ne se détermineraient pas à demeu-

(1) L'abbé de Bassan de Flamanville, ami du prélat, fut donné aux sœurs pour supérieur. C'était un homme de talent et de grande piété. Il avait voulu aller en mission chez les infidèles : mais il fut élevé à l'évêché de Perpignan.

rer avec une sincère bonne volonté. Une seule resta : c'était Madeleine Hardouineau de Vaugermain, qui fut admise à prendre l'habit le 3 juin 1694 (1).

L'union de l'Institut était consommée.

Un siècle s'écoula, puis vinrent les révolutions, et quand du milieu des ruines qu'elles avaient faites, se relevèrent les institutions catholiques persécutées ou bannies, la sagesse de l'Église statua que les vœux des religieuses de France ne seraient plus regardés comme solennels. Ainsi les hospitalières de Saint-Joseph se sont trouvées ramenées à un état assez voisin de celui que les fondateurs avaient adopté. A quoi donc avaient servi les agitations qui ébranlèrent leur institut pendant près de quarante ans? A faire voir une fois de plus que l'homme s'agite, mais que c'est toujours Dieu qui le mène, à faire pratiquer de grandes vertus par les âmes qui surent se défendre de tout entraînement passionné et ne cherchèrent que la pure gloire de Dieu, à démontrer que l'esprit humain, exposé à faillir jusque dans ses aspirations les meilleures, n'a de sauvegarde contre lui-même que dans l'obéissance empressée à l'autorité sainte qui, au nom de Jésus-Christ, a droit de régir toute volonté ici-bas.

La hâte des religieuses qui aspiraient à un état plus parfait fut trop grande, la résistance de celles qui demeuraient fidèles aux constitutions premières fut trop longue. Les unes et les autres manquèrent de guides capables de les modérer et de les conduire, c'est-à-dire d'hommes impartiaux en qui de part et

(1) Une autre s'en alla à Baugé où elle fit profession.

d'autre, elles pussent avoir pleine confiance. Arnauld, Dufeu, étaient eux-mêmes engagés et, plus encore, promoteurs, dans le litige; ils ne pouvaient être juges et parties. Le Royer avait été enlevé trop tôt; Dubreuil, prématurément éloigné à son tour. Il semble que ce dernier, à défaut du fondateur, eut été homme à amener doucement tous les esprits à adhérer au bref pontifical. Mais pourquoi fut-il éloigné? Dans quels termes était-il avec l'évêque d'Angers? Quelle aurait pu être en réalité son action? De profondes obscurités empêchent de plonger bien au fond des responsabilités de chacun dans toute cette affaire. Dieu avait permis l'épreuve, lui-même en prépara la fin en enlevant à l'un des partis toute âme en état de continuer la lutte, en donnant à l'autre une Mère sainte et prudente, capable de rétablir tous les cœurs dans l'union.

Il n'y eut point de vaincus : les Mères Pilon, Grasset, Busson, si fermes dans leur attachement aux règles primitives, étaient remontées vers Dieu. Il n'y eut point non plus de vainqueurs : Arnauld était mort, Anne Aubert morte aussi, et Dufeu devenu vicaire général d'Autun, ne pouvait plus témoigner que de loin l'intérêt qu'il continua de porter à l'Ordre jusqu'à la fin de sa longue vie. Ainsi, aucun sentiment humain ne dut se mêler à l'œuvre accomplie, et les sœurs purent chanter avec une allégresse et une suavité sans mélange : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum* (1).

(1) Psalm. CXXXII : *Voici comme il est bon et doux à des frères de demeurer unis;* verset que les religieuses chantent à leurs vêtures et professions.

On vit dès lors s'affermir de plus en plus entre toutes les maisons de l'Institut une intimité cordiale, une fraternité vraiment religieuse, grâce à laquelle toutes souffrent des peines qui en affligent une, ou se réjouissent des succès qui en consolent une autre. Elles se donnent ou se prêtent leurs sujets au besoin, et la bourse quelquefois mieux garnie des unes, vient avec empressement au secours de la détresse des autres. Déjà l'on a vu Laval prêter des supérieures à Baugé et à Montréal, notre histoire, dans la suite, rapportera encore plusieurs traits de cette réciproque charité.



LIVRE SIXIÈME

UNION ET VERTUS

1662-1789

CHAPITRE PREMIER

LE CANADA. — Première novice canadienne. — Cession de Montréal à MM. de Saint-Sulpice par les Associés. — Tremblement de terre. — Andrée du Ronceray. — Réclamation non fondée. — Mort de Mlle Mance. — Deux sœurs de Beaufort envoyées à Villemarie. — — Utopie de la sœur Tardy. — Mort des Mères Maillet et de Brésoles.

Traversons de nouveau les mers. Nous trouverons à Villemarie la petite famille de Saint-Joseph accrue des sœurs Le Jumeau et Babonneau, qui ont laissé Andrée du Ronceray repasser seule en Europe. Nous y trouverons aussi de jeunes religieuses, aimables prémices indigènes. Quelques bonnes volontés avant elles s'étaient offertes à l'essai; mais elles ne s'étaient pas soutenues.

La première vocation canadienne, sérieuse et solide, fut celle de l'intéressante annaliste que nous avons plusieurs fois citée, Marie Morin, née à Québec, et, chose surprenante, envoyée à Montréal par le Vicaire apostolique, M. de Laval, évêque de Pétrée, à un moment où il faisait mille efforts pour fondre les sœurs de Saint-Joseph avec celles de Dieppe (août 1662).

Croyait-il leur jeter une amorce pour les attirer, ou pensait-il qu'un insuccès assez probable dégoûterait les sœurs et les amènerait à son idée? A une jeune fille de treize ans, il fallait en effet une rare énergie pour accepter de vivre au milieu des privations qu'elles nous a décrites, et dans la compagnie de sœurs déjà âgées qui lui semblaient d'un autre siècle. Elle resta cependant. Elle-même raconte d'une manière charmante que Mme d'Ailleboust, ayant perdu son mari, demeura comme pensionnaire chez les sœurs de Saint-Joseph, et qu'elle avait pour servante une fille de onze à douze ans nommée Adrienne Barbier. Cette fille annonçait de si heureuses dispositions qu'on la croyait destinée à entrer plus tard chez les hospitalières. Lorsque Marie Morin fut arrivée de Québec et qu'on l'eut mise au noviciat, on lui donnait sans cesse Adrienne pour modèle, ce qui la vexait sensiblement. « Elle était bien plus avancée que moi, dit-elle, dans les vertus religieuses,... elle avait un extérieur charmant et une modestie angélique. Étant peu humble et beaucoup superbe, je n'étais pas contente que sa vertu servit à me faire faire la correction; je m'en plaignis plusieurs fois, ce qui m'attira de nouvelles mortifications. Adrienne était toujours préparée à se mortifier, à travailler, à faire oraison; mais il n'en était pas ainsi de moi. » Acceptons ce récit comme langage d'humilité, car cette âme, un peu plus raide à la façon, fut la première professe canadienne, remplit les fonctions de supérieure et rendit de grands services, tandis que cette petite perfection d'Adrienne trouva un bon parti et devint une bonne mère de famille.

Cinq ans s'écoulèrent avant qu'une nouvelle postulante vint frapper à la porte du couvent. Les trois fondatrices dont les forces s'usaient et qui sentaient le poids de l'âge, s'inquiétaient un peu, tout en comptant que Dieu n'abandonnerait pas son œuvre. Elles furent donc bien ravies, lorsque leur arriva de Québec, à son tour, Catherine Denis, jeune fille de dix-neuf ans. Son père, bien qu'il fut un des notables de la ville, et qu'il eut rempli par intérim les fonctions de gouverneur général, n'avait pu la doter pour qu'elle fut admise chez les hospitalières de la Miséricorde de Jésus où elle postulait depuis plusieurs années. M. Souart, sulpicien, confesseur des hospitalières de Montréal, lui offrit une dot pour entrer chez ses filles; ce qu'elle accepta avec empressement. En même temps qu'elle, sœur Raisin était amenée par des voies analogues à Mlle Bourgeoys, dont l'œuvre passait par les mêmes phases et les mêmes angoisses que celles de Saint-Joseph.

Le Canada subissait à ce moment un changement d'une souveraine importance. Réduits à sept, les associés de Montréal cédaient tous leurs droits et la seigneurie de l'île à MM. de Saint-Sulpice (1). Le gouverneur général du Canada prit autorité sur ce territoire. Il enleva aux seigneurs l'administration de la justice, méconnut le caractère et les droits de Maisonneuve et lui donna un remplaçant. Il alla même jusqu'à lui ordonner de rentrer en France, ce que

(1) *Histoire de la Colonie française en Canada*, III, p. 61. Les lettres patentes du roi données en 1644 conféraient aux associés de Montréal le droit de rendre la justice et celui de nommer leur gouverneur particulier.

celui-ci fit aussitôt sans se plaindre (1665). Les Montréalais l'avaient vu partir avec une profonde douleur; ils sentaient que la protection plus efficace que leur assurait la suzeraineté royale, serait achetée au prix du relâchement des mœurs, et que c'en était fait de cette ère primitive rappelant l'état de l'Église naissante, ère laborieuse mais pure, dont ils avaient été les ouvriers choisis de Dieu.

Ils jugeaient avec raison d'après ce qu'ils savaient de Québec. Dans cette ville la voix des supérieurs ecclésiastiques n'était plus obéie, la traite des boissons se faisait avec les sauvages, les vols se multipliaient, les crimes demeuraient presque impunis. Ce relâchement de mœurs amena, — ce fut la croyance générale, — sinon un châtiment, du moins un avertissement épouvantable au Canada tout entier.

Des signes précurseurs l'annoncèrent, puis le 5 février (1663), vers le soir, deux cents lieues de terrain sur cent lieues en largeur, le Canada, l'Acadie, la Nouvelle-Angleterre, furent ébranlés à la fois par un tremblement de terre dont les descriptions font frémir (1). Ce phénomène surprenant par son étendue, ne le fut pas moins par sa durée qui fut de plus de six mois avec plus ou moins d'intensité. La terre fut bouleversée et cependant personne ne périt. Le sol ondulait comme les vagues d'une mer agitée, les maisons étaient secouées comme des roseaux sous une bourrasque, des montagnes s'abîmaient ou allaient

(1) Voir dans l'*Histoire de la Colonie française au Canada*, t. III, les récits du P. Lallemant, jésuite, de la Mère Marie de l'Incarnation, de la sœur Morin et autres.

surgir ailleurs, des forêts descendaient dans le fleuve tout entières et détournaient son cours, des lacs s'étendaient là où les eaux n'avaient jamais coulé.

On crut à Québec être arrivé aux derniers jours du monde; on courut aux églises, les confessionnaux furent jour et nuit assiégés par d'innombrables pénitents. « On ne saurait croire, écrit la mère Marie de de l'Incarnation, le grand nombre de conversions que Dieu a opérées tant du côté des infidèles qui ont embrassé la foi que de la part des chrétiens qui ont quitté leur mauvaise vie. En même temps que Dieu ébranlait les montagnes et les rochers de marbre de ces contrées, on eût dit qu'il prenait plaisir à ébranler les consciences. Les jours de carnaval ont été changés en des jours de pénitence et de tristesse; les prières publiques, les processions, les pèlerinages ont été continuels; les jeûnes au pain et à l'eau fort fréquents; les confessions générales plus sincères qu'elles n'auraient été pendant l'extrémité des maladies. »

« La dévotion, dit la sœur Morin, ne fut pas aussi grande à Villemarie; chacun demeura chez soi et la porte de notre église fut fermée; il n'y en avait point d'autre pour lors dans toute l'île de Montréal. Peut-être n'avait-on pas tant besoin d'aller à confesse, car en ce temps on vivait bien et dans une grande innocence. »

Plusieurs personnes virent dans cet événement l'ingérence de Satan : « Comme les démons se mêlent quelquefois aux effets naturels, on a facilement cru qu'ils se sont mêlés dans ce tremblement de terre pour accroître les frayeurs que la nature agitée devait

nous causer. » Ainsi parle Marie de l'Incarnation, et la sœur Bourgeoys écrit du P. Chaumonot qui résidait alors à Villemarie, qu'il « encourageait tout le monde en disant que c'était le diable qui enrageait de ce que Dieu était bien servi. Ainsi, en lâchant les rênes à la méchanceté infernale, Dieu se serait proposé un double but : avertir et convertir les commerçants de Québec trop âpres au gain ; prémunir et fortifier les habitants de Villemarie pour qu'ils ne sortissent pas de la voie qu'ils avaient jusque-là suivie. La puissance de Dieu se joue de la puissance mauvaise et tire de sa malice des effets différents qui concourent à sa gloire. Si donc l'intervention satanique eût vraiment lieu en cette occasion, la bonté divine protégea toujours son peuple canadien ; c'est ce dont témoigne le P. Lallemant : « Nous voyons proche de nous de grandes ouvertures qui se sont faites et une prodigieuse étendue de pays toute dévastée, sans que nous ayons perdu un enfant, non pas même un cheveu de nos têtes. »

Quelques jours seulement avant le tremblement de terre, Maisonneuve avait fait appel aux colons et formé la milice de la Sainte-Famille, confrérie militaire formée d'hommes de bonne volonté disposés à marcher au besoin sur les traces de Dollard des Ormeaux (1).

Après l'événement, par le zèle de Mme d'Ailleboust et du P. Chaumonot, fut instituée la Confrérie géné-

(1) Ce fut le dernier service qu'il rendit à la colonie; il s'en alla passer ses derniers jours, en saint, au Fossé-Saint-Victor, à Paris, et il y mourut le 10 septembre 1676.

rale de la Sainte-Famille dans laquelle les hommes prenaient pour modèle saint Joseph, les femmes, la sainte Vierge, et les enfants, l'enfant Jésus. Elle se forma d'abord à Villemarie. L'autorité de l'évêque l'établit bientôt à Québec; puis toutes les paroisses voulurent avoir la leur; après deux siècles écoulés, ces confréries persévèrent encore parmi les canadiens et même au milieu des peuplades de sauvages chrétiens.

Catherine Denis dont la première pensée avait été d'entrer dans l'ordre cloîtré et à vœux solennels de la Miséricorde de Jésus, tenait à ce que les hospitalières de Saint-Joseph lui procurassent les mêmes avantages. L'autorité ecclésiastique aussi faisait de l'état primitif des sœurs une de ses objections et l'un des motifs de son opposition. Les fondatrices, on ne l'a pas oublié, avaient toujours été disposées à embrasser le nouvel état, maintenant adopté par l'Institut presque tout entier. On se résolut donc à faire venir de la maison de Laval, berceau de la transformation, une professe pour préparer et faire émettre à Villemarie les vœux solennels. Nous avons rapidement raconté la courte expédition d'Andrée Devernay du Ronceray, il convient d'y revenir.

Les sœurs de Villemarie avaient un tel désir de suivre le bref d'Alexandre VII qu'ayant été informées qu'il y avait dans la maison de Laval une sœur domestique disposée à traverser les mers, elles se déclarèrent prêtes à la prendre pour supérieure et à faire leur noviciat sous sa conduite. On ne saurait trop admirer une pareille humilité. Mais dans la même maison Andrée du Ronceray n'avait pas une moindre

ardeur d'aller au Canada, seulement connaissant la contrariété qu'en eût éprouvé son père, elle tenait son désir secret. Les oppositions du père, de la maison de Laval, de l'évèque du Mans, cédèrent comme nous l'avons raconté, et Andrée avec ses deux compagnes se rendit toute joyeuse à La Rochelle. Arrivées trop tard, elles ne trouvèrent plus de disponible dans le navire du capitaine Poulet que la chambre de la pompe, lieu incommode et fétide, mais dont elles s'accommodèrent, heureuses de mettre leur traversée sous la sauvegarde de la souffrance. M. Talon, intendant du Canada, partait en même temps sur un bon vaisseau du roi. Il n'eût pas plutòt appris que des religieuses allaient s'embarquer dans de telles conditions, qu'en courtois chevalier, il s'empressa de leur offrir de venir à son bord. Elles le remercièrent de sa gracieuse attention et bien leur en prit. Talon fit naufrage près des côtes du Portugal, et se sauva à grand'peine sur un mât rompu, tandis que les religieuses cinglaient heureusement vers leur but où elles apprirent la catastrophe et rendirent grâces à Dieu qui les avait inspirées.

Au terme du court séjour de trois ans qu'Andrée du Ronceray fit au Canada, heureuse d'avoir reçu les vœux des filles qu'elle avait formées, elle serait volontiers demeurée au milieu d'elles; mais l'impatience paternelle et le rappel de sa maison d'origine l'obligèrent à rompre brusquement les liens contractés avec cette chère communauté de Villemarie. Il y eut bien des larmes dissimulées, bien des soupirs étouffés, outre ceux qui ne purent éviter de se faire entendre, lorsqu'Andrée dut dire adieu à ses filles.

Elles perdaient cette mère qui les avait conduites à l'entière union avec Jésus-Christ. Et elle, aurait désiré unir sa vie à celle des Mères de Brésoles, Macé, Maillet, fondatrices de la maison de Laval, qui lui avaient fait retrouver la patrie au sein du Nouveau-Monde. En les quittant elle avait le cœur brisé. Les vénérables Mères fondatrices de Montréal regrettaient pour leur communauté si péniblement formée une religieuse d'un si grand mérite. La sœur Le Jumeau était inconsolable; elle n'eût pas voulu retourner en France, et cependant l'idée de se séparer d'Andrée lui était si cruelle qu'elle s'offrit à l'y reconduire. Elle demeura néanmoins; son amie trouva pour la protéger au retour un excellent homme, Migeon de Bransac, juge de Montréal, qui avec les attentions les plus délicates, lui facilita la traversée et la reconduisit jusqu'à son monastère (1).

Catherine Macé eut la succession d'Andrée du Ronceray. Puis la supériorité, pendant plus de vingt ans, alterna entre elle et la Mère Le Jumeau. C'était une lourde charge et une croix perpétuelle, par suite des contrariétés, des oppositions, des calamités qui surgissaient sans cesse et laissaient à peine quelque temps de relâche à celle qui avait la sollicitude de la Communauté. Il fallait que la bonté divine communiquât à ces âmes une énergie plus que virile et les soutînt par des consolations intimes d'une immense douceur et d'une rare puissance pour qu'elles résis-

(1) Sa fille, Gabrielle de Migeon, entra au noviciat de Saint-Joseph en 1684 et sa femme devenue veuve, en fit autant comme nous le dirons plus tard.

tassent à tant d'assauts, à tant de dénuement, à des coups si imprévus, et à des ruines où elles se voyaient replongées dès qu'elles commençaient à en sortir. Sœur Morin nous a déjà dit que Dieu voulait ses hospitalières sous le pressoir; elles comprenaient le désir divin, et le cœur ne leur manqua jamais pour souffrir.

De longues difficultés d'intérêt troublèrent les dernières années de Mlle Mance, qui conserva toujours l'administration temporelle de l'Hôtel-Dieu. Après avoir frayé les voies aux hospitalières, n'étant point appelée à revêtir leur saint habit, elle s'était retirée dans un petit logement attenant à l'hôpital. Ses peines, dont son dévouement à l'œuvre était cause, ne pouvaient manquer de rencontrer correspondance et cordiale sympathie chez ses amies, les filles de Saint-Joseph. Ces difficultés étaient soulevées au sujet du fief de Nazareth. On se rappelle que les seigneurs avaient concédé à l'Hôtel-Dieu cent arpents de terre en dédommagement de 22,000 liv. données par Mme de Bullion, et employées par les Associés à la levée d'hommes qui sauva le Canada.

Mgr de Pétrée mit son zèle à faire rendre cette somme à l'hôpital (1). Personne ne connaissait mieux que Mlle Mance les intentions de Mme de Bullion, elle affirmait que cette dame avait consenti à l'échange, en vue de la nécessité de la levée d'hommes à laquelle

(1) A ce moment, il est vrai, les 22,000 liv. auraient produit plus de revenu que les 100 arpents, ceux-ci étant tombés en friche. Mais il n'en avait pas été de même lors de la transaction. Les seigneurs n'étaient pas cause de la dépréciation subie et n'avaient pas à en tenir compte.

elle avait voulu contribuer encore par ailleurs pour vingt autres mille livres. L'acte de cession, par les associés de Montréal au Séminaire de Saint-Sulpice, mentionnait la substitution des cent arpents aux 22,000 liv. et disait qu'ils faisaient partie de la fondation de l'hôpital. Maisonneuve, près de mourir, se fit un devoir de conscience, de consigner dans un écrit qui fut mis sous les yeux de Mgr de Laval, ce qu'il avait su de cette opération, et dans lequel il affirmait qu'au moment où elle eût lieu, il aurait mieux aimé les terres dans l'état où elles étaient lorsqu'il les donna à l'Hôtel-Dieu, que la rente de 1,000 liv. que les 22,000 liv. lui rapportaient alors. Rien n'y fit; l'évêque voulait quand même un écrit de la donatrice autorisant cette substitution. C'était demander l'impossible, puisque Mme de Bullion avait tenu à demeurer toujours la bienfaitrice inconnue.

M. de Bretonvilliers, supérieur de Saint-Sulpice, porta la cause au conseil privé du roi (1677), qui, après sérieuse étude de la question, déclara que les seigneurs non seulement ne devaient rien, mais avaient été très généreux en supportant tous les frais d'une recrue qui avait profité aux colons, à l'Hôtel-Dieu et à tout le Canada. Mgr de Laval ne fut point convaincu, voulut ramener l'affaire en jugement, et tracassa pendant vingt ans et plus le séminaire, pour lui faire rendre à l'hôpital les 22,000 liv. (1).

(1) Pour le bien de l'hôpital, il n'y réussit point. Ces terrains, en effet, ont fini par être englobés dans la ville; ils font partie du faubourg Sainte-Anne et sont un fonds assuré de revenus, la principale ressource de l'Hôtel-Dieu. Les 22,000 liv. auraient été employées

Mlle Mance, affligée de cette persécution, fut en outre éprouvée par de longues et douloureuses maladies, pendant lesquelles elle édifia toute la colonie par sa patience et ses hautes vertus; elle mourut en odeur de sainteté, en 1673, âgée de soixante-six ans.

Après le départ d'Andrée du Ronceray, M. Macé envoya de Paris une postulante qui, à la suite d'épreuves bien pénibles pour elle, devint une excellente religieuse (1). Il fit partir à différents intervalles d'autres jeunes filles auquelles il reconnaissait une bonne vocation. A la mort d'une des fondatrices (1677), il demanda deux sœurs à Beaufort, et l'évêque d'Angers se trouva amené à les accorder. L'une de celles que Dieu avait choisies, Charlotte Gallard, d'une noble et pieuse famille d'Angers, suivant l'attrait qui s'était révélé en elle dès l'enfance pour la vie d'hospitalière, était entrée une des premières au noviciat de Beaufort. Mais, au moment de faire profession, elle tomba très gravement malade et l'on craignit pour ses jours. L'évêque avait conçu d'elle de grandes espérances; il fut profondément affligé de sa perte imminente et se sentit poussé à faire vœu pour elle, que si Dieu lui rendait la santé elle irait à Villemarie. Il ne l'aurait donc obtenue que pour la perdre; il n'y pensa pas. Mais son vœu répondait aux désirs secrets de la jeune fille; Dieu l'avait guidé. Il rendit la santé et la vie à

à la construction des bâtiments et auraient péri avec eux par l'incendie. Ici comme dans toute cette histoire, il faut voir la main de Dieu qui conduit à ses fins même les agitations contraires des hommes.

(1) La sœur Catherine-Louise Fidelet.

Charlotte, qui, en prononçant ses vœux s'engagea expressément à aller servir Dieu et les pauvres au Canada. On lui adjoignit Françoise Maumousseau, encore novice. L'une et l'autre remplirent, dans la suite, des fonctions importantes et la supériorité. Le personnel de la communauté se maintenait ainsi en nombre convenable pour suffire aux travaux.

Mais le démon ne put souffrir cette prospérité relative. Il suscita un orage qui ébranla non seulement les hospitalières, mais surtout la Congrégation de Notre-Dame et le Séminaire lui-même.

Une religieuse de la Congrégation, la sœur Tardy conçut une grande idée, soufflée malheureusement par le malin esprit, déguisé en ange de lumière. Des trois familles religieuses adressées au Canada, pour y répandre, chacune selon le propre de sa vocation spéciale, l'esprit de Jésus, Marie et Joseph, auxquels elles étaient vouées, cette sœur rêva de composer une seule communauté, dans laquelle auraient de plus été admis des ermites maîtres d'école pour les garçons (1). Tous auraient suivi une même règle et les biens entre tous auraient été communs. Le but était de représenter plus parfaitement la vie des premiers chrétiens. La sœur Tardy se prétendait suscitée de Dieu, pour conduire ce bel œuvre, et alléguait en preuve de

(1) C'était une association formée par un pieux laïque nommé Charon. Il l'avait destinée d'abord à desservir un Hôpital général. Mais il ne put recruter ses hospitaliers. Alors il eût l'idée d'un Hôpital-Collège et tenta de réunir des maîtres d'école, seconde entreprise qui ne réussit pas mieux que la première. (Faillon. Mme d'Youville, p. 23-26.)

sa mission, la connaissance qu'elle prétendait avoir de l'état intérieur des personnes qui communiaient, et des communications particulières avec les âmes du purgatoire.

Dollier de Casson, supérieur des Sulpiciens, la sœur Bourgeoys, fondatrice et supérieure de la Congrégation de Notre-Dame, la Mère Le Jumeau, alors supérieure des hospitalières de Saint-Joseph, ne donnèrent point dans les imaginations de la sœur Tardy, et, si on les eût suivis, le danger et le trouble eussent été rapidement évités. L'opposition de Dollier, qui avait influence sur les trois maisons eût pu tout arrêter. Aussi le perfide instigateur sut-il agir sur l'esprit de M. de Saint-Vallier, évêque nommé de Québec en remplacement de M. de Laval. Sans le vouloir, le jeune prélat, par quelques mots imprudents, ébranla l'autorité du supérieur du Séminaire, au moment où elle aurait eu le plus besoin d'être appuyée. MM. Guyotte, curé de Villemarie, de La Colombière, confesseur des hospitalières, et Bailly, directeur de la Congrégation, perdirent confiance en leur supérieur et patronnèrent les idées de l'illuminée. Ils jetèrent ainsi la division dans les deux communautés de femmes, et suscitèrent des partisans dans la ville. Les anciennes Mères hospitalières se crurent revenues aux discussions de La Flèche ; mais l'agitation était plus grande au sein de la Congrégation.

Une première fois sœur Tardy vint dire à sœur Bourgeoys que l'âme d'une de leurs compagnes, décédée seize mois auparavant, lui était apparue et lui avait ordonné d'avertir sa supérieure qu'elle n'était

pas en sûreté de conscience. Sœur Bourgeoys ne tint compte de cet avis. Deux mois après, sœur Tardy revint : une seconde fois la même âme lui avait parlé et l'avait chargée de dire que sa supérieure était en état de damnation. L'âme forte de sœur Bourgeoys était pour lors abandonnée à une de ces désolations spirituelles que nous avons vu arriver à Olier et à La Dauversière, épreuve souverainement pénible que Dieu envoie à ceux qu'il veut élever à une rare sainteté. Elle ne crut pas l'illusionnée; mais elle n'était que trop portée à admettre qu'elle-même pouvait être dans la disgrâce de Dieu. Elle se reprochait de ne pas l'aimer autant qu'il est aimable. Elle grossissait ses fautes, ses ingratitudes passées de manière à tomber dans la crainte. Elle n'osait plus qu'en tremblant s'approcher des sacrements qu'elle avait peur de profaner. Elle insista alors pour être déchargée de la supériorité; c'eût été un grand malheur dans ces circonstances pour sa famille religieuse.

M. Tronson, supérieur général de Saint-Sulpice, averti de toute cette agitation, n'eût pas de peine à reconnaître dans sœur Tardy une visionnaire et des dupes dans MM. Guyotte, La Colombière et Bailly. Ces deux derniers furent aussitôt rappelés en France. Ils engagèrent la sœur Tardy à y venir après eux afin de convaincre M. Tronson lui-même. Elle le fit. M. Guyotte fut rappelé à son tour. Enfin la prétendue réformatrice mourut en France après avoir reconnu qu'elle avait été dupe de son imagination, et tout le bruit s'apaisa. Mais il y avait eu une pétition passionnée, adressée au supérieur de Saint-Sulpice en faveur de la sœur et de M. Guyotte. M. de Saint-Vallier

avait annoncé qu'il ramènerait MM. de la Colombière et Bailly. Il ne ramena en réalité que le premier, et il ne tarda pas à s'en repentir. Il ne chercha jamais, en effet, que le plus grand bien des communautés de Villemarie et il n'aurait pas voulu leur fournir des éléments de troubles; mais il avait été un moment illusionné lui-même par le Menteur.

Avant cette tempête qui émut quelques filles de Saint-Joseph, Dieu avait rappelé à lui l'une des trois fondatrices, Marie Maillet, qui s'était rendue remarquable par son obéissance d'enfant, son union à Dieu, même au milieu des occupations temporelles, sa charité ingénieuse et infatigable. Elle était aimée des malades et les sauvages ne la nommaient que la chère Mère. La joie emplit son âme quand elle se sentit atteinte de la courte maladie qui l'emporta; elle vit qu'elle allait enfin s'unir pour jamais à l'Époux et expira en grande paix au bout de sept jours, âgée de soixante-dix-huit ans (jour de saint André, 1677).

La Mère de Brésoles, première supérieure, atteignit aussi une vieillesse avancée. Dieu prolongeait les jours de ces vénérables premières Mères, afin qu'elles eussent le temps d'établir l'œuvre, malgré les difficultés qu'il permettait lui-même pour que leur couronne fut plus belle et leur établissement plus solide. Elle s'imposait le sacrifice de ne correspondre plus ni avec les membres de sa famille, ni même avec ses sœurs de La Flèche et de Laval. Jésus était tout pour elle, qui avait, disait-elle, « rompu tous les liens de la nature et de l'amitié pour trouver Dieu dans ce pays et le goûter lui seul. » Elle s'était toujours livrée à de

grandes mortifications auxquelles on attribua l'affaiblissement de ses facultés qu'elle éprouva vers la fin de sa vie. La sainte obéissance ne le lui interdisant plus alors, elle en fit d'excessives. Néanmoins elle se rendit toujours utile. Elle remplissait dans les derniers temps l'emploi de portière et ne cessait d'exhorter tous ceux avec lesquels elle se trouvait en rapport à une fervente dévotion envers Jésus enfant. Frappée subitement le 29 juin, elle put recevoir les saints sacrements le lendemain, et le 1er juillet elle rendit son âme à Dieu; elle avait soixante-seize ans (1687).

CHAPITRE II

M. DE SAINT-VALLIER, ÉVÊQUE DE QUÉBEC. — État de l'Hôtel-Dieu. — On se décide à le construire. — Il périt par l'incendie. — Les sœurs se retirent à la Congrégation de Mlle Bourgeoys. — Dons, reconstruction, détresse. — Attaque des Anglais repoussée par protection divine.

M. de Saint-Vallier, après son arrivée à Québec, monta à Villemarie qui est, « dit sœur Morin, un des lieux les plus estimés du Canada, tant pour sa beauté que pour son commerce ». Il témoigna beaucoup d'intérêt aux hospitalières, et s'étant rendu compte de l'état misérable de la cabane dans laquelle ces religieuses oublieuses d'elles-mêmes avaient pu vivre depuis près de trente ans, il les exhorta avec insistance à bâtir. Les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame l'avaient déjà fait dans un terrain attenant à celui de l'hôpital. Pour encourager les religieuses de Saint-Joseph à les imiter, l'évêque leur offrait mille livres obtenues du roi pour cette destination. C'était bien peu quand on connaît la pauvreté des hospitalières dont Saint-Vallier témoigne lui-même en écrivant : « Ce sont de vertueuses filles; mais on ne peut guère être plus pauvre qu'elles ne le sont. Cette maison n'a que onze ou douze cents livres de rente, et cependant j'ai vu par ses comptes qu'on dépense de sept à huit mille francs chaque année parce qu'il y a toujours bien des malades, de sorte qu'il est surpre-

nant que la communauté de ces religieuses et leur hôpital n'aient pas péri jusqu'à présent. » Beau témoignage! qui prouve qu'à Montréal comme partout ailleurs, on était fidèle à l'esprit de l'Institut, et on servait les pauvres d'abord, la communauté après, si on le pouvait.

MM. de Denonville, gouverneur, et de Champigny, intendant du Canada, décrivaient ainsi les bâtiments de Saint-Joseph. « C'est la plus grande pitié du monde que de voir le logement de ces pauvres religieuses... Outre qu'il y pleut et y neige de tous côtés, n'étant que de vieux cloisonnages, elles n'y peuvent absolument pas rester sans courir risque d'être écrasées d'un coup de vent. » Les religieuses avaient emprunté afin de construire une salle pour les hommes; il en aurait fallu une pour les femmes; mais « les marchands du pays se lassaient de prêter à une maison si mal en ses affaires. »

Malgré l'opposition de M. Macé et des prêtres de Saint-Sulpice, le besoin était si réel et si pressant que l'on se résolut à suivre l'avis de l'évêque et à commencer avec les mille livres du roi. M. Bailly, du séminaire, qui avait des connaissances en architecture fut prié de tracer un plan. Il donna à sa construction cent trente pieds de long sur trente-un de large dans œuvre, et une hauteur de trois étages surmontés d'un grenier. Sous la cuisine, le réfectoire et une partie de la communauté, il y avait des caves voûtées de soixante pieds de long et de même largeur que le bâtiment. Au bout de la construction se dégageaient deux pavillons semblables au corps de logis pour la hauteur et la largeur; chacun d'eux avait vingt-cinq

pieds de long. Toutes les ouvertures devaient être en pierre de taille. L'idée faisait honneur à celui qui l'avait conçue. Avant l'hiver 1691, sous la conduite de sœur Maumousseau, on creusa les fondements et on les remplit de maçonnerie. Il fallut ensuite interrompre, et au printemps suivant on confia la direction de l'œuvre à sœur Morin parce que la sœur Maumousseau ne connaissant pas encore bien le pays se laissait arracher des prix un peu forcés pour la fourniture des matériaux.

Les amis du Canada, ceux de France stimulés par M. Macé, M. de Saint-Vallier qui participa de sa bourse à la fin, arrivèrent à procurer soixante mille livres, car il ne fallut rien moins, et le bâtiment fut sur le point de s'achever en 1694. Les religieuses s'y étaient transportées processionnellement le jour de la Présentation de la sainte Vierge, avant que les travaux fussent entièrement terminés. Elles avaient raison de se hâter, car trois mois après, le 24 février 1695, vers minuit une lueur apparut dans le clocher et frappa les yeux d'un ecclésiastique du séminaire. Une sentinelle, vers trois heures du matin, vit les flammes s'élancer du pignon de l'église et chercha à donner l'alarme en criant : au feu! On ne l'entendit point et il lui fallut venir secouer vigoureusement la porte de l'Hôtel-Dieu pour éveiller l'infirmier. Celui-ci aussitôt avec quelques malades repète le cri sinistre. Ils se précipitent dans la cour, sœur Maumousseau les entend la première et court le long du dortoir en criant : nous brûlons, mes sœurs, nous brûlons; levez-vous vite et sauvez-vous! Quelques-unes vont à l'église pour sonner le tocsin, elles voient la corde en feu se déta-

cher et tomber à leurs pieds. Des charpentiers auraient pu couper le feu; mais on ne les laissait pas arriver jusqu'à l'hôpital, chacun les retenait au passage et les employait à déménager sa maison. Deux domestiques de l'Hôtel-Dieu, hommes industrieux et adroits auraient pu être d'un grand secours; on les avait envoyés la veille coucher à la ferme de Saint-Joseph à une demi-lieue de la ville, « ce qui montre, observe judicieusement sœur Morin, que l'arrêt du Ciel était prononcé et que nous devions passer par le feu sans rémission. »

Les malades éperdus quittèrent leurs lits et sautèrent dans la cour toute couverte de neige; un pauvre agonisant y expira. Les pensionnaires ne pouvaient être calmées par la sœur de Migeon qui pourtant les fit sortir les premières. La supérieure crut avoir pourvu à tout lorsqu'elle se fut assurée que toutes les sœurs avaient évacué le dortoir ; elle ne songea à rien retirer de ce qu'il y avait de précieux même dans sa chambre. Un peu remises, d'autres religieuses essayèrent de sauver ce dont elles avaient la garde; la pauvre dépositaire eut trop tard l'idée d'en faire autant et vit les flammes dévorer les papiers les plus importants de la maison. Presque tout le linge des pauvres fut perdu. La sœur Leduc avec ses novices sauva les effets du noviciat et une partie des habits des sœurs. Sœur Milot, infirme, et sœur Geneviève, purent enlever de la sacristie la plus grande partie du linge et des ornements. Sœur Denis força la porte des archives, en retira des papiers précieux et un sac d'argent qui lui avait été confié. On put enlever la batterie de cuisine et la vaisselle d'étain que l'on enfouit dans la

neige. Enfin on sauva la literie des salles et une grande partie de la pharmacie.

En cette circonstance on admira surtout le dévouement des PP. Récollets récemment installés à Villemarie. Le Père Guillaume transportait sur ses épaules les sacs de farine en lieu sûr. Le Père Denis pénétra dans l'église et en retira le Saint-Sacrement qu'il déposa dehors sur la neige. La Mère Le Jumeau, âgée de 75 ans, montra son ardent amour pour Notre-Seigneur en demeurant plusieurs heures, à demi vêtue, prosternée dans la neige, près du ciboire; le Père Denis l'ayant enfin transporté dans une maison voisine, elle l'y suivit et y resta en adoration jusqu'au lendemain. Les sœurs allaient et venaient, faisant intérieurement des actes de soumission à la volonté de Dieu, adorant et acceptant cette nouvelle croix. La supérieure à genoux, demandait pour elle-même et pour toute la Communauté la grâce de bénir la main qui leur infligeait un tel dépouillement, et implorait pour toutes le courage de la supporter d'un manière chrétienne. Le vent du nord-est qui soufflait menaçait de jeter les flammes sur la maison du chevalier de Callière et de là sur la plus grande partie de la ville. Alors M. Dollier de Casson arriva accompagné du clergé, suivi de presque tous les habitants, et portant respectueusement le Très Saint Sacrement. Le vent, à la présence de la sainte Hostie, sauta aussitôt au sud-est et la ville fut préservée. Mais il portait ainsi les brandons sur les bâtiments anciens et nouveaux de l'hôpital. « Dieu voulait nous affliger seules en cette occasion » écrit sœur Morin. La nouvelle construction, le vieil hôpital, l'église furent la proie des flammes.

Les malades furent conduits ou portés au Séminaire. Les hospitalières durent demander asile aux sœurs de la Congrégation. La vénérable Mère Macé, âme vraiment magnanime, dont le frère s'était épuisé pour ce bâtiment, consolait les sœurs, fortifiait la supérieure, relevait tout le monde par des pensées de foi, exprimait les plus hauts sentiments de confiance en Dieu. « Quand même il me tuerait, disait le saint homme Job, j'espérerais encore en lui (1). » C'était là l'intime pensée de tous ces cœurs sublimes. Réunies au lieu de leur refuge les hospitalières s'aperçurent de l'absence de la Mère Le Jumeau et tremblèrent un moment qu'elle n'eut péri dans l'incendie. Mais elles la virent bientôt se traînant à la suite du Saint Sacrement que l'on rapportait de la maison particulière à celle de la Congrégation. Elle n'avait pas quitté son trésor, et peut-être, le voyant toujours devant-elle, pensait-elle que l'on n'avait rien perdu.

Dollier de Casson, Juchereau, lieutenant général de la juridiction de Montréal, et d'autres, résolurent de faire aussitôt appel aux habitants pour le prompt rétablissement d'une si utile institution; il y eut de belles offres, en particulier celle de M. Le Ber qui fut de 4,000 livres (2); mais la population ne se mon-

(1) Job., III, 15.

(2) La fille de cet estimable citoyen était entrée comme recluse à la congrégation de Notre-Dame. Elle s'enferma dans une petite cellule ménagée au chevet de l'Église. Elle n'en sortait point et ne parlait à personne. Par un petit guichet on lui passait sa nourriture. Une petite grille lui donnait vue sur le tabernacle, et servait pour la communier. Après vingt années elle y mourut, en 1714, âgée de 52 ans. (*Vie de la sœur Bourgeoys*, II, p. 236.)

trait pas empressée de souscrire. Un pauvre homme alors éleva la voix et dit qu'il fallait secourir les filles de Saint-Joseph qui servaient si bien le public depuis trente-six ans, ce qu'il savait mieux que personne, car il était venu lui-même avec les trois premières. Là-dessus il annonça qu'il donnait une pistole et ajouta : Que chacun en fasse autant! ce qui fit bien rire; l'orateur, tout le monde le savait, était plus en état de recevoir que de donner. Mais le chevalier de Callière lui ayant demandé où il prendrait cette pistole. — Je vendrai, reprit l'autre, le blé que j'ai pour me faire du pain, et si l'on n'en veut pas je vendrai ma maison. Un honnête homme n'a que sa parole, surtout pour une si bonne chose! Cette franche parole lui concilia l'estime générale, et fut pour les religieuses dénuées de tout une consolation bien douce, en leur prouvant combien elles étaient aimées.

Dès le lendemain on envoya choisir et équarrir dans la forêt le bois nécessaire; MM. de Frontenac, gouverneur général du Canada et de Champigny, intendant, écrivirent au roi (1), une quête fut faite à Québec; enfin, non sans peine, au bout de huit mois, on put retirer les Sœurs de la maison de la Congrégation, où elles étaient gênantes et gênées. Elles rentrèrent dans leur établissement quelque temps après leurs malades, ce même jour de la Présentation où elles avaient gaiement pris possession de ce bel édifice qui avait si peu duré.

(1) Il accorda 4,500 livres aux instances de M. de Saint-Vallier qui se trouvait en France, et des amis de l'infatigable M. Macé.

Un jour qu'elles en visitaient les ruines, elles remarquèrent que la violence de la fournaise avait fondu l'argenterie, les chaudières de cuivre, les cloches dont le métal s'était profondément enfoui dans le sol. Cependant elles trouvèrent intact un cœur d'or qui avait été appendu au cou d'un enfant Jésus en cire et qui était demeuré deux jours dans le feu. Elles revirent aussi à la muraille de la maison brûlée une statue de la sainte Vierge conservée avec sa niche de bois. Elles conclurent que Jésus et Marie ne les abandonneraient pas.

Rentrer chez elles était un grand bonheur; mais elles furent tout d'abord obligées de beaucoup se restreindre, puis d'autres croix ne manquèrent pas. Une rente qu'elles touchaient de France avait été employée par M. Macé à l'achat de choses qu'elles ne pouvaient se procurer au Canada, il avait confié cet envoi au navire *le Belliqueux*. Par le même vaisseau venaient 1,500 liv. adressées au nom du roi à compte sur la somme promise à l'évêque. Ce vaisseau fut pris par les Anglais et tout ce qu'il apportait fut perdu. Pareilles déconvenues arrivèrent plus d'une fois. « C'est, dit sœur Morin, ce qui doit nous persuader que Notre-Seigneur veut que nous soyons riches, non des biens de ce monde; mais de grâce et de vertus, comme l'a été notre Patron et Père saint Joseph. »

Elles furent longtemps encore, en effet dans la pauvreté la plus affreuse. Le ministre de France marchandait pour les soins donnés aux soldats malades alors que les allocations versées pour eux aux religieuses ne les indemnisaient pas même des dé-

penses qu'elles faisaient. « Elles dépensent davantage » écrivaient les intendants, et malgré cela, de Paris, on reprochait à ceux-ci d'accorder trop. En 1702, elles demandèrent une augmentation bien justifiée puisqu'elles n'avaient que six lits fondés pour la milice et que néanmoins elles avaient de trente à trente-cinq soldats malades ; elles n'obtinrent rien.

Les subventions que par ailleurs accordait le roi pour l'entretien des religieuses et pour les réparations du bâtiment des malades était très parcimonieuses. Les aumônes des particuliers, les dots de quelques sœurs, des emprunts, telles étaient les ressources qui permettaient aux sœurs de vivre et de réparer lentement les désastres.

Les guerres épuisaient les coffres du roi. D'ailleurs on était loin à la cour d'attribuer une grande importance à des possessions lointaines, dans une Amérique encore sauvage dont on ne soupçonnait pas le grand avenir. Les Anglais, au contraire l'avaient dès longtemps pressenti; c'est pourquoi ils n'avaient jamais cessé de vouloir s'y établir et s'y étendre, et à chaque différent avec la France, ils faisaient des tentatives contre nos possessions : l'Acadie, la Louisiane, le Canada.

Pendant que se préparait la guerre à laquelle donna lieu la succession à la couronne d'Espagne, les hospitalières, malgré leur détresse et les inquiétudes politiques, voulurent élever à Dieu un logement plus convenable et jetèrent les fondements de leur église qui fut achevée en 1704. Elles furent aussitôt récompensées de la façon qui leur était la plus précieuse, l'arrivée de nombreuses postulantes du pays: nom-

mons Marguerite d'Ailleboust, Madeleine Archambault, Madeleine Guillet, Marguerite et Françoise de Sainte-Hélène. Peu après elles (1706), on vit frapper à la porte du noviciat Catherine Gaucher, veuve du juge de Villemarie, Migeon de Bransac, que nous avons vu se faire le chevalier bienveillant d'Andrée du Vernay à son retour en France. Après avoir conduit la dernière de ses filles chez les Ursulines de Québec, elle revenait à sa vocation première, car elle n'avait quitté la France que pour se donner aux malades dans la Communauté de Saint-Joseph; mais Dieu avait permis qu'elle parcourut auparavant une autre voie. Elle fut la plus facile, la plus simple, la plus fervente des novices; puis, conduite par la voie de la Croix, elle fut la religieuse la plus résignée et la plus généreuse. Elle était affamée d'humiliations. Devenue aveugle à la fin, elle passait ses journées entières devant Jésus au tabernacle que l'œil de chair ne peut découvrir, mais qui se dévoile aux yeux du cœur.

Tout le Canada était en alarmes en 1711. Les Anglais avaient réuni plus de troupes qu'il ne s'en trouvait dans toute la Nouvelle-France. Une armée montait de New-York longeant le lac Champlain et la rivière des Iroquois avec du canon, pour attaquer Villemarie par terre, tandis qu'une flotte allait remonter le fleuve dans le but d'enlever Québec. Dieu seul pouvait protéger la colonie, car les fortifications de Villemarie bonnes pour contenir des sauvages, n'étaient pas en état de résister à l'artillerie. On rereconnut unanimement la gravité de la situation, et dans les deux villes on fit pénitence; il y eût des

jeûnes et des communions générales. A Villemarie les demoiselles de la Congrégation externe vouèrent une chapelle sous le nom de Notre-Dame de la Victoire, si l'on était préservé de la catastrophe humainement inévitable.

La sainte recluse de la maison de la Congrégation, Mlle Le Ber, dont nous avons parlé, ayant été avertie du danger public, demeura un instant pensive, puis prononça que la sainte Vierge aurait soin du pays dont elle était la gardienne, et qu'il n'y avait rien à craindre. Cependant, le baron de Longueil, gouverneur de la ville, jugea qu'il fallait au moins essayer d'entraver la marche de l'ennemi, et résolut d'aller lui tendre une embuscade avec une poignée d'hommes à Chambly. Toutefois, il ne voulut partir qu'armé d'une bannière de la sainte Vierge, sur laquelle il obligea Mlle Le Ber à écrire une prière.

On avait eu raison de compter sur le secours de Dieu. La flotte anglaise, entrée dans le Saint-Laurent, fut saisie par un vent impétueux du sud, qui jeta sept de ses plus gros vaisseaux sur des rochers où ils se brisèrent. La foudre en frappa un autre et le fit sauter en éclats. Le lendemain, on compta sur le rivage trois mille cadavres; deux compagnies entières de la reine d'Angleterre, reconnaissables à leur casaque rouge, avaient péri. L'amiral anglais n'osa poursuivre son expédition, il retourna à Londres et se fit sauter avec son navire en y arrivant. L'armée de terre, avertie du désastre, n'affronta pas même les quelques braves de Longueil; elle retourna en arrière aussitôt. Ainsi les Canadiens remportaient la victoire et Dieu seul avait combattu. La reconnais-

sance générale fut dignement témoignée envers le Souverain Maître. Les vœux furent accomplis, et un grand renouvellement de la piété se fit remarquer dans toute la contrée.

CHAPITRE III

MORT DE TROIS SOEURS. — Songe prophétique. — Deuxième incendie. — L'Hôtel-Dieu transféré provisoirement à l'hôpital général Charon. — On retourne à l'Hôtel-Dieu restauré. — Troisième incendie. — Peste et dévouement; famine. — Le Canada pendant la guerre de sept ans. — Il tombe aux mains des Anglais.

Henri-Antoine de Mériel, envoyé à Villemarie par M. Tronson, avait été chargé des malades de l'Hôtel-Dieu. La langue anglaise lui était familière, chose alors rare dans la colonie. Il en profita pour catéchiser les anglais faits prisonniers et en ramena plusieurs au sein de l'Église. Il eut le bonheur surtout d'éclairer une jeune fille qui, à peine convertie, sollicita son admission dans l'Institut de Saint-Joseph. Adelaïde Silver eut le courage de résister aux sollicitations de sa mère demeurée protestante et qui la rappelait en Angleterre. Elle préféra rester là où ses yeux s'étaient ouverts à la vraie lumière, offrant ses travaux et ses peines pour le retour à la foi de cette mère toujours tendrement aimée. Mériel étant mort, elle continua envers ceux de ses compatriotes que la maladie amenait à l'Hôtel-Dieu le ministère apostolique qu'il avait exercé le premier.

La plus jeune des fondatrices, la mère Macé, à qui Dieu accorda de vivre jusqu'à l'âge de quatre-vingt-un ans, était morte en 1698 entourée de la vénération

de toutes les religieuses. Elle était favorisée de grâces extraordinaires ; ainsi elle eut connaissance de la mort d'un de ses frères, dont on ne reçut la nouvelle que par un navire qui arriva quelque temps après. Aussitôt, elle demanda à la supérieure de faire prier pour cette âme, et dit après quelques jours : « Le Seigneur est grand dans ses récompenses, » d'où l'on conclut qu'elle avait été avertie de l'entrée de l'âme de son frère au Ciel. Il fallut, pour satisfaire la population, découper et distribuer ses habits, qui furent conservés comme des reliques ; plusieurs assurèrent avoir reçu des grâces par son intercession. La perte de la sœur Babonneau (30 janvier 1707) ne fut pas moins vivement sentie. Connaissant la force de cette âme, son directeur la conduisait rigoureusement. Ses paroles sévères causaient à la sœur une sensible joie, tant elle avait désir de n'être qu'une humble victime pour son Dieu. Dans ses maladies, ce même directeur l'abordait en lui disant : « Y êtes-vous, ma sœur ? » et, d'après sa réponse toujours sincère, il jugeait de son état spirituel. Une dernière fois, à la question accoutumée, cette âme céleste répondit : « Oui, mon Père, j'y suis et je n'en sortirai jamais, » et à ces mots elle expira.

Elle avait quatre-vingt-dix ans et avait servi soixante-quatorze ans dans la religion. Son directeur, qui n'était pas louangeur, mais qui avait su l'apprécier, disait d'elle : « Je ne crois pas qu'elle ait été surpassée par aucune des saintes âmes venues au Canada, et je la regarde comme une pierre précieuse entre les plus précieuses dont Dieu a enrichi ce pays. » Deux ans après, ce fut la sœur Le Jumeau que Dieu

retira à son tour. On se rappelle cette adhésion touchante au Très Saint Sacrement, dont elle avait fait preuve lors de l'incendie. Cet amour de l'Eucharistie fut la seule consolation de ses dernières années que le Seigneur, pour la purifier davantage, lui fit passer dans les inquiétudes et les peines d'esprit les plus accablantes. Condamnée par les infirmités à rester à l'infirmerie, elle s'en échappait la nuit pour aller adorer le captif du tabernacle, et comme sa supérieure l'en reprenait, elle tombait à genoux et implorait son pardon, en demandant la permission de recommencer. Elle avait perdu la vue et se plaignait à Dieu de ce qu'il avait ainsi plongé son âme dans les ténèbres, cependant, elle ne perdait pas l'espérance : « J'adore votre justice, ô mon Dieu, disait-elle, elle m'afflige ici-bas afin que votre miséricorde me pardonne dans l'éternité. » Peu avant de mourir, elle recouvra le calme et mourut doucement le 24 mai 1709, âgée de quatre-vingt-deux ans.

La communauté, riche de sujets, malgré ces pertes inévitables, était toujours bien pauvre des biens temporels. La guerre avait augmenté sa gêne. Elle ne cessait pas d'être sous la croix. Dieu voulut la lui rendre plus pesante encore ; il sait jusqu'à quel point il peut pousser l'épreuve, parce qu'il sait jusqu'à quel degré, aidé de sa grâce, pourra monter l'héroïsme de ses saints. Une pieuse converse vit en songe une grande croix se poser sur l'Hôtel-Dieu, les religieuses l'adoraient avec amour bien qu'avec crainte ; puis la croix s'évanouit et les murailles de l'Hôpital semblèrent toutes calcinées ; celles de l'église paraissaient seulement noircies ; sur de longues pièces de bois

passaient les religieuses allant chercher ailleurs un asile.

Or, le 19 juin (1721), jour de l'octave de la Fête-Dieu, au moment où la procession commençait à défiler un des arquebusiers dirigea si malheureusement la décharge de son arme qu'elle porta le feu sur la toiture de l'église, qui fut bientôt toute en flammes. Les efforts pour circonscrire l'incendie furent inutiles. Le vent le poussa sur le bâtiment des malades et sur le monastère même. Les toits en bardeaux de cèdre s'enflammaient comme de la paille. Le feu gagna les maisons voisines et se répandit en peu de temps sur toute la basse ville.

Ce désastre, survenu en un jour de dévotion solennelle, fut regardé comme une punition du Ciel. Les mœurs des habitants n'étaient plus celles des temps primitifs, la cupidité entraînait les commerçants à vendre des liqueurs fortes aux sauvages, malgré les défenses réitérées de l'évêque et du roi. Le sauvage, ivre d'eau de feu, n'était plus un homme. Tous les instintcs de férocité étaient centuplés en lui; il devenait capable de toutes les perfidies et de tous les crimes, en sorte que la sécurité publique exigeait qu'on interdise cette traîtresse boisson aux indigènes. Mais la soif du gain rendait vaines toutes les prohibitions de l'autorité. Les prédicateurs avaient inutilement cherché à toucher les consciences, et avaient annoncé des malheurs si leur voix n'était pas écoutée. Ce fut, en effet, le quartier où se pratiquait le criminel commerce qui fut atteint par l'incendie, et des marchands qui l'habitaient beaucoup furent ruinés.

Les hospitalières, à la suite de leur supérieure, la

Mère Gallard, qui donna en cette circonstance le plus bel exemple de paix et de soumission religieuse, passèrent à la maison de la Congrégation, que l'on s'était empressé de leur offrir comme refuge. Mais, bientôt les autorités pensèrent qu'il convenait mieux de les transférer à la maison Charon ou Hôpital-Général, qui avait grand'peine à vivre et où les hospitalières pouvaient se loger avec leurs malades. Les frères Charon furent parqués dans une aile de leur établissement et on dépensa 3,000 liv. pour mettre le reste en état de recevoir ses nouveaux hôtes. Pour se rendre en ce séjour d'emprunt, les sœurs eurent à franchir la petite rivière maintenant enfermée dans un canal, mais coulant alors au milieu de la ville à ciel ouvert; on la passait sur ces longues poutres que le songe prophétique avait fait voir à la bonne converse.

Malades et infirmières se trouvèrent fort mal installés. Encore une fois les sœurs avaient perdu presque tout leur linge, leurs meubles, leurs vêtements d'hiver. Le gouverneur général, marquis de Vaudreuil, et l'intendant Bégon, sollicitèrent du ministre une gratification annuelle de 3,000 liv., jusqu'à l'achèvement des travaux de restauration de l'Hôtel-Dieu; on ne leur en accorda que 2,000 et pour trois ans seulement, terme auquel on exigeait que les hospitalières rentrassent chez elles. C'était presque imposer l'impossible, cependant les religieuses se seraient tenues contentes, si le ministre n'avait commandé de prélever sur la somme accordée les frais faits pour l'appropriation de la maison Charon. Cette condition, en effet, réduisait à bien peu de chose la concession du roi. Pour obéir quand même, si cela se pouvait, les sœurs

de Saint-Joseph firent commencer les réparations au printemps de 1723; elles les reprirent l'année suivante après une interruption imposée par le défaut de ressources. L'autorité les pressait de quitter l'Hôpital-Général sans augmenter ses allocations. Des secours furent obtenus de la charité publique, les travaux furent poussés avec activité, et sœurs et infirmes purent rentrer à l'Hôtel-Dieu (le 11 novembre 1724). Le retour se fit processionnellement, les religieuses portant des cierges et précédant le Très Saint Sacrement qui rentrait à leur couvent en même temps qu'elles. Leur église n'avait pu encore être réparée ; on le déposa dans une chapelle provisoire. Le roi, satisfait de l'empressement que les hospitalières avaient mis à lui obéir, leur envoya un secours de 4,000 liv. pour la restauration de leur église. Toutes choses n'étaient pas cependant remises en état en 1729. Trois ans après (1732), un affreux tremblement de terre qui se fit sentir surtout à Montréal, endommagea gravement les bâtiments. Les réparations ne purent être terminées que l'année d'après, au moyen de la dot d'une des sœurs.

Elles eurent une année pour jouir de leurs bâtiments restaurés.

Mme de Francheville avait pris à son service une négresse qu'elle avait amenée avec elle de la Nouvelle-Angleterre. Elle avait aussi un serviteur qui avait été faux-saunier. Des relations coupables s'établirent entre cet homme et la négresse, et celle-ci fut sévèrement et justement punie. Mais elle résolut de se venger, et après avoir mis le feu chez sa maîtresse, elle s'enfuit avec le domestique infidèle. Ils furent

bientôt ressaisis; mais l'incendie se propagea, consuma quarante-six maisons, et enfin se communiqua à l'Hôtel-Dieu. Les bâtiments qui étaient à trois étages et avaient environ mille pieds de tour en y comprenant le monastère, la maison des pauvres et la chapelle furent entièrement consumés. Il n'en resta que les murs, encore toutes les pierres des ouvertures durent-elles être remplacées, en sorte que pour remettre la construction dans son état primitif, la dépense fut évaluée à 80,000 liv. Tous les meubles, une grande partie des provisions, des produits agricoles déjà vendus, et sur le prix desquels la communauté comptait pour vivre étaient perdus. Les religieuses furent obligées de se disperser; les unes se logèrent dans la boulangerie des pauvres que les flammes avaient épargnée; d'autres se retirèrent à la petite métairie de Saint-Joachim; d'autres enfin crurent trouver un asile à la ferme de Saint-Joseph, qui leur appartenait; mais la fermière qui les volait les traita si mal qu'elles durent chercher refuge ailleurs. La charité procura des vivres.

Bientôt le gouverneur loua pour elles et les malades deux maisons contiguës près Notre-Dame de Bon Secours. Elles y étaient fort à l'étroit; mais, dit l'historien de Mlle Mance, Dieu, qui voulait toujours les sanctifier par la croix, et donner en leurs personnes à toute la colonie, des exemples frappants de résignation dans les épreuves, leur envoya le sujet d'affliction le plus douloureux et le plus méritoire qu'elles eussent jamais ressenti.

Un navire du roi apporta la peste à Montréal; un soldat reçu à l'Hôtel-Dieu provisoire, la communiqua

aux religieuses et en peu de temps neuf d'entre elles y succombèrent. La ville n'étant pas attaquée, il fut défendu de communiquer avec l'Hôtel-Dieu. L'épidémie emportait infailliblement ceux qu'elle avait atteints. Pour éviter de perdre à la fois toutes les hospitalières, on força la supérieure à désigner celles qui resteraient auprès des malades et à se retirer avec les autres en un autre lieu. On ne saurait dire quelle peine elles éprouvèrent de cette mesure nécessaire, mais cruelle. Toutes voulaient bien mourir, mais ne pouvaient supporter l'idée de la séparation. Elles s'embrassèrent en se quittant comme si elles ne devaient plus se revoir.

Alors on vit un élan de dévouement que Dieu seul pouvait susciter. A mesure que la mort enlevait une religieuse, trois ou quatre jeunes filles sollicitaient l'honneur de les remplacer. Les demoiselles de Ramezay s'offrirent au plus fort de la contagion, demandant seulement d'être soignées à l'hôpital si le fléau venait à les atteindre, et à dormir près des religieuses leur dernier sommeil dans la chapelle de Notre-Dame de Bon Secours, si elles succombaient. La supérieure ne crut pas devoir accepter une si admirable charité. D'autres jeunes filles, moins braves, mais attirées par le généreux sacrifice des religieuses, demandaient à être admises parmi elles dès qu'aurait cessé le fléau. Il céda aux supplications publiques qui furent ordonnées et s'arrêta à la fin d'une neuvaine au Très Saint Sacrement.

Les hospitalières purent retourner dans leur couvent vers le milieu de 1735, le roi avait donné cette fois 10,000 livres et assigné 1,500 liv. sur le domaine

jusqu'à l'entier rétablissement de l'Hôtel-Dieu. La détresse de la communauté n'en était pas moins extrême. L'évêque M. Dosquet, vendit pour leur en donner le prix sa montre d'or et la pomme de sa canne; d'autres bonnes œuvres ne lui laissaient pour le moment rien autre chose. L'union qui existe entre les maisons de l'Institut se manifesta, et les sœurs canadiennes eurent à écrire une lettre pour remercier les couvents de La Flèche, de Laval et de Baugé des secours qu'elles en avaient reçu.

En 1744 et 1745, on passa par la famine, puis par une épidémie qui enleva cinq religieuses, puis se firent entendre les premiers bruits de la guerre de sept ans.

Dès longtemps les Anglais nonobstant les traités, se préparaient à poursuivre la satisfaction de leurs convoitises dans l'Amérique du Nord. Ils se proposaient de saisir la Lousiane en la coupant d'avec le Canada et pour cela de se rendre maîtres de l'Ohio et du lac Ontario, d'attaquer directement l'Acadie, de monter à Montréal par le lac Champlain et d'enlever Québec par le fleuve Saint-Laurent. Il n'est pas de notre sujet de raconter les exploits de Montcalm à Chouaguen sur l'Ontario, au fort George ou William-Henry, à Ticondéroga que les Français nommaient Carillon, au bord du lac Champlain, ni la bravoure de Rigaud de Vaudreuil, frère du gouverneur général, et gouverneur de Trois-Rivières, particulièrement chargé de commander les canadiens et les sauvages, ni les bons services du chevalier de Lévis, ni les actions de MM. de Corbière, de Bellestre, de Langis et tant d'autres. Ce que nous avons à mentionner c'est que

les combats et les fatigues auxquels se joignit aussi la contagion remplirent constamment les hôpitaux.

Les salles ne suffisant plus, les hospitalières de Saint-Joseph mirent les pestiférés dans leur église, puis abattirent les cloisons de leurs cellules pour leur faire un dortoir, se réfugiant elles-mêmes où elles pouvaient. M. de Pontbriant, évêque de Québec, obtint qu'on leur bâtit deux salles en charpente. Mais le nombre des blessés devint si considérable qu'il fallut serrer les lits, ce qui occasionna une fièvre pernicieuse dont les hospitalières furent atteintes et qui enleva quatre d'entre elles. Les soins et le dévouement étaient égaux à Québec et à Villemarie, et c'est à bon droit que les officiers en faisaient l'éloge dans leurs lettres et annonçaient que beaucoup de soldats blessés ou malades esquivaient la mort grâce aux bons soins qu'ils recevaient dans les hôpitaux et qui ne laissaient rien à désirer.

Après la victoire de Carillon, les Canadiens crurent à une délivrance définitive de leur pays. Ils en remercièrent Dieu; mais leurs mœurs n'en devinrent pas meilleures et les prédicateurs osèrent annoncer que ce relâchement, ces injustices, ces divertissements illicites préparaient les voies à l'ennemi dont Dieu se servirait pour punir. En effet, en 1757, Montcalm tombait frappé à mort en défendant Québec, et cette ville était obligée de se rendre le 8 septembre. Le 8 septembre, un an après, Villemarie se rendit à son tour. Le Canada passait sous l'autorité de la Grande-Bretagne. Les stipulations garantissaient aux vaincus la liberté de leur religion, le maintien de leurs lois, le respect de leurs propriétés. Amhert,

l'amiral victorieux, trop dur pour l'armée vaincue, se montra bon envers les hospitalières auxquelles il envoya un secours en leur écrivant : « Ce ne sont que les arrhes du bien que je veux à une société aussi respectable que celle du monastère de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal qui peut compter de la part de la nation britannique sur la même protection dont elle a joui sous la domination française (1). »

Il ne laissa pas d'y avoir dans la suite bien des difficultés et des désagréments. Un prêche fut établi dans l'église de l'Hôtel-Dieu, des profanations furent commises, défense fut faite de recevoir aucune novice à la profession. Les maisons de France s'ouvraient toutes pour recevoir les sœurs bien-aimées du Canada, Avignon leur écrivait des lettres touchantes. Craignant que la religion catholique ne put se maintenir sur cette terre où leurs devancières avaient contribué à la porter, les sœurs de Villemarie furent à un certain moment sur le point de céder aux tendres invitations qui leur venait d'au delà de la mer. Mais lorsqu'un évêque catholique, M. Briand, eût été donné à Québec, elles se déterminèrent à rester. La défense de recevoir des novices fut levée, l'église fut rendue au culte romain. Dieu sans éloigner toute épreuve donna un calme relatif à la Nouvelle-France, pendant que l'ancienne se précipitait dans l'impiété, l'anarchie et la ruine. C'était alors aux religieuses de France à souffrir et à trembler.

(1) Le traité de Paris qui consacre l'abandon de l'Acadie et du Canada est du 10 février 1763. Un article secret donnait la Louisiane à l'Espagne. — A. Gabourd, XVII, p. 226-229.

CHAPITRE IV

FONDATION DE RIVIÈRES-DE-TEYRARGUES. — Derniers temps et mort de Lézine Berault des Essarts. — Les sœurs de Vaugermain, Arnoul, Le Noir, de la Rue du Can. — Mort d'Andrée Devernay du Ronceray. — Jeanne de la Porte. — Renée de Launay. — Les sœurs Giroust et Maumousseau. — La Mère Pironneau.

Tandis que les hospitalières de Villemarie luttaient avec une héroïque persévérance contre la sauvagerie, les désastres, la misère, les difficultés qui suivent les bouleversements politiques, pratiquant à l'admiration universelle les vertus les plus rares et les plus hautes, leurs sœurs de France jouissaient du bonheur de l'union rétablie entre elles et des avantages que leur offrait au sein de la mère-patrie une administration plus parfaite. Leur œuvre quoique non sans labeur était plus facile. Leur histoire pendant ce siècle qui s'écoula depuis l'union jusqu'à la Révolution française, offre donc un tableau plus intime, un spectacle moins animé. Mais pour le lecteur chrétien qui sait comprendre et aime à admirer l'action de Dieu dans les âmes, la correspondance fidèle de l'âme à cette action de Dieu, ce tableau ne sera pas sans charme et ce spectacle sans intérêt.

Nous n'avons plus à mentionner de faits notables se rapportant à la Congrégation de Saint-Joseph tout entière. Chaque maison, vit en elle-même et sur elle-même, conformément aux constitutions. Les récits se

renferment dès lors dans l'enceinte de chaque Hôtel-Dieu ; c'est là leur plus vaste horizon. Mais les vertus, çà et là pratiquées, sont un trésor commun de l'Institut tout entier. Nous avons donc, ce nous semble, à raconter ce qui se passa de plus remarquable en chaque communauté, sans descendre à un détail trop minutieux, et à faire connaître les religieuses qui laissèrent en mourant une mémoire plus digne d'être conservée. N'ayant plus pour la période qui nous occupe à grouper comme nous l'avons fait précédemment des événements qui ne pouvaient être coupés en annales sans perdre leur intérêt et devenir même inintelligibles, nous suivrons maintenant l'ordre chronologique, dont il nous faudra nous écarter encore au livre suivant.

En 1698 on obligea la communauté de Nîmes à faire une fondation au bourg de Rivières-de-Teyrargues, dans le diocèse d'Uzès. Rivières est une petite paroisse de 700 habitants à peine, qui dépend maintenant de l'arrondissement d'Alais. La marquise de la Porte, dame de Rivières et de Teyrargues eut la charitable pensée de procurer les soins des religieuses hospitalières à ses gens et à ses vassaux. Teyrargues était le château dont elle faisait son séjour le plus habituel, et Rivières n'en était pas éloigné. Elle résolut donc de créer un hôpital à Rivières et fit des démarches près des religieuses de Nîmes. Celles-ci objectèrent la petitesse du lieu et leurs constitutions qui ne leur permettaient de s'établir que dans des villes d'une certaine importance, mais leurs raisons ne convainquirent pas la marquise. Elle s'adressa à l'évêque d'Uzès; celui-ci vraisemblablement s'entendit avec

l'évêque de Nîmes et pressa les sœurs de donner satisfaction à la puissante dame en acceptant sa fondation ; leur respect pour les prélats les engagea à obéir et à signer le traité.

Le 27 novembre, trois sœurs fondatrices se rendirent, non à Rivières où il n'y avait rien pour les recevoir, mais au château de Teyrargues où elles durent rester 19 ans (1). L'auteur des Annales imprimées dit qu'elles pratiquaient leurs règles tout en exerçant leurs fonctions envers les malades, mais il est difficile de le croire, au moins pour les premiers temps. Ces bonnes sœurs n'étaient que trois; or, les Constitutions établissent un conseil composé d'au moins cinq membres; de plus, il y a obligation de réciter l'office au chœur : d'après cela, ou bien il n'y avait point de malades, ou bien il n'y avait point d'office, ou bien les religieuses laissaient tout le travail à des domestiques et n'étaient là que directrices.

Les Constitutions sont sages et les religieuses de Nîmes avaient eu raison de vouloir les maintenir. Les maisons des Congrégations où chaque fondation vit à part, ne peuvent être prospères qu'en des lieux un peu considérables. Dans de petites localités leur influence s'étend à un rayon trop restreint pour qu'elles puissent trouver des sujets à la fois capables et en nombre suffisant. Il faut en venir, ou à sacrifier au nombre et fermer les yeux sur les incapacités, et alors les Maisons finissent par n'avoir plus de supérieures aptes à

(1) Ces trois religieuses étaient les sœurs Cornuet, Grand-Cerf et de Lépine. L'hôpital de Rivières ne fut bâti qu'en 1717, alors seulement elles purent quitter le château et s'y installer.

conduire, ni de maîtresses capables de former ; ou donner la préférence à la capacité, et alors la maison périt, parce que quelques-unes obligées de supporter un fardeau qui aurait dû être partagé, s'épuisent et meurent avant le temps. Il n'en est pas de même dans les Congrégations à supérieure générale et à noviciat commun. Dans ces instituts la maison-mère, comme le cœur et la tète, envoie jusqu'aux extrémités la vie, procure le nombre nécessaire et délègue les sujets propres à conduire les autres qu'un recrutement opéré sur une plus grande étendue met à sa disposition.

La Mère des Essarts était à La Flèche dans le cours de son troisième triennat de supériorité, heureuse au milieu de sœurs venues avec elle de Beaufort et des vingt-cinq novices auxquelles elle avait donné le voile ; mais les infirmités qu'un grand âge amène étaient arrivées. Ses jambes lui refusaient service; elle demandait qu'on la déchargeât du fardeau, malgré l'opposition de ses filles, et l'évêque lui répondait qu'on n'avait besoin que de sa tête et de sa direction. Sentant que sa fin approchait elle voulut faire encore quelque chose pour le bien-aimé de l'autel ; le tabernacle à son avis était trop modeste, elle désirait le remplacer par un autre tout doré. C'étaient ses filles elles-mêmes qui, pour plaire à leur Mère s'occupaient de ce travail. Tout en les regardant à l'œuvre, elle redoublait de ferveur, d'union avec Dieu, elle leur tenait des discours d'une onction si pénétrante qu'elle leur faisait répandre de douces larmes. Intérieurement elle aspirait aux Tabernacles éternels et l'accent tout céleste de son langage trahissait, malgré elle, ce sentiment de son cœur.

Tandis qu'elle se tenait à l'infirmerie près des ouvrières, sa tète tout d'un coup s'affaissa; elle laissa tomber une de ses mains et l'on s'aperçut que la dernière heure allait venir. Un prêtre appelé sur-le-champ donna le sacrement de l'Extrême-Onction. Le confesseur arrivé ensuite fit la recommandation de l'âme, et celle-ci dégagée de ses liens, s'envola vers Dieu qu'elle avait toujours servi et aimé; elle avait soixante-neuf ans (12 septembre 1702).

On se figure la désolation de ses filles, et celle qui remplit toute la Congrégation lorsque la triste nouvelle fut connue. En elle l'Institut perdait sa seconde fondatrice, celle qui, pénétrée dès la jeunesse des leçons de la Mère de la Ferre elle-même, avait passé dans presque toutes les maisons en les édifiant, en avait gouverné plusieurs avec énergie et prudence, avait enfin, avec sagesse, consommé la transformation et revisé tous les livres qui servent de code à l'Institut entier; modèle pour les supérieures par sa sollicitude toujours vigilante et éclairée, modèle des maîtresses de novices par la manière forte et douce avec laquelle elle avait su former les jeunes élues du bon Maître, modèle pour toutes par sa grande foi, son espérance inébranlable, sa charité sans bornes, son humilité et son union à Dieu au milieu des plus vives agitations. Les séculiers aussi la pleurèrent à La Flèche, à Beaufort, à Nîmes, aucun n'avait pu l'approcher sans être conquis par la charmante amabilité de ses vertus.

Plusieurs des religieuses formées par la Mère des Essarts méritent d'être nommées ici après elle. Ce furent ces premières sœurs qui par leurs talents, leurs vertus et le concours qu'elles donnèrent à la véréra-

rable restauratrice, lui permirent de relever la maison de La Flèche et d'y faire luire des jours non moins beaux que ceux des premiers temps de l'Institut. Madeleine de Vaugermain qui seule des anciennes recrues de la Mère Le Gras de Villette demeura lors du rétablissement de La Flèche, était fille d'un conseiller du Roi de Château-du-Loir. Elle avait été donnée à la maison par deux de ses oncles, tous deux Récollets, et qui aimaient l'Institut de Saint-Joseph comme tous les Pères de leur ordre. Elle se montra grande amante de la pauvreté et du travail. Pour les pauvres elle acceptait les offices même les plus répugnants de la nature. Elle exerça la supériorité pendant six ans à la satisfaction de toutes ses filles; puis avec simplicité se remit sous le joug de l'obéissance. Après avoir rempli divers emplois, elle fut atteinte d'infirmités qui ne firent pendant dix ans que consommer ses vertus; et dans sa quatre-vingt-cinquième année, elle fut ravie à la vénération et à l'affection de sa communauté.

Deux sœurs, Marie-Anne et Jeanne Arnoul, filles d'un avocat au siège royal de Laval, et nièces de la Mère des Essarts se rendirent chères à leurs compagnes par de grands talents unis à une grande sainteté. L'aînée était entrée d'abord chez les Calvairiennes de Mayenne ; mais quoiqu'elle fut grande et en apparence forte et robuste, elle ne put soutenir l'austérité de leur règle. Sa tante, plus tard, reconnaissant en elle les qualités propres à la rendre utile à l'Hôtel-Dieu, l'y admit avec bonheur. On avança en sa faveur le jour de la profession. Son esprit judicieux brilla surtout lorsqu'elle devint supérieure. Son air imposant et modeste, sans raideur pourtant et sans austérité

chagrine, lui donnait une grande autorité. Elle ne profita de son élévation que pour se livrer plus à son aise à des mortifications effrayantes, pour se dépenser plus entièrement au service des pauvres et de sa famille religieuse. Lorsqu'on lui reprochait d'en trop faire, elle répondait que sa santé était usée, et que n'ayant point d'espoir de la rétablir, elle voulait au moins se servir de ce qui lui restait de vie pour gagner le Ciel. Elle y fut appelée de bonne heure, à quarante-six ans, le 7 mars 1715.

Jeanne, sa sœur cadette, entra à l'Hôtel-Dieu à quinze ans, et fut aussi formée aux vertus religieuses par sa tante. Elle fit profession en sa présence, la veille même du jour où cette digne Mère mourut. La pratique de l'obéissance, la vie cachée, furent les traits que l'on remarqua principalement en elle.

Les deux sœurs Lenoir, filles d'un juge au présidial de La Flèche, entrèrent le même jour. Marie-Anne, l'aînée, avait dix-sept ans, Renée n'en avait que quinze. Elles étaient d'illustre origine ; mais outre la noblesse du sang leur famille possédait celle de la foi, ardente, pratique et héréditaire. Leur grand-père avait eu huit enfants, et avait vu quatre de ses fils se donner à Dieu, un dans l'état ecclésiastique et trois dans les Ordres religieux. Il eut aussi le bonheur de donner quatre de ses petites-filles à la vie religieuse. A son tour, devenu veuf, il fut promu au sacerdoce et eut la consolation de revêtir lui-même du saint habit Marie et Renée, assisté de ses quatre fils (1); deux petits

(1) Michel était récollet, Jacques, dominicain et bachelier de Sorbonne, Albert de Saint-Charles, religieux carme ; le prêtre séculier fit le discours.

frères des novices servaient la messe en habit de chœur. Tous les yeux devinrent humides à contempler ce spectacle si touchant.

Marie Lenoir réunissait toutes les qualités qui rendent une personne charmante. Elle était douce, conciliante, candide, empressée d'obliger, ingénieuse pour rendre service. Son esprit brillant et solide, ses rares et beaux talents ne lui donnaient aucune vanité. Son cœur plein d'ardeur et de vie eut voulu faire beaucoup, mais son corps bientôt infirme se refusait à la peine. Elle sut souffrir en silence, offrant chaque jour au Seigneur de nouveaux sacrifices, et lui rendit son âme humiliée après trente-huit ans de religion, qui avaient été trente-huit ans de martyre. (21 novembre 1735, âgée de cinquante-six ans.)

Comme sa sœur, Renée Lenoir fut conduite par la voie de la Croix. La paralysie qui l'atteignit seize ans avant sa mort lui fit acquérir de grands trésors pour l'autre vie. Quoique les médecins jugeassent qu'elle était incapable de faire abstinence, elle ne voulut jamais manquer aux jeûnes prescrits par l'Église ou par la règle. Ses douleurs ne lui firent jamais perdre non seulement la patience, mais la bonne humeur et l'amabilité. Elle mourut le 11 février 1745, âgée de 63 ans, après 48 de religion.

C'étaient encore deux sœurs que Madeleine et Angélique de la Rue du Can, dont les noms viennent maintenant sous notre plume. Elles étaient fléchoises, d'une famille ancienne, toujours honorée. Ensemble elles se présentèrent à la Mère des Essarts, âgées l'une de dix-sept ans, l'autre de seize. La vénérable supérieure sut discerner tout de suite quel don

le Seigneur lui faisait et les accueillit avec empressement. Madeleine se montra, dès le début, telle qu'elle devait être jusqu'à la fin de sa longue carrière (1). Dès ses jeunes années elle s'était adonnée à l'oraison et l'union habituelle de sa pensée avec le divin Maître avait développé en elle-même un sens naturellement droit, un jugement prompt et précis, une sagesse et une prudence admirables. Les préoccupations inséparables de certains emplois, n'étaient pas capables d'interrompre cette union. Parfaitement instruite des règles et remplie de l'esprit de l'Institut, nourrie de la lecture de l'Écriture sainte, elle enflammait facilement les autres des ardeurs dont elle brûlait elle-même. Sa parole était éloquente et persuasive, et cependant simple et sans affectation.

Ce fut surtout pendant les dix-huit années qu'elle exerça la supériorité que parurent avec éclat les dons éminents de nature et de grâce qu'elle avait reçus. Elle avait l'esprit de gouvernement, ce composé de gravité ferme et de bonté digne qui rend aux inférieurs l'obéissance comme naturelle, l'hésitation comme impossible, et qui en tenant tout en ordre, fait estimer et aimer la personne qui exerce l'autorité. Sa gravité n'avait rien d'austère, elle aimait à voir ses filles se délasser en se laissant aller à une innocente gaieté, quelquefois même elle s'y associait par des saillies spirituelles. Elle savait reprendre et encourager. Quiconque venait auprès d'elle chercher la paix était sûr de s'en retourner consolé. Aussi tenait-elle tous les cœurs dans sa main. Jusqu'à la fin elle prêcha

(1) Elle mourut à 91 ans, après 71 ans de vie religieuse; le 19 février 1771.

d'exemple; à quatre-vingt-onze ans, elle se faisait encore un devoir de suivre les observances et de se rendre au service des pauvres. Ce fut dans l'exercice de la charité qu'elle fut saisie de la fièvre qui mit en quatre jours son corps dans la tombe et son âme avec Dieu.

Sa sœur Renée-Angélique l'avait de beaucoup précédée dans la mort. Dès son enfance, sagesse et piété lui furent comme naturelles; elle préférait la prière et le recueillement aux amusements de son âge. Ayant été placée au pensionnat que la Mère des Essarts avait ouvert au moment du rétablissement, elle ne put s'y habituer et au bout de neuf mois obtint à force d'instances qu'on l'en retirât. Mais à peine rentrée dans sa famille elle tomba dans la tristesse, regretta ce qu'elle avait fait et multiplia les sollicitations près de la supérieure pour qu'elle la laissât revenir. Celle-ci n'y voulut point entendre. Plus la jeune fille redoublait ses instances, plus la mère des Essarts se montrait inflexible. Elle avait deviné la vocation d'Angélique, mais elle voulait la soumettre à l'épreuve, sachant quel profit une âme forte tire de semblables combats. Au fond cependant elle était touchée et attendrie, en entendant cette enfant la prier à genoux de la retirer d'un monde qu'elle ne saurait jamais aimer. Elle l'admit enfin au noviciat, et cette jeune âme, déjà virile avança à pas de géant dans la perfection. Ce fut bientôt un modèle. Angélique avait beaucoup des qualités de sa sœur. Son confesseur rendit d'elle ce magnifique témoignage : « Si je voulais faire le tableau d'une parfaite religieuse ou plutôt de la perfection même, j'écrirais simple-

ment la vie de ma sœur du Can tant j'ai connu en elle de grandes et solides vertus (1). »

Nous voudrions prolonger ces récits. Il y aurait encore à nommer les deux sœurs Jeanne et Marie-Marthe Busson et plusieurs autres. Mais comme le chemin parcouru par toutes ces âmes sublimes est le même, la peinture que peut faire l'historien deviendrait fatalement monotone. Il est impuissant à faire passer dans sa narration cette variété, ces nuances qui provenaient de la diversité des caractères et qui dans une vie semblable et des vertus du même genre distinguaient chaque personnalité par un charme différent. Toutes les fleurs qui s'épanouissent en un rosier sont des roses, et cependant nulle ne ressemble absolument à une autre; l'œil jouit de cette variété dans la ressemblance, mais comment la décrire?

La maison de Laval perdit en 1710 Andrée Devernay du Ronceray qui avait été porter les vœux solennels à Montréal et depuis avait rempli des emplois importants. Cette maison était alors pour la dixième fois sous le gouvernement de la mère Jeanne de la Porte. Celle-ci avait été nommée supérieure d'office et avec dispense, mais avec l'agrément de toute la communauté, au lendemain de la profession des vœux solennels.

Issue d'une famille qui tenait un rang honorable à Laval douée de toutes les qualités qui peuvent assurer le succès dans le monde, elle céda quelque temps aux attraits qu'il faisait miroiter devant elle. Sans donner

(1) Renée-Angélique de la Rue du Can mourut le 20 novembre 1713.

dans aucun excès elle jouissait d'être applaudie, et se rendait empressée aux fêtes dans lesquelles elle brillait. Mais le premier éclair passé, elle sentit le vide que tout ce plaisir laissait dans son âme. La voix de sa foi profonde fit entendre l'austère : *Quid prodest?* Alors elle prit un directeur, se proposa avec ferveur d'amender sa vie et fit de rapides progrès dans l'oraison. Le Seigneur lui adressa en ce moment son appel à la vie religieuse, et dans l'empressement qu'elle mit à y obéir elle obtint son admission dans l'une des maisons que le Carmel avait en Bretagne. Mais avant qu'elle ne s'y rendit elle eût occasion de visiter l'Hôtel-Dieu de Laval, elle remarqua l'alliance qu'on y savait faire d'une vie active avec cet esprit intérieur qui était son don particulier, et elle s'offrit au noviciat âgée de vingt-six ans, (1659, 8 juin.)

Lorsqu'on la chargea de la supériorité elle n'avait que trente-un ans et que quatre ans de religion; mais ses talents distingués la firent préférer même à la Mère Claire Le Blanc, religieuse de grande capacité et vertus, sous laquelle elle venait de faire son noviciat. Elle montra constamment une âme forte et magnanime en même temps que tendre et compatissante, un jugement solide et profond, un grand esprit d'humilité et de piété. On admirait la vivacité de son esprit, la variété de ses connaissances, la netteté de ses idées. Aimée de sa maison elle faisait aimer sa maison au dehors. Les novices, qui depuis plusieurs années ne venaient plus, recommencèrent à se présenter. Elle était tellement appréciée que pendant toute sa vie elle alterna dans la supériorité, d'abord avec la Mère Le Blanc, puis avec Guillemine Duchemin de Bois-

morin. La Mère de la Porte vécut jusqu'à quatre-vingt-un ans et mourut étant Instructrice après cinquante-cinq ans de religion. (10 février 1714.)

La même année Nîmes perdait Renée de Launay. Après avoir, pendant huit ans après sa profession, très dignement rempli les charges qui lui furent confiées, elle avait été appelée à Avignon par la Mère de Cléraunay. Celle-ci voulait lui laisser la supériorité ne croyant pas pouvoir remettre en des mains plus sûres cette maison qu'elle avait fondée. Elle s'en acquitta en effet à la satisfaction de la communauté, de l'archevêque et des pauvres; aussi Nîmes eut-il peine à la faire revenir, lorsqu'au bout de trois ans il résolut de se mettre sous son gouvernement justement apprécié. La charité fraternelle cependant l'engagea un peu plus tard à s'en priver une seconde fois en faveur de la maison de L'Isle. Ce fut Renée, ainsi que nous l'avons dit (1) qui fut première supérieure et fondatrice de cette maison; ce fut donc elle qui eut à supporter toutes les difficultés inhérentes aux débuts. Elle dut y rester huit ans soit par commission épiscopale, soit par élection régulière; elle sut souffrir, lutter, gagner les cœurs, surmonter les obtacles, mettre fin à la crise. Mais ce fut une désolation quand Nîmes la réclama enfin. Les deux communautés se la disputèrent. L'évêque de Cavaillon fit tous ses efforts pour la retenir, mais l'évêque de Nîmes invoqua ses droits et Renée revint au milieu de ses sœurs dans cette maison où elle avait prononcé ses vœux, et qu'elle dirigea pendant quatre triennaux. Dans les intervalles elle

(1) Liv. V, chap. v, p. 68.

fut chargée des importants emplois de Maîtresse des novices ou d'Assistante.

Renée de Launay était pénétrée du sentiment de l'infinie grandeur et de l'ineffable bonté du Créateur. Il lui arrivait souvent de dire : « Aimons bien Dieu »; et elle savait en si bien parler qu'elle élevait l'âme jusqu'à lui faire perdre un moment la pensée des choses terrestres. Une marchande en rentrant chez elle disait un jour : « J'ai fait plus d'attention aux belles choses qu'elle m'a dites, qu'à l'argent qu'elle m'a donné. » Ses dévotions particulières étaient Jésus au Très Saint Sacrement de l'autel, la très sainte et Immaculée Vierge Marie, saint Joseph et les saints Anges. Après vingt-trois ans de supériorité, elle était soumise comme une novice; elle fut humble et affable pour tous jusqu'à la fin, elle fut douce même à la maladie qui la tint pendant plus de trois ans sur la croix avant de l'enlever de ce monde. Si on la plaignait, elle répondait seulement : Dieu le veut. La mort la ravit à sa communauté éplorée le 4 janvier 1714 (68 ans et 46 de profession), et le docteur nonagénaire, Dufeu, qui l'avait bien connue, écrivit que l'Institut avait perdu en elle un de ses meilleurs sujets. Il priait pour elle, disait-il, mais avec la conviction qu'elle avait moins besoin de prières que ceux qu'elle laissait ici-bas (1).

(1) C'est une jouissance bien douce pour l'écrivain de rencontrer dans l'histoire une parente embellie de l'auréole du dévouement et de la sainteté.

Une autre hospitalière de la même famille, nommée aussi Renée, vécut au couvent de Laval et y finit ses jours à trente et un ans en 1707.

Charlotte de Launay qui mourut dans la maison d'Avignon, en 1741,

Guillemine Duchemin qui avait été établir les vœux solennels à Baugé, avait sept sœurs, toutes hospitalières de Saint-Joseph. L'une d'elles, Mathurine, fut longtemps supérieure dans cette même maison de Baugé où elle mourut le 16 octobre 1711 (53 ans). Sa sœur, Guillemine, l'avait précédée le 24 janvier 1705, âgée de 64 ans, dont quarante-sept de religion.

Anne Giroust, la fidèle compagne de Lézine des Essarts, à laquelle elle succéda dans sa supériorité à La Flèche, nous a laissé quelques notes sur son admirable amie. Elle retourna à Beaufort (1711) et y mourut (1724) trois ans avant Anne Maumousseau, secrétaire de la réformatrice. Cette dernière remplit avec honneur plusieurs hauts emplois; mais elle fut admirée davantage pour l'infatigable patience avec laquelle elle écrivit tous les travaux que sa supérieure dictait ou rédigeait pour la bonne constitution de l'Institut. Il lui fallait, après le premier travail, en faire des copies pour chacune des maisons, et lorsque les observations étaient revenues de toutes parts, recopier encore jusqu'à l'adoption d'un texte définitif. Elle le fit pendant plusieurs années sans jamais donner le moindre signe d'ennui. Voilà comment, par l'accomplissement d'un devoir, petit en lui-même, on peut arriver à un haut mérite.

Baugé possédait en ce même temps une remarquable mère dont il serait impardonnable de ne pas retracer la vie. Renée Pironneau, d'une famille bour-

y était allée du Lude après deux ans de probation passés à Baugé. Sa famille était différente de celle des de Launay de Laval.

geoise de Baugé, présenta, dès son plus bas âge, les traits que l'on remarque dans la vie des saints : enfance précoce en gravité; zèle envers ceux de son âge; piété déjà comprise et empreinte d'une sorte de maturité. On avança pour elle l'âge de la première communion et bientôt elle demanda à se faire religieuse. Il y eut opposition de ses parents, c'est une épreuve dont Dieu ne dispense guère; mais ceux-ci s'aperçurent vite qu'il n'y avait qu'à céder s'ils ne voulaient s'opposer à Dieu. Son père, un peu impétueux dans l'exécution de ses résolutions, la conduisit chez les Bénédictines et demanda la supérieure. Mais, celle-ci très occupée, se fit attendre, et Pironneau perdit patience; voulant tout de suite en finir, il reprit sa fille et la mena à l'Hôtel-Dieu. Le confesseur de l'enfant s'y trouvait visitant un malade; il présenta Renée à la supérieure en lui disant : « Madame, voici une petite sainte que je vous offre. » Sur cette recommandation, elle fut acceptée étant âgée seulement de treize ans et dix mois (20 janvier 1669).

Les exemples de cette enfant eurent sur les sœurs une influence muette, mais puissante; un esprit plus religieux se fit remarquer. Un an après son entrée, on demanda les vœux solennels, et Renée, qui les désirait vivement dans son cœur, les prononça avec ses compagnes, à l'âge de dix-sept ans (1). Elle ne tarda pas à être un modèle qui attirait tous les regards. On la fit maîtresse des novices à dix-neuf ans; mais elle, toute tremblante, sachant que l'avenir de l'esprit religieux, dans la maison, reposait tout entier sur elle,

(1) Voir page 57 ci-dessus.

gémissait et demandait qu'on éloignât d'elle ce redoutable emploi. Elle dut cependant se soumettre; on la vit alors s'appliquer à gagner le cœur des novices, les étudier toutes, conduire chacune dans sa voie particulière, s'efforcer de ne donner à l'Institut que des sujets remplis de son esprit, et courageusement écarter ceux qui n'en auraient revêtu que l'habit. Elle sut se faire craindre et aimer à la fois, sa discrétion était si sûre que nulle de celles qui lui étaient confiées ne répugnait à lui révéler entièrement son cœur; sa sagesse était telle que de vénérées anciennes n'hésitaient pas à prendre ses avis.

Renée Pironneau ne pouvait parler de Dieu sans que ses yeux se remplissent de larmes, tant était tendre l'amour qu'elle avait pour lui, tant elle souhaitait augmenter cet amour dans toutes les âmes, et tant elle souffrait de voir si peu aimé l'Être souverainement aimable. C'était avec le même amour qu'elle servait les pauvres malades, ce que les hospitalières doivent toutes faire à un moment de la journée, quels que soient leurs différents emplois. Aussi fut-elle bien heureuse d'être élue Hospitalière des salles, mais ce ne fut pas pour longtemps; il lui fallut devenir assistante et enfin supérieure. Malgré ses craintes, ses répugnances, ses refus, elle dut céder à l'autorité des supérieurs majeurs; mais Dieu seul sait ce qu'eût à souffrir son humilité. Cette disposition est la seule qui oblige Dieu à aider et à soutenir l'instrument qu'il a choisi. A celui qui se défie de sa faiblesse, il communique de sa puissance; il abandonne à lui-même le présomptueux.

René commença par recourir à une oraison plus

assidue, à des mortifications corporelles plus cruelles et plus fréquentes. Sachant qu'une supérieure doit être en tout l'exemple des autres, elle était la première à toutes les observances de règle; elle prenait part aux travaux les plus pénibles et les plus vils. Aucune sœur n'aurait osé reculer devant un devoir difficile lorsqu'elle voyait sa supérieure ne se refuser à rien. Pendant plusieurs années, la Mère Pironneau s'exerça à préférer en tout le plus parfait au moins parfait, et obtint enfin de son directeur la permission de faire le vœu d'agir toujours ainsi. On peut imaginer quelle influence une si haute vertu lui donnait sur toute la communauté; mais on ne saurait croire quel empire la bonne odeur qui s'en répandait au dehors lui permettait d'exercer. Elle était vénérée et consultée de tout Baugé, et souvent des personnes même de haut rang, venues de loin, l'appelaient au parloir. Ces personnes l'entretenaient de leurs soucis, des intérêts de leurs âmes et s'en retournaient consolées, touchées, devenues meilleures.

Les infirmités lui arrivèrent ou s'accentuèrent vers sa soixante-dixième année. Son jugement, sa présence d'esprit, ne la quittèrent pas, mais ses sens furent atteints. Elle accepta cet état avec une résignation merveilleuse et conserva jusqu'à la fin un air de contentement et de gaieté. Dix années se passèrent dans une sorte d'inutilité et dans les souffrances, sans qu'elle diminuât ses austérités, à moins que l'obéissance ne lui en fît un devoir, édifiant tout le monde par sa patience, et ne cessant de porter les cœurs vers Dieu par ses chaleureux discours. Elle eut une agonie longue et très douloureuse et rendit enfin son âme

au Créateur, le dimanche 4 novembre 1731, âgée de quatre-vingts ans. Rarement une religieuse fut autant pleurée de ses sœurs ; elle laissait pour les consoler et les conduire plusieurs mères formées par elle et qui remplirent, en effet, à la satisfaction générale, les premiers emplois.

CHAPITRE V

QUESTION DES 300 LIV.; à Laval, à La Flèche, à Beaufort. — La maison de Beaufort et la Mère Françoise de Contades. — Dérogation aux règles. — Caractère de la Mère de Contades. — Réflexions. — Les Mères Gabrielle d'Orvault et Guillou. — Les petits pensionnats. — Un mot sur Anne de la Girouardière.

Ce fut l'établissement de Laval, qui, le premier, se vit obligé de demander décharge de cette somme de 300 liv., que Le Royer avait tenu à faire laisser aux pauvres par chacune de ses filles à leur mort.

D'après la convention de 1648, les biens de l'hôpital ou des pauvres, gérés par les administrateurs, et les biens propres des religieuses ou de la communauté administrés par elle, formaient deux menses distinctes et indépendantes. En d'autres termes, les hospitalières devaient se loger, vêtir et nourrir à leurs frais, et faire le service des pauvres à titre entièrement gratuit. Le don de 300 liv. était un versement fait de la caisse de la communauté à la caisse de l'hôpital. Celle-ci avait à pourvoir aux bâtiments des pauvres, aux traitements des médecins, aux remèdes, etc. Le fondateur avait eu intention, par ce versement, de prouver que ses filles servaient les malades avec un dévouement non seulement désintéressé, mais héroïque, car il semble qu'une religieuse, après avoir donné sa vie tout entière à l'hôpi-

tal sans lui rien demander, ne devait point avoir de cadeau à lui faire en mourant, l'on aurait eu plutôt à lui donner qu'à lui prendre. Mais il y avait la clause que nous avons regretté de v · insérer dans le traité par le fondateur de l'Institu

Les hospitalières de Laval acquittèrent cette redevance pendant près d'un siècle. Les dots des premières sœurs, toutes assez riches, avaient permis de la payer d'abord ; mais il avait fallu, sous peine de ne point se recruter, recevoir des sœurs moins favorisées des biens de la fortune, et les dots étaient devenues moins considérables. Dans le laps de quatre-vingt-sept ans, d'ailleurs, la valeur de l'argent avait baissé, et ce qui avait pu suffire à l'entretien d'une religieuse, au milieu du XVIIe siècle, ne suffisait plus à la moitié du siècle suivant. Depuis un certain temps déjà, la communauté ne pouvait sans grande gêne s'acquitter de son obligation.

En 1735, la maison perdit a sœur Anne Gourdier Cette religieuse fut admise d'abord en qualité de sœur domestique, puis la très belle voix dont Dieu l'avait douée, avec d'autres dons plus précieux, fit juger qu'elle rendrait plus de services comme sœur de chœur et on la fit monter à ce rang. Sa dot avait été celle d'une sœur domestique, c'est-à-dire fort peu de chose, et la modicité de l'apport des religieuses de ce degré avait été reconnu dans le traité comme les exemptant de la subvention des 300 liv. Cette somme, en effet, il ne faut pas l'oublier, devait être prise sur la dot. Cependant la subvention devait être acquittée, puisque Anne Gourdier était décédée sœur de chœur. La communauté résolut, par une dé-

libération capitulaire, de demander au roi et à l'évêque du Mans, décharge de cette contribution (1er juin 1735). En attendant une réponse, elle différa de payer.

Les religieuses n'étaient pas à l'aise assurément, car elles n'avaient que 3,000 liv. à peine de revenu fondé pour faire vivre vingt-trois personnes, deux sœurs domestiques, et soutenir tous les autres frais à leur charge. « Aussi, disaient-elles, ne subsistons-nous que sur le crédit d'autrui,... nos revenus étant insuffisants pour nous soutenir . » Lors de la cherté des vivres, en 1725, elles s'étaient vues réduites à ne plus faire usage de pain de froment.

Nonobstant ces considérations les administrateurs de l'hôpital réclamèrent ce qui leur était dû non seulement pour la sœur Gourdier, mais pour les autres hospitalières mortes depuis elle, ce qui en 1742 représentait une somme de 2,744 livres. C'était réclamer presque tout le revenu d'une année de la mense de la Communauté. Le droit strict était indubitablement du côté des administrateurs. Défenseurs des intérêts des pauvres, ils croyaient ne rien pouvoir concéder. Cependant ils auraient dû faire réflexion que c'était mettre les religieuses hors d'état de servir l'hôpital que de ne pas leur laisser les moyens de vivre. Nous avons déjà remarqué plus haut qu'il ne suffit pas aux pauvres d'avoir beaucoup d'argent en caisse, qu'il leur faut aussi des soins, et que leur assurer ces soins, c'est bien employer leur argent. Il ne faut pas oublier que les sœurs, pour leur travail incessant ne recevaient absolument aucun salaire et qu'elles ne demandaient qu'à vivre, non en exigeant

une subvention quelconque, mais en suppliant qu'on les dégrévàt d'un don gratuit qu'elles ne pouvaient plus payer.

Le traité passé avec Le Royer dispensait les hospitalières de s'occuper des Incurables. Cependant, en 1714, les administrateurs avaient voulu les apporter près de l'hôpital et avaient mis dans leurs intérêts Rogier du Crévy, évêque du Mans. Les religieuses s'appuyant sur le texte du contrat se refusaient à leur donner des soins; mais l'évêque usa d'autorité et on lui céda. Il ne fut point fait de traité en forme; on convint seulement de certaines dispositions matérielles pour faciliter aux sœurs l'accès de la nouvelle annexe. Mais la Mère Marguerite Martin de la Crolière, alors supérieure, écrivit au prélat en mettant pour condition à sa soumission, qu'en compensation du surcroît de travail qu'on lui imposait, la communauté serait désormais exonérée de l'impôt de 300 liv. Du Crévy répondit qu'il trouvait la demande raisonnable et promit de la faire agréer en temps et lieu. La mort l'empècha de tenir parole; mais puisque l'on dérogeait à l'acte de 1648 pour surcharger les hospitalières d'un service auquel elles n'étaient point tenues, ce n'était que justice de leur accorder la décharge qu'elles imposaient comme condition.

Il n'en fut pourtant pas ainsi. Procès fut intenté aux religieuses avec toutes les attaques et répliques, significations, mémoires, lenteurs, débats, renvois, etc., que l'on rencontre dans tous les litiges du temps. L'affaire retirée aux administrateurs fut renvoyée à la délibération du corps de ville qui se montra non moins acharné qu'eux. Enfin les hospi-

talières en appelèrent à l'examen de Joly de Fleury, procureur général, et à la décision du Roi. Celui-ci prononça (7 septembre 1747) que la communauté verserait 3,000 livres tant pour les religieuses décédées jusque-là, que pour les quinze professes alors vivantes et qu'ensuite il serait payé à l'hôpital une somme de 50 livres lors de la profession de chaque nouvelle religieuse, ce qui fut exécuté jusqu'en 1792. La communauté obtenait ainsi un grand allégement; néanmoins il est clair que l'arrêt obligeait chaque religieuse à acheter 50 livres le droit de servir les pauvres gratuitement.

L'état de la maison de La Flèche ressemblait beaucoup à celui de Laval. Cette communauté ne possédait en 1723 que 2,055 livres de revenu pour nourrir vingt-trois sœurs de chœur et quatre converses. On les voit en 1779 renouveler des plaintes déjà bien des fois produites. Elles exposent leur détresse tant à l'évêque d'Angers qu'aux administrateurs, et demandent à être exonérées des obligations accablantes que Lézine des Essarts avait acceptées malgré elle par l'ordre de l'évêque Lepelletier. L'affaire fut débattue à La Flèche avec moins de passion et d'acrimonie qu'à Laval, mais non avec moins de ténacité. Les religieuses furent aussi obligées de recourir à la justice suprême. L'intervention de l'évêque par son vicaire général Dominique Baltazar Dalichoux (1783), fut inutile. L'exonération des 300 livres ne se trouve articulée qu'en 1785, dans une ordonnance épiscopale à l'occasion d'un transfert projeté de l'hôpital dans les couvents cédés de Saint-François et de la Madeleine. De nouvelles conditions auraient été faites aux

hospitalières dans ce nouvel Hôtel-Dieu. Ce projet qui donna lieu à bien des écritures, significations, consentements, ordonnances, avait été enfin autorisé par lettres patentes; mais 1789 survint avant que le changement de logement ne fut opéré, et les religieuses après beaucoup d'embarras et de sacrifices durent se contenter du titre de : Gardiennes des biens de la Nation.

Beaufort passa par la même difficulté; mais elle y fut résolue, ce semble avec moins de peine. Ce qui aurait dû se faire à Laval et ailleurs, un nouveau concordat fut passé, en 1777, entre les hospitalières et la ville; il n'y eut plus de 300 livres à payer; mais comme à Laval, 50 livres à verser au moment de chaque profession.

Cette maison de Beaufort fut pendant un demi-siècle gouvernée par des religieuses dont l'administration doit être mentionnée en notre histoire, surtout à cause des observations qu'elle donnera sujet d'exprimer. La Mère Vallet avait succédé à Lézine des Essarts quand cette dernière fut envoyée à La Flèche (1). Par décision épiscopale elle fut prorogée dans sa charge pendant huit ans, puis reçut pour remplaçante (1701-1704), la Mère Gallais de la Billière qui ne garda les clefs que pendant un triennat. On avait hâte de mettre sur le chandelier la Mère de Contades.

Celle-ci était fille de messire Erasme de Contades, seigneur de Montgeoffroy, et de dame Hutin, son épouse. La Mère des Essarts l'admit au noviciat

(1) Voir page 79.

(10 mai 1682) à peine âgée de quinze ans. Elle ne tarda pas à se trouver comme en famille au sein de la communauté. Deux de ses sœurs Anne et Madeleine, l'y vinrent successivement rejoindre, bientôt suivies de trois de leurs cousines, une du Hardas-d'Hauteville et deux d'Orvaulx. Françoise était admirablement douée et la Mère des Essarts, bon juge en cette matière, conçut d'elle dès les premiers jours de belles espérances que celle-ci ne trompa point. Elle ne se trouvait nullement embarrassée en face des choses les plus grandes et savait entrer dans le détail des plus petites. Elle avait un cœur tendre et miséricordieux. Son âme était noble, élevée, pleine d'énergie, belles qualités assurément, mais qui ne laissaient pas d'imprimer un peu de hauteur involontaire à ses paroles les plus affables et à ses actions les plus humbles. De ce qu'a écrit la Mère de Gargilesse, son élogieuse biographe, on peut comprendre qu'elle eut peine à dépouiller le naturel. Jusqu'au départ de la colonie qui alla relever la communauté de La Flèche, et qui appauvrit sensiblement celle de Beaufort, « la Mère de Contades n'était point sortie du rang de simple religieuse, où on s'attachait plus à la fortifier dans le véritable esprit de son état qu'à faire usage de ses talents, persuadé que se hâter de cueillir un fruit avant le temps de sa maturité, quelque bon qu'il soit, c'est risquer de le perdre ou que du moins il n'acquière jamais toute sa saveur. » Cette conduite fait honneur à la sagesse des Mères des Essarts et Vallet. L'époque du départ de la première fut le moment où la seconde, avec une largeur de vues et un désintéressement personnel tout reli-

gieux, se mit à préparer Françoise pour la supériorité.

Un an après le décès de sa noble institutrice (1708), la Mère de Contades fut en effet élevée au gouvernement; on y vit se développer et fleurir en elle les aptitudes natives qu'avait commencé à cultiver la Mère Vallet. Mais, une fois en possession de la supériorité, elle ne la quitta presque plus; elle l'exerça plus de trente-six ans. Quoique la règle ordonne l'élection triennale et le changement obligatoire de personne au bout de deux triennaux, Françoise commença par faire cinq triennaux consécutifs. Son historienne l'excuse d'ambition. « Le crédit de sa famille, écrit-elle, était puissant, et l'évèché surtout n'y résistait pas. » Ce fut ce qui détermina la communauté à la réélire tant de fois, avec l'assentiment de l'autorité épiscopale.

Mais ce consentement de l'évêque, on vient de le voir, n'était pas pleinement libre. Puis « on n'ignorait pas que, du vivant même de la Mère de Contades, la perpétuité de son gouvernement faisait dans l'Institut la plus grande sensation et que si par un esprit d'union ou d'autres considérations de prudence on ne s'en expliquait pas; le zèle qu'inspire la charité portait à en gémir comme d'un abus réel. » Enfin la Mère de Contades elle-même ne devait pas se dissimuler qu'elle se prêtait à une violation des Constitutions. On rencontre là, de tous les côtés, élue, famille, communauté, évêque, une conduite beaucoup trop inspirée par des considérations humaines. Après quinze ans, la Communauté élut pour la forme la Mère du Bellay qui n'eut qu'une supériorité nomi-

nale et ne la porta que trois ans. En 1722 la Mère de Contades qui n'avait pas cessé d'exercer l'emploi, reprit le titre jusqu'en 1728. La Mère Brochard, vénérable religieuse qui était revenue de La Flèche fut alors élue ; on avait compté que son grand âge ne lui permettrait de s'occuper de rien et qu'elle ne serait à son tour qu'un prête-nom. Mais elle prit avec vigueur l'autorité, élevant ses pensées plus haut que celles qui l'avaient choisie, et assurée que Dieu qui avait permis son élection ne lui refuserait pas son secours. Elle sut reprendre, avertir, exhorter, sans excepter de sa direction Françoise de Contades, qui se fit honneur en s'y soumettant. Mais la supériorité de la Mère Brochard ne dura que neuf mois. A sa mort (1729) la Mère de Contades fut remise en charge, et elle ne la quitta plus jusqu'en 1744 où elle mourut âgée de 76 ans. Elle achevait alors pour la seconde fois son cinquième triennat consécutif. On trouvera peut-être une excuse à ce qui se fit alors, dans cette pensée que les meilleurs esprits ne sont pas à l'abri de l'illusion. Mais cela même prouve que c'est seulement en s'en tenant aux règles que l'esprit humain, toujours facile à séduire est assuré de ne point s'égarer.

Il eut fallu à Françoise de Contades une bien ferme volonté pour refuser à sa famille ce que celle-ci exigeait, en ayant soin de ne se présenter que munie d'une autorisation de l'évêque. Elle sortit plusieurs fois de son couvent pour aller soigner ses parents dans leurs maladies. Bien qu'elle le fit à contre-cœur, et qu'elle exprimât souvent la pensée qu'une religieuse hors de son cloître est comme un poisson hors

de l'eau, l'exemple qu'elle donnait n'en était pas moins déplorable. Toujours cependant elle refusa des abbayes qu'on lui promettait d'obtenir pour elle. Son état de servante des pauvres semblait sans doute trop humble à ses parents, mais elle ne le voulut point quitter et elle disait agréablement en prenant un balai : « Voici la crosse d'une hospitalière; je la préfère à celle de la plus riche abbaye. »

La mère de Contades sut du moins résister à sa famille, dans une affaire où les intérêts de celle-ci se seraient accommodés d'un certain empiétement. Il s'agissait d'un échange qui aurait augmenté les droits seigneuriaux des de Contades, mais au détriment du revenu des religieuses. Jamais elle n'y voulut consentir et elle avertit ses filles du dommage qui s'ensuivrait pour elles, leur recommandant fortement de s'y refuser à tout prix quand elle ne serait plus.

Jalouse de maintenir la régularité, elle ne laissait passer sans observation aucune faute, même d'inadvertance. Deux sœurs, qui ne veillaient pas assez sur elles-mêmes dans les salles et y conversaient trop facilement avec les séculiers, furent averties en secret, puis en public; mais, comme elles ne s'amendaient pas, l'entrée des salles leur fut interdite, et elles durent rentrer dans leurs chambres pendant que la communauté se rendait au service journalier des pauvres. La proclamation de cette sentence fut faite avec tant de véhémence et un tel ton d'autorité qu'une ancienne sœur en était encore tout émue, un demi-siècle après environ, en racontant le fait à la Mère de Gargilesse. La règle se gardait tellement

à la lettre, qu'une postulante, à son entrée, passa les huit premiers jours sans qu'aucune sœur lui adressât la parole même pour la guider aux observances. L'historienne admire cette communauté dans laquelle, pendant une semaine entière, nulle religieuse n'avait manqué au silence; mais avec raison, elle admire davantage la pauvre enfant qu'on trouva tout en larmes et qui, se croyant dédaignée de toutes, se plaignit seulement de ce que personne n'avait eu la charité de la reprendre et de l'avertir. La vêture d'une postulante fut retardée pour un acte de charité, un peu contraire à l'ordre, il est vrai, envers une compagne. « Attentive à prévenir l'illusion et surprise de l'amour-propre, la Mère de Contades en était le fléau, et il n'y eut pas de danger que sous sa conduite ses filles devinssent de fausses illuminées. Elles les fit marcher par la voie de l'abnégation et du renoncement. »

Françoise était cependant aimée; car il est à remarquer que le cœur se donne à l'autorité ferme, pourvu qu'elle soit juste, et se refuse au pouvoir faible qui semble douter de lui-même. Cette vérité doit encourager les personnes qui sont investies du commandement à ne point être timides, mais à puiser constamment à la fois la force et l'équité en Celui qui est la source infinie de toute autorité et de toute justice. L'empire que Françoise de Contades avait su prendre et qu'elle savait exercer, lui permit de maintenir sa communauté dans une régularité exacte et dans un grand ordre, en sorte que son époque, malgré ce que nous avons eu à dire, est demeurée légendaire dans la maison de Beaufort.

Son influence s'exerçait au dehors comme au dedans. Sa bienfaisance ne se limitait pas à l'intérieur de l'enclos de son hôpital. « Elle était l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, la consolation des affligés, la ressource du pauvre, le soutien de la veuve et de l'orphelin..... Elle fut l'arbitre des différents, le bouclier contre lequel venaient se briser les troubles de la discorde, le centre et le conseil de toutes les affaires épineuses... » Ces soins extérieurs ne l'empêchaient pas de donner l'attention nécessaire à l'intérieur de son couvent. Ils ne la distrayaient pas non plus de l'oraison; elle fut toujours extrêmement mortifiée, si d'un côté elle accordait quelque chose à la nature, elle lui retranchait par ailleurs autre chose.

Il est donc juste de reconnaître que Françoise de Contades fut une grande religieuse. Mais il nous a fallu signaler des dérogations qu'elle n'aurait pas dû autoriser de son exemple. La prolongation extra-régulière de la supériorité a bien des inconvénients et pour celle qui l'exerce et pour les inférieures et pour la communauté même. Il est difficile à la supérieure de se défendre d'une attache trop grande à son emploi et d'une confiance trop absolue en elle-même. L'habitude d'être obéie lui persuade aisément qu'elle est presque infaillible. Alors elle ne prend plus ou n'accepte plus de conseil. Celui que la règle constitue autour d'elle est une entrave dont elle ne tient plus compte. Sous ce pouvoir entier et qui semble ne devoir point avoir de terme, que de souffrances dans les inférieures dont on n'écoute plus les observations, qui n'ont plus moyen

d'ouvrir leur cœur. Si elles ont l'héroïsme de se taire, c'est un martyre; si elles s'épanchent entre elles, on voit grossir les mécontentements, se former des partis, le respect de l'autorité s'amoindrir, l'esprit religieux disparaître. Toute la communauté, qu'elle le veuille ou non, se trouve entraînée dans le sens de la supérieure, elle souffrira de ses entreprises, et, le jour venu, ne trouvera personne peut-être pour exercer l'emploi. Lorsque la supérieure, en effet, conserve ses facultés jusqu'à la fin, nulle ne se trouve initiée au maniement des affaires, lorsque, au contraire, sa tête faiblit, elle devient facilement l'instrument d'un esprit intrigant, qui sait se faire aimer, se rendre nécessaire, et qui, n'ayant pas grâce pour conduire, ne peut que tout compromettre.

Françoise de Contades n'échappa pas à ce dernier inconvénient. Ses brillantes qualités s'éclipsèrent, et elle tomba sous l'influence, qu'elle subit en gémissant, de Gabrielle d'Orvaulx, l'une de ses cousines. Celle-ci fit des entreprises pour se procurer de l'argent destiné à de grandes choses qu'elle rêvait, agit sans s'entendre avec l'administration de l'Hôtel-Dieu, en un mot, « suivit l'impétuosité d'un caractère impérieux et entreprenant qui franchissait d'assaut tout ce qui s'opposait à ses desseins », et finit par accumuler les difficultés sur elle-même et sur la communauté.

Lorsque la Mère de Contades mourut (16 janvier 1744), on ne sut à qui remettre l'autorité. Françoise avait défendu à ses filles d'élire sa cousine d'Orvaulx, l'évêque l'excluait formellement; mais la commu-

nauté céda à un petit dépit assez commun et fit Gabrielle supérieure pour qu'elle eût elle-même à se tirer des embarras dont elle était cause. On eut à regretter les suites de ce choix; cet échange favorable à la famille naturelle auquel la Mère de Contades s'était toujours opposée, fut consenti; la supérieure se vit isolée de ses religieuses, unanimes à blâmer sa gestion; son caractère s'aigrit, son cœur, naturellement bon pourtant, s'altéra, et les infirmités survenant, elle devint à charge à elle-même et aux autres. Les souffrances corporelles, les peines d'esprit, lui firent expier des fautes qui avaient été celles de son jugement bien plus que celles de sa volonté, et elle mourut pendant un second triennat en 1749.

Les germes de relâchement nés sous la Mère d'Orvaulx ne firent que se développer sous le gouvernement faible de la Mère Guillou. On avait admis les pensions viagères que les premières mères avaient toujours empêchées comme nuisibles à l'esprit religieux, opposées aux règles et au vœu de pauvreté. On avait cru par là compenser les grandes dépenses qui avaient été faites; mais une plus grande aisance fut la source d'innovations successives qui s'introduisirent par degrés. Une liberté, jusque-là inconnue, altéra la régularité et la subordination. Ce ne fut pas, toutefois, une longue éclipse de l'esprit de l'Institut. Bientôt, nous verrons deux saintes religieuses le rétablir dans toute sa pureté. Mais nous avons dû retracer cette phase difficile de l'une des maisons de la Congrégation de Saint-Joseph, parce que l'histoire n'a pas pour unique but de raconter des faits ; elle

doit aussi instruire en mettant les contemporains et ceux qui leur succèderont à même de profiter des expériences des âges précédents.

Les Constitutions permettaient de recevoir de grandes pensionnaires, on crut qu'elles ne s'opposaient pas à ce que l'on en admit aussi de petites, pour le temps de leur éducation. La Mère des Essarts avait établi un petit pensionnat dès le retour à La Flèche, et d'autres maisons se chargèrent aussi d'élever les jeunes filles. On trouvait dans cette œuvre le moyen de faire un vrai bien moral, et peut-être, en même temps, de réunir quelques ressources pour subsister au sein de cette gêne, qui paraît avoir été l'état le plus habituel de plusieurs maisons ; il en pouvait aussi sortir des vocations précieuses.

C'est avec regret que nous renonçons à peindre une charmante figure, celle d'une noble jeune fille que reçut, en 1749, le petit pensionnat de Baugé. Déjà prévenue des dons de Dieu, elle fut préparée par la bonne éducation qu'elle y reçut pour l'œuvre utile à laquelle Dieu l'avait destinée. Anne-Renée-Félix de la Girouardière était le premier fruit de l'union du marquis d'Hardouin de la Girouardière avec dame Suzanne de Broc (1). Elle trouva dans la maison paternelle tous les exemples qui peuvent incliner un enfant à la vertu. Le marquis était le type du chevalier chrétien ; sa femme, le modèle de la châtelaine; mais leur fille eut de bonne heure un maître qui l'instruisit dans le secret du cœur et dont

(1) La Girouardière est une terre située dans la paroisse de Peuton non loin de Château-Gontier.

on lui vit naïvement suivre les sublimes leçons. Après avoir édifié le pensionnat des hospitalières, après être revenue chez ses maîtresses bien-aimées, semblant croire elle-même qu'elle était appelée à se faire leur sœur devant Dieu, elle quitta l'hôpital pour aller remplir le rôle d'Anne de Melun à l'égard de deux bonnes filles qui suivaient, de leur côté, les traces de Marthe de la Bausse. Le Seigneur lui avait marqué une autre, mais non moins sainte voie, en la chargeant de fonder les Incurables de Baugé et la Congrégation destinée à diriger l'œuvre (1).

(1) Voir la *Vie de Mlle de la Girouardière*, par M. le chanoine J.-B. Barreau. (Angers, Lachèse et Dolbeau, 1879.)

CHAPITRE VI

MAISON D'AVIGNON : Antoinette de Tonti. — Madeleine Anduse. — La peste à l'Hôtel-Dieu. — Anne Guinaud; le Seigneur est un Dieu jaloux. — Maisons de Moulins; de Rivières. — Maison de L'Isle; Thérèse Aultier. — Maison de Nîmes; Elisabeth Poudrigue, Anne de Chapel, les sœurs de Novy.

Cette jeune sœur dont nous avons vu le robuste appétit dévorer la maigre pitance de la communauté d'Avignon dans les temps héroïques du commencement, servit Dieu dans cette maison, jusqu'en sa quatre-vingt-dixième année. Antoinette de Tonti était née à Naples, mais appartenait à une des plus illustres familles d'Espagne. Élevée pour la vie du monde et des grands, elle l'avait d'abord goûtée et ce fut le remords de toute sa vie quoique l'illusion n'eût guère duré. Pour s'y arracher plus vite, elle avait profité du passage de ses parents à Paris et s'était allée cacher à l'Hôtel-Dieu; mais la tendresse paternelle sut l'y découvrir au bout de cinq ans. Il lui fallut quitter ce cher asile. Toutefois en obéissant à la volonté des siens elle prétendait bien ne pas quitter Dieu, et ce Dieu qui n'abandonne jamais ceux qui l'aiment, permit qu'elle fit la connaissance de la princesse de Conti. C'était au moment où Nîmes était en pourparlers pour aller fonder à Avignon, la princesse était au courant de ce qui se préparait, et jugeant

Antoinette propre à prendre part à cette œuvre nouvelle, l'envoya à Nîmes en attendant que l'affaire fut conclue.

Son cœur trouva dans le service des pauvres ce qu'il souhaitait, le moyen de témoigner au divin Maître son vif amour, puisqu'il veut bien regarder comme fait à lui-même ce que l'on fait pour le plus petit de ses enfants. Aussi se livra-t-elle toute sa vie sans faiblir à ce travail ingrat, se plaisant à panser des ulcères, à s'empresser auprès des caractères les plus aigris, à courir la première à toute plainte, à toute requête. « Mais mon plus grand désir, disait-elle souvent, est de mourir aux pieds d'un pauvre. » Tel était son amour, et il s'en exhalait des ardeurs qui enflammaient et ses sœurs elles-mêmes et les personnes du dehors assez heureuses pour pouvoir quelquefois l'approcher. Tout l'ensemble de sa vie répondait à ce dévouement parce qu'il s'inspirait en tout de ce même désir de plaire à Dieu en toutes choses. On ne sait que louer davantage dans sa modestie, de son humilité, de son obéissance, de sa régularité; ses délicesétaient de posséder en son cœur par le sacrement Eucharistique celui qu'elle aimait uniquement. Lorsqu'elle l'avait reçu, son extérieur disait éloquemment ce qui se passait en son âme.

Elle n'était jamais empressée, confiante en cette parole : que celui qui s'occupe d'abord de Dieu recevra le reste par surcroît ; en effet son abandon à Dieu ne nuisît jamais à sa ponctualité. « Dieu, disait-elle pense à nos affaires et a soin de nous avertir. » Il fallait que les supérieures fussent vigilantes pour lui procurer les choses dont elle pouvait avoir

besoin, car elle ne les demandait pas, aimant à manquer même du nécessaire; ce qu'on lui donnait lui paraissait toujours bien suffisant pour elle. Elle aimait à répéter : « A qui ne veut rien, tout est trop bon. » Avertie par son grand âge que l'heure de la récompense approchait, elle y aspirait doucement; mais elle se réjouit quand on lui fit l'annonce de la dernière heure. Elle reçut tous les sacrements avec pleine connaissance et rendit en paix son âme à Dieu, le 1er mai 1727.

Madeleine Anduse fut reçue à douze ans au petit pensionnat d'Avignon, où elle révéla tout d'abord les plus heureuses qualités; ses maîtresses cultivèrent avec amour cette jeune plante, s'appliquant à seconder en elle le travail du Seigneur. Elles la firent avancer dans toutes les connaissances que son intelligence prompte saisissait avec facilité. Lorsqu'elles la remirent à ses parents, enrichie par la grâce et formée par leurs soins, Madeleine était vraiment une jeune fille accomplie.

Pensionnaire, elle était déjà réfléchie; mais elle jugea mieux encore une fois au milieu du monde. Son cœur n'hésita point sur la vie où elle devait entrer. Dieu seul pouvait lui suffire; mais elle ne savait à quelle communauté il l'avait destinée. Enfin, écrit celle de ses sœurs qui nous raconte sa vie, « cette colombe après avoir longtemps plané dans les sublimes régions se fixa sur notre maison, et nous la reçûmes avec un contentement inexprimable prévoyant déjà ce qu'elle serait dans la suite. »

Elle donna tout ce qu'on avait espéré. Dans tous les grands offices de Dépositaire, d'Hospitalière,

d'Instructrice, elle montra les aptitudes variées que réclament ces divers emplois. Partout elle donna des preuves de haute sagesse, de prudence, de vaste intelligence, de fermeté d'esprit. Elle savait traiter toutes sortes d'affaires, les régler, les décider, les conduire à bon terme, et tout ce qu'elle faisait, elle le faisait si indépendamment de tout regard humain, si purement pour Dieu seul, qu'elle n'était nullement émue des louanges, nullement troublée des critiques, ne se demandant qu'une chose après l'éloge comme après le blâme : Dieu a-t-il été content ?

Mais ce qui révéla toute la valeur de la Mère Madeleine, ce fut l'état d'angoisse qu'eut à traverser la communauté en 1721. Une peste, affreux fléau, désola Avignon et le Comtat. Les religieuses de Saint-Joseph ne s'engageaient pas à soigner les maladies contagieuses, et il ne faut pas qu'on s'en étonne. On a toujours regardé comme héroïque le vœu que font les religieux de Saint-Camille de Lellis, de secourir même les pestiférés. Les hospitalières cloîtrées auraient certainement eu le courage, mais les fondateurs avaient écouté la prudence. Ils avaient prévu qu'une contagion pouvait enlever toutes les religieuses d'une maison ; alors la communauté était éteinte, et comment la faire renaître? Comment continuer l'œuvre dans des Congrégations dont chaque maison se recrute elle-même? Plus de supérieure pour conduire, plus de maîtresse de novices pour former les sujets, c'était la mort de la maison et de l'œuvre. D'ailleurs l'héroïsme ne peut jamais être imposé comme devoir qu'à ceux qui en ont fait le vœu spécial, et au prêtre ayant charge d'âmes dont l'inter-

vention est nécessaire pour l'administration des Sacrements aux mourants.

Néanmoins des preuves de ce dévouement admirable ont été données de tout temps et particulièrement de nos jours. On en a vu par les Congrégations à supérieure générale; dans ces Congrégations les maisons ne meurent pas parce qu'il y a toujours de nouvelles combattantes à envoyer. On en a vu aussi, en dépit de la prudence, par les Ordres cloîtrés et spécialement par les sœurs de Saint-Joseph. Jamais celles-ci ne se sont armées de leurs traités non seulement pour refuser, mais pour faire attendre leurs soins dévoués. Elles ont confiance en Dieu de qui seul il dépend en définitive de susciter une nouvelle hospitalière pour remplacer celle qui succombe. Elles marchent vaillamment sur les traces de leur fondatrice qui mourut à Moulins pour avoir soigné les pestiférés. Nos contemporains qui craignent tant de se gêner, et qui sont si prêts à fuir à la moindre annonce d'un fléau, sont d'une rigueur excessive pour les prêtres quels qu'ils soient et pour les religieuses. Ils veulent l'héroïsme, et c'est à peine s'ils tiennent compte de leur mérite à ceux et à celles qui se sacrifient; ceux-là croient-ils, n'ont fait que leur devoir. Il n'en est pas ainsi. Mais dans notre siècle d'égoïsme, la grâce élève l'âme des serviteurs de Dieu, jusqu'à leur faire dépasser leurs obligations strictes, et jusqu'à pousser librement, pour l'honneur de Dieu, leur charité jusqu'au martyre. C'est ce qui rend sublime cette abnégation surhumaine; elle est libre, et cependant il y a émulation afin d'obtenir des supérieurs le choix qui désigne pour la mort.

Les hospitalières d'Avignon, ne reculèrent pas dès ce temps-là et reçurent des contagieux qu'elles n'avaient pas le cœur de repousser. Mais en peu de temps, deux religieuses, les sœurs d'Anthenosy et Fleury payèrent de leur vie leur charité. Alors l'archevêque intervint et retira les religieuses des salles. Madeleine Anduse était pour le moment assistante, il la chargea de la conduite de la maison. Ayant entendu faire l'éloge de son mérite il avait voulu la connaître plus particulièrement et n'avait pas manqué de l'apprécier. Il lui donnait une grande marque de confiance en lui remettant le soin de pourvoir à une situation compliquée et en l'élevant à la supériorité avant qu'elle eût l'âge requis par les constitutions pour l'exercer.

Madeleine fut à la hauteur des fonctions qu'on lui confiait. Elle prit toutes les mesures propres à conserver sa maison pendant ce temps de calamité. Elle sut s'oublier elle-même, supporter la contradiction, se taire et souffrir, n'exigeant pas d'être comprise et se contentant de faire son devoir. Patiente et ferme elle conserva l'ordre et la paix, tenant presque seule tête à l'orage. Mais quand il fut passé, on comprit tout ce qu'on lui devait pour avoir sauvegardé tous les intérêts, le spirituel en maintenant l'esprit religieux, le temporel en sachant replacer avec avantage des capitaux remboursés inopinément. La communauté unanime la mit à sa tête, et l'y maintint vingt-cinq ans, en observant les intervalles prescrit par les constitutions.

Libre de tous les soins qui l'avaient auparavant accablée, elle se donna tout entière à sa communauté. Chacune de ses filles trouvait en elle une vraie

mère, toujours prête à les entendre, attentive à tous leurs besoins, ne comptant pour rien les veilles et les travaux quand elle savait leur être utile. Très instruite des voies de Dieu dans lesquelles elle marchait depuis son enfance, elle était le guide et l'oracle de toutes, parce qu'elle savait discerner les vues de Dieu sur chacune et les diriger toutes en suivant pas à pas la marche de l'Esprit-Saint.

Ce fut elle qui fit bâtir l'église qu'elle ne vit pas achever, car elle fut appelée pour être une des pierres vivantes de la Jérusalem céleste, le 22 juillet 1754.

Dans la vocation d'Anne Guinaud le Seigneur montra qu'il est un Dieu jaloux. Il avait dès le plus bas âge prévenu cette petite enfant de ses faveurs. Sans trop savoir encore, sans doute, ce qu'elle disait, elle annonçait qu'elle quitterait le monde. Ses parents, au contraire, avaient, dès sa naissance, résolu de l'y établir. Pour en venir à leurs fins, se voyant impuissants à amener la jeune fille à leurs idées, ils lui annoncèrent d'un ton qui n'admettait pas de réplique, qu'ils avaient choisi pour elle un mari. Ils se hâtaient, car Anne n'avait que quinze ans; mais tout émue qu'elle fut de cette signification impérative, elle eût le courage de répondre que pour elle, elle avait fait choix de Jésus-Christ pour époux et qu'elle n'en accepterait pas d'autre. Il lui fallut d'abord essuyer le courroux paternel, puis résister à des insinuations plus douces et plus perfides. On mit tout en œuvre pour la dissiper; enfin voyant qu'on n'y avait aucun succès, on fixa le jour du mariage. Anne n'avait que Dieu à qui recourir. Prosternée dans son oratoire, elle lui représentait qu'elle était toute à lui et le suppliait de la

maintenir au nombre des vierges qui accompagneront partout l'Agneau. On vint interrompre sa prière. Il fallait partir pour l'église. Ses yeux en pleurs disaient à tous que ce n'était pas une fiancée, mais une victime que l'on conduisait à l'autel. L'époux aveuglé ne songeait qu'à son bonheur; mais en sortant de l'église, il se sent atteint gravement. Il ne rentre à la maison nuptiale que pour s'étendre sur un lit de douleur, et rend à Dieu au bout de cinq jours, sa vie et cette vierge, que le Maître souverain, l'ayant choisie pour son partage, n'avait pas voulu se laisser ravir. Anne fut une religieuse exemplaire et mourut à soixante-deux ans, après quarante-deux ans de profession (1760).

Il y a bien des lacunes dans les archives de plusieurs maisons. On n'a pas toujours conservé par écrit la mémoire de servantes de Dieu dont l'aspect nous serait doux à contempler. On s'est à certains moments uniquement occupé de bien faire, laissant à l'ange de chaque religieuse le soin de retracer son histoire au livre de vie. Les maisons qui ont écrit et celles qui ne l'ont pas fait ont agi par d'excellents motifs. Il est bon de voiler le secret du roi, il est bon de le révéler (1). Ceux qui le voilent donnent une leçon d'abnégation, d'oubli d'eux-mêmes, de profond respect et anéantissement devant Dieu. Ceux qui le révèlent édifient leurs frères, publient les louanges du Seigneur, font ressortir que tout bien parfait vient de lui. L'historien recueille ce qu'on lui transmet; mais son admiration est égale pour celles qui se taisent et

(1) *Sacramentum regis abscondere bonum est; opera autem Dei revelare et confiteri honorificum est.* Tobie, XII, 7.

pour celles qui n'ont pas voulu laisser sous le boisseau des vertus dignes de briller sur le chandelier.

Après Thérèse d'Obeilh qui revint de Nîmes gouverner sa maison d'origine et y mourut, Moulins nous donne une liste bien précieuse des quatre-vingt-quatorze religieuses qu'il reçut avant la Révolution. On y lit les noms des supérieures Madeleine Roy, Philiberte Baudet, Marie de la Chasse, Barbe Trochereau. Nous nours arrêterons seulement à considérer les vertus extraordinaires de Marie-Jeanne de Conrade. Sa lettre circulaire mentionne l'illustration de sa famille; mais elle ajoute que la nature lui avait prodigué ses dons. « C'était un de ses chefs-d'œuvre, dit-elle; sa beauté était si extraordinaire qu'on ne pouvait la voir sans être frappé d'admiration. Sa voix était ravissante et les grâces naturelles de sa personne semblaient augmenter avec l'humilité du saint état qu'elle avait embrassé, malgré tous les efforts qu'elle faisait pour les faire disparaître. » De bonne heure elle avait compris la vanité de ces dons si prisés et si dangereux. L'encens de la flatterie n'était pas pour elle d'agréable odeur; elle ne souffrait pas même les compliments que ne pouvaient retenir des personnes éblouies de tant de perfections : « Détournez, disait-elle, détournez vos yeux de cette boue agréable aujourd'hui qui demain vous inspirera de l'horreur et de l'effroi. » Quelle leçon pour ces jeunes filles qui ne s'étudient qu'à attirer les regards ! Elle ajoutait avec une haute science religieuse : « Ma beauté n'est qu'une ombre imparfaite et périssable de l'unique et premier beau; c'est sur cette beauté divine que vous devez fixer vos regards, elle ravira vos cœurs et allumera dans vos

âmes des flammes vives et pures. » Puis elle se réfugiait dans son oratoire et elle s'adressait à Jésus avec amour : « O le plus beau des enfants des hommes! gémissait-elle, pourquoi faut-il que j'occupe des cœurs faits pour vous aimer uniquement? pourquoi faut-il que j'attire sur moi des regards qui ne devraient être fixés que sur votre éternelle beauté? Enlevez-moi de ce misérable monde; qu'on vous honore et qu'on me méprise; qu'on pense à vous et qu'on m'oublie. » Ainsi pensait-elle dès avant seize ans, car ce fut à cet âge qu'elle fut admise. Elle se hâtait de se mettre à couvert sous l'égide de saint Joseph, gardien choisi du Ciel pour la plus belle et la plus pure des femmes, mère de la beauté incréée, incarnée dans son sein pour effacer toutes nos laideurs. Jeanne fut toujours humble, cordiale, obligeante, vraie servante des pauvres. Elle était admirablement dévote à Marie dont elle obtenait des grâces singulières; elle aimait à employer sa voix à chanter les louanges de Dieu. Après avoir exercé six ans la supériorité, elle fut appelée à aller la mêler à celles des anges, le 4 novembre 1739 (1).

Rivières posséda la sœur Anne de Champelier qui avait fait vœu de chasteté à l'âge de sept ans et mourut dans sa vingt et unième année. Marie-Anne Gentil que les obstacles suscités par sa famille ne purent empêcher de suivre sa vocation. Louise de Moreton de Chabrillant morte à soixante-dix-sept ans, après soixante-deux ans de religion, moins illustre par sa naissance que par ses vertus; Henriette de

(1) Elle avait 65 ans, dont 49 de religion.

Champelier, grande âme et excellente supérieure qui porta soixante-neuf ans l'habit religieux.

L'Isle de Venise (1) vit passer les sœurs de Saint-Michel, Anne Raoulx, Marguerite Payen, Thérèse La France. On lit dans la circulaire funéraire d'Anne Poncet : « Cette chère sœur avait parfaitement uni suivant l'esprit de notre saint état les fonctions des deux sœurs de Béthanie. C'étaient une Marie toujours en la présence de Dieu et une Marthe toujours agissante pour sa gloire..... le service de nos chers pauvres faisait ses délices ; pendant qu'elle était hospitalière on l'a surprise en des actions plus admirables qu'imitables, on lui a vu baiser les ulcères les plus dégoûtants. » Marie Héloin entrée à quinze ans à la communauté de Moulins, mourut en la charge de supérieure à L'Isle à l'âge de soixante-deux ans. Elle se fit remarquer par son zèle pour la beauté des divins offices ; elle aimait à déployer au chœur pour la gloire de Dieu la voix charmante dont le Seigneur l'avait douée. Thérèse Aultier, à différents triennaux, fut vingt-deux ans supérieure. Lors de la fondation de L'Isle, la petite Thérèse n'avait que neuf ans. Son père, l'un des recteurs de l'hôpital, la présenta aux Mères fondatrices et celles-ci conçurent dès lors sur elle un grand espoir. Mlle Aultier, cependant, élevée dans le grand monde ne pensait qu'à s'y établir. Elle s'y plaisait et n'avait nulle envie de le quitter.

Un jour qu'elle s'était parée avec une excessive recherche, elle ne se contenta plus des applaudisse-

(1) Depuis quelques années, on lui donne le nom de L'Isle-sur-Sorgues.

ments du miroir; cherchant des regards intelligents et la flatterie des sourires, elle se mit à errer; elle avait du temps à perdre. Cette fois, néanmoins, ce ne fut pas temps perdu; elle suivait la vanité, mais elle était conduite sans qu'elle s'en doutât par un autre guide. Ce conducteur invisible la fit passer devant l'Hôtel-Dieu, et lui donna envie d'entrer dans les salles. Son bon goût ne l'avertit point que le costume qu'elle portait ne convenait guère dans l'asile de la souffrance; elle entra. C'était l'heure du service des pauvres, la Mère Renée de Launay et ses pieuses filles vaquaient à leurs différents services avec leur ferveur, leur attention, leur modestie ordinaires. La supérieure ayant l'œil à tout selon son devoir, aperçut bientôt cette merveille qui faisait tache dans son officine de charité. Poussée, crut-elle, par l'Esprit, elle alla aussitôt droit à la jeune fille et lui dit : « Vous savez, Mademoiselle, ce que Jésus-Christ dit un jour à saint Matthieu. Il lui dit : « Suivez-moi. » Je vous en dis autant aujourd'hui. » Et sans attendre la réponse de Thérèse qui se taisait tout interdite, et qui ne pensait non plus à ses beaux atours que saint Matthieu à son comptoir, elle la prit par la main et l'introduisit dans la clôture. Thérèse suivait. On sonne l'assemblée générale de la communauté. Sur l'ordre de la Mère, on entonne le *Veni Creator* comme à l'entrée d'une postulante. Thérèse, à genoux, entendait une voix intérieure qui murmurait : *Veni sponsa Christi* (1); elle se trouvait toute changée, elle rougissait de sa frivole parure, elle aspirait à la robe de bure et au

(1) Viens, épouse du Christ.

voile noir. Quand on se releva elle demanda à rester. Mais ses parents accoururent, crièrent que c'était un enlèvement, réclamèrent leur fille. La Mère de Launay la fit amener. Elle-même protesta qu'elle voulait être hospitalière, qu'à aucun prix elle ne quitterait son cher asile, supporta les reproches, résista aux caresses, en sorte qu'il fallut bien la laisser où Dieu l'avait amenée. La piété, la foi de M. et de Mme Aultier leur donnèrent le courage de faire le sacrifice de leur Thérèse. « Soyez fiers, leur dit la supérieure en les congédiant, soyez fiers et essuyez vos larmes; il y a eu un ravisseur en effet, mais c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ (1). »

Nîmes conserva jusqu'en 1722, la troisième fille de la maison, la vénérable Mère Élisabeth Poudrigue. Pendant cinquante-sept ans, elle fut l'édification de ses sœurs au milieu desquelles elle remplit les premières charges. Les évêques ayant jugé à propos d'imposer aux hospitalières le soin des nouvelles converties, on les remit aux mains de la Mère Poudrigue, que sa vive foi et sa science profonde de la religion désignaient pour ce difficile emploi. Elle s'en acquitta avec zèle et obtint les plus consolants succès. Elle avait un talent spécial pour disposer les moribonds au terrible passage; peu d'âmes endur-

(1) La lettre circulaire attribue ce fait à la Mère de Cléraunay. Mais c'est une évidente confusion de nom. La Mère de Cléraunay signa le traité de L'Isle; mais elle n'en fut jamais supérieure, ayant été enlevée par la mort (1685) avant la fondation. Thérèse Aultier qui n'avait que neuf ans cette année-là, entra en religion en 1692, âgée de 17 ans. Renée de Launay, fondatrice de L'Isle en fut supérieure de 1685 à 1693.

cies pouvaient résister à ses exhortations et lui faire la peine de repousser le prêtre et les derniers Sacrements (1).

Une de ses compagnes fut Marie-Anne de Chapel, d'une famille originaire de Genève et protestante. Des affaires de religion amenèrent ses parents à Nîmes; Marie-Anne les y suivit. Là, ils durent la confier à une de ses tantes qui était catholique, et celle-ci s'employa aussitôt à instruire sa nièce afin de la retirer de l'erreur. Mais elle ne retira que peu de fruit de son zèle; Marie-Anne ne pouvait goûter ses leçons et s'ennuyait fort à l'entendre. Ce n'était pas par l'esprit, mais par le cœur qu'elle devait être gagnée à Jésus-Christ. Elle se sentit portée à aller rendre quelques services aux malades dans les salles de l'Hôtel-Dieu, la vue de la charité mise en pratique l'éclaira mieux que tous les arguments. Elle fut tout de suite apôtre, convertit son père et suivit celui-ci, qui était officier, à Besançon, où ils abjurèrent tous les deux. On la mit ensuite à la Visitation de Nîmes pour la soustraire aux mauvais traitements de sa mère demeurée hérétique; mais l'attrait pour elle était à l'hôpital, elle y entra enfin et y trouva l'occasion de donner à plusieurs cette lumière céleste de la foi qu'elle y avait recouvrée (2).

La maison de Nîmes eut encore deux sœurs de Toulonsan, Gabrielle et Marianne; elles entrèrent ensemble en 1711, la première était âgée de dix-

(1) Elle mourut âgée de 82 ans, le 22 juillet 1722.

(2) Elle mourut le 24 août 1728, à 22 ans, après trois ans de souffrances.

sept ans et mourut trois ans après, la seconde, qui n'en avait que seize, vécut jusqu'à soixante-dix-neuf ans. Madeleine de Pansier et Henriette, sa sœur, moururent à deux ans de distance, l'une et l'autre âgée de soixante-douze ans. Madeleine fut supérieure six fois et gouverna avec une grande sagesse. Deux autres sœurs, Marie et Gabrielle de Vérat, fournirent toutes deux une longue carrière, l'une de soixante-quatre, l'autre de cinquante-cinq ans de religion. Noble Joseph de Guast de Montmirail donna aussi deux de ses filles à l'Hôtel-Dieu. Madeleine-Charlotte de Guast, entrée à dix-sept ans, y servit Dieu et les pauvres pendant quarante-six ans. Gabrielle de Guast, entrée à quinze ans, y demeura soixante-onze années et mourut pleine de mérites après avoir gouverné pendant quatre triennaux (1). Henriette-Thérèse de Roix, entrée à quinze ans, mourut à cinquante, après trente-cinq ans de religion. Les de Roix et les de Vérat étaient alliés aux de Novy, qui donnèrent cinq hospitalières à Saint-Joseph.

La famille de Novy était une famille de robe. Le père de Marie de Novy, qui entra la première, était conseiller du roi au présidial de Nîmes. Sa fille mourut maîtresse des novices en 1721. Élisabeth de Novy de Saint-François et Madeleine de Novy de la Croix étaient filles de Jean-Joseph, qui fut aussi conseiller du roi au présidial. Ce chef d'une famille bénie du Ciel donna cinq de ses filles aux communautés et trois de ses fils au sacerdoce. Madeleine de Novy, à diverses reprises, fut vingt et un ans supérieure. Elle

(1) En 1781, elle avait quatre-vingt-six ans.

sut gagner tous les cœurs par sa douceur, sa patience et sa bonté. Elle savait s'oublier elle-même et se faire toute à tous. Son humilité lui faisait mettre toute son attention à mener une vie cachée et inconnue; mais, malgré elle, son mérite attirait les regards. Elle était, par sa charité envers les malades, son union à Dieu, sa cordialité avec ses filles, un modèle que toutes les ferventes s'efforçaient de copier.

Marie-Anne de Novy de Saint-Germain eut encore pour père un conseiller au présidial, Simon de Novy, elle mourut en 1721. Elle put ainsi connaître une petite parente qui devait venir à son tour au couvent. Jeanne de Novy de Caverac avait alors huit ans. A dix-sept ans elle sollicita la faveur de recevoir le saint habit. Elle apparut aussitôt moins comme une novice que comme une religieuse déjà éprouvée, Dieu l'avait prévenue des bénédictions de douceur (1). Dès ses plus tendres années, tout ce qui est vain et frivole lui avait été insupportable ; ses paroles étaient graves et décelaient une belle intelligence naturelle, déjà illuminée de clartés célestes. Déjà elle avait compris qu'il ne faut point chercher le bonheur sur la terre, que tout ici-bas paraît et s'évanouit, que notre âme est faite pour un état plus stable et meilleur que la vie présente, et que, dès lors, c'est vers cet état qu'il faut tendre uniquement. Elle eut bien vite tiré cette conclusion, que la vie religieuse est la voie la plus sûre et la plus droite pour arriver au but. Qui vise seulement à accomplir les commandements, pensait-elle, peut aisément rester au-dessous de ce

(1) *Prævenisti eum in benedictionibus dulcedinis.* Psalm. XX, 4.

qu'il doit; mais qui s'efforce de pratiquer les conseils réussira au moins à pratiquer les commandements. Aussi, comme la colombe qui ne put poser le pied nulle part sur la terre envasée par le déluge, s'enfuit-elle de bonne heure vers le couvent, et l'arche dans laquelle son alliance avec le ciel devait se consommer fut la communauté de Saint-Joseph à l'Hôtel-Dieu. Toute sa vie, le souvenir du grand jour de sa consécration au Seigneur fut un levier puissant qui l'élevait vers les plus hautes vertus. Être à Dieu et se montrer lâche et infidèle, lui semblait impossible.

Dans tous les emplois qu'elle remplit, hospitalière, instructrice, assistante, supérieure, elle tendit toujours à élever les cœurs au niveau où la grâce avait élevé le sien. Elle savait le faire avec douceur et patience, évitant toujours de blesser, mais faisant comprendre qu'il faut rompre tout ce qui empêche l'âme de voler à Dieu. « Que ce soit un cheveu ou un câble qui vous tienne, disait-elle à ses filles, il n'importe, du moment qu'il vous arrête. » Elle disait encore : « Vous avez quitté vos terres et vos châteaux et vous tenez à un vêtement, à une cellule, à une image, dès lors, vous n'avez plus le droit de dire avec saint Pierre : « Voici, Seigneur, que nous avons laissé tout », et surtout d'ajouter, comme lui : « Que nous rendrez-vous? » Toutes ses filles goûtaient son langage et couraient sur ses traces. A soixante-quatre ans, après quarante-sept de religion, quand elle leur fut enlevée, ce fut une douleur unanime et profonde. C'est en ces termes que la secrétaire du chapitre annonçait sa mort : « Sous le plus doux des règnes, le

plus sage gouvernement, nous vivions en paix dans les bras d'une Mère, qui nous aimait et qui, pour nous soulager, se chargeait de tous les fardeaux ; nous ne pensions qu'à suivre ses avis, à marcher sur ses traces, à seconder son zèle en remplissant fidèlement tous nos saints devoirs ; nous avancions dans la carrière des conseils évangéliques, sous un chef qui marchait toujours à notre tête et nous frayait les sentiers difficiles ; mais... un coup imprévu et accablant nous a fait voir que dans cette vie il n'est de solide appui que Dieu seul. » La soumission à Dieu n'empêcha pas de couler les larmes ; mais elles durent être bien agréables au divin Maître, en raison du motif surnaturel qui les faisait verser.

Un souvenir précieusement conservé dans cette maison de Nîmes est celui de l'admirable mendiant et pèlerin Benoît-Joseph Labre (1), qui y aurait reçu l'hospitalité en 1770. C'était vraisemblablement après qu'il eût quitté Sept-Fonts pour commencer à suivre sa vocation extraordinaire. Il ne passa alors qu'une nuit à Nîmes et on n'eut pas le temps de prendre des notes sur son compte. En 1778, il y serait revenu, se rendant à Saint-Jacques de Compostelle, et aurait été mis, par une singulière coïncidence, dans la salle Saint-Jacques ; cette fois encore il ne serait demeuré qu'une nuit.

(1) Canonisé par décret de S. S. Pie IX, du 9 février 1873.

CHAPITRE VII

LAVAL; mauvais moyens pour combattre la misère. — Décadence. — La Mère Thoumin. — Zèle de la Mère Piau-Maisonneuve pour la maison de Laval. — Les Mères Le Cornu et Gilbert à Beaufort. — Dispositions de La Flèche, Baugé et Beaufort. — M. Hanuche; la Mère Vallée. — Renaissance. — La Mère Taudon.

Un ancien a dit que le besoin est un mauvais conseiller (1), et le sage demande à Dieu de le maintenir à égale distance de la misère et de l'opulence : Donnez-moi seulement, lui dit-il, ce qui m'est nécessaire pour vivre (2). Cet état de médiocrité est celui qui convient pour que les communautés prospèrent; la richesse les attiédit, la trop extrême pauvreté les déconcerte et leur fait prendre de fausses mesures. La maison de Laval l'éprouva.

Pour parer à cette détresse, qui n'avait point touché ses administrateurs, les hospitalières de Laval avaient espéré augmenter leur ressources en admettant un grand nombre de pensionnaires; c'était imprudent. D'un autre côté, les exigences des administrateurs et le bruit qu'ils faisaient dans la ville, tarirent les vocations; on admit alors des sujets de peu de mérite, car il fallait toujours un personnel pour les œuvres

(1) *Malesuada fames.*

(2) *Mendicitatem et divitias ne dederis mihi, tribue tantum victu necessaria.* Proverbe, xxx, 8.

actives; ce fut un autre malheur. Les pensionnaires apportèrent peu à peu l'esprit séculier, le mouvement qu'elles attiraient troubla les religieuses, et en même temps celles-ci, avec des recrues moins intelligentes et moins solides, se trouvaient plus faibles au moment où elles auraient eu besoin de plus d'énergie et d'un plus fort esprit religieux (1). Il s'ensuivit que la maison se mit à décroître, par suite des moyens même employés pour la soutenir.

Lorsque la mère Thoumin fut nommée supérieure, en 1765, tout, dans la communauté présentait un caractère de souffrance et de crise; il n'y avait que douze sœurs vocales, dont plusieurs étaient anciennes, une jeune professe et une sœur domestique. C'était donc une lourde charge imposée aux épaules presque septuagénaires de la Mère Thoumin. Elle souffrait vivement de la crainte de voir sa communauté détruite et de l'impuissance où elle se trouvait d'en conjurer la ruine. Cependant, elle portait sa croix en silence, croyant inutile de la faire peser sur ses sœurs, et elle n'avait recours qu'à Dieu, de qui seul pouvait venir le salut.

Le triste état des hospitalières ne put être dissimulé au public et celui-ci gémissait sur le sort d'une maison autrefois si florissante. Les administrateurs et le corps de ville s'en préoccupaient aussi; ils se demandaient s'il ne fallait point congédier ce reste de religieuses incapables de remplir les engagements

(1) Il y en avait qui se montraient trop amies des aises de la vie et qui pis est trop amies des personnes séculières. *Mémoire de la Mère Piau-Maisonneuve.*

pris, et les remplacer par d'autres. Ils n'attendaient que la venue de Mgr de Grimaldi, récemment appelé au siège du Mans, pour traiter avec lui la question, ne devinant pas un autre remède tout à fait dans l'esprit de l'Institut et que Dieu déjà préparait.

A Baugé il y avait pour supérieure une lavallaise, la Mère Piau-Maisonneuve, femme de zèle et d'énergie. Celle-ci apprit par des visiteurs, ses compatriotes, l'état déplorable de l'hôpital de Laval et le projet formé d'appeler une autre Congrégation pour le gouverner. Cette nouvelle lui déchira le cœur, d'autant plus qu'elle ne vit pas tout d'abord comment on pourrait sauver une maison qui lui était si chère. Dieu le lui fit connaître dans l'oraison; c'était un acte généreux de cette fraternité qui doit unir intimement toutes les communautés de l'Institut. Bien qu'elle ne pensât pas que sa maison put entreprendre l'œuvre à elle seule, elle commença par la proposer à ses filles. Après leur avoir fait part de ce qu'elle avait appris des sœurs de Laval, elle ajouta : « Préférez-vous laisser périr une maison si importante, qui dans tous les autres temps a été le soutien et l'ornement de l'Institut comme elle en a été l'arbitre et le conseil dans les événements les plus singuliers; préférez-vous la laisser périr plutôt que de secourir dans le malheur présent une Communauté à qui nous avons l'obligation d'avoir apporté ici la stabilité? »

Les objections ne lui furent pas épargnées; mais elle répondait que, cette œuvre, elles ne l'entreprendraient que pour Dieu, lequel serait dès lors obligé d'y concourir, que quant à elles, elles devaient donner

leurs biens et leurs personnes, mais qu'elles ne devaient pas le faire seules; les maisons de La Flèche et de Beaufort devaient être appelées à l'aide. Elle sentait qu'avant tout il fallait obtenir l'agrément et la protection de l'évêque du Mans, et bien convenir que le gouvernement et les principales charges seraient confiés aux sœurs auxiliaires sans quoi on n'arriverait à aucun résultat. Enfin la communauté de Baugé fut gagnée.

La Mère Maisonneuve écrivit alors à La Flèche et à Beaufort, en leur rendant compte de tout ce qu'elle avait fait et pensé. Les deux maisons se montrèrent disposées à seconder l'entreprise; La Flèche s'engagea à fournir deux hospitalières, Baugé et Beaufort promirent chacune deux sœurs de chœur et une converse. L'évêque du Mans, sollicité d'approuver le projet, prit du temps pour réfléchir, et non seulement accepta les offres des trois maisons d'Anjou, mais loua leur zèle et les pressa de venir se mettre à l'œuvre.

Une des objections contre le concours dont la supérieure de Baugé avait pris l'initiative, avait été que Laval ne le demandait pas et semblait s'étudier à cacher sa détresse. D'après ce que l'on a vu, la difficulté ne devait pas venir de la Mère Thoumin aussi désireuse que qui que ce fut de voir sa communauté renaître. Elle ne vint pas non plus de cette communauté, car l'idée d'un appel aux autres maisons lui ayant été soumise, elle l'accepta par acte capitulaire du 15 juin 1768, et demanda deux religieuses à chacune des communautés de La Flèche, Beaufort et Baugé. Mais pour en venir à l'exécution l'adhésion de

l'évêque d'Angers, Mgr de Grasse, était indispensable et ce fut de ce côté, que la difficulté se rencontra. Elle ne serait sans doute pas née si l'accord eut persévéré entre les trois maisons d'Anjou; mais la supérieure de Beaufort, après avoir accueilli la proposition, se laissa effrayer et sut faire partager ses craintes à l'autorité diocésaine.

Il y avait alors à la tête de la maison de Beaufort deux religieuses très distinguées : la Mère Marie Le Cornu, et la Mère Françoise Gilbert. La première était issue d'une noble famille (1), la seconde était fille d'un potier d'étain d'Angers; mais Dieu devant qui les rangs sociaux n'établissent pas de différence appréciable, les avait prévenues toutes deux de ses plus exquises faveurs. Marie Le Cornu avait été formée de bonne heure à la vertu par son père et sa mère, mais elles les perdit lorsqu'elle était encore indécise sur sa vocation. La lecture de la vie de Mlle de Melun lui donna la pensée de se faire hospitalière et Mgr de Vaugirault, alors évêque d'Angers, après l'avoir étudiée la destina à la maison de Beaufort. Ce n'était pas de ce côté qu'elle aurait incliné naturellement, mais elle s'empressa d'obéir. Elle donna tout d'abord des marques d'un grand attachement aux règles, refusa tout adoucissement et réclama au contraire les pénitences avec une ardeur qu'il fallut modérer.

(1) Elle avait pour père messire Henri-Emmanuel Le Cornu, seigneur de Princé et pour Mère dame Françoise de la Joyère de la Ferre de Mauny.

Les Le Cornu étaient une des plus anciennes et plus illustres familles de l'Anjou, qui possédait aussi des seigneuries dans le Bas-Maine. Cette famille porta d'abord le nom de Diable que Renaut, en 1320, échangea contre celui de Le Cornu.

Françoise Gilbert privée aussi de bonne heure de ses parents, avait été formée avec soin par une tante et par le curé de Sainte-Croix d'Angers. Elle avait déjà fait de grands progrès dans la voie parfaite lorsqu'elle fut admise au noviciat de Beaufort. Elle avait été décidée à la vie religieuse le jour d'une vêture à laquelle elle assista. Pour un jour si saint elle trouvait qu'il y avait dans la communauté où elle était bien du mouvement et de la dissipation, lorsque sa vue s'arrêta sur une sainte religieuse, modeste et recueillie au milieu de l'agitation générale. Elle n'en pouvait détacher ses regards et elle jugea que pour un cœur qui correspond sincèrement aux grâces de la vocation, il y a moyen de rester toujours uni à Dieu malgré tout ce qui pourrait distraire. Son frère, qui était récollet, aurait désiré l'enrôler sous la bannière de Saint-François en la faisant entrer aux Clarisses de Nantes; mais elle se sentait appelée à la vie active et suivit l'attrait divin.

Entre Marie et Françoise l'amour de Dieu avait effacé les distances humaines; ces deux cœurs étaient unis entre eux comme ils étaient unis à Jésus-Christ. Ce fut pour la communanté de Beaufort une grande bénédiction, car lorsque ces deux Mères se succédaient dans les emplois il y avait toujours suite des mêmes idées et de la même direction, et ainsi toutes les âmes façonnées de la même manière, conduites d'après les mêmes vues, avançaient à grands pas dans les vertus.

Si la Mère Le Cornu hésita dans l'affaire du relèvement de la Maison de Laval, ce ne fut pas qu'elle ne comprit la beauté et l'importance de l'œuvre, mais

elle craignit de compromettre le bel état dans lequel elle avait la consolation de voir la communauté dont elle était chargée et aux intérêts de laquelle elle devait veiller avant tout. D'ailleurs toute entreprise utile à la gloire de Dieu doit subir contradiction, et souvent elle vient de ceux-mêmes dont on serait le plus éloigné de l'attendre, parce qu'eux aussi n'ont en vue que la gloire de Dieu. Voyant la difficulté qu'il y aurait à réformer la maison en décadence, l'incertitude du succès, elle agit près de l'évêque d'Angers, pour qu'il la dégageât de sa promesse, qu'elle croyait maintenant avoir trop légèrement accordée. Le prélat ne pouvait le faire directement; mais il eut la pensée de demander aux trois communautés angevines la statistique de leur personnel afin de trouver une base à sa décision. Beaufort, comme il le savait d'avance, répondit d'une manière défavorable au projet; La Flèche, sans vouloir manquer à sa parole, aurait mieux aimé ne pas l'avoir donnée; Baugé seul tenait bon et d'une manière si formelle que l'évêque vit percer dans sa réponse l'amour de la patrie et devina que la supérieure ne pouvait être qu'une lavallaise. Il déclara qu'il ne pouvait envoyer ses religieuses au service des autres.

C'était de quoi déconcerter toute volonté moins ferme et moins abandonnée à Dieu que celle de la Mère Maisonneuve. Mais celle-ci persuadée que le Seigneur saurait mener l'entreprise à bien, s'il en était vraiment l'auteur comme elle le croyait, se remit à prier et à soutenir ses filles en leur persuadant que le dernier mot de la question n'était pas dit. Une occasion se présenta pour elle de correspondre avec

Mgr de Grasse, elle la saisit, fit remettre ses désirs sous ses yeux en sorte que le prélat embarrassé, laissa entendre que si son collègue du Mans se mettait en rapport avec lui, il pourrait se montrer moins intraitable.

Aussitôt averti, M. Hanuche, confesseur des religieuses de Laval, homme entièrement dévoué à l'Institut et ardemment désireux de voir refleurir la maison à laquelle il était attaché, partit pour Le Mans, entretint M. de Grimaldi, qui lui donna la lettre la plus satisfaisante pour l'évêque d'Angers, puis se mit en route pour cette dernière ville. Mais, avant d'y arriver, il voulut voir les trois maisons auxiliatrices. A La Flèche et à Baugé, il trouva les cœurs tout disposés à agir; à Beaufort, on loua son zèle et on s'en remit à la décision des supérieurs. Hanuche se rendit alors à Éventard, maison de campagne de l'évêque, par lequel il fut accueilli à merveille. Il lui fallut y rester deux jours pendant lesquels il fut mis en rapport avec les grands vicaires pour discuter avec eux la question qui l'amenait. Aux objections de ceux-ci, il opposa surtout l'article de la règle qui prescrit aux maisons de s'entre-secourir dans les besoins pressants. Ses fortes raisons amenèrent tout le monde et l'évêque lui-même à son sentiment, seulement, pour ne pas trop chagriner la Mère Le Cornu, on convint que Beaufort ne fournirait qu'une religieuse, mais, capable d'exercer la supériorité.

Pour cet important emploi, les vues de la Mère Maisonneuve et des religieuses de Laval, s'étaient portées sur la Mère Françoise Gilbert; elle avait déjà gouverné six ans avec succès et réunissait

toutes les qualités souhaitables dans la réformatrice que l'on cherchait. Il paraissait que la maison de Beaufort n'avait pas d'autre moyen de s'acquitter de l'obligation de fournir une supérieure qu'en élisant la Mère Gilbert pour l'envoyer à Laval. Mais, cette maison n'entendait point se dépouiller d'un sujet si précieux; elle alla aux voix et, dès le premier tour de scrutin, la Mère Marguerite Vallée fut élue, ce qui causa une amère déception à Baugé et à Laval. On n'y connaissait pas encore la Mère Vallée et la suite montra que Dieu avait tout conduit. La Flèche envoya deux religieuses de chœur, et Baugé, pleinement fidèle aux engagements primitifs, prêta deux hospitalières et une converse.

Ces sœurs étrangères furent très bien accueillies à Laval ; elles reconnurent en leurs sœurs, dont elles n'avaient pas peut-être trop bonne idée, un cœur admirablement bon et une grande piété; elles rendirent à leurs maisons bon témoignage des procédés dont on usa envers elles. Pour ne pas offenser les lavallaises, cependant, on résolut de ne point proclamer la supériorité de la Mère Vallée ; mais d'attendre que la communauté tout entière fut disposée à l'accepter. Cette marche prudente eut un plein succès, et le 24 décembre 1768, cette religieuse vit les suffrages se réunir sur son nom.

Elle se fit connaître alors. On découvrit en elle une âme forte et élevée, un esprit vif et pénétrant, une riche mémoire et beaucoup de connaissances. Elle alliait un cœur bon, sensible, droit et franc, à un courage capable de tout entreprendre sans se laisser jamais rebuter par les difficultés. Près de la Mère

Gilbert, qui l'avait formée au début de sa carrière religieuse, elle avait beaucoup progressé dans les voies spirituelles. Elle avait rempli dans sa maison d'origine les emplois d'Instructrice et de Dépositaire, lorsque la Providence la désigna pour présider à la restauration de Laval.

Marguerite Vallée accomplit l'œuvre réparatrice qui lui avait été confiée, avec une sagesse et un succès vraiment admirables. Au rapport de la Mère Maisonneuve, qui a écrit le récit de tout cet épisode (1771), elle sut gagner tous les esprits par une prudence, une douceur et une fermeté qui firent bientôt revivre la régularité la plus exacte. Tout changea de face en peu de temps et dès la troisième année de son gouvernement, elle vit autour d'elle au noviciat douze nouveaux sujets, parmi lesquels il y avait déjà de jeunes professes.

La vénérable Mère Thoumin, qui avait été heureuse de lui remettre la supériorité, donna les exemples les plus touchants de respect et de soumission à son égard; à son âge de soixante-onze ans, elle se montrait docile comme une novice. Elle jouissait de voir renaître une communauté qu'elle avait craint de voir s'éteindre entre ses mains, sans pouvoir s'y opposer. Elle soutenait toujours l'autorité de la supérieure et faisait l'admiration des sœurs venues de l'Anjou. Dieu éprouva ses dernières années par les souffrances et enfin l'appela à recevoir la récompense de son détachement et de toutes ses vertus, à l'âge de quatre-vingt-trois ans (1780).

Peu à peu, les communautés angevines avaient rappelé leurs sujets à mesure qu'avançait l'œuvre de

la restauration de Laval, il ne restait dans cet Hôtel-Dieu, au mois de septembre 1774, que les Mères Taudon et Vallée, dont la présence était encore nécessaire. Marguerite Vallée finissait son second triennat; la règle lui imposait l'obligation de se déposer, et la maison rajeunie n'avait pas encore de sujet capable de la remplacer. La Mère Taudon fut donc élue, du consentement de la maison de Baugé à laquelle elle appartenait, et même au bout de trois ans, elle fut continuée pour un nouveau triennat. La mère Vallée restait toujours aussi, semblant ne pouvoir se détacher de cette communauté qu'elle avait ramenée à la vie. Cependant, vers la fin du second triennat de sœur Taudon, elle demanda secrètement à sa maison de Beaufort d'être rappelée. On ne sait trop quel fut le motif de cette démarche. Sa maison-mère s'empressa de demander le retour d'une religieuse d'un tel mérite. Mais ce fut pour Laval une grande perte, et des instances furent faites près de l'évêque d'Angers dans le but d'obtenir qu'elle lui fut rendue. M. de Gonssans, évêque de Gap, nommé à l'évêché du Mans, s'entremit de son côté avec son collègue. C'était la Mère Gilbert qui gouvernait alors Beaufort; elle fit d'abord résistance. L'évêque d'Angers déclara qu'il ne laisserait Marguerite Vallée repartir pour Laval que sur la demande formelle de sa supérieure. Enfin, la fugitive dut avouer qu'elle avait regret d'être revenue, qu'elle sentait Dieu la repousser vers Laval, et la prudence de la Mère Gilbert lui fit juger qu'il n'était pas à propos de la retenir. M. de Grasse donna alors son consentement. Mais, pour qu'à l'avenir le caprice ne put prévaloir

contre les règlements, la Mère Vallée fut entièrement cédée par Beaufort et incorporée à la maison de Laval, à laquelle on céda en même temps sa dot. La duchesse de La Trémoille, au crédit de laquelle on avait eu recours, envoya de Paris, le 26 janvier 1778, l'ordonnance signée dans la même ville deux jours auparavant par M. de Grasse.

Les démarches que l'on fit, les influences que l'on mit en œuvre, temoignent de l'importance que l'on attachait au retour de la Mère Vallée. Une réforme, en effet, ne peut se consolider qu'à la longue ; on avait raison de vouloir conserver celle qui l'avait heureusement opérée. La Mère Vallée reprit, sous la supériorité de la Mère Taudon, l'office d'instructrice ; puis elle fut remise en charge de supérieure. Sous le gouvernement de ces deux excellentes religieuses, les dots des jeunes filles admises ramenèrent un peu d'aisance dans la communauté. Puis survint la révolution qui livra les religieuses en même temps que toute l'Église de France à de nouvelles épreuves.

LIVRE SEPTIÈME

LA RÉVOLUTION

1789-1799

CHAPITRE PREMIER

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL. — États généraux et Assemblée Constituante. — Assemblée législative. — Convention nationale. — Les provinces. — Le Comtat, le Bourbonnais, l'Anjou, le Bas-Maine. — Les cloîtres.

A travers les vicissitudes inséparables de toutes les choses humaines, l'Institut avait passé pendant près d'un siècle, accomplissant son œuvre admirable et obscure; de grands exemples de vertus religieuses avaient été donnés, l'union entre les différentes colonies s'était affirmée par le commerce de lettres échangées et au besoin par un concours plus fraternel encore et plus effectif. Après 1789, il eut à subir pour sa part la persécution à laquelle fut en butte l'Église de France. C'est l'histoire de ses épreuves pendant la Révolution qu'il nous faut maintenant retracer. Si dans des situations difficiles et nouvelles nous avons à raconter des faiblesses, faciles à expliquer, nous avons aussi à faire ressortir un ferme attachement à

la vocation, une surprenante persévérance, et des actes d'un véritable héroïsme.

Le caractère satanique de la Révolution se peint d'un de ses traits les plus évidents et les plus odieux dans la persécution des Ordres hospitaliers. Cette persécution en effet n'a que deux résultats : diminuer le soulagement des pauvres souffrants et compromettre leur salut éternel en les faisant mourir dans l'impénitence. C'est bien ce que désire celui qui fut homicide dès le commencement, et ce que la Révolution lui donne (1). Toutefois les soins si tendres et si attentifs des religieuses sont tellement appréciés des malades et des familles, l'économie qui résulte de l'ordre qu'elles savent maintenir et du peu dont elles se contentent pour elles-mêmes est tellement prisée des administrateurs, qu'un certain paroxisme de rage antichrétienne est nécessaire pour que l'on en vienne à les bannir et à les arracher à leur tâche de dévouement.

Une première assemblée des députés de la France, élue pour concourir avec le Roi, en qualité d'États généraux du royaume, à résoudre les difficultés du moment, mit en oubli sa mission spéciale, s'arrogea le pouvoir constituant que ne lui donnait pas son mandat, et infatuée des utopies philosophiques, bouleversa l'ancienne constitution du pays. Elle lançait ainsi la nation dans le désordre immédiat, et pour la

(1) Pour s'en convaincre, lire les écrits du P. Bresciani, jésuite, sur la Révolution romaine de 1847, et ce que les journaux ont dit récemment de la laïcisation des hôpitaux de Paris, de la suppression de leurs aumôniers, des formalités exigées pour qu'un malade puisse obtenir de voir le prêtre.

suite dans une série d'expériences qui, après cent ans bientôt, n'ont pas encore abouti à constituer un ordre stable en remplacement du régime ancien sous lequel les Français avaient connu de longs siècles de gloire. Dès le début, cette assemblée s'inspira de cette pensée sortie de l'enfer que la terre est à l'homme et que Dieu, s'il existe, doit se tenir content qu'on le laisse demeurer en paix dans son Ciel. Elle commença à violer tous les droits et posa les principes de toutes les persécutions.

L'assemblée législative qui lui succéda (8 octobre 1791 à septembre 1792) essaya quelques efforts pour maintenir dans l'ordre une société démantelée et ne put que dériver vers l'anarchie. Marchant sur les traces de sa devancière dont elle acceptait les faux principes, elle devint nécessairement persécutrice. Elle assista à d'affreux massacres, qu'elle ne sut prévenir, et que ne regretta pas son fanatisme, n'estimant pas que ce qu'il nommait liberté fut acquis trop chèrement à ce prix.

Après elle vint la Convention nationale (septembre 1792 à octobre 1795) qui tira la conséquence logique des sophismes posés. Elle mit à mort le Roi, démolit les temples, proscrivit les prêtres, voulut courber toute volonté à ne reconnaître comme elle ni maître, ni Dieu, et fit des victimes de ceux qui persistaient à croire et à adorer. Les églises catholiques, entourées de la vénération séculaire, elle les fit servir ou de salles de club, ou de lieux de réunions civiques, ou de temples idolâtriques dans lesquels elle portait à la déesse Raison un culte avili. Elle versa des flots de sang et régna par la terreur.

Les provinces si calmes jusqu'à la convocation des États généraux furent jetées dans une agitation fébrile. Elles furent incessamment troublées par les élections de tout degré, les réquisitions d'hommes exigées par les guerres, le manque d'argent, la misère, la disette; les jalousies déchaînées, les passions avides, les aspirations à un idéal social impossible, les réactions, les vengeances. Tous les esprits étaient préoccupés des événements du jour, des péripéties du lendemain.

Les agitations furent diverses dans les provinces où nos hospitalières s'étaient établies. Le Comtat-Venaissin fut témoin de la guerre civile entre ceux qui secrètement excités par les meneurs parisiens voulaient obtenir son annexion à la France, et ceux qui tenaient à rester sous l'autorité paternelle du Pape à laquelle il avait dû plus de trois siècles de paix et d'honneur. Il y eut des collisions, et des horreurs furent commises par les *braves brigands de Vaucluse*, que Jourdan Coupe-tête conduisait. Ils se rendirent maîtres d'Avignon, égorgèrent des personnes détenues comme suspectes d'aristocratie, jetèrent les cadavres dans le Rhône et précipitèrent en une seule nuit d'une tour du palais des Papes nommée la Glacière, soixante victimes immolées, crime qui fit frissonner d'horreur la France entière, mais auquel les orateurs Jacobins surent trouver des excuses.

L'Isle de Venise prit un rôle actif dans le mouvement fédéraliste du midi contre la Convention. Cette ville fut visitée par Jourdan Coupe-tête et ses braves brigands. Elle soutint un siège et subit les horreurs d'une ville prise, les meurtres, le pillage.

Nîmes vit sa population protestante reconnaître la Révolution comme la fille légitime de la Réforme et l'acclamer avec enthousiasme, tandis que ses enfants catholiques attachés à leur foi plus fortement que jamais essayaient la résistance. La lutte entre les deux partis dura plusieurs mois. Il y eut des assassinats isolés, des cruautés affreuses, plusieurs fois des combats de deux heures dans les rues. Dans une dernière lutte les catholiques assaillis et repoussés de maison en maison, de rue en rue, durent se réfugier dans une tour, dite Tour des Dominicains et faisant partie de l'ancien château royal. On amena contre eux du canon et plus de quatre-vingts victimes y périrent.

Le Bourbonnais moins profondément agité n'échappa cependant point aux violences. Moulins gémit sous la tyrannie de Forestier et de Foucher (de Nantes) qui le rançonnèrent et jetèrent ses plus honorables citoyens dans les cachots. Trente-deux d'entre eux envoyés à la commission révolutionnaire de Lyon furent assassinés.

Le peuple aux mœurs douces et paisibles de l'Anjou et du Bas-Maine n'accueillit d'abord qu'avec peine une révolution à laquelle il ne comprenait rien. Son sort était heureux il n'avait point de haine contre la noblesse, il aimait le clergé. Cependant, avec le temps les idées nouvelles firent des dupes auxquelles la crainte procura des complices. Ces deux provinces protestèrent l'une par la Chouannerie, l'autre par son concours à l'héroïque Vendée. Mais les mouvements des armées et les représailles exercées par les troupes républicaines y multiplièrent les souffrances. Les

échafauds y mirent le comble, partout successivement dressés par les commissions révolutionnaires. Le souvenir se conserve des nombreuses victimes enfouies près de Laval dans la lande de la Croix-Bataille, et au champ des Martyrs, près d'Angers.

Pendant toutes ces agitations les rumeurs du dehors passaient nécessairement au travers des grilles religieuses et avaient au fond des cloîtres un retentissement douloureux. C'était pour la supérieure un devoir de se tenir au courant de ce qu'il pouvait y avoir à espérer ou à craindre, de s'informer des précautions à prendre. Mais quand elle se trouvait trop accablée sous le poids du fardeau, elle ne pouvait manquer de convier ses sœurs à la prière, et pour les rendre plus ferventes, de leur communiquer au moins une partie de ses préoccupations. On ne pouvait d'ailleurs leur dissimuler certaines mesures, comme celle qui les réduisait à une pension de quelques sous par jour, ou comme l'envoi d'aumôniers assermentés ou schismatiques.

Leur conscience devait être éclairée par la lecture des instructions qu'envoyaient les évêques, ou l'exposé des renseignements sur la conduite à tenir obtenus des ecclésiastiques fidèles dont on réusissait à prendre les avis. On comprend quelles furent les angoisses de ces pauvres femmes et sous quelle pression de crainte elles eurent à vivre. Pour les hospitalières, cet état dura dix ans, avec des alternatives de relâche qui ne laissaient point renaître la sécurité, et des redoublement de terreur dont on ne pouvait prévoir l'issue. Ces inquiétudes, sans cesse renaissantes, opprimaient durement ces âmes accoutumées à la tranquillité du

cloître, les lançaient malgré elles au milieu des préoccupations des affaires publiques, les troublaient dans leur vie religieuse et dans l'exercice de leur charité.

Le 2 novembre 1789, la Constituante avait décrété que tous les biens ecclésiastiques seraient mis à la disposition de la nation. Le 13 février 1790, elle supprima les ordres religieux et les vœux monastiques; mais en déclarant qu'il ne serait rien changé, pour le moment, à l'égard des Ordres ou des Congrégations chargés de l'éducation publique ou du soulagement des malades. L'Assemblée se réservait de prendre ultérieurement un parti à ce sujet. Les religieuses pouvaient rester dans les maisons où elles étaient; mais cette apparente faveur n'exemptait ni les hospitalières ni les autres de la spoliation. Leurs biens furent mis, selon l'euphémisme adopté, à la disposition de la nation, qui ne laissa à chaque personne consacrée à Dieu qu'une dérisoire indemnité.

Lorsque l'Assemblée constituante eut voté (21 juillet 1790) la Constition civile du clergé, cette loi, que son titre même condamne, puisque ce n'est pas à la société civile qu'il appartient de régir l'Église de Dieu, on espéra que le roi Louis XVI ne consentirait jamais à la sanctionner. L'histoire raconte comment il fut amené à cette faute d'apposer sa signature à un acte schismatique (4 août). Mais, bien que revêtue des formes législatives, la Constitution donnée aux choses ecclésiastiques par des laïques incompétents, n'en était pas moins invalide. Le pape Pie VI, par un bref du 13 avril 1791, défendit de prêter le

serment par lequel on s'obligeait à lui obéir; ordonnant à ceux qui l'avaient prêté de le rétracter dans l'espace de quarante jours. L'Assemblée avait renouvelé l'attentat par lequel Henri VIII d'Angleterre, se fit reconnaître la suprématie religieuse au détriment du Pape. La France, à son tour, eut ses Fischer et ses Morus. Trois évêques seulement, parmi ceux qui siégeaient à l'Assemblée, donnèrent l'exemple de l'apostasie. Tous les autres, suivis de l'immense majorité des curés et des ecclésiastiques qui en étaient membres, refusèrent fermement le serment qu'on voulait leur imposer. Il en fut de même dans les provinces; le petit nombre, ignorant ou gâté, adhéra au schisme, les bons prêtres, en masse, optèrent pour la pauvreté, les persécutions, la déportation ou l'échafaud.

Ce serment à la Constitution civile n'était légalement obligatoire que pour les prêtres que l'on désignait sous le nom de fonctionnaires publics ; jamais aucune loi ne l'imposa aux religieux, aux prêtres libres, etc. Cependant, une loi du 26 août 1792, condamna à la déportation ceux qui ne s'y étaient pas soumis, pourvu que cette peine fut réclamée pour eux par six citoyens. Puis la passion des autorités locales excéda presque partout les lois. Il y avait des mots d'ordre secrets dont les arcanes de la franc-maçonnerie, moins ignorés aujourd'hui, révèlent la puissance. Tout prêtre, toute personne consacrée à Dieu, tout homme ou femme honnête eût à trembler devant les fureurs de l'impiété et les déchaînements de la haine.

CHAPITRE II

LAVAL. — Dernière vêture. — Évêché constitutionnel. — Grille du chœur mûrée en une nuit. — Amis et ennemis à l'hôpital. — Messes clandestines. — Invasion. — Le serment de liberté-égalité. — Comment les hospitalières le prêtent. — Elles le rétractent. — L'Hôtel-Dieu devient hôpital militaire; les religieuses s'occupent de l'hôpital Saint-Charles. — Hospitalité donnée à des sœurs de Beaufort et de La Flèche. — Secours providentiel.

Le 5 novembre 1789, une jeune fille reçut avec solennité le voile blanc à l'Hôtel-Dieu de Laval. Cette fête fut le dernier éclair de joie avant les tristesses, et, comme si le ciel eût pris à tâche de briser le cœur des religieuses de cette maison, en même temps qu'elles avaient tout à craindre du côté des hommes, quatre de leurs sœurs leur furent ravies dans le cours d'une année. La jeune novice elle-même fut enlevée le treizième mois après sa vêture. Heureuses cependant furent celles-ci de s'être hâtées de quitter la terre; les rites maternels de la sainte Église catholique purent être accomplis sur leurs tombeaux. Celles qui moururent plus tard ne reçurent pas la bénédiction du prêtre et ne furent conduites à la dernière demeure que par leurs sœurs, arrosant leurs linceuls de pleurs silencieux.

Laval avait été détaché du diocèse du Mans par la Constitution civile; le département de la Mayenne devait former un diocèse nouveau. Ce diocèse cons-

titutionnel se constitua comme il put. Très peu de prêtres avaient consenti à prêter le serment schismatique; mais il fallait donner d'abord l'apparence de la vie à la ville épiscopale. On laissa pour quelque temps dans les campagnes des prêtres fidèles, utiles parce qu'ils tenaient les registres de l'état civil, et l'on pourvut d'assermentés les paroisses et l'hôpital de Laval (1791).

Par des brefs du 10 mars et du 3 avril, le Saint-Père avait dénoncé le caractère de la Constitution civile, ces brefs étaient connus et tout chrétien instruit de son catéchisme, — c'était tout le monde alors, — savait que l'on ne pouvait communiquer avec les schismatiques. Les religieuses ne voulurent donc avoir aucun rapport avec le jureur qu'on leur envoya. Elles prirent avec résolution et promptitude une mesure propre à couper court aux entreprises possibles du zèle de celui-ci. En une nuit, elles firent murer la grille placée entre leur chœur et le sanctuaire; elles-mêmes apportaient les matériaux et les ouvriers faisaient monter l'œuvre comme par enchantement. Au matin, si l'intrus vint célébrer sa messe sacrilège, elles furent dispensées de l'entendre.

Elles continuèrent à réciter leur office devant un autel qu'elles avaient adossé à la muraille préservatrice et sur lequel, dans les premiers temps surtout, elles virent assez souvent la victime immortelle descendre entre les mains d'un prêtre fidèle.

Ainsi s'acheva l'année 1791; mais, dès les premiers mois de l'année suivante, tous les prêtres non assermentés furent contraints de se rendre à Laval pour y

être soumis à un appel quotidien. Ils étaient environ cinq cents. Après le 10 août, on les renferma dans le couvent des Cordeliers, puis, de gré ou de force, un grand nombre quitta la prison pour la déportation et l'exil. Les Ursulines, les Clarisses, les Bénédictines durent évacuer leurs couvents et se retirèrent soit chez leurs parents, soit plusieurs ensemble pour continuer autant que possible leurs exercices réguliers.

Les Hospitalières demeuraient chez elles ; mais il leur fallut quitter l'habit religieux. Elles continuaient à donner leurs soins aux malades, et l'année 1793 ne les laissa pas oisives. Les passages des armées de la Vendée auxquels succéda l'occupation par l'armée républicaine, leur fournirent une foule de souffrants. Pèle-mêle se trouvaient dans leurs salles les soldats catholiques et les hommes de l'armée de Mayence, les bleus patriotes et les compagnons de Jean Chouan. Tous étaient enveloppés par elles dans la même charité. Leurs soins étaient prodigués à tous avec le même zèle; en eux elles ne voulaient voir ni amis ni ennemis, mais seulement Jésus-Christ souffrant dans ses membres. On ne saurait dire quelles fatigues elles eurent à supporter sans se ralentir ni se décourager jamais. L'œuvre était pourtant bien ingrate. Il leur fallait entendre des jurements, des propos impies, et lutter quelquefois pour maintenir une trêve entre leurs clients, qui, même de leurs lits, tentaient de recommencer les assauts du champ de bataille. On acceptait leurs soins; mais leurs paroles de foi, de consolation chrétienne, d'exhortation à une meilleure vie ou au moins à une

bonne mort, rencontraient peu d'écho. De ces cœurs ulcérés et haineux, elles recueillaient plus souvent le murmure ou l'injure, que l'assentiment à leurs doux conseils. Il leur fallait voir le prêtre schismatique exercer dans leurs salles, où, bien rarement et à grand'peine elles pouvaient faire arriver le prêtre catholique.

Bien qu'on eut déporté, sauf quelques vieillards, tout ce qu'on avait réuni ou pu saisir de prêtres insermentés, il demeurait dans la ville et dans les campagnes quelques ministres de Dieu dont le dévouement affrontait la mort pour rendre service aux fidèles. Ils se tenaient soigneusement cachés. Les familles n'étaient pas rares qui consentaient à risquer leur vie pour leur procurer un asile. Les hospitalières accomplirent la même œuvre à l'égard de plusieurs prêtres et profitèrent de leur présence pour assister à la sainte messe dont elles se voyaient habituellement privées. Mais il fallait user d'une grande prudence; il n'était plus possible de célébrer à l'autel du chœur intérieur ; on offrit le saint sacrifice tantôt dans une chambre, tantôt dans une autre. Ainsi, la divine victime fut immolée dans la plupart des pièces principales du couvent, et les religieuses, maintenant encore, ne passent qu'avec respect dans ces lieux particulièrement bénis, qu'une tradition toujours vivante indique à celles qui se succèdent en cette maison pour servir Dieu.

Courtes consolations! fréquentes alarmes! Après le premier départ de Vendéens, au commencement de novembre 1793, une pauvre sœur converse qui avait veillé seule pendant que les religieuses prenaient

un repos bien nécessaire, vit à l'aube du jour l'hôpital envahi par une bande furieuse de sans-culottes rentrés dans la ville. Dans la salle même un Vendéen attardé tombe à l'instant sous leurs coups. Ils assaillent ensuite un fermier des religieuses qui se trouvait là pour quelque affaire, et ce fut une seconde victime. Sœur Marthe épouvantée de leurs cris et de leurs menaces, court vite avertir la Mère Taudon, supérieure et toutes les sœurs. Celles-ci descendent ensemble; mais au moment même la porte de clôture cède et elles se trouvent en face de furibonds brandissant leurs sabres ensanglantés. Prêtes au martyre, toutes les saintes filles tombent à genoux et tendent le cou pour recevoir la mort; mais ce spectacle émeut les énergumènes; ils sont touchés, et se retirent en leur disant : Relevez-vous, nous sommes hommes.

Une autre épreuve les attendait, en apparence moins redoutable, et qui pourtant fut une souffrance bien plus cruelle. Au mois de décembre suivant fut établie à Laval une commission révolutionnaire avec charge de punir les insurgés, mais qui se donna mission de poursuivre bien d'autres personnes. Elle immola entre une foule d'autres victimes, quatorze prêtres âgés et infirmes en haine de la religion, pour solenniser l'affreux anniversaire du 21 janvier. Dans ce même mois (janvier 1794), on exigea de toutes les religieuses la prestation du serment de liberté-égalité.

Ce serment était conçu en ces termes : « Je jure d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à mon poste. » Il avait été inventé par les membres de l'Assemblée législative

pendant l'émeute du 10 août, lorsque le peuple assaillait les Tuileries, que le roi cherchait un refuge près des députés et que l'assemblée elle-même pouvait s'attendre à être envahie. Que dans une circonstance pareille les députés aient prêté ce serment et juré de mourir à leur poste, cela peut se concevoir. Mais il était évidemment absurde de le proposer à des femmes qui ne pouvaient rien pour le maintien de la liberté et de l'égalité. Le non-sens même de cette exigence donne à croire, ce que pensèrent beaucoup de fidèles, que les révolutionnaires en le demandant avaient l'intention d'en faire le similaire du serment à la Constitution civile. S'il eût eu en effet cette signification, il est certain qu'il eût dû être repoussé avec horreur. Mais à le prendre strictement, dans ses termes il ne contenait rien qui pût empêcher de le prêter. L'appréciant à ce point de vue, les abbés Émery et Duvoisin, administrateurs du diocèse de Paris, s'y soumirent et donnèrent hautement le conseil de faire comme eux. Le Saint-Siège ne le condamna jamais. Il le censura seulement en Savoie parce que l'intention schismatique dont nous venons de parler s'était affirmée. Il était bien à craindre que cette même intention n'existât partout, puisqu'on faisait de la prestation de ce serment un moyen de vexation pour les religieuses, le clergé et les honnêtes gens. Bien qu'il ne dépendit pas de la perversité des méchants de faire pénétrer dans la formule un sens qu'elle n'exprimait point, on se tint en défiance; un grand nombre de prêtres de la contrée le blâmèrent quoique l'opinion des administrateurs du diocèse de Paris leur fut connue.

Les hospitalières partageaient le sentiment le plus commun qui répugnait à tout serment accordé à un ordre de choses violent et subversif. Fidèles à une dernière recommandation de leur directeur partant pour l'exil (1), elles s'étaient résolues à ne prêter aucun serment. Mais elles furent embarrassées lorsqu'elles virent venir le maire pour leur dire : que la municipalité appréciait grandement leurs services et voulait à tout prix les conserver; mais que pour cela il était nécessaire qu'elles prêtassent le serment de liberté-égalité; la commission révolutionnaire l'exigeait absolument, mais cela obtenu, on se chargeait de lui faire entendre raison pour le reste. La Mère Taudon fut inflexible et déclara que toutes ses sœurs partageaient ses sentiments. D'autres fonctionnaires moins bienveillants essayèrent de l'injure et de la menace sans avoir plus de succès. On leur répondit qu'on ne craignait pas la guillotine; ils se retirèrent en promettant une noyade.

Il était sûr que la promesse eût été tenue si les pauvres sœurs fussent tombées entre les mains de la commission révolutionnaire. C'était dans les jours où elle envoyait à l'échafaud les quatorze prêtres. Aussi la municipalité réclama-t-elle l'affaire comme étant de son ressort. Elle le pouvait, à condition toutefois d'obtenir ce que les hospitalières semblaient bien déterminées à refuser. Elle fit signifier à celles-ci de comparaître à la maison de ville le 23 janvier 1794. Il leur fallut alors sérieusement réfléchir et délibérer. Mourir, elles le voulaient bien, elles l'avaient déclaré;

(1) M. Cahoreau, ancien chanoine et curé de Saint-Tugal.

mais encore fallait-il mourir par une cause plausible; mourir en martyres et non en obstinées. Or elles avaient appris que des ecclésiastiques ayant autorité déclaraient licite ce serment qu'on leur demandait, comme ne contenant rien d'opposé à la foi.

Leur conseil naturel, l'évêque était en exil; elles ignoraient la résidence de ceux à qui il avait en son absence commis le soin du diocèse, d'ailleurs elles n'avaient pas le temps de recourir à eux; personne dans la ville n'osait prendre la responsabilité de leur donner avis sur le serment, et surtout de leur dire : Ne le prêtez pas. Enfin elles s'adressèrent à un prêtre qui les confessait depuis environ un an. Sujet à la déportation il l'avait esquivée pour continuer son ministère au risque de sa vie; il avait refusé le serment à la Constitution civile; elles voyaient en lui un confeseur de la foi et jugèrent qu'elles pouvaient lui accorder toute confiance. Il fut de l'avis de MM. Émery et Duvoisin, et leur dit qu'elles pouvaient prêter le serment exigé, sous réserve de tout ce qui concerne la religion (1).

(1) Il n'est pas de notre sujet de discuter théologiquement cette question du serment de Liberté-Égalité qui a été vivement agitée dans le temps et depuis. On peut voir au tome I, p. 312 et suivantes de la *Vie de M. Emery*, attribuée à M. Gosselin, les raisons qui le déterminèrent exposées par lui-même. Il était frappé surtout de cette pensée qu'en prêtant ce serment, qu'il expliquait dans un sens parfaitement orthodoxe, on pourvoyait au maintien du clergé et de la religion, tandis qu'en le refusant on cédait à un sentiment moins religieux que politique. Son opinion semble confirmée par l'Encyclique *Immortate Dei*. Léon XIII, en effet, enseigne que les catholiques ne doivent pas, généralement, se tenir en dehors des affaires publiques, ni

Au jour fixé, la Mère Taudon avec neuf de ses religieuses, les autres étant retenues près des malades, se présenta devant la municipalité. Elle parla avec beaucoup de force et de hardiesse, expliquant en quel sens elle pourrait consentir à accepter le serment qu'on lui demandait. Après elle ses sœurs répétèrent : « Nous sommes Catholiques, Apostoliques, Romaines, nous ne ferons jamais rien contre notre conscience. » Ou bien : « Nous exceptons toujours tout ce qui pourrait être contraire à la religion. » Un municipal, gagné secrètement par une chrétienne famille de Laval, les interrompit en les assurant qu'on ne leur demandait qu'un serment purement civique et n'intéressant en rien la religion. Enhardies alors elles dirent qu'elles voulaient la publicité de leur culte, qu'elles observeraient les dimanches et non les décades.

C'était beaucoup oser. Le municipal favorable leur répondit qu'on ne ferait pas une formule particulière pour elles ; mais que tout ce qui avait été convenu serait tenu. Plus de cinq cents personnes assistaient à cette scène ; la supérieure se tourna vers elles, les prit à témoin, et dit : « S'il survient quelque changement, tout engagement de notre part sera non avenu. » — « Ainsi l'entend la loi », lui répondit-on.

renoncer au bien qu'ils peuvent et doivent faire dans la vie sociale, le cas où la conscience le leur interdirait seul excepté. « Ils doivent le faire, non pour approuver ce qu'il peut y avoir de blâmable présentement dans les institutions politiques, mais pour tirer de ces institutions mêmes, autant que faire se peut, le bien public sincère et vrai. » Ils doivent se servir de ces institutions « au profit de la vérité et de la justice » et non dans des vues d'intérêt ou de parti.

On rédigea le procès-verbal. Quelques conseillers voulurent faire insérer les mots : Vivre et mourir pour la république. Les religieuses tout d'une voix s'écrièrent : « Non, non, nous ne savons vivre et mourir que pour Dieu. » Cet incident faillit tout arrêter ; mais les municipaux virent bien qu'ils ne seraient pas les plus forts et qu'il fallait céder. En signant, la Mère Taudon dit encore : « Cest uniquement pour le civil. » Ses sœurs signèrent après elle, moins deux qui revinrent le lendemain avec celles qui n'avaient pu se présenter le premier jour, et toutes imitèrent ce que leurs sœurs avaient fait la veille.

Une d'elles, la sœur Lasnier, écrivait ensuite : « J'étais résolue à mourir plutôt que de prêter serment, si en le faisant j'eusse su faire un seul péché véniel. » Elles pensaient toutes de même. Leur conscience était donc bien formée, et elles ne se trouvaient point dans le cas de ceux auxquels le Saint-Siège, pour avoir prêté le serment, conseilla *de mettre ordre à leur conscience, parce qu'il n'est pas permis de jurer dans le doute.*

Elles furent pendant six mois parfaitement en paix. Mais une admirable converse hospitalière de la Miséricorde de Jésus, dont les religieuses desservent l'Hôpital de Saint-Julien de Château-Gontier, sœur Monique, ayant été amenée à Laval et guillotinée le 10 juin 1794, les têtes se montèrent. On oublia les informations que l'on avait prises, les réserves que l'on avait faites, la sagesse et la force avec lesquelles on avait procédé; on fut pris d'une sainte jalousie, on craignit de ne pas avoir été assez héroïque. Les mêmes impressions agitaient les catholiques de la ville. Ceux-

ci en faisaient part aux religieux; tel qui n'avait su au moment opportun que garder un silence prudent se trouvait maintenant plein de conseils. Une Ursuline ayant eu le courage de faire afficher sa rétractation du serment qu'elle avait prêté, on entreprit de persuader aux hospitalières qu'elles devaient se rétracter aussi; des esprits brouillons allaient jusqu'à leur reprocher leur apostasie, des dames agitées de zèle les accusaient d'être un scandale public.

Quoiqu'elles fussent bien rassurées par le témoignage de leur conscience, à ce mot de scandale les hospitalières s'émurent. Il leur sembla qu'il ne devait pas leur suffire d'être irréprochables, qu'elles devaient le paraître, et qu'elles avaient à donner un bon exemple. Elles allaient s'y déterminer après la révolution du 9 thermidor et la chute de Robespierre. Mais si cet événement amena en beaucoup de lieux un soulagement à l'oppression précédente, il n'en fut pas immédiatement de même dans le pays de Laval. Les prêtres fidèles y avaient encore tout à craindre ainsi que ceux qui les recevaient sous leur toit. Les révolutionnaires soupçonnaient l'action du clergé dès qu'une rétractation venait à se produire. Il importait de ne pas attirer l'attention de ce côté, car après le dernier passage de l'armée catholique et royale beaucoup de prêtres vendéens étaient restés dans le pays. Découverts, ils auraient été avec leurs hôtes les victimes d'un massacre dont la seule pensée fait frémir. Une rétractation en masse des hospitalières en eût été l'occasion certaine.

Lorsqu'on eût fait entrevoir cette éventualité aux personnes les plus pressantes pour la rétractation,

elles se modérèrent tout à coup; la peur les rendit sages. Mais les hospitalières craignaient le scandale plus que la mort. Il y eût à lutter contre elles pour les contraindre à être prudentes. Toutes les instances d'un prêtre éclairé (1) ne purent faire attendre quelques-unes, — les imprudentes avaient rompu le beau faisceau de l'unité, — que jusqu'en décembre; les plus calmes se laissèrent diriger et se rétractèrent au mois de février 1795. Elles avaient assez à craindre encore pour que leur acte fut héroïque. Ce qu'il y eût de déplorable, c'est que les premières, au nombre de huit quittèrent la communauté. Telles sont les œuvres de l'esprit propre. Les religieuses avaient été sans faute tant qu'elles acceptèrent une direction; elles tombèrent en suivant leur jugement personnel.

Bientôt (mars 1795) le grand Hôtel-Dieu devint Hôpital militaire avec des administrateurs particuliers et des hospitaliers laïques. Il ne resta pour la population civile que le petit hôpital Saint-Charles, dont les religieuses eurent le soin. Elles continuaient d'habiter leur maison conventuelle, qu'on eût le projet d'envahir, mais que la divine Providence leur conserva.

Il y eût de grandes misères dans l'un et l'autre hôpital. Les caisses publiques ne fournissaient que parcimonieusement, et pas toujours, aux besoins des malades. Les religieuses mal payées de leurs pensions n'avaient pas pour elles-mêmes le nécessaire. Pourtant elles secouraient les pauvres de leur indi-

(1) M. Julien Le Gallois, ancien vicaire de Mayenne, puis curé de Couterne, homme de mérite et bon théologien. En 1797, il fut un des sous-chefs de la mission de Laval. Plus tard, il devint vicaire général de Séez. Sous l'Empire, il fut persécuté et enfermé à Vincennes d'où il ne sortit qu'en 1814.

gence même. Elles purent encore, et ce fut pour elles une grande consolation, offrir asile à neuf de leurs sœurs de Beaufort et de La Flèche. Malgré le soin avec lequel elles dissimulaient leur détresse, celles-ci bientôt la découvrirent et voulurent partir. Mais la Providence sur laquelle elles avaient compté ne fit pas défaut à leur confiance.

Un jour que réunies au chapitre, elles tâchaient d'aviser ensemble aux moyens de faire face aux besoins de la maison qui n'avait plus ni farine ni argent, la sœur portière vint avertir qu'il y avait là, dans la rue, plusieurs mulets dont on demandait à déposer la charge. C'étaient des sacs de froment envoyés par une grande bienfaitrice de la communauté de Saint-Joseph, Mme de Pontfarcy. Spoliée elle-même de ses biens, elle s'était faite quêteuse pour ses protégées; elle avait demandé « pour trente victimes qui mouraient de faim et ne pouvaient sortir »; c'était le produit de sa pieuse industrie qu'elle faisait remettre à destination. D'autres secours arrivèrent à divers moments avec un tel à-propos que l'œil seul qui voit tout avait pu les envoyer.

Dans les premiers mois de 1797, les sœurs rentrèrent dans le grand hôpital restitué à la ville.

Vers ce même temps les huit religieuses dissidentes revinrent au bercail. Une lettre attendrissante de leur supérieure écrite peu après la rétractation n'avait pas réussi à les toucher. La grâce divine leur fit enfin comprendre qu'elles ne pouvaient que s'égarer en se tenant hors de la voie dans laquelle le Seigneur lui-même les avait introduites par la vocation. Cette réunion fut pour toutes, au milieu des misères, une nouvelle joie bien sentie.

CHAPITRE III

LA FLÈCHE. — Les Mères Marias et Chauvelier. — Refus de sortir, de communiquer avec l'intrus, de prêter le serment. — Les hospitalières expulsées. — Des sœurs rentrent, d'autres sont emprisonnées, d'autres conduites au Mans. — La sœur la Primaudière. — Les Chouans. — La disette. — Jeanne-Thérèse Thoré.

C'était la Mère Julie-Anne Marias qui gouvernait la maison de La Flèche lorsque la révolution éclata (1). Elle avait avec elle une associée, six sœurs converses et vingt religieuses parmi lesquelles Anne Chauvelier, l'une des intéressantes historiennes de l'Institut. La supérieure, femme de volonté et d'énergie, traversa sans faiblir la tourmente. Anne Chauvelier l'aidait avec constance, encourageait ses compagnes, fortifiait les jeunes novices qu'elle avait charge de former.

Elle trace le plus édifiant tableau des sentiments de ses sœurs, dont la régularité et la cordialité rappelaient les premiers jours si beaux de l'Institut. Une noble émulation pour la vertu règnait entre elles ; on s'enviait, au service des pauvres, les emplois les plus bas et les plus pénibles, toutes ne respiraient que zèle

(1) Elle était fille d'un contrôleur général des finances de Bretagne. Elle reçut sa première éducation à Paris, dans un couvent dont sa mère la retira bientôt, s'étant aperçue que les erreurs jansénistes y avaient faveur. Cette famille ayant été amenée à La Flèche par quelque affaire, Julie-Anne, âgée de dix-huit ans, se présenta à l'Hôtel-Dieu, en 1749.

pour la gloire de Dieu et dévouement pour le prochain. Elles étaient pauvres, mais ferventes et heureuses. Aussi quand on les obligea à quitter l'habit religieux, ce furent des désolations que l'historienne renonce à décrire. Il semblait qu'on leur arrachât en même temps tous ces biens de l'âme, si supérieurs à ceux de la terre. Des hommes en proie au trouble des passions venaient leur offrir le bonheur; elles ne le cherchaient pas, elles le possédaient.

« On est venu, écrit la Mère Chauvelier, le 12 août 1790, faire inventaire dans notre communauté et nous offrir la liberté d'en sortir, renonçant à nos saints engagements. Justement indignées d'une telle proposition, nos voix se sont élevées et nous avons répondu qu'ayant fait nos vœux au Roi du Ciel, et passé contrat avec lui, il n'appartenait pas aux puissances de la terre de vouloir nous en dégager; que du reste nous n'admettons d'autre liberté que celle de servir Dieu et de lui appartenir; que nos liens étaient des liens volontaires et que nous arroserions de notre sang plutôt que de consentir jamais à les rompre. »

Elles furent spoliées de leurs biens; mais laissées dans leur maison conformément au décret de l'Assemblée nationale. Une vénérable sœur, Renée Mocquereau, dont le grand âge avait dérangé les facultés, se refusa de toutes ses forces à quitter son costume béni. Elle ne pouvait comprendre que ses sœurs sortissent de la clôture, et que des étrangers y entrassent sans qu'on les empêchât. Hélas! ceux-ci venaient faire de fréquentes visites domiciliaires; celles-là étaient contraintes d'aller pour différents motifs se présenter aux autorités.

Pie VI en raison des difficultés issues des événements avait dispensé les religieuses de faire les élections au moment régulier et prorogé de son autorité apostolique les pouvoirs des officières qui se trouvaient pour lors en charge. C'est ainsi qu'à Laval l'autorité demeura au mains de la Mère Taudon. A La Flèche, il plut aux municipaux d'imposer l'élection d'une supérieure, dans un prétendu chapitre présidé par l'un d'eux. Les hospitalières auraient peut-être dû se refuser à cette opération anti-canonique et sans valeur. Mais leurs conseillers leur persuadèrent de subir cette exigence. Elles s'en tirèrent par une ruse féminime. Entre elles, elles convinrent d'avance de porter leurs voix sur la Mère Marias, maintenue dans sa supériorité en vertu du bref Pontifical, en sorte que leur conscience fut sauve et la municipalité satisfaite. Ainsi se fit l'élection du 7 janvier 1791, dont l'officier municipal écrivit lui-même le procès-verbal sur le registre des délibérations capitulaires. La vieille sœur Mocquereau, à l'appel de son nom ne voulut répondre que par ces mots : « J'élis ma règle et mes Constitutions. »

Le mois suivant, les hospitalières s'émurent du bruit qui s'était répandu du transfert de l'Hôtel-Dieu dans une autre maison. Ce changement qui avait été préparé avant la révolution comme nous l'avons vu, n'avait pas été opéré. Les anciens couvents des Franciscaines et de la Madeleine concédés pour un nouvel hôpital, avaient été en partie affermés par la municipalité, en partie réservés pour servir au logement des troupes. Mais les autres couvents, maintenant vides de leurs hôtes religieux, offraient des locaux à choisir.

Les hospitalières craignirent qu'on ne se proposât de leur ravir leurs chers malades et adressèrent une touchante supplique aux autorités pour être maintenues dans les travaux que leur impose leur vocation. Elles ne reçurent pas de réponse.

Dans les premiers temps leur conseil et leur appui était leur aumônier l'abbé Chauvelier, frère de la religieuse du même nom. Instruit et dévoué, il avait et méritait leur confiance; il les éclairait, les consolait, les animait à demeurer fidèles quoiqu'il put arriver Mais ayant refusé hardiment le serment à la Constitution civile, il fut obligé de se tenir caché. Le curé de La Flèche, Milscent, avait prêté ce même serment et était devenu orateur de club, officier municipal, promoteur de mesures rigoureuses contre ceux qui ne l'avaient pas imité. Chauvelier avait tout à craindre de lui, il resta à La Flèche jusqu'au 14 août 1792, mais alors il dut se mettre en sûreté et s'exila en Angleterre.

Un prêtre assermenté envoyé pour prendre sa place ne fut point accueilli des religieuses. Elles le laissaient avec grand déplaisir exercer dans les salles; mais elles en sortaient dès qu'il y apparaissait. Elles avaient pratiqué un réduit dans leur couvent, et y dissimulaient un prêtre fidèle qui leur disait la messe tous les jours et leur administrait les Sacrements. On trouva étrange qu'elle se passassent de messe tous les dimanches et on soupçonna la présence d'un prêtre catholique.

Milscent surtout ne pouvait souffrir qu'elle ne fissent plus les offices dans leur chapelle avec la solennité d'autrefois. Le jour de la fête de saint Joseph

(19 mars 1793) elles le virent venir tout animé. Il leur ordonna de parer leur église et de célébrer avec la pompe convenable la fête du glorieux patron de l'Institut. Elles lui répondirent que le schisme avait changé en deuil leurs jours de fête, qu'elles ne pareraient pas leur église et ne feraient rien d'opposé à leur conscience et à leurs principes. Furieux, le jureur sortit, ameuta la populace et revint avec elle à l'hôpital. Les portes des sacristies furent enfoncées, les vases sacrés, les ornements furent emportés, tout fut pillé et profané.

Peu d'instants après, comme les religieuses faisaient la serte (1) des pauvres, arrivent le procureur de la Commune et les municipaux armés de leurs bandoulières tricolores, accompagnés de cinquante fusiliers. La maison est investie, et les sœurs reçoivent l'ordre de se rassembler à la salle de la communauté. Là, elles essuyèrent du procureur un discours d'une heure, plein de faussetés et ennuyeux. Elles l'interrompirent enfin en lui disant qu'il se fatiguait en vain, parce qu'il ne persuaderait aucune d'elles. Alors mécontent d'avoir perdu sa peine et son éloquence, il leur signifia qu'elles allaient sortir et qu'on emploierait à leur place des personnes plus soumises. C'était leur arracher le cœur que de les arracher aux dévouements promis à Dieu. Elles se jetèrent dans les bras les unes des autres en confondant leurs larmes et leurs plaintes, mais en s'encourageant néanmoins à tout sacrifier et à tout souffrir pour leur foi et leur religion.

(1) On nomme ainsi le moment où se font et se distribuent les portions pour le repas de chacun des malades.

L'orateur s'était proposé de les amener à prêter le serment de liberté-égalité. Voyant qu'il n'avait pas réussi en assemblée solennelle, il voulut essayer encore en prenant chaque religieuse en particulier; mais il n'eut pas plus de succès, aucune ne se laissa prendre à ses belles paroles. Irrité au dernier point, il fit mettre le scellé sur toutes les portes et obligea les religieuses à sortir de l'hôpital sans emporter quoi que ce soit. Celles qui étaient de la ville se retirèrent chez leurs parents, les autres furent recueillies par des personnes charitables. Quelques jours après, il leur fut permis d'aller prendre de leurs effets personnels ce que la populace n'avait pas pillé. Elles furent aussitôt remplacées près des malades par des laïques (1).

Ainsi les bonnes fléchoises se soumettaient à la persécution pour refus de ce serment que leurs sœurs de Laval avaient prêté. De cette différence de conduite on ne peut rien conclure de défavorable aux unes ou aux autres. D'abord il n'est pas sûr que la formule qui leur fut proposée fut identiquement la même; il est avéré que les autorités locales modifiaient souvent à leur gré le texte officiel, or l'introduction de quelques mots pouvait en changer profondément le sens. Ensuite, peut-être pour une raison de ce genre, le clergé angevin était très opposé au serment de liberté-égalité qu'il confondait presque dans une réprobation égale avec le serment à la

(1) Leur chapelain bénévole avait failli être surpris par l'invasion municipale, elles trouvèrent moyen de le sauver; mais, quelques jours après, il fut suivi dans une autre maison et envoyé sur les vaisseaux.

Constitution civile. Les hospitalières d'Anjou, au moins celles de La Flèche et de Beaufort, durent recevoir des directions autres que les lavallaises. Enfin, autre était aussi la situation des fléchoises en face d'un curé assermenté et zélé propagateur du schisme. Elles se persuadèrent aisément qu'elles ne pouvaient que s'égarer en accordant une démarche sollicitée par Milscent et ses amis, et qu'elles tiendraient au contraire une voie sûre en prenant le contrepied de ce qu'ils demandaient.

Plût au Ciel qu'elles eussent toutes persévéré. Mais voyant le désordre qui s'était mis promptement dans l'hôpital sous le gouvernement des laïques, la municipalité et le curé intrus recommencèrent leurs instances près des religieuses, et, à force de sophismes obtinrent enfin le serment de quatre hospitalières. Elles crurent sans doute qu'il y avait quelque bien à rentrer dans l'accomplissement de l'une de leurs obligations envers Dieu, le soin des pauvres; mais elles ne virent pas que c'était dans la circonstance préférer la partie matérielle de leur vocation à la partie spirituelle, et que Dieu ne pouvait agréer un dévouement vicié par un serment que leur conscience réprouvait. Elles le comprirent plus tard et se rétractèrent.

Les quatre assermentées rentrèrent à l'hôpital où deux de leurs sœurs les rejoignirent dans la suite sans qu'on leur demandât aucun serment. Elles n'y étaient point regardées comme religieuses, mais traitées à peu près comme les laïques, dont elles partageaient les travaux, subissaient les mauvaises humeurs, obéissant comme elles aux prescriptions des autorités civiles.

Celles qui avaient refusé le serment et qui restaient en ville, furent peu après conduites dans la maison d'arrêt, où elles restèrent jusqu'au passage de l'armée vendéenne; elles furent alors mises en liberté; mais en janvier 1794 on les incarcéra de nouveau. Elles eurent à se présenter à des appels; elles redoutèrent à certains jours un massacre; le 6 janvier 1794 elles eurent à repousser de nouvelles sollicitations pour le serment. Quatre hospitalières furent conduites au Mans; six restèrent incarcérées à La Flèche dans le couvent de la Visitation. Ces dernières eurent la frayeur d'être transportées à Saumur pour y monter à l'échafaud, et deux d'entre elles pour ne pas souffrir du bourreau cette injure, se coupèrent elles-mêmes les cheveux. Mais on les conduisit seulement à l'infirmerie du collège Henri IV, afin que le couvent de la Visitation demeurât libre pour l'hôpital que l'on avait résolu d'y installer. Après la mort de Robespierre elles furent relâchées.

Les quatre sœurs emmenées au Mans eurent beaucoup à souffrir. Elles furent enfin condamnées à mort. On les conduisait deux à deux au lieu où elles devaient être fusillées, lorsque la sœur Thérèse-Françoise La Primaudière, l'une d'elles, reconnut un bruit lointain que les exécuteurs eux-mêmes n'avaient pas remarqué. « Hâtez-vous, leur dit-elle, autrement il est à croire que nous ne mourrons pas aujourd'hui. » Ils écoutent à leur tour. C'était le canon de la Vendée et la fusillade par laquelle l'armée catholique assaillait la ville. Ils comprennent alors, et saisis de frayeur, ils s'enfuient laissant là leurs victimes (1).

(1) La sœur La Primaudière n'eût d'abord pour asile que la maison

A La Flèche la disette fut grande aussi bien à l'hôpital que dans la ville. Tout le pays environnant était insurgé; les approvisionnements ne pouvaient se faire qu'à grand'peine. Les convois de blé ou de denrées étaient enlevés à chaque instant par des paysans intrépides que les escortes républicaines étaient souvent impuissantes à repousser. La municipalité ne pouvait distribuer de blé au peuple qu'avec la plus grande parcimonie. A l'hôpital toutes les rations de vin furent diminuées ou supprimées. La pénurie de médicaments donnait des craintes aux médecins. La rareté du savon obligeait de laver le linge avec de la terre glaise.

Dans les forêts de Mélinais, de Courcelles, de la Garenne des Sars, les insurgés avaient d'impénétrables refuges; mais s'ils infligeaient à l'ennemi et par suite à la population paisible de grandes privations, ils n'en étaient pas exempts eux-mêmes au fond de leurs retraites. Blessés souvent ou malades, ils avaient à subir les intempéries et manquaient de mille choses nécessaires. La colonne embusquée à la Garenne des Sars que traverse la route de La Flèche à Malicorne, avait particulièrement à souffrir.

Souvent, du petit et vieux manoir de Bethète, assis dans le vallon du Loir, en la paroisse de Saint-Germain-du-Val et habité par la famille Thoré, partait à la nuit, quand tous dormaient, une jeune fille de

de son frère, philosophe, républicain, conventionnel et régicide, qui la traita durement. Plus tard, il reconnut et pleura son crime. Thérèse-Françoise fut une des religieuses qu'accueillit le couvent de Laval.

dix-huit à vingt ans, accompagnée d'un fidèle serviteur. Svelte et légère, elle sautait à cheval et tous deux gravissaient les pentes escarpées et les sentiers presque impraticables qui conduisaient à la forêt. A un signal convenu, les Chouans s'approchaient et recevaient des remèdes et des vivres. Les blessés faisaient penser leurs plaies, on échangeait quelques mots d'encouragement, de reconnaissance, d'espoir, puis discrètement, son œuvre de charité accomplie, la jeune fille et son compagnon reprenaient le chemin du castel et y rentraient de façon que leur excursion demeurât entièrement ignorée.

Jeanne-Thérèse, était d'une constitution robuste, cependant les veilles multipliées laissèrent des traces de fatigue sur son visage doux et gracieux. Elle en rejeta la cause sur les études qu'elle prolongeait dans la nuit. Mais bientôt un terrible accident s'en vint dévoiler le mystère. Une nuit au tournant du sentier, un objet subitement aperçu épouvanta sa monture. L'écart qu'elle fit jeta rudement à terre la jeune fille sur les cailloux du terrain rocheux et durci par la gelée; elle avait la jambe brisée en plusieurs endroits. Le cheval rentrant seul au manoir donna l'alarme, on se mit en recherches et l'on rencontra la courageuse enfant revenant, portée, sans se plaindre, entre les bras de son fidèle écuyer. M. et Mme Thoré, connurent alors la cause de cette pâleur remarquée sur le front de leur fille, ils comprirent qu'elle venait d'être victime de son héroïsme.

Le chirurgien ne put remettre qu'imparfaitement le membre fracturé; désormais l'élégante Jeanne-Thérèse, ne marchera qu'à l'aide de béquilles. Mais

Dieu, témoin de l'ardente charité qui brûlait en son cœur, voulut dès cette terre lui donner une marque de son réciproque amour; ce fut la grâce de la vocation religieuse. Jeanne-Thérèse Thoré, sera la première novice que recevront les hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche, après que la tourmente aura cessé.

CHAPITRE IV

BAUGÉ. — Une religieuse quitte le couvent. — Église occupée par l'intrus. — Violation du cercueil d'Anne de Melun. — Prêtres fidèles cachés aux Incurables et à l'hôpital. — L'hôpital protégé. — Vendéens et républicains. — Prestation et rétractation du serment. — Asile donné à des sœurs de Beaufort et de La Flèche. — Dénuement; les Tourières.

Baugé parcourut à peu près les mêmes phases que Laval. Cependant il eût moins d'angoisses parce que les cœurs demeurèrent toujours unis. Toutes les hospitalières de cette maison agirent avec simplicité, mettant de côté tout esprit propre et suivant avec ensemble les directions qui leur furent données. Elles conservèrent par suite la paix intime, le plus précieux des biens, surtout lorsque du dehors viennent beaucoup de tribulations et de misères.

Une seule religieuse quitta le cloître béni. Trompée par les sollicitations de la tendresse humaine de ses proches, elle crut pouvoir se mettre à couvert de périls qu'on lui avait trop vivement représentés, et elle se retira dans sa famille. Elle n'y trouva point la paix. Dieu la traitant avec miséricorde, à cause de la bonne foi avec laquelle elle avait suivi une voie fausse, lui envoya la douleur. Pendant vingt-sept ans, elle souffrit, gémissant de sa faute et aspirant à rentrer au bercail. Mais la Providence ne le permit pas; le trajet de quinze lieues environ qu'il lui eût fallu

faire pour cela, lui fut toujours rendu impossible par l'état de sa santé. Elle communiquait par lettres avec ses anciennes sœurs, et leur fournissait d'abondants secours pécuniaires. Autour d'elle aussi elle en répandait en se laissant autant que possible ignorer; elle récitait l'Office et se montrait admirable de patience et de résignation. A sa mort (1), les religieuses qu'elle avait abandonnées en un jour d'erreur la traitèrent comme l'une d'entre elles et envoyèrent aux communautés une lettre circulaire sollicitant pour la défunte les prières accoutumées.

Ce qui fit encore que Baugé, pendant la Révolution, fut moins profondément remué que les maisons de Laval et de La Flèche, dont nous venons de raconter l'histoire, et aussi, comme nous le verrons, que celle de Beaufort, c'est qu'il y eût dans cette ville une moindre excitation des passions, et que l'autorité se trouva en des mains modérées (2).

Cette maison cependant ne put échapper aux mesures générales de persécution, à l'interdiction des vœux, à la contrainte de quitter l'habit religieux (3), à la spoliation des biens, puis à la disetet dont toute la France eût à souffrir. Elle dut de bonne heure abandonner un pensionnat florissant

(1) Elle mourut le 28 janvier 1827.

(2) Nous lisons dans les listes des religieuses et sur le registre des délibérations municipales des noms semblables, ce qui autorise à croire qu'entre quelques sœurs et certains officiers municipaux, il y avait des liens de parenté.

(3) Comme la sœur Mocquereau de La Flèche, la Mère Andrée de Mailly, âgée de quatre-vingt-un ans ne voulut jamais s'en laisser dépouiller. Elle mourut le 20 décembre 1798, à quatre-vingt-six ans.

qui outre le bien moral qu'il donnait moyen d'opérer, eût été la source d'un revenu précieux, lorsque la misère se fit sentir. Une de ses élèves ne put jamais se résoudre à quitter ses bonnes maîtresses, déterminée qu'elle était à partager leur sort quel qu'il fut (1).

Les hospitalières virent leur église profanée par le schisme. Une partie de leur maison fut occupée par les républicains qui, des parloirs et du chœur firent des magasins et des dépôts. Quelques-uns dressèrent leurs tentes dans la cour; mais au bout de trois semaines, voyant que les sœurs ne se montraient point et ne se courrouçaient pas contre eux comme il l'avait espéré, ils se retirèrent.

Mais ce qui fut déchirant pour le cœur reconnaissant des religieuses, ce fut de voir violer le cercueil de plomb, qui contenait les restes de leur bienfaitrice, Anne de Melun. Les ossements en furent arrachés et enfouis dans le caveau où sont ensevelies les religieuses (2), le plomb fut emporté et fondu. Cette profanation toutefois ne demeura pas impunie; peu de jours après, les criminels qui l'avaient accomplie moururent d'une manière qui parut un châtiment du ciel. Toutes les statues des

(1) Marie-Anne Derbouillez fut reçue plus tard dans la Congrégation de Saint-Joseph, qu'elle édifia par sa sainte vie, sa patience dans des souffrances longues et cruelles et par sa mort de prédestinée, qui arriva le 23 avril 1807.

(2) *Vie de Mlle de Melun*, par le vicomte de Melun, p. 282. Ce fut dit-il, le 18 nivôse an II (7 janvier 1794). « Une pierre portant son nom, la date de sa naissance et de sa mort, marque aujourd'hui la place où elle repose. »

saints de l'église, moins celle de saint Joseph, qui en surmontait la porte extérieure, furent mises en morceaux, les ornements furent lacérés, employés à de vils usages; enfin les vases sacrés eux-mêmes furent enlevés malgré toutes les réclamations et toutes les larmes (1). Un ciboire contenait encore les saintes espèces, la supérieure obtint qu'elles fussent versées sur un corporal que la sœur Renée Breton transporta en secret aux Incurables.

On n'a pas oublié Mlle de la Girouardière. Les Incurables étaient l'œuvre à laquelle le Seigneur l'avait destinée, et la Congrégation qu'elle fondait prononçait ses premiers vœux, le 23 mai 1790, précisément au moment où la loi venait de les interdire. Mais Dieu n'est pas soumis aux lois des mortels; la Congrégation des Filles du Sacré-Cœur de Marie, a survécu (2). Leur église devait être fermée et comblée de paille et de foin, lorsque sœur Renée, apportait le Saint Sacrement; mais leur maison récélait un confesseur de la foi, M. Meilloc, auquel elle put remettre son inestimable trésor.

Les hospitalières cachaient aussi de temps à autre des prêtres fidèles; elles en eurent jusqu'à trois en même temps, qui, grâce aux avertissements soigneusement donnés par de vigilants amis, échappèrent heureusement à toutes les fouilles. On venait un jour de célébrer la sainte Messe au noviciat, une perquisition survient avant qu'on ait pu faire disparaître tout indice révélateur, les sœurs sont consignées dans

(1) Procès-verbal de la séance du Conseil général de la commune du 22 novembre 1792.

(2) *Vie de Mlle de la Girouardière*, par l'abbé Barrau.

la salle du chapitre, pourtant quelques-unes accompagnent les fureteurs. En face de la porte du noviciat est celle de la lingerie, la sœur Lefebvre de haute et forte taille masque l'entrée du noviciat dont l'existence n'est pas même soupçonnée; la patrouille entre à la lingerie et ne trouve rien.

Un autre jour, les hospitalières prévenues que l'Hôtel-Dieu allait être envahi, firent leurs paquets, prêtes à partir. Pendant ce temps-là, leur médecin M. Hautreux, court trouver le commandant d'un bataillon de troupe, lui recommande les religieuses, le pique d'honneur, et l'amène à promettre l'appui des deux cents hommes qu'il avait sous sa main! Ce commandant était né dans le pays et avait eu à recourir aux soins des hospitalières auxquelles il garda toujours une vraie reconnaissance. Il se nommait Antoine Bardon. Baugé était le lieu de dépôt qu'il avait choisi pour la compagnie franche qu'il venait lever en Anjou, en vertu d'une loi récente. Ses hommes étaient, en dehors du service, d'une rare insubordination, et lui suscitaient bien des ennuis avec les habitants, les municipalités et même les administrateurs des districts. Ce n'étaient pas des défenseurs bien sûrs à donner à l'hôpital, d'ailleurs deux cents hommes n'auraient pu tenir tête à huit cents furieux. Bardon recourt au maire qui met à sa disposition les gardes nationaux, et prend ensuite ses mesures. Tel se trouva posé en sentinelle qui eût volontiers pris parti pour les envahisseurs. Mais, admirable effet de la discipline militaire, il se voyait changé en gardien et oubliant ses instincts personnels ne songeait qu'à sa consigne. Ce déploiement

de forces empêcha l'invasion (1). Le maire et l'officier s'applaudirent peut-être de leur habile manœuvre; les religieuses ne virent qu'une protection bien particulière de Dieu. Elles remercièrent les hommes; mais firent monter leur reconnaissance plus haut.

Le passage de l'armée vendéenne leur donna le triste spectacle de l'assemblage de toutes les misères. Hommes, femmes, enfants, blessés, malades épuisés, remplirent toute leur maison. Salles, corridors, lingerie, roberie, hangards, tout était encombré. Ces pauvres soldats catholiques, bientôt forcés d'évacuer Baugé, furent en grand nombre massacrés entre cette ville et La Flèche; mais ils vendirent chèrement leur vie et l'on vit arriver à l'hôpital, à leur place, des républicains blessés. Il y restait encore une quarantaine de vendéens qu'on se hâta de dissimuler. Dix à douze d'entre eux se laissèrent découvrir et payèrent sur-le-champ leur imprudence de leur vie. Quant aux autres la mort en peu de jours les mit à l'abri des fureurs de leurs ennemis.

Ces républicains, écrit une religieuse (2), « semblaient être plutôt des tigres que des hommes ». Un jour la sœur Bourgineau, vouée à leur service, voyait arriver l'heure du goûter, bien embarrassée et toute tremblante, car elle n'avait plus rien à distribuer. Enfin l'heure sonne, elle se recommande à Dieu et entre dans la salle avec son air de bonté habituel.

(1) *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par Célestin Port. I, 204. — Procès-verbaux des délibérations du Conseil général de la commune de Baugé.

(2) Lettre circulaire de la Mère Bourgineau.

Elle fait lever les moins malades, leur fait former le cercle autour d'elle, et le sourire sur les lèvres, leur montre un petit morceau de pain : « C'est tout ce qui reste, » dit-elle, puis avec une aimable simplicité, elle ajouta : « Dansons! puisque nous n'avons rien à manger. » A ces paroles les loups se changèrent en agneaux : « Donnez cela aux plus gênés », dirent-ils, et ils se recouchèrent en attendant le souper.

Vint aussi l'épreuve du serment de liberté-égalité. Plusieurs fois la supérieure, la Mère Jeanne Saulay, avait réuni ses filles pour leur demander leur sentiment à ce sujet, et les avait toujours trouvées résolues à le refuser. Mais elles consultèrent, ne voulant pas se décider par elles-mêmes. C'était à leur supérieur qu'elles devaient naturellement s'adresser, elles le firent. Ce supérieur était le prieur-curé de Baugé, M. Berault. Il occupait la cure depuis 1755. A de vastes connaissances il unissait toutes les vertus qui font les saints prêtres. Il était docteur en théologie, et son zèle éclairé, sa charité, son jugement sûr, sa main ferme, en faisaient un des plus parfaits directeurs de son temps. Cet éloge emprunté à l'historien de Mlle de la Girouardière (1), peut être complété par ce que dit du curé de Baugé, dans ses mémoires, un vénérable confesseur de la foi (2) : « Il passait avec raison, dit-il, pour le premier curé du diocèse » et aux « lumières les plus profondes il joignait les plus grandes vertus. » Berault avait refusé le serment

(1) *L'abbé Barrau*, p. 61-62.

(2) M. Gruget, curé de la Trinité d'Angers, a laissé des mémoires écrits au jour le jour pendant la persécution. Il refusa le serment et demeura caché à Angers.

à la constitution civile du clergé : « Je ne possède, avait-il répondu, que ma liberté, ma vie et ma foi ; prenez si vous le voulez les deux premières, la dernière je veux la garder (1). »

Les hospitalières étaient bien fondées à accorder toute leur confiance à un tel homme. Mais les âmes timorées craignent souvent de n'avoir pas assez consulté, surtout lorsque la décision qui leur est donnée ne concorde pas avec ce qu'elles avaient pensé d'elles-mêmes. Elles se figurent qu'elles obtiendront plus de lumière en recourant à plusieurs conseillers et n'aboutissent ordinairement qu'à obscurcir leurs ténèbres. Les avis que les sœurs de Saint-Joseph reçurent de différents côtés furent divergents, en sorte qu'elles ne surent plus pendant quelque temps à quoi s'en tenir. Après tout, il en fallut revenir à l'opinion du prieur-curé, qui finalement prévalut. Il avait dit que la formule qu'on leur proposait ne contenait rien de contraire à la foi et avait engagé à prêter le serment dans ces termes afin de pouvoir demeurer dans leur couvent au service des pauvres malades.

Le 29 pluviôse de l'an II de la République (17 février 1794) les hospitalières se présentèrent à la municipalité de Baugé et prêtèrent le serment (2). Quelques-unes, pour cause de leur âge ou de leurs infirmités,

(1) M. Berault fut incarcéré à Angers, puis s'échappa, et à travers mille périls, revint aux Incurables où il se tenait caché et où il mourut le 22 août 1794.

(2) Il y a vingt ans, un estimable magistrat municipal de Baugé eut la bonté de relever, pour les hospitalières, sur le registre officiel, les procès-verbaux relatifs à cette affaire, nous avons ces copies authentiques sous les yeux. Les réponses de sœur Bardet y sont consignées.

n'ayant pu se transporter à la maison commune, trois municipaux allèrent les trouver et reçurent aussi leur serment. La pauvre sœur Bardet âgée de trente ans, à laquelle les émotions éprouvées avaient fait perdre la raison, ne donna aux questions qui lui furent adressées que des réponses qui attestaient son état mental.

Après cet acte la conscience des religieuses ne put se tranquiliser. Elles en remettaient toujours en question la licéité. Elles se disaient bien que toutes auraient mieux aimer mourir que de pécher, qu'elles n'avaient agi que sous l'impulsion de l'autorité légitime; elles ne pouvaient se remettre en paix. Le prieur Berault était mort. Aux Incurables elles trouvèrent M. Meilloc qui y était caché depuis le commencement de la persécution. M. Meilloc avait été supérieur du grand séminaire d'Angers et vicaire général du dernier évêque, Couet du Vivier de Lorry. Ce fut à lui qu'elles s'adressèrent pour qu'il les tirât de peine. Étant déjà à Baugé lorsque le prieur avait donné le conseil de prêter le serment, il n'avait pas dû ignorer ce qui s'était passé. Avait-il été un des opposants? Nous l'ignorons. Ce qu'il y a de certain c'est que Mlle de la Girouardière le refusa. Quoi qu'il en soit, treize mois écoulés avaient amené une détente momentanée dans les animosités révolutionnaires, il ne s'opposa pas à ce qu'elles allassent se rétracter. En homme d'expérience il comprit sans peine que c'était le seul moyen pour qu'elles se rendissent à elles-mêmes la tranquillité. Il leur dit cependant qu'elles n'étaient point coupables puisqu'elles n'avaient agi que d'après des conseils auxquels elles pouvaient

se fier. En conséquence le 29 germinal an III (18 avril 1795), elles firent remettre sur le bureau de la municipalité leurs rétractations. Le procès-verbal constate qu'elles diffèrent dans leurs expressions, mais qu'elles s'accordent sur la rétractation du serment prêté en exécution de la loi du 14 août 1792, « comme pouvant contenir quelque chose de contraire à la religion catholique, apostolique et romaine dans laquelle elles veulent vivre et mourir. » Il ne s'ensuivit pas autre chose que l'envoi du nom des rétractantes à l'administration du district. Des projets de vexation n'eurent pas de suite. On eut peur sans doute que les hospitalières ne reprissent pour leur compte l'énergique réponse de Mlle de la Girouardière. Comme on disait à celle-ci qu'elle était obligée au serment parce qu'elle était à la tête d'une administration, elle répondit : « Si c'est mon administration qui vous fait ombrage, j'y renonce; reprenez vos pauvres. » On ne lui parla plus du serment (1).

Malgré leur pauvreté, les religieuses de Baugé purent donner asile à sept de leurs sœurs, quatre de La Flèche et trois de Beaufort. Leurs tourières se montrèrent pleines de dévouement. Sur l'ordre de la Mère Saulay, Renée Breton prit un bissac et s'en alla quêter; il lui en coûtait, mais elle obéit, et Dieu récompensa l'effort qu'elle fit contre elle-même, en per-

(1) Son historien (p. 177) dit que le serment que l'on proposait à Mlle de la Girouardière était celui de la Constitution civile; mais c'est une évidente méprise. Seulement, comme nous l'avons fait observer beaucoup de personnes ne faisaient pas de différence entre le serment schismatique et celui de liberté-égalité.

mettant que d'abondantes aumônes lui fussent remises. Anne Balayer, autre tourière, quoique souffrante, se sentait portée à la même œuvre par son cœur pieux et compatissant. Elle ne pouvait voir ses mères manquer des choses les plus essentielles et partait pour la quête malgré ses douleurs. On se la montrait, se traînant sans se plaindre, et on ne pouvait sans s'émouvoir l'entendre exposant d'une voix affaiblie les privations des sœurs; les cœurs les plus durs se laissaient attendrir. Plus d'une fois elle fut relevée dans le chemin et rapportée au couvent toute meurtrie. Elle continua néanmoins tant qu'elle ne fut pas arrêtée par l'impossibilité absolue. Marie Gautereau, cuisinière, avait souvent à gémir d'avoir bien peu de chose à apprêter. Il arriva un jour que la pauvre fille se trouva en face d'un œuf unique pour le repas de toute la communauté. Elle le fit cuire. Les religieuses, en se mettant à table, ne virent à leur place qu'une ration de pain; mais bientôt l'œuf est apporté, et fait le tour de la table, offert successivement à toutes. Chacune voulut le laisser à une autre et mangea silencieusement son pain sec. C'était admirable. Mais qui sait? si l'une d'elles eût eu la confiance d'ouvrir l'œuf et d'y tremper une fois son pain, ce qu'aurait pu opérer la divine Providence? Les merveilles multipliées en pareil cas par le bon Dieu pour ses amis semblent autoriser toutes les hardiesses.

CHAPITRE V

BEAUFORT. — Jeanne Ciret et Frédérique de Gargilesse. — Pétition à Louis XVI. — Le schisme. — Résistance; réclamation au Directoire du département. — Invasion de l'hôpital. — Le maire converti. — Nouvelles menaces apaisées. — Expulsion. — Les religieuses conduites à Angers, jugées, menées à Lorient, afin d'être embarquées pour la Guyanne. — Revision du jugement. — Mise en liberté et retour à Beaufort. — Bonne fin de l'intrus.

Jeanne-Renée Ciret, une des religieuses les plus remarquables et les plus dignes de l'Institut, avait été donnée pour supérieure à la Communauté de Beaufort par la divine Providence, pour la conduire pendant les orages de la révolution. C'était pour la seconde fois qu'elle était élevée à cette charge. Elle la reprenait en 1786, lorsque déjà se faisaient sourdement entendre les bruits avant-coureurs de l'explosion. Elle avait passé sa soixantième année, mais dans un corps faible et délicat, elle portait une grande âme dont les natives et belles qualités avaient été mûries par l'expérience et les intimes travaux de la sainteté. Esprit vif, plein de gaieté et charmant en même temps que charitable et doux, elle ravissait le cœur non seulement de ses compagnes, mais des personnes du dehors. Elle était douée de justesse dans le jugement, de prudence dans l'entreprise, de modération dans la conduite, de fermeté dans l'exécution; femme vraiment choisie pour les circonstances difficiles

qu'elle sut traverser avec honneur. A ses côtés se faisait remarquer la Mère de Gargilesse qui nous a laissé beaucoup d'édifiantes circulaires, de notes précieuses, d'intéressants récits, et qui rivalisa plus d'une fois d'héroïsme avec sa supérieure (1).

Lorsque parut le décret du 29 octobre 1789, défendant provisoirement l'émission des vœux solennels en France, les hospitalières de Beaufort ne craignirent pas de s'adresser par une lettre collective au ministre de Louis XVI, pour lui demander de maintenir leur saint état et d'en assurer la stabilité. Le ministre répondit que le roi n'avait aucun projet de suppression et qu'en tout cas les hospitalières seraient épargnées. Mais les événements ne dépendaient plus déjà ni du ministre ni du roi. Nous savons que l'Assemblée nationale prétendit supprimer tout vœu de religion et ouvrir la porte de tous les cloîtres. La municipalité signifia aux religieuses, le 19 juin 1790, cette belle décision dont elles comprenaient bien toute l'inanité.

Comme leurs sœurs de La Flèche, elles virent leur curé faire le serment schismatique à la Constitution civile du clergé. L'apostasie de celui-ci fut mieux récompensée : Hugues Pelletier, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, prieur-curé de Beaufort-en-Vallée, fut élu pour être évêque constitutionnel de Maine-et-Loire. Sa facilité de parole, jointe aux prodigalités

(1) Frédérique-Olympe-Charlotte du Breuil du Bost de Gargilesse était fille de Louis-Charles du Breuil du Bost, seigneur de Gargilesse, chevalier de Saint-Louis et de Thérèse-Olympe Rozée de Chevigny. Elle survécut à la tourmente révolutionnaire et mourut âgée de quatre-vingt-onze ans, le 30 janvier 1832.

habiles qu'il savait faire des beaux revenus de son bénéfice, lui avait attiré beaucoup de partisans; il avait séduit une grande partie du clergé des environs, heureusement sans atteindre les prêtres chargés de l'hôpital et des religieuses qui le desservaient. Celles-ci avaient de plus pour conseiller, leur supérieur, César-Scipion de Villeneuve, grand doyen de l'église d'Angers et vicaire général de l'évêque de Lorry.

Le confesseur de la communauté ayant été remplacé par un prêtre constitutionnel, les religieuses l'évitèrent avec tant de soin qu'il se retira de lui-même au bout de huit jours. Le prêtre fidèle put alors revenir; mais ce ne devait pas être pour longtemps. Dès le 1er janvier 1792, les bons prêtres furent contraints de se rassembler au chef-lieu du département. Alors le vicaire de Pelletier, assermenté comme lui et qui lui avait succédé dans la cure de Beaufort, employa tous les moyens pour entraîner les hospitalières dans le schisme. Il échoua dans ses efforts vis-à-vis d'elles, dans ses dénonciations à la municipalité, même dans ses plaintes à l'administration départementale; mais il eut la joie de les voir privées de leur aumônier. Toujours promptes à réclamer pour leurs droits, elles redemandèrent celui-ci en invoquant « la liberté des opinions religieuses décrétée par l'Assemblée nationale ». Dans les circonstances, une telle requête ne pouvait réussir; il est probable qu'elles s'en doutaient, mais elles satisfaisaient à un devoir de conscience et rendaient à la religion le service de forcer une fois de plus l'iniquité à se mentir à elle-même. On remarquait déjà, on sait aujourd'hui mieux que jamais ce que signifie le mot de liberté sur cer-

taines lèvres. Pour toute réponse, on leur renvoya le récollet jureur à qui elles avaient une première fois tourné le dos. Elles le laissèrent dans leur église et se retirèrent pour accomplir leurs exercices réguliers, dans une chambre intérieure du couvent. Un prêtre fidèle bénit cet oratoire, puis fut saisi et déporté en Espagne (1).

Privées pendant quelque temps du saint Sacrifice et de la réception des sacrements, les sœurs furent heureuses d'accueillir les prêtres non assermentés qu'elles réussissaient à cacher. Mais enfin ces filles intrépides adressèrent au directoire du département une seconde requête pour avoir officiellement près d'elles un prêtre qu'elles désignaient. Il est aisé de deviner que leur insuccès fut le même que la première fois. Elles réussirent mieux à se défendre d'une élection anti-canonique de supérieure, que tenta de leur imposer la municipalité. Ce ne fut point par ruse comme à La Flèche, mais par un refus net et ferme; elles conservèrent ainsi à leur tête la Mère Ciret, que les républicains craignaient et dont ils n'auraient pas été fâchés de se débarrasser.

Elles se refusèrent aussi à paraître dans leur chœur selon l'usage, lorsque la procession des Rogations visita leur église; elles ne voulurent point, lors de la procession du Saint Sacrement, chanter le motet accoutumé. On les prit individuellement, on obséda la supérieure, on leur promit monts et merveilles, on leur cita l'Évangile et les Pères; enfin on les menaça

(1) C'était Joseph Le Sellier de Montplacé, aumônier des malades de l'hôpital.

de les fouetter publiquement. Cela était arrivé dans d'autres villes. Tout le corps de la Mère Ciret frissonna d'épouvante à cette menace; pour elle et pour ses filles elle redoutait un tel outrage plus que la mort, et comme elle témoignait ses impressions et sa crainte à la Mère de Gargilesse, celle-ci put croire un instant qu'elle allait faiblir; mais une voix intérieure lui dit : « Ne crains rien; elle ne cèdera pas. » En effet, elle tint bon, et l'un des solliciteurs, le curé intrus probablement, se retira en lui disant : « Vous nous faites grand tort. » C'était les encourager. Un autre prêtre infidèle ayant dit à la supérieure : « Crois-tu que pour cela tu serais martyre? » — « Je ne le mérite pas, répondit-elle, mais ce que je souffrirai servira pour l'expiation de mes péchés. » Le sentiment du devoir appuyé sur l'humilité rend invincible.

Avec ces précédents, lorsque la révolution s'était principalement révélée aux religieuses par la haine de la religion et par le schisme, il est aisé de comprendre qu'elles suspectassent le schisme partout. Aussi le serment de liberté-égalité leur sembla-t-il absolument criminel, et elles le refusèrent. Dans la pensée de plusieurs de ceux qui le leur proposaient, il pouvait y avoir une intention mauvaise; l'intrus surtout voulait les faire adhérer à son schisme. D'autres n'y voyaient qu'une formalité après l'accomplissement de laquelle on pourrait les laisser tranquilles. C'était en particulier le sentiment du maire; celui-ci, par affection, tortura longuement la Mère Ciret afin de l'amener à prêter ce serment qui, selon lui, n'avait rien de commun avec la religion; il la

suppliait avec larmes, pour elle, pour ses filles, disant que sans cette concession toute sa bonne volonté ne réussirait pas à les sauver. Jamais, l'admirable Mère l'avoua ensuite, jamais cœur ne fut mis à une épreuve semblable à la sienne. Elle était attendrie de rencontrer en ce magistrat tant d'intérêt pour sa communauté, attristée d'être obligée de s'endurcir et de lui résister.

Le moment où ces supplications avaient lieu avec plus d'instances que jamais, rendait la décision plus pénible et plus solennelle encore. L'hôpital était envahi par environ deux mille hommes. La maison, les jardins, les salles des malades étaient pillés; tout était mis à sac; les sabres, les haches, les broches à rôtir servant de lances, les fusils menaçaient les religieuses au cri de : « Jurez! jurez! » Immobile au milieu du chœur, environnée d'une foule qui ébranlait la voûte de ses vociférations, Jeanne Ciret tenait tête à l'orage. Pressée, poussée, elle résistait toujours sous la menace de la mort. Deux fois un misérable la mit en joue, et fit feu. Protection divine! l'arme rata deux fois; alors le monstre furieux saisit la victime et la lança si rudement contre la muraille qu'elle eût dû périr et que six semaines après elle pouvait à peine se mouvoir. Quel retentissement en un instant pareil, devait avoir dans son âme le cri désespéré du maire, que son attendrissement mettait lui-même en danger : « Je ne puis donc vous sauver la vie! » — « Voici, répondit-elle, l'autel béni de mon premier sacrifice; j'y offrirai celui de ma vie d'aussi bon cœur que j'y fis celui de ma profession. »

Toutes ses filles montrèrent une pareille énergie.

Elles s'efforçaient de se tenir au plus près de leur mère. Frédérique de Gargilesse cherchait à la couvrir de son corps. Un des brigands la souffleta, la menaçant de pire encore, lorsqu'il fut retenu par un homme de cœur qui lui signifia de la laisser (27 août 1792). Beaucoup de ces énergumènes étaient étrangers; leur foule agissait en suivant ses mauvais instincts sans doute, mais suscitée et poussée par une force occulte que l'on n'hésite pas aujourd'hui à nommer. Marie Ropart, sacristine, emportait une de ces petites chapelles de dévotion que les religieuses confectionnent dans leurs moments de loisir; elle lui fut arrachée et brisée sous ses yeux; les sabres allaient lui fendre le crâne, quand une voix cria : « Ne la tuez pas, elle serait trop contente. »

Quelques jours après cette tempête, le pauvre maire, épouvanté des massacres qui avaient eu lieu à Paris et en divers lieux, revint prier encore la supérieure de prêter serment. Il s'était muni, croyait-il, de raisons et d'arguments inéluctables,se promettant bien cette fois un triomphe assuré; mais ce fut lui que Jeanne Ciret ramena aux engagements de son enfance, il eut la bonne foi d'étudier, de s'instruire, reconnut son erreur et redevint ouvertement chrétien. Son serment rétracté, il espéra échapper aux vengeances, se faire oublier et sauver ses jours en s'enfuyant clandestinement à Clisson. Mais la secte a les yeux et la main partout; il fut signalé aux révolutionnaires et massacré dans la rue en haine des sentiments de foi qu'il avait manifestés (1).

(1) Son nom était René Chevais du Plessis.

Huit religieuses furent saisies vers le soir et traînées à l'église de la paroisse, sommées à chaque halte de prononcer le serment; enfin relâchées, elles ne rentrèrent chez elles que pour s'entendre demander par un groupe d'émeutiers le prix de leur journée. « Nous l'avons bien gagnée, disaient-ils, nous aurions pu vous tuer et vous vivez encore. » Jeanne Ciret, disciple obéissante du Rédempteur qui pardonna sur la croix et qui nous a prescrit de rendre le bien pour le mal, leur fit distribuer des restes du pillage ce qui pouvait les contenter.

Nous avons eu à parler déjà des passages successifs dans les contrées de l'Ouest, des armées catholique ou républicaine. Des scènes semblables à celles que nous avons décrites se reproduisirent à Beaufort. Des hussards, au mois de mai, dans une orgie, brûlèrent le mobilier de l'église paroissiale, puis arrachèrent du château dix Vendéens qu'ils massacrèrent. Ceux-ci vendirent chèrement leur vie. Ensuite, exaltés par le vin et par le meurtre, ils vinrent fondre sur l'hôpital, demandant avec impétuosité les Mères Ciret et de Gargilesse. Les religieuses suppliaient leur Mère de ne pas courir au-devant de la mort; mais celle-ci les ayant bénies, alla avec son admirable compagne se présenter aux envahisseurs couverts de sang. Voyant la fatigue peinte sur leur visage, elles leur offrirent avec bonté des rafraîchissements, puis en remarquant un qui portait à la main une affreuse blessure : « Citoyen, lui dit la supérieure, voilà qui demande des soins. Viens que je te panse, pendant qu'on apprêtera le bon repas dont vous avez tous grand besoin. » Une parole douce

apaise la colère, a dit l'écrivain sacré (1). Ainsi fut-il, ces hommes furent tout décontenancés. Ils prirent leur repas de franc appétit en répétant : « Braves femmes! Vraies citoyennes! Qui l'eut cru? » — « Quel malheur si nous t'avions tuée, dit le blessé à la Mère Ciret! — Sans doute, citoyen, c'eût été un malheur, aussi suis-je bien sûre que vous ne nous auriez pas tuées, vous autres hussards, vous nous auriez même défendues. » Ils l'affirmèrent, ce qui sans doute était plus vrai pour le futur que pour le passé.

On apprivoise les tigres, mais rien ne touche le sectaire. La Convention décida (3 octobre 1793) que les femmes attachées aux hôpitaux seraient remplacées par des filles patriotes. Le Comité révolutionnaire d'Angers l'avait devancée d'un mois par une semblable résolution. Les Mères Ciret et de Gargilesse furent arrêtées et enfermées à la prison de la ville. Elles pouvaient compter sur le martyre si l'on n'eût réussi à empêcher qu'elles fussent envoyées à Angers; mais, grâce à l'intervention du chef de bataillon Bardon (2), elles furent retenues à Beaufort, puis relâchées après deux mois de captivité (15 novembre 1793).

Deux mois après elles virent l'hôpital envahi par

(1) *Responsio mollis frangit iram.* Prov., IV, 1.

(2) Nous avons vu ci-dessus ce même Bardon rendre service aux hospitalières de Baugé. L'historien de la Persécution des religieuses de Beaufort lui fait l'honneur d'avoir protégé ces religieuses en cette circonstance. C'était à Baugé qu'il résidait : mais il avait pu être amené à Beaufort pour ses affaires de recrutement au moment opportun. Il aurait donné là une nouvelle preuve de gratitude pour les hospitalières de Saint-Joseph. (*Dictionnaire de Maine-et-Loire.*)

huit brigands qui, en une heure, dévastèrent le tabernacle, profanèrent les saintes hosties, les tableaux, les reliquaires, jetèrent sur un fumier les châsses qui étaient à l'autel et la vraie croix. Des pièces importantes des archives furent détruites. Les religieuses frissonnaient en les entendant rugir des blasphèmes sataniques. C'était la nuit et elles avaient tout à craindre pour elles-mêmes. On soupçonna un prêtre apostat d'avoir été le fauteur de ces violences, dont le but était toujours d'amener les hospitalières à faire le serment ; mais elles furent unanimes à le refuser encore.

Il leur fallut alors quitter le cher asile où Dieu avait joui de les voir vouées à toutes les œuvres de miséricorde. Un commissaire spécial chargé de les faire évacuer fit investir le couvent (14 avril 1794); il leur signifia qu'il allait les conduire au chef-lieu du département pour les livrer à la commission militaire, et, leur laissant à peine le temps de prendre un peu de nourriture, après les avoir fait jeûner jusqu'à quatre heures du soir, il allait les faire partir à pied. Mais les municipaux leur procurèrent des charrettes, et, de crainte qu'on ne les jetât à l'eau, quelques-uns d'entre eux les accompagnèrent jusqu'à Angers. Là, ils obtinrent qu'elles ne fussent pas enfermées dans la prison nationale, d'où l'on ne sortait guère que pour aller à la mort. On les mit au séminaire transformé en maison de détention. Elles s'y trouvèrent en compagnie de beaucoup d'autres religieuses.

Il leur fallut subir les fouilles les plus pénibles, entendre les propos les plus épouvantables, passer par les terreurs les plus affreuses, répondre à un

interrogatoire dont l'issue pouvait être l'échafaud. Elles firent leur préparation à la mort; mais elles « regrettèrent », selon l'expression de l'une d'elles, de se voir retirées de l'autel de l'immolation. Au lieu de les envoyer à la guillotine, on les traduisit en jugement. Toutes celles qui refusèrent le serment furent condamnées à la déportation perpétuelle hors du territoire français (1).

En attendant le départ, elles faisaient en commun, sans distinction d'Ordre, les exercices de piété et récitaient régulièrement l'office. Elles le chantèrent le jour de la Pentecôte, puis firent ensemble une retraite. « L'apostasie, écrit Frédérique de Gargilesse, ayant fait de nos temples des cavernes de voleurs, la persécution fit que le séjour des voleurs devint un temple. » La Mère Ciret promptement appréciée de toutes, était la supérieure unanimement acceptée de cette communauté singulière, composée d'ursulines, de carmélites, de calvairiennes, de visitandines, d'hospitalières, au nombre de cent neuf, dont la gaieté, la cordialité, le calme laissèrent les plus beaux souvenirs dans la ville de leur captivité.

Le jour même où elles célébraient la fête de la Mère Ciret (24 juin 1794), on les fit partir pour Lorient où elles devaient être embarquées pour la Guyane. Un commissaire ayant peine à lire la liste

(1) Une seule hospitalière, a-t-on dit, aurait consenti à prêter le serment; mais il paraît que des parents la firent inscrire sur la liste des assermentées. Elle n'osa, devant la terrible commission, réclamer contre le faux et faire rayer son nom. Ce fut là sa faiblesse qu'elle pleura toute sa vie et qu'elle répara par de grands travaux et de grandes vertus.

d'appel, la sœur Régnier la lut à sa place; à son propre nom elle dit : « C'est moi. » Celles qui descendaient de la ville pour prendre un bateau et se rendre à Nantes par la Loire, étaient au nombre de quatre-vingt-seize, dont dix-huit hospitalières de Beaufort (1). Elles mirent quatre jours pour atteindre Nantes. Pendant les deux jours qu'elles y restèrent elles furent l'objet de la charité des nantais, généreuse quoique entravée par les gardes; mais en même temps en proie à la crainte des bateaux à soupape. Carrier, par bonheur, était absent; on peut présumer que s'il eût été là nos bonnes religieuses auraient pu voir abréger leur voyage.

Le 30 juin, à 10 heures du soir, elles repartirent traînées dans des charrettes à bœufs. Sur les barques de la Loire, elles avaient eu à souffrir beaucoup, entassées dans un espace étroit où tout mouvement leur était impossible; ce fut pire encore dans ces charrettes, où la compression n'était pas moindre et où elles étaient de plus brisées par les cahots. L'église de Savenay fut leur logement le 1er juillet, et elles purent se délasser un peu en se promenant dans le cimetière qui l'entoure. Les habitants s'empressèrent de leur apporter des vivres et du linge; depuis Angers elles n'avaient eu que du pain et de l'eau. Elles se remirent en route le lendemain.

En traversant Pont-Château, elles surent qu'il avait été fait défense à son de tambour de leur procurer

(1) Deux d'entre elles, les sœurs Ropart et Lemaître avaient été oubliées, elles restèrent à la prison d'Angers où elles eurent beaucoup à souffrir.

aucun soulagement. A La Roche-Bernard des soldats les insultèrent, mais la charité des habitants les dédommagea; elle ne put cependant empêcher qu'elles n'eussent pour dormir que le sol nu, comme à Savenay et à Nantes. En descendant de charrette en cette ville, une pauvre sœur souffrante avait peine à marcher; un homme du peuple la soutint et lui dit : « Courage, ma sœur, soyez fidèle jusqu'au bout. » Il fallut à Muzillac coucher dans une église, sur de la paille souillée et pleine de vermine, où l'air était suffocant et empoisonné. On traversa Vannes, où le dénuement des captives excita une pitié générale, puis Auray, puis Landévant où une main inconnue leur offrit un déjeûner composé de pain, beurre, fruits, cidre et vin, qui leur fut servi avec respect par les gardiens eux-mêmes attendris (1). On ne s'arrêta pas à Hennebon. Enfin, le onzième jour de route, on arriva à Lorient (4 juillet). Un soldat angevin, près du pont, reconnut ses compatriotes et se mit à crier : Vivent les Angevines! marque de sympathie qui fut douce à leur cœur en leur rappelant la patrie et en leur prouvant que la foi native pouvait survivre quand même sous le harnais républicain.

Elles furent emmagasinées dans les immenses hangars de la compagnie Indes des, déjà remplis de détenus. Dès lors elles étaient placées sous l'autorité des officiers de marine. Leur sort s'en trouva sensi-

(1) Qui étaient ces gardiens ? Peut-être comme il est arrivé en temps et circonstances semblables, plus d'une fois, les hommes généreux qui avaient garni la table et qui avaient acheté bien cher l'honneur de servir eux-mêmes ceux qui souffraient pour Jésus-Christ.

blement amélioré. La nourriture, sans devenir bonne, était au moins suffisante; mais pour des âmes élevées comme les leurs, c'était un grand soulagement que d'être soustraites aux grossièretés et même objets d'égards ou au moins de commisération.

Pour dormir elles eurent des hamacs et ensuite un lit de sangle pour chacune, avec paillasse, un drap et une couverture.

Les hospitalières eurent bientôt découvert qu'il y avait près d'elles un hôpital; elles s'offrirent à servir les malades, et les autres religieuses des différents Ordres voulurent les seconder. Elles firent l'admiration des marins et des habitants, en exerçant ainsi toutes ensemble et d'un même cœur, les œuvres de charité, puis se retirant à part pour accomplir exactement les obligations spéciales que leur imposaient leurs règles différentes. Pour les âmes qui ont fait de Dieu leur tout, qu'importent les circonstances accidentelles de l'existence? Ce Dieu est partout, elles savent le trouver et le voir, de manière à vivre avec lui et à le servir toujours sans s'inquiéter des conditions matérielles où elles se trouvent. L'homme charnel a tout perdu, lorsqu'il a perdu le bien-être; l'homme spirituel n'a rien perdu, tant qu'il n'a pas perdu Dieu.

Ce calme imperturbable, cette foi vivante, cette insouciance de l'accessoire, cette résignation allant jusqu'à l'oubli d'une situation pénible, menacée d'un dénouement tragique, émouvait profondément la population de Lorient. Elle multipliait les actes de sympathie d'autant plus que l'ordre d'embarquer les détenus était arrivé (26 juillet) et qu'un bruit sinistre

s'était répandu ; le navire, disait-on, ne devait pas les emmener jusqu'en Guyane, mais les laisser couler en mer. La mort de Robespierre arrêta l'exécution de cet ordre barbare, et, vers la fin de l'année, une pétition des bons lorientais obtint la revision du procès des religieuses, qui se termina par une sentence favorable. Le lundi 23 février 1795, les portes de la prison leur furent ouvertes; mais elles durent demeurer internées dans la ville pendant six semaines. Ce ne fut que le 18 mars qu'elles purent reprendre le chemin de leur cher Beaufort. Elles laissaient dans le cimetière breton deux de leurs sœurs dont la faible constitution n'avait pu résister aux privations et aux souffrances (1).

Celles qui avaient survécu, en rentrant à Beaufort au bout d'une année, désireuses de reprendre au plus tôt leurs charitables travaux, ne trouvèrent point une municipalité disposée à les accueillir. Quelques-unes reçurent l'hospitalité que s'empressèrent de leur proposer de chrétiennes familles, d'autres allèrent chercher un abri dans d'autres maisons de l'Institut. Nous avons vu Laval en recevoir neuf, et trois autres trouver asile à Baugé.

Jeanne Ciret demeura chez un parent, non loin de sa maison religieuse, servant de guide et de consolation à celles de ses filles qui étaient restées dans les environs ; vivant en vraie religieuse, s'épuisant en aumônes, et remplissant toute la ville du parfum de ses

(1) C'étaient les sœurs Jeanne du Val, âgée de 50 ans, morte le 15 septembre 1794, et Marie Houssin, âgé de 40 ans, presque révolus, morte le 9 octobre.

vertus. Frédérique de Gargilesse s'était retirée dans le voisinage, chez une famille alliée à la sienne. C'était, comme elle l'écrit : « La petite colonie placée par la Providence comme en sentinelle à la garde des dehors, en attendant qu'il leur fût permis de pénétrer au dedans. »

Remarquable et instructif retour des événements d'ici-bas : ce curé intrus (1) qui avait tant persécuté nos hospitalières, mourait à la Guyane (15 novembre 1798), lorsqu'après avoir échappé à ce triste voyage, elles reprenaient l'espoir de rentrer dans le couvent qu'il avait désolé plus d'une fois. Heureusement, grâce à leur pardon et à leurs prières, sans doute, il s'était réconcilié avec Dieu et avec l'Église, et c'était en qualité de confesseur de la foi qu'il avait subi la déportation.

(1) Dominique-Marie Vergne, né en 1756 à Beaufort et vicaire de Pelletier qui l'avait séduit.

CHAPITRE VI

MAISONS DU MIDI. — Les hospitalières de Nîmes, devant la municipalité. — Marguerite Vincent et l'évêque constitutionnel. — Prêtres fidèles. — Rivières de Theyrargues. — Avignon. — Expulsion. — Trois sœurs se réfugient à Nîmes. — L'Isle ; cinq sœurs restent à l'hôpital. — Moulins. — Refus de serment.

Dans les maisons du Midi la persécution fut la même, les souffrances semblables, grande aussi la fidélité des hospitalières. Les lois républicaines s'étendaient à toute la surface du territoire français; ainsi spolation des biens, interdiction des vœux, obligation de quitter l'habit furent communs aux sœurs de Provence et du Comtat et à celles de l'Anjou et du Maine.

A Nîmes les hospitalières se vêtirent de noir (1). Un récit manuscrit que nous avons sous les yeux, raconte que le serment à la Constitution civile fut proposé aux religieuses; mais M. le chanoine Goiffon, dans son intéressant travail sur les hôpitaux et les œuvres charitables de Nîmes, parle seulement de serment révolutionnaire, ce qui est plus exact, parce qu'on ne voit pas que nulle part le serment condamné

(1) C'était cette même couleur que les autres hospitalières de Saint-Joseph avaient adoptée. Il n'y avait de moins dans le costume que la forme de la robe, la guimpe, la ceinture et le voile.

par Pie VI ait été exigé des religieuses. Ce fut partout le serment de liberté-égalité que l'on demanda à celles qui exerçaient des *fonctions publiques,* en vertu de la loi du 10 août 1792 et du décret du 15 du même mois.

La comparution des hospitalières de Nîmes devant la municipalité est une belle page de leur histoire. Ayant reçu l'ordre de s'y rendre, elles se couvrirent de longs voiles de crêpe, descendant jusqu'aux pieds, et se rangèrent deux à deux. Elles défilèrent ainsi le long des rues, en silence, les yeux baissés. Plusieurs, dans le trajet, passaient devant leurs habitations séculières, et sur le seuil, leurs familles émues attendaient d'elles au moins un regard. Mais elles surent même à travers la ville demeurer religieuses cloîtrées, aucune ne détourna la tête, montrant de cette manière que c'était bien leur volonté qui les attachait à ce cloître prétendu affreux, dont on leur proposait de les délivrer. Elles avaient d'ailleurs besoin de courage et ce n'était pas le moment de l'amollir par un échange de sentiments, fût-il muet, avec des personnes chéries.

Leur angoisse était grande en montant les degrés du prétoire; mais les officiers municipaux ne leur étaient pas hostiles; ils comprirent leur inquiétude et ne les laissèrent pas languir. A peine furent-elles rangées dans la salle, que la parole fut adressée à la supérieure : « Citoyenne, lui dit le premier conseiller, il faut, toi et tes compagnes, que vous prêtiez le serment exigé par la loi. » Aussitôt celle-ci, d'un ton ferme et de manière à être entendue de toute l'assistance, répondit : « Citoyen, depuis que nous avons fait à Dieu le serment de servir ses pauvres souffrants,

il ne nous est plus permis d'en faire d'autres aux hommes; mais, en nous dévouant pour les malades, nous servons aussi la nation; considère-le bien. »

Le conseiller se trouvait embarrassé de cette réponse et cherchait une réplique, lorsqu'un autre municipal prenant un air furibond, lui dit en fixant du regard ses collègues : « Citoyen, puisqu'elles refusent d'obéir à la loi; elles méritent la prison; condamnons-les à une prison perpétuelle dans leur couvent. » — « Oui, répartit l'autre, ainsi elles seront punies, et nous ne nous priverons pas des services qu'elles rendent à nos indigents. » S'adressant alors aux sœurs, il leur dit : « Vous êtes toutes condamnées à une prison perpétuelle; il vous est interdit de chercher sous aucun prétexte à sortir de l'hôpital qui vous est assigné pour lieu de détention; au reste vous y serez soumises à des visites domiciliaires qui nous assureront de vos personnes. » Procès-verbal fut rédigé dans lequel on les constituait prisonnières de la nation, et elles purent se retirer.

Quel soulagement ressentit leur âme, on le comprend. Elles s'en retournèrent à leur prison bien-aimée, dans le même ordre qu'elles étaient venues, rendant grâces à Dieu du fond du cœur d'une issue qui ne pouvait être attribuée qu'à une protection visible de sa bonté. Nous avons dit combien les passions étaient excitées à Nîmes par l'antagonisme des religions, on se rappelle que des collisions avaient eu lieu et que le sang avait largement coulé. Les municipaux appréciaient comme ceux de toutes les autres villes, l'ordre, l'économie, les soins des sœurs; mais qu'il ne s'en levât pas un seul pour critiquer la sen-

tence prononcée et requérir une peine réelle au lieu d'un châtiment apparent et dérisoire, c'est ce qui eût été impossible sans l'intervention de celui qui tient tous les cœurs en sa main. L'instrument dont il se servit fut le conseiller Razoux, qui fit la motion acceptée; il était médecin de la communauté et frère d'une hospitalière, morte en odeur de sainteté. Cette bienheureuse âme, à n'en pas douter, avait plaidé la cause de ses sœurs là-haut.

La supérieure dont on vient d'entendre la magnifique déclaration, était la Mère Marguerite Vincent, femme d'intelligence distinguée et de grande énergie. En toutes circonstances ardues, elle parut telle qu'elle s'était révélée devant la municipalité. Les menaces ne l'épouvantaient pas; elle soutenait ses filles et trouvait des moyens heureux de parer à toutes les difficultés. Elle n'opposait aux fureurs qu'une patience invincible et une douceur inaltérable, aussi dominait-elle sans effort les hommes qui venaient avec intention de nuire et les renvoyait-elle désarmés.

L'évêque constitutionnel, peu de jours après son arrivée à Nîmes, jugea à propos de faire une visite à l'Hôtel-Dieu. Il parcourut les salles et au lieu de consoler les malades par des paroles de foi et d'espérance, il les exhorta à être de bons patriotes. Marguerite Vincent, ne venant pas le saluer, il la fit demander, lui dit qu'il était son légitime évêque, qu'il avait écrit au Pape, pour se mettre en communion avec lui (1), et que par conséquent elle devait le

(1) C'était une prescription de la Constitution civile du clergé. Tit. II, art. 19.

reconnaître en sa qualité : « Nous vous reconnaîtrons, lui répondit-elle, quand vous nous aurez montré la réponse du Pape. » L'intrus sortit très mécontent et sans laisser aucune aumône; il aurait fait des largesses, fit-il dire, n'était l'impertinence des religieuses.

Leur aumônier n'imita pas ses pénitentes; il fit le serment schismatique. Les religieuses n'eurent plus dès lors de rapports avec lui. Cependant de crainte qu'il ne se vengeât, elles évitaient de le blesser. Il eût été vraisemblablement impossible d'échapper à tout froissement si cet état de choses eut duré. Mais de bonne heure, l'église de l'Hôtel-Dieu fut fermée par précaution, pour la soustraire au pillage qui en profanait un grand nombre.

Des prêtres fidèles purent venir consoler les religieuses, en célébrant la sainte messe, les confessant et les prêchant même en certains jours. La plupart des membres de l'administration de l'hôpital, s'étaient éloignés pour échapper aux discussions et aux luttes fratricides qui ensanglantaient le pays, en sorte que les sœurs se trouvaient presque maîtresses, ou au moins jouissaient d'une assez grande liberté. Elles avaient cependant à redouter les visites qui se faisaient à des moments impossibles à prévoir et qui faillirent plusieurs fois surprendre le prêtre à l'autel. On esquivait le danger par des traits admirables de présence d'esprit et d'à-propos, ou par un dévouement qui s'exposait à tout. Une pauvre sœur demeura toute sa vie estropiée par suite de l'effort qu'elle fit pour aider un prêtre fugitif à escalader un toit.

« Que fais-tu là les bras croisés? dit un jour sœur

Vincent devant un visiteur qu'elle accompagnait, à une sorte d'infirmier qui mettait nonchalemment son bonnet de coton; nettoie-moi ce corridor et ce mur couverts de poussière. Que cela soit fait quand je repasserai. » Elle parlait à un prêtre qui achevait de se déguiser et que la subite arrivée de la visite avait déconcerté. Un autre jour on n'avait pas enlevé une statue en marbre de la sainte Vierge d'une chambre du noviciat où la messe se disait ordinairement. Le visiteur entre et saisit cette statue : « C'est un objet d'art, citoyen, la loi défend de les détruire, » s'empresse de lui dire la Mère Vincent. Mais l'action avait été plus prompte que la parole. La statue jetée sur le carreau, avait perdu un fragment du voile de la Mère et un des pieds de l'Enfant. Le mécréant toutefois ne poursuivit pas son œuvre de vandalisme. Par les sœurs la statue fut relevée, les morceaux détachés furent remis à leur place, et maintenant encore elle est vénérée au-dessus de l'hôtel du noviciat. On la porte solennellement aux processions.

Les prêtres non assermentés, travestis en infirmiers passaient dans les salles, y prenaient leur repos, et pouvaient souvent à la dernière heure, donner aux moribonds les consolations et les sacrements de la religion. Le respect que sa foi lui inspirait pour de dignes ministres de Jésus-Christ en butte à la persécution, et la considération du bien qu'elle procurait par eux à ses chers mourants, élevaient l'âme de la Mère Vincent, au-dessus de toute crainte. Dieu bénit son audace, elle n'eût pas la douleur d'en voir un seul ou surpris ou trahi.

Par un étonnant privilège, ou plutôt parce

qu'elles comprirent bien que les lois prohibitives des vœux de religion étaient sans valeur, les hospitalières de Nîmes, continuèrent à recevoir des novices. Dans la lettre circulaire de Marie Achard, décédée le 19 mai 1790, elles s'exprimaient ainsi : « Demandez à Dieu la grâce qu'il donne de bons sujets à notre communauté, puisque sa bonté fait qu'il nous est permis d'en recevoir. Notre maison est des moins nombreuses, n'étant que quatorze sœurs. » Elles étaient treize et deux converses à la scène de la municipalité, depuis elles se recrutèrent malgré les événements, puisque le 12 août 1795, elles étaient dix-huit à prêter le serment de soumission, serment qui n'offrait aucune difficulté et que les prêtres du pays faisaient tous.

En 1793, elles reçurent les Ursulines, chassées de leur monastère. Vers le même temps leur église fut envahie ; le chœur devint un lieu de réunion pour le club ; leur grand parloir servit de salle de scrutin.

Que devint la maison de Rivières de Theyrargues ? Un manuscrit prétend que les sœurs de cette maison, étant peu nombreuses, moururent toutes pendant la Révolution ; un autre dit que leur communauté fut dissoute. Dans ce dernier cas, on est étonné qu'elles ne soient pas revenues à Nîmes, dans leur couvent d'origine, où leurs sœurs surchargées de travail les auraient accueillies avec bonheur. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette fondation périt. Nous aurons plus tard quelques mots à dire des efforts tentés pour la relever.

Avignon passa par le régime le plus dur. Tout le pays troublé dès le commencement de la Révolution

par la question d'annexion à la France le fut ensuite, et longtemps par les compétitions révolutionnaires. Toutes les passions furent déchaînées ; haines locales, haines nationales, haines religieuses prirent à la fois carrière. En parlant d'Avignon, un révolutionnaire a écrit : « Les autorités constituées n'étaient qu'un ramas de brigands (1). » On n'oubliera jamais dans la contrée les immolations accomplies par la commission populaire d'Orange, présidée par Maignet représentant du peuple, prêtre apostat (2).

Avec de tels hommes les hospitalières n'avaient à attendre que l'expulsion ou la mort. Elles furent dispersées, le serment leur fut proposé et elles le refusèrent (3), ce qui fut selon toute apparence, le motif de leur expulsion. L'une d'elles, à cause sans doute d'une manifestation plus énergique de sa foi fut incarcérée, puis rendue à la liberté, et vécut en ville avec la maigre pension qui lui était allouée (4). D'autres se retirèrent dans leurs familles. La Mère Thérasse, supérieure de la communauté à ce moment, fut reçue chez des parents éloignés où elle eut à souffrir et où Dieu la visita par la maladie. La Mère

(1) Prudhomme. *Histoire des crimes commis pendant la révolution française*, VI, p. 167.

(2) En quarante-sept jours elle fit mettre à mort 318 victimes (déposition de Paquet, du 8 décembre 1794, citée par Prudhomme) et même 332, d'après M. de Joannis. (*Le Fédéralisme et la Terreur à L'Isle*, p. 321.)

(3) Circulaire de sœur Roman où on lit : Il fallut céder à la force et se retirer plutôt que de manquer de fidélité à Dieu par le serment qu'on exigeait d'elle (1793).

(4) C'était sœur Catherine Mérande. Sa circulaire dit qu'elle eût préféré être martyre plutôt que d'être parjure à son Dieu.

Roussillon, ancienne supérieure, trouva chez une de ses nièces un cordial abri. La Mère Garet demeura à Avignon d'où elle était originaire et se voua aux œuvres de charité. Catherine Roman, Marie Eyroux et Claudine Ourson se réfugièrent à Nîmes. On lit dans la circulaire de la première « qu'elle fit paraître l'étendue de son courage et de sa fidélité à Dieu à l'époque de la révolution; elle résistait à ses persécuteurs d'une force admirable dans les moments les plus terribles; les plus mauvais traitements ne pouvaient l'arracher d'auprès de ses chers pauvres et de sa précieuse maison. » Claudine Ourson était née à Nîmes; son directeur la sachant de trempe à accepter un complet sacrifice, l'envoya à Avignon, afin qu'elle rompit à la fois avec le monde et avec la famille. Sa courageuse mère loin de chercher à la retenir, la conduisit elle-même dans cette ville éloignée. Bien des mères aujourd'hui se croiraient dénaturées si elles en faisaient autant; mais celle-là était chrétienne et savait ce que c'est que le dépouillement pour Dieu. Par la voie de la persécution Dieu lui rendit sa fille, ou du moins la rapprocha d'elle, comme il avait rendu Isaac au père des croyants, satisfait d'avoir éprouvé sa foi.

Ce que nous apprennent les circulaires peut faire deviner ce que les hospitalières d'Avignon eurent à subir; leurs souffrances, tant qu'elles furent tolérées à l'Hôtel-Dieu, ne furent pas moindres que celles dont nous avons tracé le tableau. Dispersées, elles vécurent cachées et n'offrent rien à l'histoire pendant une éclipse à laquelle elle espérèrent toujours, avec raison, voir succéder une nouvelle ère de travail, de vie fraternelle et de pieux dévouement.

Le couvent de L'Isle fut supprimé en 1792, et les religieuses se dispersèrent comme leurs sœurs d'Avignon. Cinq d'entre elles pourtant obtinrent de rester dans l'hòpital sous l'habit séculier (1). Nous ne voudrions, sans preuves certaines, démentir les éloges que donne à ces cinq religieuses l'auteur qui nous raconte ce fait; il nous paraît évident que le désir de continuer à servir les pauvres les engagea à solliciter l'autorisation de demeurer à l'hôpital. Mais nous ne savons si ce ne fut point au prix du serment que cette autorisation fut achetée; car le désir de rester fidèles à un de leurs vœux, celui qui caractérise particulièrement leur vocation, était le même dans le cœur de toutes les hospitalières de L'Isle et l'on ne voit pas pourquoi les unes auraient obtenu de rester lorsque les autres devaient partir. Il put y avoir de l'illusion; il put arriver aussi que les unes formassent leur conscience d'une façon, tandis que les autres suivaient d'autres conseils.

Le 29 juillet 1794, le comité de surveillance révolutionnaire de L'Isle, annonçait le départ de quarante suspects, de deux prêtres et d'une religieuse hospitalière, Jeanne Bourdelon, destinés à comparaître prochainement devant la terrible Commission populaire. C'était sans doute une des expulsées; nous ignorons quel fut son sort. Une autre hospitalière de L'Isle, la Mère Praticoux, ancienne assistante, s'était retirée dans la ville d'Avignon et y mourut très infirme en 1812.

(1) *Vie de la Mère Vincent*, par un prêtre anonyme. Avignon, 1875.

La chapelle de l'hôpital fut transformée en temple de la raison.

Au début de la révolution, la maison de Moulins était florissante, on y comptait dix-neuf religieuses vocales deux jeunes professes et quatre sœurs converses; elles avaient pour supérieure la Mère Barbe Trochereau (1).

Une affreuse inondation de l'Allier commença pour elles les malheurs. Les eaux montèrent dans quelques parties de l'hôpital jusqu'à dix et onze pieds de hauteur. L'humidité, les émanations fébrifères éprouvèrent toutes les santés. Deux converses moururent les premières, puis trois religieuses, desquelles était la supérieure, les suivirent de près.

Elles trouvèrent d'abord la révolution assez bénigne, dans leur paisible bourbonnais; on ne leur demanda pas ou au moins on n'exigea pas de serment et elles purent rester occupées de leur œuvre jusqu'en 1793. Mais alors elles durent prendre un parti, et, ayant refusé le serment elles furent contraintes de se retirer (2).

L'hôpital fut d'abord confié à un prêtre jureur et marié, puis passa en différentes mains par lesquelles il fut dévasté et ruiné.

Les religieuses expulsées purent se réunir pour tenir une sorte de petit pensionnat. Une de leurs élèves a raconté qu'elles portaient un costume noir,

(1) *Archiv. du département de l'Allier*. Copies dues à l'obligeance de M. le chanoine Javel, aumônier à la Madeleine de Moulins.

(2) Lettre de la Mère Esmelin du 11 novembre 1803. Lettre du préfet de l'Allier à la municipalité de Moulins (1802).

fort simple, qu'elles gardaient ensemble leurs usages religieux, qu'elles se donnaient entre elles le nom de sœur et qu'elles obéissaient à la Mère Esmelin qui remplissait les fonctions de supérieure. C'est ainsi qu'elles passèrent cinq ou six années. Pendant ce temps elles perdirent huit de leurs sœurs.

LIVRE HUITIÈME

APRÈS L'ORAGE

1800-1860

CHAPITRE PREMIER

RENAISSANCE. — Laval : Les hospitalières rentrent dans le grand hôpital. — Élection d'une nouvelle supérieure. — L'Hôtel-Dieu de La Flèche est rétabli dans le couvent de la Visitation. — Marguerite Cristain. — La Mère Chauvelier, supérieure. — Jeanne-Thérèse Thoré. — Baugé ; deux Montréalaises. — Beaufort ; les tourières Manceau et Fléchet. — Rentrée sans concession.

Dès ses débuts le Consulat prit des mesures propres à rassurer les catholiques; les prêtres détenus ou déportés furent rappelés ou relâchés; le serment schismatique fut aboli et remplacé par celui de la soumission aux lois qui n'avait rien d'opposé à la conscience. Peu après, le Concordat vint rendre la liberté à la religion (1801). Aussitôt qu'il fut possible d'y songer, les hospitalières bannies se préoccupèrent des moyens de retourner dans leurs saints asiles, et de reprendre les obligations de leur quatrième vœu.

Les hospitalières de Laval demeuraient parquées dans le petit hôpital Saint-Charles, tandis que leur grand hôpital Saint-Julien était occupé par l'administration militaire. Les administrateurs civils présentèrent, en juin 1796, une requête tendant à obte-

nir qu'on leur restituât le grand hôpital. Une décision du ministre de la guerre, du 1er décembre suivant, supprima l'hôpital militaire et le remit à l'autorité locale. De longs démêlés eurent lieu ensuite entre les deux administrations; elles duraient encore à la fin de 1797. Mais les hospitalières n'avaient pas attendu la clôture des débats pour reprendre le service des malades que l'on recevait à Saint-Julien. Dans ces salles en désordre, avec les subventions insuffisantes d'une administration ruinée, leur présence était une joie et une espérance qui aidait les pauvres à supporter la misère par laquelle ils étaient poursuivis jusque-là. Elles souffraient de leur impuissance; mais l'homme ne vit pas seulement de pain; toute parole sortie de la bouche de Dieu, qui est charité, a une efficacité dont sont dépourvus les secours matériels, même les plus abondants, si cette parole issue du cœur ne les accompagne pas. Le pauvre prenait patience en se voyant aimé.

A la veille de la pacification de l'Ouest, la vénérable Mère Taudon qui avait, avec tant de mérite, conduit la communauté pendant les temps difficiles, lui fut enlevée par la mort (9 décembre 1799). Elle fut la première religieuse, depuis 1792, que le prêtre et les prières liturgiques purent accompagner au cimetière. La Mère Vallée, assistante, reprit le gouvernement provisoire jusqu'à ce qu'une élection régulière pût avoir lieu. Cette élection fut faite neuf mois après, le 3 septembre 1800, sous la présidence de M. Le Balleur, supérieur de la mission de Laval (1),

(1) Mgr de Jouffroy-Gonssans, évêque du Mans, exilé, avait, le

et la Mère Vallée fut confirmée dans la charge pour trois ans. La rentrée de toutes les sœurs dissidentes était opérée au moment de cette élection. M. Le Gallois fit à la communauté un discours pour convaincre toutes les religieuses de la nécessité de ne pas croire que les unes avaient agi plus sagement que les autres, et de s'inspirer d'humilité, laquelle se défie de ses propres lumières, ne juge point et ne condamne point. Il dicta ensuite un acte dans lequel elles promettaient toutes à Dieu de ne s'entr'adresser jamais aucun reproche au sujet du serment, et cet acte fut posé dans le tabernacle, sous le corporal, afin que le ciboire où réside Notre Seigneur fût le sceau inviolable de ce saint engagement.

Le lendemain de l'élection, les officières furent nommées conformément à la règle, et les religieuses reprirent pleinement les exercices prescrits par leurs constitutions. Ce ne fut pas une petite joie pour leurs cœurs de se retrouver ensemble, et de reprendre le genre de vie qu'elles avaient embrassé sur l'appel de Dieu. Les ressources pécunières étaient minimes; on vivait en partie d'aumônes, on s'ingéniait pour trouver quelques ressources dans le travail des mains, mais on se consolait de manquer de beaucoup de choses en voyant que les chers malades aussi, par suite de la détresse ds l'hôpital, devaient accepter bien des privations.

Le mur si rapidement élevé en 1791 pour remplacer la grille du chœur, tomba en 1801, la grille fut

14 janvier 1797, divisé son diocèse en vingt missions pour procurer d'une manière régulière les secours de la religion à ses diocésains, en attendant une complète réorganisation.

rétablie; l'église nettoyée et purifiée, fut rendue au culte. Le 23 novembre les religieuses reprirent le saint habit. Quinze religieuses vocales, en 1802, nommèrent la mère Lasnier comme remplaçante de la mère Vallée dans la supériorité. Celle-ci, à l'âge de soixante-neuf ans, avait terminé sa carrière le 24 mars précédent. Bientôt la divine Providence envoya des recrues et, en 1804, à la demande générale des familles, les religieuses rouvrirent leur pensionnat (1).

Le désordre et le gaspillage complets à l'hôpital de La Flèche, après la sortie des religieuses, avaient été un peu atténués par la rentrée de trois sœurs et de trois converses; mais celles-ci n'étaient pas maîtresses, et les femmes laïques auxquelles elles étaient mélangées ne suivaient guère leurs exemples et leurs avis. C'est pourquoi les administrateurs, dès 1796, firent des tentatives pour ramener les religieuses expulsées qui étaient dans la ville, attendant. Leurs exigences et aussi les scrupules des religieuses ajournèrent l'exécution de leurs communs désirs. Les administrateurs hésitaient à se charger des sœurs, qu'ils trouvaient trop nombreuses et qu'ils savaient sans ressources; imbus des idées nouvelles, ils auraient bien voulu les religieuses, mais sans la communauté, ils prétendaient à certaines ingérences que l'on ne pouvait accepter. Les hospitalières répugnaient à

(1) Laval n'avait alors ni l'établissement de Hautefollis, dirigé par les religieuses des Sacrés-Cœurs et de l'Adoration perpétuelle qui, cependant, n'allaient pas tarder à venir, ni celui des dames du Sacré-Cœur de la Croix, ni les pensionnats de Sainte-Marie et de Saint-Etienne tenus par les sœurs d'Evron. Le pensionnat de Saint-Joseph cessa en 1855.

aller s'établir dans un monastère qui n'était pas à elles, et auraient voulu que celui où on avait transféré l'hôpital fût restitué aux Visitandines pour lesquelles il avait été bâti.

Ce scrupule, inspiré par la plus exquise délicatesse, fut levé par les supérieurs ecclésiastiques, mais d'autres difficultés retardèrent la rentrée jusqu'à la fin de 1802. Les religieuses restées à La Flèche avec la Mère Anne-Julie Marias, supérieure, écrivirent aux sœurs qui se trouvaient à Laval et à Baugé : celles-ci se déclarèrent désireuses et empressées de revenir, et toutes ensemble se rendirent au nouvel hôpital le 8 décembre. Elles avaient eu la douleur de conduire au cimetière public, deux jours auparavant, le corps de la vénérable Mère qui avait préparé leur réunion et que Dieu appela à une joie meilleure, l'union éternelle avec Lui-même dans les splendeurs du paradis. Elles étaient onze; une des sœurs resta à Baugé, une autre demeura en ville et ne revint au bercail que le 18 juillet 1803. Sœur Anne-Philippine Tardy, de la maison de Moulins, vint en 1805 se réunir à ses sœurs de La Flèche.

Les administrateurs ayant entendu dire que les religieuses songeaient à se donner une nouvelle supérieure, prirent, le 9 mars 1803, un arrêté pour déclarer qu'une des sœurs converses, de celles qui s'étaient remises dès le commencement sous leur gouverne, avait toute leur confiance, et pour interdire toute nomination à son préjudice. Mais cette excellente sœur savait très bien qu'elle ne pouvait, d'après les constitutions, exercer l'autorité sur la communauté, elle rit elle-même de l'entreprise des administrateurs, et la

Mère Anne Chauvelier (1) fut canoniquement élue en présence du nouveau curé de La Flèche, délégué par Mgr de Pidoll, évêque du Mans (2). Marguerite Cristain, cette bonne converse qu'on avait voulu élever à une dignité qu'elle ne pouvait accepter, avait pendant longtemps poursuivi avec une ardeur admirable, un retour qui devait la faire déchoir du rang mérité auquel l'avait élevée la confiance des administrateurs. Elle le comprenait et l'acceptait lorsque, dans une lettre suppliante adressée à la Mère Chauvelier qui était alors à Baugé, elle s'exprimait en ces termes : « De grâce, ne refusez pas, regardez le bien de notre maison et soyez persuadée de nos véritables sentiments pour vous, et que dans mon particulier vous trouverez la vraie soumission. » (Janvier 1796.) Et dans une autre lettre, après avoir essayé d'atténuer les difficultés qui s'opposaient à la rentrée des religieuses, elle ajoutait : « Vous trouverez en moi une vraie religieuse remplie de mon simple état, qui malgré mon péché (3) ne l'ai pas perdu de vue... je chérirai mon petit rang de simple sœur. » (12 février 1796.) A d'autres reprises, elle insista toujours avec la même humilité et la même chaleur. Aussi, quand après environ dix ans d'attente, elle vit l'accomplissement de ses longs désirs, elle fut heureuse. Elle

(1) La Mère Chauvelier est une des annalistes de l'Institut. C'est elle-même qui nous instruit de tout ce qui se passa alors, nous l'avons déjà citée.

(2) La Flèche et une grande partie de son arrondissement avait été distraite de l'évêché d'Angers pour être annexée au département de la Sarthe et à l'évêché du Mans.

(3) Son serment rétracté ensuite.

s'employa elle-même à apaiser les administrateurs, puis reprit avec simplicité ses fonctions humbles, sans penser jamais plus aux distinctions dont elle avait été l'objet.

« Dès le commencement, écrit la Mère Chauvelier, nous prîmes la résolution de ne contracter aucune dette, de payer tous les mois les fournisseurs, préférant nous passer du nécessaire s'il le fallait, et nous confiant en la bonté de Dieu, nous lui remîmes le soin de pourvoir à tous nos besoins. Je puis assurer que son secours ne nous a jamais manqué. » Pour se faire accommoder une petite chapelle, avec un autel, des bancs et une grille, elle dépensèrent quinze livres, et leurs moyens, dit l'annaliste, ne leur permettaient pas de faire davantage. Pendant les six premiers mois n'ayant pas ce qu'il fallait pour faire leur cuisine, elles obtinrent des administrateurs de partager le repas des pauvres en payant pension. Des aumônes leur permirent ensuite de préparer à part leur nourriture; la régularité y gagnait, mais non la sensualité, car il n'y avait souvent pour toute la communauté que de la bouillie faite avec un demi-litre de lait. Mais elles étaient réunies et toute peine leur paraissait légère. Elles souffrirent véritablement quand les fièvres putrides et malignes atteignirent quatre de leurs sœurs qui furent en peu de temps aux portes du tombeau. Le Seigneur exauça leurs prières, il en rendit trois à la vie, mais il ravit la Mère Ciette, âme sanctifiée par la contemplation et la souffrance (30 juin 1804).

C'est pendant ce temps de dévouement que vint frapper à la porte du couvent l'admirable boiteuse

Jeanne-Thérèse Thoré. Elle apporta un peu d'aisance à la pauvre maison. On n'a pas oublié le beau trait de dévouement que nous avons raconté. Ce dévouement était ancien chez elle pour toute souffrance ou toute misère. Son père aussi généreux que riche aimait à la laisser distribuer ses aumônes; dès l'âge de dix ans il lui permettait de puiser dans sa bourse pour les malheureux, quoiqu'il remarquât très bien que sa main prenait toujours les pièces blanches de préférence aux gros sous. De bonne heure il lui donna sa dot afin que sa charité put agir librement, et dès lors elle ne ménagea ni ses soins, ni ses veilles, ni sa santé, ni sa fortune. Habile à préparer elle-même les remèdes, elle en distribuait à tous les malades; elle pansait les plaies les plus répugnantes, allait à cheval visiter les pauvres de la campagne, employait ses journées entières à faire le bien.

Un jour elle s'égara dans le labyrinthe des sentiers ombreux, et passant devant une chaumière isolée mit pied à terre pour demander sa route, mais c'était là-même que la divine Providence l'adressait. Elle eût à peine franchi le seuil que dans le demi-jour de cette cabane enfumée, le plus triste spectacle s'offrit à ses yeux. Une pauvre mère amaigrie, mourant d'épuisement et de misère sur un grabat dégarni. et autour d'elle plusieurs enfants affamés lui demandant du pain. D'un regard Jeanne-Thérèse a tout compris, elle console la mère, partage aux enfants les provisions qu'elle avait destinés à d'autres et promet de revenir. Elle revint en effet et la pauvre femme lui confia un souci : « J'ai, dit-elle, une petite récolte à faire, et je ne puis travailler; elle sera per-

due. » — « Oh! non, lui répart sa bienfaitrice, et aussitôt avisant une faucille rouillée pendue à la muraille, elle s'en saisit et s'en va moissonner le petit champ de la veuve. Elle lia elle-même les gerbes, — il n'y en avait pas beaucoup, — puis les rentra sur les indications de la malade, qu'elle assista jusqu'à sa guérison. La reconnaissance de cette femme publia le secret que Jeanne-Thérèse avait soigneusement voilé.

« Combien de victimes a-t-elle arraché à la guillotine? Dieu seul le sait. Naturellement ingénieuse, éloquente, persuasive, elle avait mille adresses pour tromper la malveillance et déjouer les artifices qu'on employait pour surprendre l'innocence et la bonne foi. Combien a-t-elle empêché de sang de couler, en avertissant les uns, cachant les autres ?

« Les méchants avaient conjuré sa perte et mis sa tête à prix, aussi fut-elle obligée de se cacher elle-même, et son père effrayé des dangers qu'elle courait la força de s'expatrier... » Sa charité allait jusqu'à vendre ou donner les vêtements conformes à sa position; elle s'habillait en paysanne, et trouvait en cela à la fois le moyen de faire des bonnes œuvres et celui de les dissimuler.

Jeanne Thoré, réfugiée à Saumur, y avait rencontré pour la maison de La Flèche une autre recrue précieuse aussi, Renée-Victorine Dupin, née à Saint-Lambert-des-Levées. Celle-ci avait été conduite à l'échafaud avec ses quatre sœurs et son père; déjà le sinistre couteau avait immolé ce dernier et le sinistre appel des victimes allait continuer lorsque l'arrivée subite des Vendéens l'interrompit et sauva les enfants

du martyr. Renée Dupin fut un modèle d'obéissance. Elle n'avait jamais appris à peindre; or la sœur La Primaudière qui avait entrepris la restauration d'un tableau, la pria une fois de la suppléer dans son travail. Elle représenta humblement qu'elle n'y entendait rien; mais comme celle qui lui commandait était maîtresse du noviciat, et se borna à lui répliquer : « Je vous en charge, » elle se mit à l'œuvre sur le champ. Une autre religieuse passant lui dit qu'elle allait tout gâter : « Notre Maîtresse connaît mon incapacité, répondit-elle, elle m'a prescrit de faire ce que je fais; n'est-il pas mieux d'obéir que de raisonner! » Elle fut plus tard à son tour une maîtresse des novices remarquable et enfin exerça la supériorité (1).

Les hospitalières de Baugé n'avaient pas à se faire réintégrer dans leur couvent qu'elles n'avaient point quitté. Mais privées de leurs biens comme toutes les autres, elles eurent à souffrir quelque temps en attendant que Dieu leur envoyât des vocations et des dots, et plus tard, permit la réouverture de leur pensionnat. Cette maison de Baugé avait donné asile à deux jeunes filles de Montréal que la conquête anglaise avait rejetées vers la mère patrie. Pour conserver leur foi, qu'ils craignaient de voir compromise sous le gouvernement des vainqueurs, leurs parents s'étaient déterminés à repasser en France et avaient exigé que leurs filles y rentrassent avec eux. Ils ne savaient pas qu'en fuyant l'hérésie, ils venaient s'exposer aux persécutions du schisme et de l'impiété.

(1) Les sœurs Thoré et Dupin moururent à trois jours d'intervalle, les 23 et 26 décembre 1832.

Pouvaient-ils imaginer que la noble France qu'avaient quitté leurs pères pour la servir au loin, serait devenue la France qu'ils retrouvèrent, perdue par le philosophisme et les mauvaises mœurs. Ils rencontrèrent Voltaire, désordre et révolte, lorsqu'ils rêvaient encore Louis XIV, pouvoir et subordination. Leurs filles, les sœurs Marie-Anne Briquet-Lefebvre et Marie-Joseph Héry eurent au moins le bonheur de choisir pour refuge le couvent où l'orage révolutionnaire déploya le moins ses fureurs. Anne Lefebvre n'était encore que postulante lorsqu'elle quitta le Canada, elle fut remarquable par son humilité et par une charité telle que dans les moments de détresse, si fréquents pendant la persécution, elle ne pouvait rien garder pour elle-même et se dépouillait de tout pour ses sœurs (1).

Marie-Joseph Héry, avait déjà pris le voile, lorsque son père l'embarqua sur un navire à bord duquel il avait eu la pensée de ramener toute la colonie des hospitalières de Montréal. Elle aurait voulu rester au milieu des sœurs qui l'avaient accueillie; mais elle dut obéir à son père qui du reste lui permit dès le retour en France, de suivre sa vocation. Elle partagea le sort de ses sœurs de Baugé, fut douze ans assistante et dix-huit ans maîtresse du pensionnat qu'elle sut relever admirablement. Elle eût toujours à lutter contre la vivacité de son caractère; mais les saillies qu'elle ne réussissait pas à arrêter étaient pour elle une occasion de vertu, d'actes d'humilité

(1) Elle mourut à quatre-vingts ans, après cinquante-six ans de profession, en 1825.

et de satisfactions bien méritoires. Éprouvée à la fin par une poignante maladie, elle se montra toujours douce à la douleur et souriante à celles qui la soignaient (1).

La petite colonie qui veillait à la porte de l'hôpital de Beaufort, avait grand désir de voir cette porte se rouvrir pour elle, et ceux qui souffraient par delà ne souhaitaient pas avec moins d'ardeur qu'elle laissât rentrer ces messagères de la charité dont la tendresse et les soins n'avaient point été remplacés près d'eux. Tout le public sentait que les hospitalières eussent été à leur place dans leur couvent, et que c'était bien mal entendre les intérêts de la ville et des pauvres que de les retenir au milieu du monde.

Elles avaient des intelligences dans la place, grâce au dévouement des deux tourières, Marguerite Manceau et Rosalie Fléchet. Au moment où on fit partir les religieuses, ces deux bonnes filles s'entendirent pour empêcher qu'on ne s'emparât de leur couvent. Elles firent valoir pour qu'on les y laissât, qu'elles n'étaient point membres de la communauté, ce qui était vrai parce qu'elles n'avaient point encore prononcé leurs vœux, qu'elles avaient été seulement au service des hospitalières et des pauvres et qu'elles ne demandaient pas mieux que de continuer à s'occuper de ceux-ci. Elles réussirent de la sorte à rester dans la maison, où elles se maintinrent avec adresse comme dans un logement qui leur était dû, à titre d'indem-

(1) Sa mort arriva en 1827, elle était âgée de quatre-vingt-trois ans dont elle avait passé cinquante-sept ans en religion.

nité pour les soins qu'elles donnaient. Elles empêchèrent ainsi toute main mise sur les bâtiments conventuels. Par une tolérance habile, elles y laissèrent seulement établir à titre provisoire une fabrique de salpêtre. Pendant sept ans elles eurent à endurer les plus grandes privations ; mais le moment venu elles pouvaient remettre aux hospitalières leur maison dont elles leur avaient gardé la propriété. C'était un vœu ardent de leur cœur, qu'elles avaient réussi à faire partager autour d'elles, et qui sans doute les portait à solliciter souvent la Mère Ciret de revenir.

Ayant prit conseil (1797), cette prudente religieuse fit près des administrateurs une tentative qui fut favorablement accueillie. Mais leur conseiller avait mis pour condition qu'elles ne prêteraient aucun serment. On ne crut pas pouvoir les exempter de celui de soumission aux lois, et elles se résolurent à ajourner leur rentrée. Tout serment politique épouvantait encore les âmes chrétiennes dans ce pays ; les hospitalières de Beaufort, si particulièrement persécutées à ce sujet, étaient moins que qui que ce soit disposées à rien concéder sur ce point. Bien que le serment de soumission, nous l'avons dit, n'eût rien qui empêchât de le prêter, par défiance toutefois et bien à contre cœur, elles voulurent attendre.

Empressés cependant de ramener leur dévouement auprès des malades pauvres, les administrateurs proposèrent de prendre huit religieuses à titre d'infirmières et avec traitement fixe, ce qui fut accepté, le serment n'étant pas imposé dans ce cas (16 août 1797). Ce ne fut que le 21 mai 1800, que la communauté se trouva officiellement réunie, deux sœurs

venaient se joindre au huit premières et à six autres rappelées le 14 du même mois ; elles étaient douze sœurs de chœur et quatre converses. Le 28 juin 1802, vigile de Saint-Pierre, elles reprirent le saint habit. Quand elles reparurent dans les salles ainsi vêtues, les malades attendris les saluèrent avec une joie expansive. « Bonnes Dames ! bonnes Dames, disaient-ils, vous nous êtes donc enfin rendues ! »

CHAPITRE II

NIMES. — Détresse. — Les avignonnaises s'en retournent. — Les Hospitalières rappelées par l'administration à l'Hôtel-Dieu d'Avignon. — La Mère Roussillon. — Recrues. — L'Isle; essai infructueux. — Restauration par les sœurs d'Avignon; la Mère Vincent.

Dans l'Hôtel-Dieu de Nîmes, les hospitalières gardèrent pendant toute la Révolution cette prison chérie que leur avait infligée la décision de la commune; mais qu'elles avaient auparavant choisie d'elles-mêmes et qu'elles auraient été bien malheureuses de quitter. Ainsi, comme leurs sœurs de Baugé, elles n'eurent pas à revenir.

Mais s'il leur fut permis d'offrir sans interruption à leurs malades les mêmes soins, elles eurent à subir la diminution des ressources matérielles et à gémir pour elles et pour les pauvres des privations qui en furent la suite. L'administrateur Murjas, dont une parente, une sœur peut-être, Rose Murjas, mourut hospitalière de Saint-Joseph, en 1789, avait fait l'avance de 36,000 livres, mais la dépense annuelle de ce grand hôpital était de 50,000 livres. Il fallait que les besoins fussent bien grands et bien avérés pour que, sur la demande qui leur en fut faite par une députation, les deux conventionnels en mission dans

le Midi (1792), accordassent une subvention de 60,000 livres (1).

Lorsque reparurent des temps meilleurs, les sœurs désireuses de rentrer dans l'ordre prescrit par les constitutions, obtinrent la restitution de leurs parloirs et des autres pièces qui leur avaient été ravies. Elles redemandèrent leurs grilles qu'en certains endroits on avait détruites, et on leur apporta celles des Ursulines et des Visitandines, enlevées de leurs monastères au moment où elles en furent chassées.

Le 30 juin 1797, capitulairement assemblées, afin de remercier Dieu à jamais de les avoir protégées, conservées dans leur couvent, maintenues dans les occupations de leur saint Institut, gardées en concorde et union pendant tous les temps mauvais, elles résolurent de chanter chaque samedi soir les litanies de Lorette et le *Sub tuum præsidium*. La Mère Fajon avait alors remplacé la Mère Vincent dans la supériorité. Quelque temps après elles reprirent le saint habit.

Un peu plus tard il leur fallut rendre à Avignon les trois sœurs auxquelles elles donnaient asile. L'administration de cette ville avait fini par se lasser du désordre et du gaspillage laïque, elle avait écrit à la Mère Roussillon pour la prier de revenir à l'Hôtel-Dieu et d'y rappeler ses sœurs. Cette fidèle religieuse, malgré son grand âge, accepta avec empressement la tâche ardue qui lui était proposée (2). Elle fit revenir

(1) Archives de la mairie de Nîmes, citées par M. le chanoine Goiffon.

(2) Elle avait soixante-treize ans; elle mourut à quatre-vingts ans, en 1811.

près d'elle les sœurs dispersées; mais elles ne furent que quatre à rentrer d'abord « non pas dans un couvent, dit sa circulaire, mais dans une remise ouverte de toutes parts ». Trois sœurs s'occupèrent des salles, et Anne Roussillon, élue supérieure, joignit à cette charge celles de dépensière, portière, lingère et de maîtresse des novices, jusqu'à ce qu'une première postulante vint demander son admission, ce qui heureusement ne tarda pas.

Bientôt trois sœurs anciennes vinrent partager le travail de celles qui s'étaient déjà remises à l'œuvre; puis le Seigneur envoya des vocations (1). Des premières, s'offrirent les deux sœurs Suzanne et Thérèse-Rosalie de Loye. Cette dernière, entrée avant la tourmente dans l'Ordre du Saint-Sacrement, avait été empêchée par elle de prononcer ses vœux, et revenait au plus vite se donner à Dieu. Suzanne s'était montrée héroïque pendant les terreurs, affrontant tous les dangers pour rendre service aux victimes de la persécution. Marie-Rose Frizet s'était vouée à la recherche et au soulagement des prêtres cachés; elle les conduisait de nuit auprès de pauvres moribonds qui, sans elle, seraient morts privés de secours spirituels. Elle vint de bonne heure, et ne put encore prononcer les saints engagements qu'en secret, toutes portes closes.

Le couvent des hospitalières étant seul rouvert, vit accourir des âmes ferventes qui, interrompues dans leur noviciat commencé ailleurs, ou expulsées de leurs monastères, aspiraient à reprendre au plus tôt et à

(1) Nous puisons les éléments de ce récit dans les lettres circulaires.

tout prix le joug religieux. C'étaient les deux sœurs Guintrandy. L'une, Sophie, avait fait profession chez les Ursulines, l'autre, Félicité, dans l'Institut de Notre-Dame; expulsées toutes les deux, elles s'étaient retrouvées dans le monde. Quoique l'Esprit divin les eût dirigées par des voies différentes, elles furent heureuses de leur réunion; elles se firent une petite communauté à deux. Leur modestie, leur ferveur, leur vie retirée édifièrent les autres et les gardèrent elles-mêmes contre les dangers du siècle. Demeurées toujours vraies religieuses, elles se hâtèrent de se précipiter dans le premier abri qu'elles virent ouvert. Il en coûta beaucoup pourtant à Félicité pour se plier aux offices d'un Ordre auquel elle n'avait pas été d'abord appelée; mais le bonheur d'être dans un cloître, aidé par une vertueuse énergie, en fit une excellente hospitalière. La suite du récit va nous apprendre ce que devint sa sœur.

Ce fut le couvent d'Avignon qui, finalement et bien tard, releva l'Hôtel-Dieu de L'Isle. Dans l'histoire de cette dernière maison, la période de dix à douze ans qui suivit le rétablissement de la paix est demeurée assez obscure. C'eût été aux cinq religieuses qui étaient restées à l'hôpital de rappeler leurs sœurs dès que le retour de celles-ci fût possible. On ne voit pas qu'elles les aient invitées à revenir. Peut-être, comme nous en avons exprimé la crainte, avaient-elles fait le serment, peut-être avaient-elles pris goût à leur sécularisation, deux causes qui pouvaient les porter à redouter la réunion, et la reprise d'une vie conventuelle et régulière. L'une d'elles, la sœur Caran, se fit, par son dévouement aux malades, un renom populaire

longtemps vivant. Néanmoins l'hôpital se trouvait dans un assez grand désordre lorsqu'une première tentative fut faite pour y ramener les religieuses de Saint-Joseph.

La circulaire de la Mère Marie-Monique Castinel nous apprend que cette sainte hospitalière était de celles qui avaient dû quitter la communauté. Elle était de L'Isle même et ne s'en était pas sans doute beaucoup éloignée. Elle était par conséquent au courant de ce qui se passait à l'Hôtel-Dieu et gémissait en secret de le voir déchoir de l'état florissant où il s'était élevé avant les troubles. En 1813, elle s'adressa à la communauté de Nîmes pour la prier de venir rendre la vie à la chère maison dans laquelle elle avait prononcé ses vœux, et où elle voulait mourir. Sans doute elle avait eu connaissance de quelques paroles échappées aux administrateurs mécontents de voir leur établissement dépérir; et elle s'était flattée qu'à la simple arrivée de ses sœurs les portes de l'Hôtel-Dieu leur seraient rouvertes; peut-être même avait-elle quelque promesse vague des administrateurs. Quoique pauvre de sujets, la Mère Prieuret, supérieure de Nîmes, se laissa tenter par le désir de restaurer une maison de l'Institut; elle se rendit à L'Isle avec trois sœurs. Mais il y eut des obstacles de divers côtés, les infirmières, sœurs ou autres, ne se montrèrent pas disposées à accepter des guides et une règle; les administrateurs, comme il arrive souvent, craignirent peut-être que les religieuses ne prissent trop d'influence. On apprécie les services de celles-ci, on reconnaît que les séculières font moins bien, mais on se croit plus maître de ces dernières.

La Mère Prieuret fit un assez long séjour, s'efforça de tout concilier, et repartit pour Nîmes laissant ses trois compagnes; mais elle fut à peine rentrée chez elle qu'elle les vit revenir, dégoûtées par des difficultés qu'elles n'avaient pas le pouvoir de résoudre et qu'elles ne se sentaient pas le courage de supporter.

Il fallut attendre jusqu'en 1825. La commission administrative, stimulée un peu par la Mère Castinel, s'adressa alors à la communauté d'Avignon. C'était elle qui avait fondé L'Isle, il lui appartenait de le restaurer, elle en accepta la mission devenue alors moins difficile. Toutes les anciennes sœurs avaient disparu, même la sœur Caran qui dut mourir pendant les pourparlers préliminaires. En adressant une allocution de bienvenue aux rénovatrices de l'Hôtel-Dieu, le président de la commission administrative crut en effet remplir un devoir en « rendant hommage à sa mémoire »; avait-il une arrière-pensée en ajoutant qu'il la leur proposait pour modèle? nous n'oserions l'affirmer.

Les sœurs auxquelles il parlait étaient elles-mêmes des modèles; s'il voulut les engager à être bien souples entre les mains de la commission, il savait cependant que les ordres religieux ne se moulent pas sur les exigences diverses de ceux qui les appellent. Il faut les prendre tels qu'ils sont, et comme ils n'agissent qu'en conscience et devant Dieu, il faut compter qu'on s'entendra toujours avec eux tant qu'on ne leur demandera rien que de bien et d'équitable. La commission administrative de L'Isle avait appris à ses dépens que l'on peut se contenter

d'être moins maître lorsqu'on est assuré d'être mieux servi. « Il est difficile, dit l'auteur de la vie d'une des restauratrices, d'imaginer tout ce que les religieuses de Saint-Joseph eurent à souffrir dans leur petite maison qui n'avait alors que les quatre murs (1). Elles trouvèrent un établissement dénué de tout et dans lequel elles n'avaient pas moins à faire que dans une fondation toute nouvelle (2).

Les quatre religieuses choisies pour la restauration de l'Hôtel-Dieu de L'Isle, furent les sœurs Sophie Guintrandy, avec la charge de supérieure, Marie-Thérèse Vincent, Marie-Anne Fontanille et Thérèse Eymond. Elles furent établies solennellement à l'hôpital le 18 août 1825. M. Sollier, vicaire général de Mgr de Mons, archevêque d'Avignon, présidait la cérémonie.

Après l'insuccès du premier essai de restauration, la Mère Castinel, ne pouvant plus souffrir de se voir hors du cloître, était allée à Nîmes, pour se remettre en communauté, mais elle ne put s'y acclimater. Sa santé exigea le retour à l'air natal. Elle fut bien heureuse d'assister à un événement après lequel elle avait tant soupiré, et ses nouvelles sœurs furent bien édifiées en voyant cette vénérable religieuse plus que sexagénaire se remettre sous le joug de l'obéissance avec la simplicité d'un enfant.

Le Seigneur amena du fond de la Picardie, la sainte fille qui devait relever et régénérer la maison de L'Isle, Marie-Thérèse-Antoinette Vincent.

(1) *Vie de la Mère Antoinette Vincent.*

(2) Notes de la Mère Rojou.

Les agitations révolutionnaires avaient mis en rapport la famille Vincent et M. le comte de Causans. Ce dernier dont le château était voisin d'Avignon, ayant su qu'Antoinette désirait embrasser la vie religieuse dans un couvent du midi, offrit à sa mère, devenue veuve, de la recevoir chez lui pour qu'elle fut plus près de sa fille. C'était vers l'Hôtel-Dieu d'Avignon, que celle-ci se sentait dirigée par l'Esprit-Saint.

Avant sa naissance, elle avait été vouée par sa mère à la sainte Vierge; cette pieuse femme demeurait de longues heures en contemplation devant la statue de Marie, vénérée chez les carmélites de Bourg de Marseille (1) et son enfant, venue au jour parut si belle que les voisines disaient : Elle ressemble à la vierge du Carmel.

A l'âge de cinq ans, ayant vu sa mère faire oraison, elle se mettait la tête entre les mains et semblait entendre déjà les colloques du céleste époux. Appelée un jour à ce moment : « Laissez, laissez, dit-elle, ne troublez pas mon oraison. » A peine eût-elle été admise au banquet eucharistique, qu'il fallut lui laisser faire la fréquente communion tant ses désirs étaient ardents. Dès cet âge elle fit le vœu de virginité perpétuelle de l'avis de sa mère et de son directeur. Un jour traversant un cimetière en compagnie de sa mère, elle vit venir à elle un vieillard, triste et vénérable : Voyez ce religieux, dit-elle; sa mère ne vit rien. Plus tard, quand elle se présenta à Avignon,

(1) Maintenant simplement Marseille, lieu de naissance de la Mère Vincent, est un bourg, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Beauvais, département de l'Oise.

le même vieillard se montra à elle, l'encouragea à entrer, et levant les yeux elle vit au-dessus de la porte la statue de saint Joseph, dont l'apparition avait emprunté les traits.

Antoinette avait alors vingt-quatre ans. Jamais la bonne Mère Ourson n'eût une novice plus intelligente, plus docile, plus fervente; on se rappelle encore à Avignon, le noviciat de la Mère Vincent. Elle fit ses vœux le 21 juin 1814. Pendant son noviciat elle avait subi une grave maladie qui la laissa toujours souffrante; mais chez elle comme dans les âmes bien trempées, la débilité du corps ne fit qu'augmenter l'énergie de l'esprit. Nous ne disons rien de sa vie à Avignon. Quand elle eût été envoyée à L'Isle, elle fut l'ouvrière active de la renaissance à laquelle à cause de son grand âge, la supérieure, la Mère Guintrandy, ne pouvait pas beaucoup travailler.

Devenue supérieure en 1831, à l'âge de 42 ans, elle se proposa d'établir sa communauté dans une régularité parfaite. « Notre établissement est petit, disait-elle, rien ne nous empêche de remplir nos devoirs à la lettre, il faut donc que nous soyons des modèles de régularité. » Elle commandait avec fermeté et cependant avec douceur, et donnait en tout l'exemple. Elle avait le don de direction pour ses religieuses; elle était douée d'un immense amour pour les pauvres; elle possédait l'art d'encourager et de consoler les mourants. Lorsque le choléra, en 1835, dépeuplait L'Isle, la Mère Vincent, ne cessait de prier pour obtenir la fin du fléau. Une nuit elle vit la sainte Vierge, couvrant la ville de son manteau et se jetant

à genoux elle se mit à crier : « Miséricorde pour cette ville ! ô Marie, miséricorde ! » Peu de jours après l'affreuse maladie ne sévissait plus.

L'auteur de la vie de la Mère Vincent, la compare plusieurs fois à la bienheureuse Marguerite-Marie, il y a en effet des traits ressemblants entre ces deux belles âmes. Notre Seigneur Jésus, apparut à la sainte hospitalière, la tête couronnée d'épines et tout déchiré des coups de la flagellation : « Voici les plaies que me font les pécheurs, lui dit-il, prie pour ces infortunés qui se perdent et que je veux sauver. » Elle eut aussi part aux douleurs qui éprouvèrent la bienheureuse; la fin de sa vie fut un martyre; le Seigneur semblait l'abandonner; elle ne cessait pas ses protestations d'amour. Le 26 juin 1874, âgée de quatre-vingt-cinq ans, après soixante-deux ans de religion, elle rendit son âme à son Créateur. Aussitôt la voix populaire aurait voulu lui décerner les honneurs qui sont rendus à la sainteté.

CHAPITRE III

MAISONS ÉTEINTES. — Rivières de Theyrargues; faux zèle et insuccès. — Moulins; efforts et persévérance de la Mère Esmelin. — Intervention de la Mère Chauvelier. — L'administration urbaine appelle les Filles de la Charité. — La Mère Esmelin songe à fonder un hôpital libre; les sœurs se retirent dans leurs familles.

Le petit établissement de Rivières de Theyrargues, avait toujours été une fondation sans avenir. Il avait sombré, comme nous l'avons vu dans la tourmente révolutionnaire. Quatre sœurs de Nîmes se mirent en tête de le relever. Nous ignorons leurs noms et les motifs qu'elles se persuadèrent avoir pour cette entreprise. Ce rétablissement fut-il à leurs yeux une revanche de l'insuccès de L'Isle? nos documents sont muets sur ce point. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles agirent en suivant leur esprit propre et malgré l'avis formel du conseil de leur communauté. Elles surent circonvenir les supérieurs majeurs, et, avec leur autorisation passèrent outre aux représentations et à l'opposition de leurs sœurs. Celles-ci ne pouvaient empêcher, surtout sous le nouveau droit tant civil qu'ecclésiastique, que l'ordinaire fit à ses risques et périls, une nouvelle fondation, ni même que, du consentement de ceux-ci, il en prit les sujets dans leur communauté. Il pouvait les dispenser des engagements contractés dans

l'Institut, et les employer ailleurs. Mais la communauté pouvait de son côté, ce qu'elle fit, déclarer que cette fondation s'entreprenait en dehors d'elle et qu'il y aurait rupture entre celles qui iraient s'en occuper et l'Institut de Saint-Joseph. La question avait-elle été exposée à l'évêque sous son véritable aspect? il est permis d'en douter.

Comment arrêter un zèle qui se croit inspiré et qui n'écoute plus les simples règles de l'obéissance et de la défiance de soi? La supérieure de Nîmes, était alors malade, ce fut à l'assistante que fut signifiée la résolution prise. Cette pauvre sœur fut tellement émue en en donnant communication à sa Mère, qu'elle tomba en faiblesse, et mourut peu après des suites de son saisissement. Les quatre restauratrices partirent, bien unanimement décidées à poursuivre leur but, mais ce bel accord dura peu. Bientôt surgirent les divergences d'opinion, la discorde, les querelles, puis la séparation, l'abandon de l'œuvre et vraisemblablement la perte de la vocation. « Grand exemple, écrit la Mère Rojou, qui nous apprend que, sous quelques spécieuses apparences de bien que ce soit, nous ne devons point nous ingérer de nous-mêmes à des œuvres où la volonté de Dieu ne nous appelle pas. »

D'autres causes amenèrent pour la Congrégation la perte de la maison de Moulins, cette maison si chère à tout l'Institut pour avoir été fondée par la Mère de La Ferre et avoir reçu son dernier soupir, cette maison si admirable et si florissante jusqu'à la Révolution. Un préjugé est demeuré dans les traditions de l'Institut; c'est que, les hospitalières de

Moulins auraient négligé de se présenter pour reprendre leurs services à l'hôpital, par suite de quoi l'administration aurait été obligée de les remplacer. Mais nous avons sous les yeux une correspondance qui justifie péremptoirement les religieuses de Saint-Joseph de ce reproche.

Il résulte d'une lettre du préfet de l'Allier, au ministre, écrite au commencement de 1802, que les religieuses expulsées de l'Hôtel-Dieu, en 1793, avaient fait une tentative pour y revenir dès 1798; mais que leur proposition ne fut pas accueillie. La même lettre dit : « Le bruit public a attribué malignement leur remplacement à un refus que dément la démarche faite en 1798, et la disposition où elles ont toujours été et où elles sont encore de se charger de l'Hôtel-Dieu, aux conditions qu'elles l'ont occupé depuis sa fondation jusqu'à 93. » Dans une lettre de novembre, une hospitalière de Moulins, la Mère Esmelin, femme distinguée par sa valeur personnelle et tenant aux familles les mieux placées du pays, s'informe auprès de la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Nîmes, des moyens par lesquels sa communauté a pu rester ou rentrer dans son couvent. Après avoir nommé les sœurs au nombre de onze, qu'elle a près d'elle, elle ajoute : « Toutes ont le plus grand désir de rentrer dans notre saint état et d'en remplir les devoirs. » En 1804, elle se plaint que ses affaires « ne sont guère avancées; » en 1805 elle espère encore : « Notre position, dit-elle, est la même, quelques moments d'espoir que nous voyons, sont sans aucun succès, nous croyons devoir toujours persévérer, espérant qu'un moment heureux luira enfin pour nous. » Plus

tard, — elle y mettait, on le voit, de la tenacité et de la persévérance, — elle dit pourquoi elle cessera enfin de réclamer : « Le croiriez-vous, ma révérende Mère, à l'injustice on a joint la calomnie et on n'a pas rougi, malgré le mémoire que j'avais présenté au préfet pour être envoyé au ministre, d'assurer à des autorités majeures que nous avions refusé de rentrer dans notre maison, d'après cela j'ai cessé toutes poursuites. »

La calomnie a fait son chemin et a obtenu l'honneur immérité d'être innocemment recueillie par la Mère Rojou dans les notes, qu'elle a ajoutées aux notices de la Mère Chauvelier (1). Tout ce que cette vénérable Mère écrit sur Moulins à cette époque est erroné et doit être corrigé par ce que nous écrivons ici.

Mais il y avait à la rentrée des religieuses dans leur Hôtel-Dieu deux obstacles qu'elles ne pouvaient surmonter : leur remplacement décidé et peut-être prématurément opéré par l'administration, et l'impossibilité pour elles de se plier à certaines exigences opposées à leurs constitutions, mais parfaitement acceptables par la famille religieuse qu'on leur substituait.

En justice les hospitalières de Saint-Joseph avaient droit de rentrer dans leurs bâtiments conventuels et dans l'Hôtel-Dieu. Le couvent, on ne l'a pas oublié, avait dû, aux termes de leur contrat avec la ville, être entièrement élevé à leurs frais ; terrains, bâtiments, meubles, elles avaient tout payé ; elles étaient donc

(1) Exemplaire de Laval.

légitimement propriétaires et ne pouvaient être éconduites sans indemnité. Le fait violent qui les avait chassées n'était pas un titre d'acquisition pour la ville. Quant à l'Hôtel-Dieu, elles avaient un traité. La municipalité avait le droit incontestable d'y demander des additions ou des modifications, mais elle eût dû les discuter avec les religieuses. Elle trouva plus simple d'accepter le bénéfice d'un fait accompli et en ce qui concerne le couvent qui se trouvait vide et en ce qui concerne le traité rompu par le même fait révolutionnaire. Elle voulait plus que les hospitalières ne pouvaient lui donner, elle avait raison de le vouloir, mais elle eût dû ce nous semble arriver à son but tout en respectant les droits des religieuses.

La ville voulait que l'Hôtel-Dieu, fondé primitivement pour les femmes, reçut aussi les hommes. A cela les religieuses n'auraient eu rien à opposer au point de vue des constitutions puisque cette maison était seule dans cette situation et que les hommes étaient reçus dans tous les autres hôpitaux de l'Institut. Elles n'auraient pu invoquer que leur traité; mais elles auraient dû céder et en contracter un nouveau. On exigeait que les militaires y fussent aussi admis; cela encore aurait pu passer. Mais on prétendait annexer à l'hôpital l'Œuvre de charité, c'est-à-dire la visite des pauvres et malades à domicile, ce qui ne pouvait évidemment être accepté par une communauté cloîtrée.

Des propositions furent donc faites par la ville de Moulins aux Filles de la Charité, auxquelles leur Institut non seulement permet, mais confie toutes ces œuvres. Le ministre pendant ce temps-là sollicitait

des informations sur les hospitalières de Saint-Joseph, et semblait prendre intérêt à leurs droits. Dès 1800 il avait demandé des renseignements que les administrations locales ne lui firent pas parvenir. Par son ordre le préfet revint à la charge en 1802 (le 7 octobre) laissant percer le désir qu'il fut tenu compte des services rendus.

Mais, avant tous les autres Instituts, les Filles de la Charité, le 16 octobre 1802, obtinrent un arrêté consulaire qui les autorisait à se réunir en Congrégation. Les hospitalières de Saint-Joseph ne furent autorisées que postérieurement, à des dates différentes, à continuer leurs charitables travaux. Pour Nîmes ce fut en 1803; pour Laval en 1805. Le décret impérial reconnaissant officiellement les statuts de toutes les maisons de l'Institut de Saint-Joseph ne fut rendu que le 25 novembre 1810. Chose singulière! Moulins y est énuméré. L'article 1er en effet est ainsi conçu : « Les statuts des hospitalières attachées à l'hôpital civil de Baugé, diocèse d'Angers, lesquelles demeureront annexées au présent décret, sont approuvés, reconnus, et seront obligatoires pour les maisons de La Flèche, Beaufort, Laval, MOULINS, Avignon, Nîmes et L'Isle. » Ainsi le pouvoir central n'écartait pas encore l'idée d'une renaissance possible de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Moulins.

Cependant il y avait depuis cinq ans environ un fait accompli sur lequel il était presque impossible de revenir. Les Filles de la Charité avaient été appelées et fonctionnaient à l'Hôtel-Dieu. La Mère Esmelin avait en vain proposé de diviser l'œuvre hospitalière, ce que semblait imposer, outre les autres motifs,

l'exiguïté des bâtiments de l'ancien hôpital, construit pour une destination plus restreinte que celle dont les administrateurs avaient maintenant le projet. L'hôpital des Frères de Saint-Gilles aurait pu recevoir les hommes et les militaires sous la direction des sœurs de Saint-Vincent de Paul qui de plus auraient rempli l'œuvre extérieure de la visite des pauvres, et les sœurs de Saint-Joseph seraient rentrées purement et simplement dans leur ancien établissement et dans leurs précédentes attributions.

La Mère Chauvelier étendant de La Flèche sa sollicitude sur tout l'Institut avait écrit à la supérieure générale des Filles de la Charité pour la prier de ne pas entraver la rentrée de ses sœurs dans leur ancien établissement. Celle-ci lui répondit le 17 décembre 1804, qu'elle ne cherchait à prendre la place de personne, qu'elle ne pouvait suffire à toutes les demandes et qu'elle était même obligée de se refuser à reprendre des maisons qui avaient autrefois appartenu à sa Congrégation, qu'elle voyait avec plaisir la propagation de l'Institut de Saint-Joseph, et terminait en lui souhaitant les bénédictions de Dieu et en se recommandant aux prières.

Cette bonne supérieure générale cependant ne put sans doute résister aux instances des administrateurs et à de hautes influences; car ses filles durent arriver à Moulins quelques jours après cette lettre ou dans les premiers jours de 1805. La Mère Esmelin écrivait en effet le 30 janvier de cette année : « Il n'a pas été dans les vues de la Providence de nous rendre notre état, » et plus tard : « Je ne puis que gémir sur la perte de notre établissement de Moulins. »

En 1806, elle tenta de fonder un hôpital libre, en partie à ses frais. Dieu lui avait donné une grande fortune. Elle eût la pensée d'acheter un couvent de religieuses de Saint-Bruno. Pour le payer elle pouvait disposer d'une somme d'environ 50,000 francs. Elle comptait ensuite sur le concours de toutes les maisons de l'Institut; par elle-même, croyait-elle, ou par un emprunt qu'elle aurait contracté en l'hypothéquant sur la propriété à acquérir, elle aurait pu compléter le total nécessaire. La nouvelle maison aurait garanti aux prêteuses un intérêt de cinq pour cent jusqu'au remboursement. Toutefois elle ne se dissimulait pas, ce qui n'était que trop vrai, que toutes les maisons étaient dans la gêne; mais elle invoquait le souvenir de la Mère de La Ferre, et disait que si ce dernier moyen ne pouvait réussir elle n'en voyait plus d'autre à employer (1). Cette proposition ne put en venir à l'effet par suite de la détresse de tous les couvents; ils avaient grand'peine à se soutenir eux-mêmes; les religieuses de Moulins âgées et infirmes se retirèrent chez leurs parents.

L'ancienne chapelle subsiste encore, avec son portail en pierres de taille surmonté d'une niche et de la statue de Saint-Joseph tenant l'Enfant-Jésus par la main. Il est muni de ses deux ventaux en vieux chêne; un cancel de menuiserie ouvragé remontant à la même époque ferme le bas de la chapelle (2).

(1) Lettre du 22 septembre 1806. La Mère Esmelin retirée dans sa famille mourut en 1855 peu de mois avant d'avoir atteint sa centième année.

(2) Renseignements dûs à l'obligeance de M. l'abbé Javelle, aumônier de la Madeleine.

CHAPITRE IV

MONTRÉAL SOUS LA DOMINATION ANGLAISE. — Désir de quitter le Canada. — Un évêque catholique est nommé. — Premier centenaire des vœux solennels. — Perte des revenus de France; industries de la Mère Le Pailleur. — Les Mères d'Ailleboust, de Céloron. — Marguerite Allen. — Translation des religieuses défuntes; incendies. — Les revenus de France recouvrés. — Reconstructions. — La Mère Dufresne guérie par M. Olier. — Adèle Coulombe, le Mont-Sainte-Famille.

Montréal tombé sous la domination anglaise, n'eut pas à traverser les terreurs qui désolèrent la mère patrie. Il eut aussi cependant ses épreuves.

Deux sœurs, nous l'avons vu, vinrent se réfugier à Baugé; c'est que de vives craintes existaient au commencement au sujet de la conservation de la foi catholique au Canada. Les traités avaient sauvegardé ses droits; mais qui aurait pu alors en imposer le respect aux vainqueurs? Or, ceux-ci s'établissaient en maîtres. Il leur fallait un prêche; ils ne trouvèrent rien de mieux que de le mettre dans l'église paroissiale; cependant ils cédèrent au sentiment de répulsion unanime de la population, mais ce fut pour venir s'emparer de l'église de l'Hôtel-Dieu. Les religieuses eurent à subir l'erreur s'étalant à la place de la vérité; elles furent témoins des impiétés sacrilègement commises dans le lieu saint; on peut se faire une idée de leur désolation. Mais ce qui y mit le comble, ce fut de voir un moine apostat, après avoir annoncé autre-

fois la parole de Dieu dans cette maison même, y revenir pour blasphémer avec les hérétiques et parodier devant eux les plus saintes cérémonies du catholicisme qu'il avait quitté. Elles eurent la crainte que toutes les communautés d'hommes et de femmes fussent supprimées.

La pensée d'abandonner un pays où elles n'étaient venues que pour propager l'Évangile et de retourner en France s'offrit à leur esprit. C'est alors que Héry prit des mesures pour les transporter toutes gratuitement, mais il n'emmena que sa fille parce que le supérieur du séminaire, Mongolfier, s'opposa fortement à leur départ. Lui-même passa en Angleterre (1763) pour plaider la cause de la religion catholique. Il y eut de grandes difficultés pour le maintien du siège épiscopal; l'on redoutait l'envoi d'un prélat anglican; les hospitalières se résolurent, si cela arrivait, à quitter définitivement le Canada. Mais Dieu veillait sur ce pays, et ne renonçait pas, malgré les apparences, à en faire la France du Nouveau-Monde.

Le secrétaire du dernier évêque de Québec, M. Briand fut sacré pour le remplacer. On peut s'imaginer quelle fut la joie des hospitalières. Par la plume de la sœur d'Ailleboust elles avaient exprimé leurs inquiétudes à leurs sœurs de France, elles leur firent part de leur bonheur. « Nous avons donc un saint prélat, écrivaient-elles, il va sécher les larmes des bons catholiques..... Vous voyez que le bon Dieu a pitié de nous et qu'il veut conserver cette communauté qui nous a coûté tant de peines et de travaux. Il s'est souvenu de nos Mères et de la ferveur avec laquelle ces vraies

hospitalières, dans le dernier siècle, traversèrent les mers et bravèrent les dangers pour venir au milieu des barbares et des sauvages établir une colonie de filles de la sainte et paisible famille de Jésus, Marie, Joseph. Après tant de marques de la protection paternelle de Dieu, j'ai la ferme confiance que cette maison ne sera jamais détruite (1766). »

Quatre ans après elles célébrèrent avec grande piété le premier centenaire de leurs vœux solennels. Elles firent une retraite de dix jours, pendant laquelle plusieurs prédicateurs se firent un bonheur de les évangéliser; le saint Sacrement fut exposé le jour de l'ouverture, le dimanche suivant et le jour de la clôture, 14 octobre 1770. La cérémonie se termina par le chant d'action de grâces, *Te Deum laudamus*. Ce fut une fête pleine de consolation et d'espérance.

Ces joies n'étaient pas cependant sans mélange. Le lieutenant-gouverneur Carleton, en 1768, fit défense de recevoir aucune novice à la profession avant qu'elle eût atteint l'âge de trente ans, et obtenu une autorisation signée de lui. On voyait aussi diminuer le nombre des membres du clergé. Les uns étaient retournés en France, d'autres étaient morts; les vocations ne se produisaient pas. La compagnie de Saint-Sulpice elle-même n'envoyait pas de secours aux prêtres de son séminaire de Montréal; ceux-ci avaient été quarante avant la conquête; vingt-huit étaient restés; mais leur nombre diminuait d'année en année. Cependant Carleton révoqua ses défenses (1770).

A la Mère Catherine Martel avait succédé dans la supériorité la Mère Louise-Gabrielle d'Ailleboust. Son assistante était la sœur d'Agneaux-Douville; la maî-

tresse des novices la sœur Dézery, la dépositaire sœur Le Pailleur. En elles reluisaient le grand esprit et les fortes vertus des temps primitifs de Villemarie. L'énergie qu'il avait fallu aux premières Mères, n'était pas moins indispensable à celles-ci. Pendant les trois premières années de la conquête, elles ne purent vivre que des libéralités que leur firent les prêtres du séminaire. Puis la révolution de 1789 les priva de tous les revenus qui leur venaient des fonds placés en France. Si triste qu'elle fût, la sœur Le Pailleur, qui était chargée des intérêts temporels, en reçut la nouvelle avec sang-froid et résignation. Elle pria, réfléchit, puis au bout de vingt-quatre heures, elle alla frapper à la cellule où la Mère d'Ailleboust, souffrante, était dans son lit. — « Vous êtes bien là, ma chère Mère, lui dit-elle en entrant, et moi je remue ciel et terre. — Qu'y a-t-il donc, demanda la malade? — Vous dites souvent qu'une aune de croix vaut mieux que des milliers de piastres, je crois que vous avez demandé des croix pour nous. — Eh bien? — Eh bien, vous êtes exaucée; mais j'ai moyen, si vous l'approuvez, d'alléger la croix. » Elle lui lut alors la lettre reçue de France et aussitôt lui communiqua son projet. Elle l'avait combiné pendant cinq heures avec sœur Aimable Dézery dont le frère se mettait à la disposition de la communauté. Ce projet était d'établir une boulangerie dont le produit permettrait de vivre en attendant mieux. L'autorisation de l'évêque pour faire cette entreprise commerciale était nécessaire; elle fut donnée; il fallait vivre. Il fallait aussi la bénédiction de Dieu; on résolut que chaque semaine les litanies de la Providence seraient récitées. Bientôt

on vendit chaque jour deux cents pains de six livres, et même trois cents à certains jours; des succursales de distribution furent établies dans les faubourgs. Infatigable, la sœur Le Pailleur se dévouait à ce service, elle le continua pendant trente ans.

D'autres sœurs se piquèrent d'émulation; elles firent divers ouvrages pour les personnes du dehors. Il y en eut qui apprirent à dorer et firent un grand nombre de travaux qui leur étaient rétribués. Une fabrique de cierges fut établie.

Le gouvernement anglais envoyait tous les ans les provisions nécessaires à ses troupes. A l'arrivée des nouvelles on jetait à l'eau tout ce qui restait des anciennes qu'on supposait avariées. Mais il y avait moyen d'en tirer parti. Les employés du gouvernement, à condition que ces rebuts ne fussent pas employés à l'alimentation des religieuses ni des pauvres, consentirent à les abandonner moitié à l'Hôtel-Dieu, moitié à l'Hôpital général, et avec le lard et le beurre, la Mère Le Pailleur fabriqua du savon. Ce fut une bonne ressource pendant huit ans.

Catherine de Céloron, rendit de son côté de grands services. Issue d'une famille distinguée, elle avait été élevée à la fois par sa pieuse mère et par la sainte Mme d'Youville (1). Elle avait répondu aux soins de si dignes institutrices et méprisant tous les succès

(1) Cette veuve, une des illustrations de la colonie française et un des plus remarquables soutiens du catholicisme à la Nouvelle-France, avait été chargée de l'Hôpital général qui dépérissait sous l'administration des frères Charon. Elle avait, au milieu des plus inconcevables traverses, fondé l'Institut des Sœurs de la Charité. Mme de Céloron, veuve aussi, s'était retirée chez elle avec ses deux

qu'elle était assurée de rencontrer dans le monde, s'était dès l'âge de dix-huit ans présentée à l'hôpital. Chez elle l'élégance d'une taille élevée, la remarquable régularité des traits, la finesse du regard, n'étaient que le reflet extérieur d'un esprit extraordinairement vif et solide, non moins que singulièrement cultivé; elle possédait à merveille trois langues : le français sa langue maternelle, l'anglais langue de la conquête, et le latin langue de l'Église. Mais elle sut mieux encore la langue sublime que la sainteté emploie pour parler à Dieu. Dès son noviciat elle se montre humble, mortifiée, obéissante. Dépensière ensuite, elle fit voir sa sollicitude intelligente pour les intérêts de la maison hospitalière, elle déploya toute la charité compatissante de son cœur; assistante, elle sut seconder et remplacer à l'occasion la Mère d'Ailleboust, enfin en 1805, élue supérieure, elle fit preuve d'une grande sagesse et d'une non moins grande habileté dans l'administration temporelle et spirituelle. Elle savait soutenir ses filles dans le bien et dans la ferveur, dans l'activité et dans la régularité, et en même temps les égayer à propos ou les consoler par les saillies de sa douce et spirituelle humeur.

On avait été assez longtemps sans qu'il s'offrît de nouvelles postulantes; ce fut une grande joie pour la Mère de Céloron et pour toute la communauté de voir venir Mlle Allen. C'était une conquête sur le

filles. L'aînée entra chez les sœurs de la Charité, et étant morte peu après très saintement, y fut remplacée par sa mère, femme de la plus haute vertu. La plus jeune, Catherine, celle dont il s'agit ici se donna à l'Institut de Saint-Joseph.

monde et sur l'hérésie à la fois. Miss Allen était née aux États-Unis, dans le Vermont, du général Ethan Allen et de Françoise Montrésor. Non seulement elle était protestante, mais ses lectures l'avaient faite incrédule. Son esprit élevé avait cependant besoin de la vérité et la cherchait. Elle voulut savoir ce que c'était que les catholiques, et sous prétexte d'apprendre la langue française, obtint du docteur Peynamon que sa mère avait épousé en secondes noces, la permission d'aller à Montréal. Avant son départ toutefois on exigea qu'elle se fit baptiser. Agée de vingt et un ans et sans croyance ni consentement à ce qu'on faisait, elle trouva ridicules les cérémonies accomplies par le révérend Barber, ministre presbytérien. Sa tenue et ses ricanements parurent en retour si peu convenables à celui-ci qu'il lui adressa une grave admonition.

A Montréal, les sœurs de la Congrégation de Marie fondée par la sœur Bourgeoys l'accueillirent espérant lui faire quelque bien ; mais elle, très ferme dans son sentiment, manifestait hardiment son incrédulité et donnait bien peu d'espoir de conversion. Un jour, une sœur la pria de porter un vase de fleurs à l'autel où reposait le Saint Sacrement : « Vous ne manquerez pas, lui dit-elle, d'adorer Notre Seigneur. » Bien décidée à n'en rien faire, miss Allen part gaiement, arrive à la balustrade du sanctuaire, ouvre la porte et veut s'acquitter de sa commission. Impossible ! une force invisible l'arrête; elle essaie encore deux fois, et elle sent comme saint Paul qu'il est dur de regimber contre l'aiguillon. Enfin, non pas aveuglée comme l'Apôtre, mais illuminée dans

l'âme, elle voit, elle comprend, elle s'agenouille, elle adore, puis longtemps réfugiée dans l'ombre au bas de l'église elle prie en fondant en larmes. Bientôt elle demande le baptême; on l'admet à la sainte communion et le Seigneur intimement l'appelle à la vie religieuse. Il y eut des difficultés de la part des parents, on la fit revenir dans le Vermont; mais sur sa déclaration nette et péremptoire, sa mère consentit à la ramener à Montréal.

Lorsqu'elle avait douze ans, un vieillard chauve, couvert d'un manteau et portant un bâton à la main l'avait arrachée à un grand péril, réel ou imaginaire, mais qui avait impressionné vivement son esprit. A l'Hôtel-Dieu, au-dessus du maître-autel est un tableau représentant la Sainte-Famille; aussitôt qu'elle eut fixé saint Joseph : « C'est son portrait, dit-elle à sa mère; il est clair que Dieu me veut ici. » La Mère de Céloron après un examen et un délai imposés par la prudence, accepta enfin cette brebis rentrée au bercail et que le Seigneur voulait introduire dans ses celliers (1). Une grande quantité d'Américains accoururent à sa profession, ils furent touchés autant que surpris de ce qu'ils virent et qui leur parut si opposé à ce qu'on leur avait dit des couvents catholiques.

Marguerite Allen fut une religieuse exemplaire. Sa mission spéciale fut de convertir les hérétiques amenés par la maladie à l'Hôtel-Dieu. Ils furent en grand nombre. Quatre dans une même semaine firent abjuration. Jugements impénétrables de Dieu! Elle

(1) *Introduxit me rex in cellaria sua.* Cant., I, 3.

mit une quantité d'âmes dans la voie du salut, et l'on ne voit pas que les Peynamon, pour lesquels certainement elle pria d'une manière spéciale, soient revenus à la vérité.

Elle y ramena le médecin protestant qui assista à sa mort (1). Profondément ému à la vue de cette femme jeune encore qui mourait avec joie, de ces religieuses qui l'entouraient comme les sœurs les plus tendres, de ce prêtre qui prononçait des paroles de ferme espérance et récitait de saintes prières, il tomba à genoux. Il crut ensuite devoir communiquer son impression au public et envoya aux journaux le récit des derniers moments de Marguerite Allen. Après cela il fit ses adieux aux Hospitalières leur disant qu'il ne les reverrait plus que dans l'autre vie, vendit tous ses biens et disparut. Il était allé, pensèrent les religieuses, prendre loin des yeux humains les moyens et la voie pour se trouver au rendez-vous qu'il avait lui-même donné (2).

En 1807, les religieuses avaient aussi obtenu la conversion consolante de leur médecin, le Dr Sym.

(1) Elle avait trente-cinq ans et onze de religion.

(2) On attribua aux premières prières que la sainte âme de Marguerite Allen adressa à Dieu en arrivant au ciel les bénédictions sans pareilles dont fût comblée la famille de ce ministre qu'elle avait tant scandalisé. M. Barber embrassa la vraie foi. Il ne suffit pas à son fils, ministre aussi, et à la digne femme qu'il avait épousée, de se faire catholiques; ils se séparèrent pour entrer dans l'état religieux. Mme Barber fit profession aux Visitandines de Baltimore et M. Barber entra dans la Compagnie de Jésus. Ils avaient cinq enfants; leur fils se fit jésuite comme son père, trois de leurs filles se donnèrent aux Ursulines à Québec, à Boston et aux Trois-Rivières, la quatrième resta avec sa Mère à la Visitation de Baltimore.

Pendant la supériorité de la Mère d'Ailleboust on résolut de transporter les corps des religieuses défuntes, du caveau où elles avaient été inhumées et qui se trouvait rempli, dans un autre caveau sous l'église. Les ossements furent enfermés dans quinze cercueils que les religieuses portèrent elles-mêmes par un long trajet ce qui demanda beaucoup de temps. Elles se rendirent ensuite au réfectoire pour le souper auquel tout émues elles ne purent toucher. Il y avait ensuite à nettoyer tout le parcours suivi pour la cérémonie, car il pleuvait, et beaucoup de boue y avait été apportée. Les sœurs furent bien surprises lorsqu'elles virent le chœur parfaitement propre et sans traces aucunes de leurs passages répétés. La sœur Champain était restée en prières à l'église; elles lui demandèrent qui leur avait rendu ce service. Celle-ci leur répondit qu'elle n'avait vu personne, mais qu'elle avait entendu un frottement léger sur le plancher et qu'elle n'avait pas eu la pensée de regarder ce qui se faisait. On demeura persuadé dans la communauté que les chères âmes des défuntes, satisfaites de l'acte de piété accompli par leurs sœurs envers elles, avaient voulu par cette gracieuseté merveilleuse leur témoigner une fraternelle gratitude.

Un événement d'un autre genre marqua la supériorité de la Mère de Céloron. Quatorze jours après l'élection de cette digne religieuse la foudre mit le feu au clocher de l'hôpital. L'humble Mère déclara tout de suite que c'était un châtiment mérité pour l'avoir élue. C'était simplement une épreuve que le Ciel lui envoyait pour sanctifier les débuts de son gouvernement.

En coupant le campanile et en le poussant à terre on pouvait préserver tous les bâtiments. Des ouvriers montèrent donc sur le toit de l'église et essayèrent de couper les montants de bois qui soutenaient ce campanile. Leurs outils n'eurent aucune prise sur ce bois qui leur sembla plus dur que du métal, en sorte qu'il fut impossible d'arrêter le feu par ce moyen. La providence avait cependant des intentions miséricordieuses, car la croix du clocher tomba dans la cour pleine d'une foule compacte sans tuer ni blesser personne, ce qui parut miraculeux. Il fallait pourtant circonscrire l'incendie au clocher. Un des prêtres du séminaire, M. Thavenet, demanda à la protection d'un saint ce que les moyens ordinaires n'avaient pu obtenir. Jeune et alerte, il monte jusqu'au campanile avec un ruban de saint Amable, et attache ce ruban à l'un des poteaux. Aussitôt la flamme qui se portait vers l'église se fixa au sommet de la flèche, où l'on put enfin réussir à l'éteindre.

Dieu avait voulu limiter l'épreuve et agir de façon qu'on ne put méconnaître sa main. Curieux de se rendre compte de ce qui les avait empêchés d'entamer les ais du clocher, les ouvriers y montèrent le lendemain et reconnurent que ce bois dur comme du fer contre lequel leurs efforts avaient échoué, n'était que de vieux sapin. Deux généreux quêteurs MM. de Beaujeu et Mondelet apportèrent quelques jours après à la Mère de Céloron, deux cents livres sterling, ce qui permit de refaire un clocher plus gracieux que l'ancien, et de plus, de couvrir en ferblanc toute l'église; elle se trouva ainsi garantie contre le feu.

A la mort prédestinée de la Mère de Céloron, la supériorité fut confiée à la Mère Le Pailleur. M. Thavenet sur le point de repasser en France (1815) vint lui offrir de faire toutes les démarches nécessaires pour recouvrer les créances que la révolution avait fait perdre à sa communauté. La diligente Mère, sans prévoir cette offre obligeante, venait de mettre en ordre tous ses papiers et tous ses titres. Elle accueillit avec reconnaissance la proposition si dévouée du bon sulpicien, et celui-ci s'embarqua muni de tous les pouvoirs nécessaires et de toutes les pièces qu'on pouvait lui fournir en Canada. De retour en France, il obtint du supérieur de Saint-Sulpice la permission de se consacrer tout entier à l'œuvre du recouvrement des revenus des hospitalières. Pendant quinze ans il la poursuivit en Angleterre, en France; on priait à Saint-Sulpice, on priait à Montréal; enfin en 1821, M. Thavenet put annoncer que sa tenacité avait triomphé de tous les obstacles, et faire un premier envoi de fonds.

Les religieuses en voyant arriver cette bonne fortune se décidèrent aussitôt à rebâtir et l'hôpital et leur couvent. Après trois incendies, ils étaient en triste état et coûtaient beaucoup en réparations. On commença, comme toujours, par pourvoir aux besoins des pauvres, dont le bâtiment s'acheva en 1826.

L'église fut ensuite réparée, et enfin on s'occupa du logement des religieuses. Il était bien juste qu'un acte conservât pour l'avenir la mémoire du service rendu par M. Thavenet; il fut consigné dans un écrit que toutes ces améliorations lui étaient dues et qu'il avait été un bienfaiteur insigne de la communauté.

Le même mémorial exprimait aussi la gratitude des hospitalières envers la compagnie de Saint-Sulpice tout entière, qui depuis l'origine, en 1659, jusqu'à ce moment n'avait cessé de leur rendre d'importants services. « Nous avons toujours regardé ces ecclésiastiques comme nos Pères, disent en terminant les Religieuses, et nous les regarderons toujours comme tels (1). »

Elles avaient bien raison, car le fondateur même de Saint-Sulpice, le vénérable Olier, qui déjà avait guéri Mlle Mance, devait du haut du ciel obtenir une guérison semblable à l'une d'elles, la Mère Dufresne. Cette religieuse après une grave maladie s'était vue absolument abandonnée des médecins. Elle avait reçu les derniers sacrements et l'on préparait le linge pour l'ensevelir. Une de ses sœurs ayant reçu par hasard un scapulaire fait de morceaux de la soutane de M. Olier conçut tout de suite l'espoir que la malade guérirait par l'application de ce scapulaire. Elle le porta à sœur Dufresne qui ne put même lui répondre. Le lendemain la mourante parla et dit qu'elle n'avait jamais tant souffert, mais qu'elle se sentait un

(1) A cette gratitude, toutes les maisons de France sont heureuses de s'associer, car les rapports cordiaux d'Olier et de la Dauversière continuent toujours entre leurs Instituts. Saint-Sulpice se montre en toute circonstance empressé de rendre service aux hospitalières de Saint-Joseph et celles-ci sont fidèles à lui garder la mémoire du cœur.

En recouvrant leurs fonds français, les religieuses de Montréal voulurent que les maisons de la mère patrie reçussent d'elles de larges aumônes; elles se souvenaient du concours qu'elles en avaient constamment reçu et tinrent fraternellement à ce qu'elles acceptassent une part de leur bonne fortune. Ce fut M. Thavenet lui-même qui leur distribua ces dons en allant les visiter.

peu mieux. Le scapulaire lui fut laissé encore pour la nuit suivante. Mais dès le soir elle put se mouvoir dans son lit et s'y mettre sur son séant. La supérieure entrant alors lui demande comment elle se trouve. « Je suis bien, ma Mère, répondit-elle, le scapulaire de M. Olier m'a guérie. » Elle avait faim et mangea avec appétit; le lendemain elle assista à la messe, puis à l'office; vers neuf heures le médecin vint faire sa visite. « J'allai au-devant de lui, écrit-elle, et je lui dis : « Docteur, je suis bien. » — « Eh ! bien, ma sœur, répondit-il, je serais moins surpris de vous voir morte que de vous voir comme je vous vois. » Une information juridique eût lieu et le coadjuteur termine ainsi sa déclaration: « Ce fait étant regardé par nous comme miraculeux, sans vouloir néanmoins anticiper sur le jugement de l'Église, nous en avons remercié et remercions la divine Providence et désirons qu'on en bénisse le Seigneur qui est toujours admirable dans ses vrais serviteurs. »(13 avril 1847.)

La communauté put bientôt admirer ces merveilles de l'opération divine dans une âme pure et douce comme son nom, qu'il lui envoya au moment où les développements pris par la ville de Montréal allaient amener de grands changements à l'Hôtel-Dieu. Adèle Coulombe était née au diocèse de Trois-Rivières (1835) d'une famille qui avait donné plusieurs membres au clergé. On remarqua en elle dès le plus bas âge d'heureux indices de grandes vertus futures. Elle avait été amenée par ses parents à Montréal où elle perdit son père, âgée de huit ans. Jamais elle n'oublia cependant ses recommandations dernières : « Je vais mourir, mon enfant, lui disait-il, souviens-toi de bien

servir le bon Dieu et de l'aimer de tout ton cœur. Ne cherche pas à paraître; fais tes bonnes œuvres en secret sans jamais songer à plaire au monde; sois fidèle à agir toujours pour Dieu seul. » Ainsi jusqu'à sa dernière heure, ce père chrétien jetait la semence de salut dans l'âme de sa jeune enfant. Elle y germa, le sol était riche, puis elle fut cultivée par les habiles maîtresses de la congrégation de Notre-Dame. Adèle leur fut confiée par sa pieuse mère; elle fit chez elles, avec un sérieux qui fut remarqué de tous, le grand acte de la première communion. Ensuite elle se montra plus que jamais exemplaire et s'efforça de communiquer aux autres l'amour qui portait son cœur vers Dieu. Inscrite au catéchisme de persévérance elle exerça plus largement son zèle apostolique, et répandit autour d'elle un parfum séduisant de vertu, qui, avec sa science plus infuse qu'acquise, la désigna pour la présidence de l'association.

La vocation commença à se faire entendre dès l'âge de onze ans; Adèle avait pitié des pauvres et se sentait heureuse lorsqu'elle pouvait leur rendre quelque service. Un soir, à la suite d'un sermon sur la pureté de la sainte Vierge qui l'avait émue jusqu'aux larmes, elle entendit ou crut entendre, mais perçut nettement le mot : Hôtel-Dieu. Elle fut dès lors fixée. Le 22 octobre 1851, avec l'agrément de sa généreuse mère, elle se présenta au noviciat, âgée de 16 ans.

L'année suivante un magnifique édifice qui avait d'abord servi à un collège d'anabaptistes et occupait un des sites les plus beaux de Montréal passa aux mains des Hospitalières qui y desservirent pendant huit ans un hôpital spécialement affecté aux malades

Irlandais. Elles le nommaient Saint-Patrice. Mais en 1860 elles y furent remplacées par les sœurs de la congrégation de Notre-Dame qui y établirent un magnifique pensionnat. Puis, après une réunion de six mois dans leur ancien Hôtel-Dieu, elles l'abandonnèrent pour aller se fixer toutes ensemble dans le bel hôpital du Mont-Sainte-Famille, immense établissement tout nouvellement construit. Elles ne purent quitter sans grand brisement de cœur et sans larmes cette demeure vénérable où leurs mères avaient montré tant de constance, où tant d'épreuves avaient été subies, où tant de vertus avaient laissé un arome du ciel. Au moins, elles ne voulurent pas se séparer des restes chéris de leurs devancières ; les vivantes ne s'en allèrent qu'en emportant les mortes ; l'évêque et la population leur faisaient cortège. La veille réunies au chœur, les religieuses avaient demandé pardon à Dieu des fautes qu'elles avaient commises dans cette maison sainte, la supérieure, en leur nom, avait fait amende honorable au très Saint-Sacrement, puis chacune s'était retirée silencieuse, baisant ce sol et ces murs sacrés, témoins des faveurs de Dieu pour elles, asile béni où elles avaient rencontré l'époux.

Adèle Coulombe, à peine professe, fut envoyée à Saint-Patrice. Inutile de dire ce qu'avait été le noviciat de cette âme que Dieu conduisait lui-même et qui suivait avec une fidèle ardeur l'impulsion surnaturelle. « Voilà cinquante ans que je suis ici, disait sœur Marcille à la mère de cette enfant, je n'ai pas vu souvent de novice de cette trempe. C'est un ange que le monde n'était pas digne de posséder. » On ne lui ménagea pas les humiliations pour écarter d'une

âme si favorisée les dangers de l'orgueil ; jamais on ne la vit en défaut dans la pratique du renoncement. A Saint-Patrice, sa supérieure la tint sous la même discipline ; elle s'en applaudissait et son union avec le Sauveur devenait de jour en jour plus intime. « Il me semble, disait Adèle, aussi impossible de vivre maintenant sans Jésus qu'il est impossible à mon corps de vivre sans l'air que je respire. » Elle puisa dans cette union les plus vives lumières sur la vie intérieure, et la charité la plus ardente envers les pauvres. Il n'y avait ulcère ou plaie si affreuse qui lui inspirât du dégoût. Elle ne trouvait pas avoir de mérite à les soigner. « Je n'y ai pas de peine, disait-elle, et même, j'aime cela. » Les malades Canadiens ou Irlandais, les protestants même disaient : Voilà la sainte, en la voyant passer. En effet, son cœur était tout en Dieu, son esprit de prière était admirable, elle avait des élans que l'on pourrait comparer à ceux de la séraphique Thérèse. « Quand donc, serez-vous connu, ô Jésus ? s'écriait-elle ; quand donc serez-vous aimé ? Si j'avais mille cœurs je vous les donnerais pour que vous fussiez aimé davantage..... O bon Maître ayez donc pitié de tant d'âmes qui se perdent. O ravissante beauté ! serez-vous toujours méconnue ?..... Que voulez-vous de moi pour fléchir votre courroux ? Je vous ai déjà tout donné, je n'ai plus rien..... Oui, mon Jésus, je vous donne et vous abandonne tout, sans exiger ni paiement, ni récompense, ni intérêt, votre gloire, voilà tout ce que je veux. »

Cette ardente charité ne pouvait se borner aux soins matériels, la guérison spirituelle des malades était ce qui excitait le plus sœur Coulombe. Dieu la

lui accordait souvent et y ajoutait parfois la guérison merveilleuse de la maladie. Un forgeron ayant marché sur un fer rouge, souffrit horriblement pendant plusieurs années de douze plaies qui s'étaient formées à son pied. Il avait été déclaré plusieurs fois incurable par les médecins. Une amputation était nécessaire, et le malheureux, ne voulant pas la subir, vint à Saint-Patrice. « Toutes les fois, témoigne-t-il lui-même, que sœur Coulombe pansait ou brûlait mes plaies j'éprouvais quelque chose qui n'était pas ordinaire; c'était un soulagement particulier, une certaine fraîcheur qui me faisait beaucoup de bien. J'en étais surpris, car ce ne pouvait être l'effet des remèdes; ils me causaient de grandes douleurs quand il arrivait que je fusse soigné par d'autres. » La pieuse sœur lui fit faire une neuvaine à saint Joseph et la fit avec lui. Le huitième jour il se trouva mieux, le quinzième il était guéri. « Et, dit-il, je ne suis pas seulement redevable à cette bonne sœur de ma guérison, je lui dois mon retour à Dieu. »

Une jeune Irlandaise s'était embarquée seule pour Montréal. Tombée malade pendant la traversée elle arriva à l'hôpital, aigrie, mécontente de tout, inabordable. Ce fut un attrait pour sœur Coulombe. Elle la dompta par sa douceur attentive, l'amena à se laisser instruire, la disposa à la première communion. Ensuite elle la rendit patiente, soumise, résignée jusqu'à l'héroïsme. Ses prières parurent si ferventes qu'on en vint à lui recommander des affaires difficiles, la guérison et la conversion des autres malades, par elle on obtenait beaucoup de choses. Elle passait les nuits en oraison, en adoration, en union à Dieu.

Elle ne guérit point; mais elle mourut en prédestinée. « Il n'y a que sœur Coulombe, disaient humblement les hospitalières, qui fasse des merveilles comme celle-là. »

Elle prépara à la première communion un petit garçon de dix ans blessé par une arme à feu; indiscipliné et mutin auparavant, il devint doux et soumis. Le pauvre enfant avait à subir l'amputation de la jambe et ne pouvait s'y résigner; mais quand il eut un peu conversé avec sœur Coulombe. « Je veux bien, dit-il, qu'on me coupe la jambe; je veux bien mourir, si le bon Dieu le veut. » Il demanda sœur Coulombe et son confesseur à ses côtés, et laissa faire le chirurgien. Quelques jours après une hémorrhagie l'emporta, Dieu avait agréé le sacrifice de la jambe et accordé la mort et le Ciel.

Beaucoup d'autres durent au zèle de l'admirable sœur la connaissance de la vérité et la réconciliation avec Dieu. Il y en avait cependant qui résistaient à toutes ses industries, s'en allaient l'âme malade et le corps guéri, ou bien mouraient dans l'erreur ou dans l'endurcissement. Elle était alors inconsolable; elle aurait voulu les reprendre à la mort pour les catéchiser encore et les sauver.

Lorsque la communauté évacua Saint-Patrice, sœur Coulombe rentra à l'ancien hôpital. Elle s'y fatigua beaucoup, particulièrement à faire des emballages lorsqu'il fallut se transporter au Mont-Sainte-Famille. Le Seigneur l'avertissait par de secrets pressentiments, et la phtisie dont elle était atteinte accélérait ses progrès destructeurs; sa sainteté atteignait les plus hauts sommets. Sur son lit de douleur,

on lui conseillait de changer de position : « Non, dit-elle, j'ai remarqué que lorsqu'on peut souffrir sur un côté on ne gagne rien à changer. Souffrir d'un côté ou souffrir de l'autre, qu'est-ce que cela fait ? » Elle refusait tout à la nature, elle se plaisait aux souffrances, elle s'immolait à Dieu et s'entretenait sans cesse avec le céleste Époux. Le soir de sa mort elle eût soif ; son confesseur lui rappela que le Sauveur en croix l'avait soufferte, et dès lors elle n'accepta plus à boire. Peu de temps après elle expira (1).

Elle avait exprimé le désir qu'on ne dise rien d'elle aux sœurs de France ; mais on a écrit sa vie, parce qu'il fallait faire connaître une merveille de la grâce, à la gloire de Dieu, de l'Église catholique et de cette jeune Église si pleine de sève du Canada. Il nous en a coûté, en l'abrégeant de laisser dans l'ombre une grande partie des belles choses qu'elle révèle et qu'on ne saurait lire sans se sentir vivement poussé à devenir meilleur.

Sœur Adèle Coulombe regrettait que les vénérables fondateur et institutrice de la Congrégation de Saint-Joseph ne fussent pas plus honorés (2). « Pour moi, disait-elle, j'ai toujours envers eux une vive confiance et j'ai obtenu une grande faveur par l'intercession de M. de la Dauversière. Pendant mon séjour à Saint-Patrice il m'était venu un mal au genou qui me gênait beaucoup et commençait à m'inquiéter.

(1) Vie d'Adèle Coulombe, religieuse hospitalière de l'Hôtel-Dieu de Montréal, en Canada, 1863. Sa bienheureuse mort était arrivée le 16 avril 1862.

(2) Ils ne peuvent cependant, quant à présent, être l'objet que d'invocations toutes privées.

Je m'adressai à M. de la Dauversière; je fis une neuvaine en son honneur en préparation à l'anniversaire de sa mort. Je fus bien plus mal pendant les neuf jours; mais, à la fin, je fus entièrement guérie et j'en rendis mille grâces à Dieu. » Bien des faits semblables se sont produits depuis plus de deux cents ans; on aurait dû les recueillir, les faire constater, et peut-être ensuite appeler l'attention du Saint-Siège sur ces serviteurs de Dieu. On pourrait espérer qu'ils ne lui paraîtraient pas moins dignes d'honneur que plusieurs de leurs contemporains.

CHAPITRE V

LA FLÈCHE; charité de la Mère Chauvelier. — Catherine de Sarcé — Exhumation. — LAVAL. — La Mère Sophie Rojou. — Accession des chanoinesses d'Ernée à l'Institut de Saint-Joseph. — Conventions. — Inauguration de l'Hôtel-Dieu d'Ernée. — Sœur Sainte-Claire-Etiennette Goyet, dite sœur Eulalie.

Le cœur large et compatissant de la Mère Chauvelier ne put savoir qu'un grand nombre de religieuses des autres Ordres, n'ayant pas eu comme les hospitalières le bonheur de pouvoir se remettre en communauté, demeuraient au milieu du monde. Elle jugeait par ce qu'elle avait elle-même éprouvé de la tristesse de ces âmes obligées de vivre hors de leur élement. Aussi, à peine fut-elle élevée à la supériorité, qu'elle se fit autoriser par l'évêque à recevoir dans son couvent les religieuses qui voudraient s'y réfugier. Bientôt elle y vit des religieuses de Notre-Dame, des ursulines, des fontevristes, des cordelières, des bénédictines; mais ce fut surtout aux visitandines qu'elle offrit avec empressement un asile. Habitant leur couvent, il lui semblait que les recueillir était leur faire une sorte de restitution. Toutes ensemble suivaient les exercices réguliers de la maison, puis chacune s'acquittait de ses observances particulières. La pauvreté était pratiquée par elles avec une touchante exactitude, elles remettaient scrupuleusement les petites ressources qu'elles pouvaient avoir entre les mains de la supérieure.

Celle-ci trouvait le moyen de soutenir cette dépense dans les libéralités qui lui étaient faites principalement par Thérèse Thoré et Marie-Catherine de Sarcé. Cette dernière était entrée en 1805 comme pensionnaire afin d'essayer si elle pourrait supporter la vie religieuse. Elle s'était usée pendant la période révolutionnaire à soutenir, cacher et faire évader ses frères, à consoler et soigner sa mère, veuve et souffrante, qu'elle perdit enfin, à lutter contre les spoliateurs pour conserver les biens de sa famille, ce qu'elle réussit à obtenir. Devenue libre, et après avoir fait bonne part de la fortune à ses frères, elle était venue à l'hôpital avec un revenu qui bien que minime était un trésor pour la maison. Elle fit profession en 1811, âgée de trente-neuf ans, servit pendant huit ans les pauvres sans faire attention à elle-même, et mourut épuisée en remerciant les sœurs d'avoir eu la charité de la recevoir.

Un devoir de pitié filiale et fraternelle s'offrit à remplir au commencement de 1809. La municipalité de La Flèche voulait disposer de l'ancien couvent et Hôpital où était né l'Institut. Or les caveaux de la chapelle contenaient les restes du vénérable Jérôme Le Royer, fondateur, et ceux de beaucoup de bienfaiteurs et de religieuses. Il fallait les enlever à la profanation ou à un transport au cimetière qui les auraient confondus avec des sépultures étrangères. La permission de fouiller les caveaux fut facilement obtenue. Malheureusement le premier caveau, situé sous le sanctuaire, avait été violé dans les mauvais jours. Les os de Le Royer avaient été retirés de sa bière de plomb et enfouis à peu de profondeur; on

reconnut cependant sa tête encore toute couverte de cheveux. Il est bien regrettable qu'on ne l'ait pas mise à part. On réunit dans un même cercueil les ossements relevés dans ce caveau. L'autre était celui où avaient été inhumées les religieuses. Là était le corps de l'illustre Lézine Berault des Essarts. Une croix de marbre noir portait son nom et son épitaphe en lettres d'or. On ne mit pas non plus ses restes dans une caisse distincte. Tous les ossements trouvés dans ce second caveau furent déposés ensemble dans un grand cercueil. Les religieuses attendaient à l'hôpital nouveau ce trésor que l'ancien leur restituait et qui leur fut amené en solennelle cérémonie par le clergé suivi d'une foule d'habitants. Elles chantèrent un grand service et les deux bières furent enterrées dans l'enclos particulier des hospitalières (1).

Laval reçut de son côté la bénédiction de l'ac-

(1) En 1838, une seconde exhumation eut lieu. Ces ossements furent placés dans le chœur de la nouvelle chapelle des deux côtés de la grille, au-dessous de deux plaques en marbre noir. Sur celle de droite est écrit :

« Ici ont été déposés, le 15 mars 1838, les restes vénérables de messire Jérôme Le Royer de la Dauversière, notre instituteur et de six de nos fondateurs, bienfaiteurs ou amis, exhumés du caveau funéraire, sous l'église de notre ancienne maison, le 3 mars 1809, et aussi ceux de M. l'abbé Chauvelier, notre aumônier, décédé le 12 novembre 1831, bienfaiteur et réparateur de cette maison après la Révolution. »

Sur la plaque de gauche on lit :

« Ici ont été déposés, le 15 mai 1838, les restes vénérés de la R. Mère des Essarts et de nos mères et sœurs décédées dans notre ancienne maison, exhumés du caveau funéraire, le 3 mars 1809 ; et aussi ceux de notre R. Mère Chauvelier, décédée le 14 septembre 1823, après avoir rétabli cette maison en 1802.

croissement de la famille, par l'arrivée d'excellents sujets. Sœur Françoise Maret était entrée dès 1801, malgré les préventions qu'on avait voulu lui inspirer contre cette communauté à cause de l'affaire du serment. Elle reconnut que ceux qui tâchaient de l'arrêter étaient animés par la passion politique bien plus que par la conscience chrétienne, et elle trouva le bonheur au milieu des excellentes mères entre lesquelles régnaient la paix, l'union et la régularité. L'année suivante se présenta Sophie Rojou qui fut l'âme de la renaissance; plus tard vint Joséphe Letourneurs (1819) qui pendant vingt-trois ans, gouverna alternativement avec elle, ensuite Caroline-Antoinette Georges, âme céleste qui ne fut que montrée au cloître et s'envola au séjour des anges à vingt-trois ans (1).

Sophie Rojou avait reçu une éducation très soignée. Entraînée par les événements avec sa famille d'abord au Mans, puis à Paris, elle revint ensuite près de Laval, chez un oncle, curé d'une petite paroisse. Dans cette solitude et avec les conseils de son digne parent, elle étudia plus à fond, comprit et aima les vérités religieuses. Elle voulait dès seize ans se donner à Dieu chez les hospitalières, mais on la retint un an dans le monde. Revenue après cette épreuve elle fut l'exemple du noviciat et commença à exercer cette influence muette que l'on subissait sans s'en douter. Elle voyait si juste, et agissait si bien que l'on croyait ne pouvoir se tromper en marchant sur ses

(1) Elle était nièce de l'évêque de Boston, l'illustre de Cheverus qui mourut archevêque de Bordeaux et cardinal. Il était né à Mayenne qui lui a élevé une statue.

traces quand elle n'était encore que jeune religieuse, en suivant sa direction quand elle eut été revêtue de l'autorité. C'est en 1818 qu'il lui fallut prendre la charge de supérieure, et bientôt après, elle eut à traiter une affaire d'une très haute importance pour l'Institut.

Il y avait à Ernée, petite ville de cinq mille âmes, à huit lieues de Laval, des chanoinesses de Saint-Augustin vivant d'après un Institut particulier qui existait dans le diocèse de Coutances. Elles n'avaient point d'approbation du Siège apostolique et étaient soumises aux Ordinaires diocésains. Depuis deux cents ans environ, elles desservaient l'hôpital d'Ernée. La Révolution leur avait été très dure. Elles avaient été dispersées; les coups de sabre marqués sur les escaliers et sur les boiseries des salles communes, indiquent encore avec quelle rage l'hôpital avait été envahi.

Au moment où elles auraient pu songer à se réunir, elle se trouvaient presques toutes âgées et réduites d'ailleurs à un petit nombre dans lequel la mort faisait des brèches fréquentes. L'une d'elles cependant, nommée au monde Marie Fortin et en religion sœur Sainte-Claire, ne désespéra pas de relever sa communauté. Elle retourna à l'hôpital appelée par les administrateurs, obtint la rentrée de quelques-unes de ses sœurs, et procéda avec elles à l'élection d'une supérieure ; ce fut sœur Sainte-Reine de la Corbière. Plusieurs sujets se présentèrent dont les dots furent promises par des personnes bienfaisantes. Mais il n'y avait plus que trois sœurs vocales pouvant régulièrement exercer les offices.

Dans cette détresse sœur Sainte-Claire s'adressa aux supérieurs ecclésiastiques; ils se firent renseigner et on leur confirma l'état plus que précaire dans lequel se trouvaient les chanoinesses. Il n'y avait pour sauver la maison, disaient les prêtres chargés de l'enquête, qu'un seul moyen, c'était d'appeler au secours quelques religieuses d'un autre couvent de chanoinesses de Saint-Augustin. Mais toutes les communautés, à ce moment, se voyaient dans un état presque semblable, reprenant vie à grand'peine, et ne pouvaient s'appauvrir en se privant d'un certain nombre de sujets. Sœur Sainte-Claire songea à recourir aux religieuses de Saint-Joseph de Laval hospitalières aussi et suivant aussi la règle de Saint-Augustin. La pénurie de sujets était moins grande de ce côté; mais c'était une autre congrégation et il était impossible de constituer une communauté mi-partie, suivant parallèlement des usages divers. Sœur Sainte-Claire le sentit et s'assura du consentement de plusieurs de ses sœurs à un changement d'Institut, si elles ne pouvaient autrement demeurer fidèles à leurs engagements envers Dieu et envers les pauvres.

L'idée d'une fusion dans l'Institut de Saint-Joseph fut agréée par l'autorité épiscopale (1) qui engagea les sœurs d'Ernée à entrer en pourpalers avec celles de Laval. La conduite de la Mère de la Corbière, sœur Sainte-Reine, montra que cette décision ne lui agréait pas beaucoup, néanmoins elle écrivit à la Mère

(1) A cause du grand âge de Mgr de Pidoll, évêque du Mans, elle était exercée par son grand vicaire, M. Duperrier, quoique celui-ci fut nommé à l'évêché de Tulle.

Rojou dans le sens qui lui était indiqué. Elle le fit laconiquement et seulement en son nom, de manière que sa démarche ne sembla pas suffisante à la supérieure de Laval. Celle-ci, écrivit à l'évêché du Mans : elle n'avait de sujets que le nombre nécessaire pour sa propre maison, une adhésion des religieuses d'Ernée est indispensable; il faut une fusion complète, sans restriction et sans réserve, dans l'Institut de Saint-Joseph; il faut que la supériorité soit exercée par une des sœurs de Laval; quelle sera la position de la supérieure démissionnaire? il sera requis que toutes les chanoinesses fassent un nouveau noviciat et une nouvelle profession; l'assentiment des administrateurs et un traité en règle sont indispensables. Tout en reconnaissant l'à-propos des préoccupations de la Mère Rojou, le grand vicaire insista pour un arrangement et chargea le confesseur des Sœurs de Saint-Joseph, M. Cormier de la Potinière, prêtre chapelain de S. A. R. Monsieur frère du roi, de se rendre à Ernée pour faire une enquête. (3 mars 1819.)

Celui-ci devait traiter avec les chanoinesses les questions ci-dessus, et avec les administrateurs, discuter les bases d'une convention. Le terrain de l'hôpital d'Ernée n'était pas enclos, l'on demandait qu'ils s'obligeassent à l'enceindre d'un mur de dix pieds de haut; on fixait la situation du chapelain, la manière de gérer les fonds remis pour la dépense des malades et d'en rendre compte, le droit de choisir et de congédier les serviteurs et servantes.

Les sœurs d'Ernée, par une lettre du 10 mars, sollicitèrent l'affiliation pure et simple à l'Institut de Saint-Joseph, promettant de garder fidèlement les

statuts, constitutions et observances usitées, conformément aux livres des Constitutions, Coutumier et Cérémonial qui leur ont été communiqués. Elles ajoutent que quant à leurs engagements précédents, elles en ont été relevées par les supérieurs ecclésiastiques, qui sont du reste les mêmes auxquels les religieuses de Laval sont soumises, et qui se sont prononcés en faveur de la fusion. Toutes les sœurs signèrent cette demande et protestation, moins la supérieure, sœur Sainte-Reine, et sœur Saint-Jean qui réservait son adhésion.

De son côté la commission administrative accéda à tout ce qui était demandé. Elle n'avait pas les fonds nécessaires pour faire la clôture; mais elle ouvrit immédiatement une souscription pour cet objet, et s'obligea à y consacrer chaque année trois cents francs de sesre venus jusqu'à entier achèvement. (12 avril 1819.)

La réponse aux religieuses d'Ernée fut délibérée en chapitre à Laval, le 30 avril. On accorda l'affiliation en représentant encore une fois qu'elle devra être complète et absolue au point que si une religieuse d'Ernée ne voulait pas s'astreindre à la pratique exacte de la règle et à la soumission à la supérieure elle ne pourrait demeurer dans la maison. On accorda à sœur Sainte-Reine et à sœur Saint-Jean de rester avec la communauté à cause de leur grand âge, quoique non affiliées; mais elles observeront la règle de Saint-Augustin, se conformeront aux observances du jour et seront soumises à la direction de la supérieure. Elles n'auront voix ni active ni passive. Les jeunes sœurs resteront quatre ans au noviciat, dont trois

ans après leur profession. Il est accordé à sœur Sainte-Claire dispense de ce noviciat; elle-même déclarera quand elle croira avoir acquis une connaissance assez parfaite de ses nouveaux devoirs, et jouira immédiatement de tous les privilèges des sœurs vocales. La communauté de Laval, se réserve de prendre à Ernée deux ou trois sujets pour remplacer ceux qu'elle prête. Les ex-chanoinesses quitteront le nom qu'elles avaient reçu en religion pour reprendre leur nom de famille, selon l'usage de l'Institut de Saint-Joseph.

Sous la conduite de M. Cormier la Mère Rojou avec les sœurs Paré et Mautouchet, se rendit à Ernée le 3 mai ; elle eut bientôt gagné l'affection de ses nouvelles sœurs. Le 9 mai, elle signa avec les administrateurs un traité détaillé. La sœur Saint-Jean qui s'était réservée jusque-là demanda l'affiliation, et la mère Sainte-Reine se retira. A l'âge de soixante-onze ans, il lui eut été pénible et peut-être impossible de recommencer une vie religieuse; elle alla demeurer en ville. Tous les actes nécessaires furent passés en forme devant notaire (17 mai) approuvés par la communauté le 20 mai, et le 24 mai, revêtus de la sanction de l'évêque du Mans (1).

Le 2 juin se fit à Laval l'élection d'une supérieure pour Ernée. On y eût bien désiré la Mère Rojou, et M. Cormier la croyait éminemment propre à donner une bonne et puissante impulsion à la maison nouvelle. Mais il n'y avait que huit mois que Laval l'avait élue, et Laval n'eût pas le courage d'en faire le sacri-

(1) L'acte d'affiliation est du 18 mai et son approbation par l'évêque du 24 mai, comme pour les autres actes.

fice. Les suffrages se portèrent sur la Mère Paré (1) à laquelle on donna pour compagnes les mères Maret en qualité d'hospitalière, et de Baglion comme dépositaire (2). Elles se rendirent à Ernée le 4 juin, conduites par M. Cormier et la Mère Rojou. On fixa au 11 juin suivant la cérémonie de l'inauguration solennelle.

M. Cormier, délégué de l'évêque, se rendit à l'église de l'Hôtel-Dieu où le maire et les administrateurs l'attendaient. En leur présence il fit donner lecture de ses pouvoirs, mit les hospitalières venues de Laval en possession actuelle et réelle de la maison et communauté, et confirma la Mère Paré en qualité de supérieure. Il dispensa ensuite les chanoinesses de toutes les obligations de leurs anciennes règles et les soumit à celles de l'Institut de Saint-Joseph. Après le chant du *Veni Creator*, il commença la sainte Messe, et, à l'évangile, fit un sermon dans lequel il présenta, « avec les ménagements et la décence exigés par la prudence » l'historique de tout ce qui s'était fait, exhorta les nouvelles novices à se pénétrer de l'esprit religieux, bénit Dieu d'avoir rajeuni une maison qui était menacée de périr, recommanda une union cordiale et perpétuelle avec la communauté de Laval qui rendait ce grand service, félicita les membres de la commission administrative, puis acheva le

(1) Elle était de la famille de l'illustre Ambroise Paré, créateur de la chirurgie moderne, médecin des rois Charles IX, Henri III, etc., né à Laval, en 1509.

(2) La Mère de Baglion descendait de la famille italienne Baglioni, connue depuis le XIIe siècle et dont une branche vint s'établir dans le Bas-Maine au commencement du XVe.

Saint Sacrifice et termina la cérémonie par le chant du *Te Deum.*

Sœur Marie Fortin, autrefois sœur Sainte-Claire, fit ses vœux le 22 janvier 1820, et fut nommée assistante malgré ses instances pour n'être point distinguée de ses anciennes compagnes. Celles-ci prononcèrent leur engagement au temps fixé, et l'on avança la sortie du noviciat pour quatre d'entre elles, plus âgées. La régularité et la ferveur s'établirent dans la communauté renouvelée; des sujets se présentèrent et furent admis; Dieu fut aimé et les pauvres furent assistés et servis dans cet hôpital dont l'accession à l'Institut de Saint-Joseph, consola un peu les autres maisons de la perte de celles qui n'avaient pu se relever.

La Providence permit que Laval ne se sentit point appauvri par le concours qu'il prêta à la résurrection d'Ernée. L'année 1819 amena quatre postulantes qui devinrent d'excellentes religieuses. La Mère Rojou et la Mère Letourneurs en alternant dans les charges de supérieure et de maîtresse des novices réparèrent les brèches faites par la révolution tant au spirituel qu'au temporel et leur maison redevint comme à son début une des plus nombreuses et des plus exactes de la Congrégation.

Un des agents humbles, mais non des moins puissants de la renaissance d'Ernée fut une converse, Étiennette Goyet, dite sœur Eulalie. Dès son premier voyage la Mère Rojou l'y avait conduite faisant grand fonds sur sa régularité admirable et sur sa douceur entraînante. Elle devait être un modèle muet à l'appui des leçons des sœurs réformatrices. Elle n'y resta

que huit mois; mais son zèle infatigable auprès des pauvres malades, son ardeur pour le travail, la patience qu'elle fit paraître dans une maladie grave, les vertus de tout genre qu'elle pratiquait avec une perfection peu commune, laissèrent dans cette maison des germes d'abnégation et de dévouement qui portèrent des fruits.

Étiennette était une fille de campagne. Elle fut une de ces âmes, nombreuses dans le Bas-Maine alors, qui tout en tournant le rouet et laissant glisser entre leurs doigts agiles le fil égal et solide, occupaient leur esprit à contempler les vérités chrétiennes, et faisaient monter leurs cœurs vers les splendeurs de Dieu (1). Son curé marchait lui-même dans les voies mystiques, il lut dans cette âme et sut diriger ses aspirations. Il avait affaire à une volonté forte, il lui demanda de hautes vertus. Le démon voulut se jeter à la traverse; mais il eût la honte d'être vaincu. Étiennette revenue un jour de l'église où elle s'était confessée, s'était remise à son rouet, remerciant en silence Notre-Seigneur de la grâce reçue et lui demandant comment elle pourrait faire pour l'aimer davantage, elle entendit nettement ces paroles : « Tu auras beau faire je t'aurai. » Elle n'eût pas de peine à comprendre d'où lui venait cette menace et elle répondit avec fermeté : « Tu as menti, tu ne m'auras pas. » Mais elle sentit qu'elle devait plus intimement que jamais s'attacher à celui qui a vaincu l'enfer et qui aime nos

(1) Laval était connu par la fabrication des toiles. Les machines filantes n'existaient pas encore; cette industrie occupait des milliers de fileuses à la ville et aux environs.

âmes. A vingt-six ans (1808) elle vint se proposer comme converse à l'hôpital de Laval.

La communauté n'avait point besoin de converses, mais elle n'avait pas de tourière et consentit à recevoir Étiennette provisoirement en cette qualité. A la grande souffrance de celle-ci, le provisoire fut très long; elle s'acquittait si bien de sa fonction de confiance qu'on ne savait comment la remplacer si on l'admettait au saint habit. Elle réclama humblement d'abord. Elle était trop intelligente pour ne pas voir que la conscience avec laquelle elle s'acquittait de son emploi, était l'obstacle qu'elle-même dressait au-devant de ses désirs; mais comment eût-elle pu moins bien faire ce qu'elle faisait pour le Seigneur Jésus? Qu'il soit content et que je souffre, pensait-elle, c'est dans l'ordre. Elle cessa conséquemment de réclamer; son Jésus savait à quel moment il conviendrait de l'appeler plus près de lui. En effet, sans qu'on eut moins besoin de ses services de tourière, la Mère Salmon, supérieure, la proposa à la communauté pour le voile blanc, et elle fut reçue à l'unanimité des suffrages.

Ce fut pour elle un grand bonheur, mais une obligation plus stricte, bien sentie, de faire encore davantage pour Dieu. Son confesseur, après l'avoir sérieusement éprouvée, lui permit de s'engager par vœu à faire toujours ce qu'elle croirait plus agréable au divin Maître. Elle comptait sur Dieu pour la soutenir dans cette perfection, non sur elle-même, aussi le Seigneur ne lui manqua pas. Sœur Eulalie observa son vœu jusqu'à la mort avec une telle fidélité, qu'il ne lui causa ni scrupules, ni inquiétudes de con-

science, marque évidente d'un esprit aussi éclairé que fidèle. « Jamais, écrit la Mère Letourneurs, dans sa circulaire, on ne lui vit faire ou dire, que ce qu'il est heureux d'avoir fait ou dit lorsqu'on va paraître devant Dieu. » Quel éloge ! La dernière maladie acheva d'épurer ou plutôt d'embellir ce cœur d'élite qui alla s'unir à Dieu pour jamais, le 4 mars 1822.

CHAPITRE VI

LE DEUXIÈME CENTENAIRE du commencement de l'Institut de Saint-Joseph. — Indulgences accordées. — Félicitations mutuelles. — Le cœur de Jérôme Le Royer rendu au couvent de La Flèche. — Réunion de supérieures. — Le Directoire. — L'explication des points obscurs. — La Mère Tirouflet.

Ce fut vraiment un an de grâce que l'année 1836 pour tout l'Institut de Saint-Joseph. Deux siècles allaient s'accomplir depuis que La Flèche l'avait vu naître. Les hospitalières de Montréal ne voulurent pas laisser passer inaperçue cette date solennelle, elles sollicitèrent du Souverain Pontife une indulgence plénière à gagner non seulement pour elles-mêmes et pour leurs sœurs de toutes les maisons de l'Institut, mais encore pour tous les fidèles qui visiteraient une de leurs églises au jour marqué par les évêques diocésains. Le jour de ce grand anniversaire était celui de la Très Sainte Trinité; c'était en cette solennité, le 18 mai 1636, qu'après être venues quelque temps du dehors servir les pauvres malades, Marie de la Ferre et Anne Foureau étaient entrées à l'hôpital pour s'y fixer et y attendre les élues que Dieu, s'il le voulait, leur enverrait pour la formation d'une congrégation nouvelle.

Il est difficile de dire quelle cordialité entre tous les couvents de la famille se manifesta à cette occasion. Ils se communiquèrent réciproquement dans

des lettres pleines des sentiments les plus affectueux, leur bonheur de se sentir unis en Dieu d'une manière plus intime, au moyen des exercices spirituels qu'ils faisaient tous avec ferveur et par un élan général de renouvellement dans les vertus de la sainte vocation. C'est avec un saint et touchant enthousiasme que les sœurs expriment leur joie sans mélange, leur désir de se rendre semblables aux premières mères dont ces fêtes leur remettent en mémoire les édifiants souvenirs, leur gratitude unanime envers celles qui leur ont procuré ces jours bénis. Bien que les communautés aient une vie propre et indépendante, elles se serrent toutes avec un amour filial autour de celle de La Flèche, leur saint berceau.

« Quel touchant spectacle, écrivaient les religieuses de Nîmes, présente en ce moment notre saint Institut dans chacune des maisons qui le composent! ce concert unanime de vœux et de prières ferventes, cette uniformité de pratiques qui ont servi de préparation à la grande solennité de l'année centenaire que nous venons de célébrer, ces témoignages d'amour et de respect pour notre chère maison de La Flèche, berceau et pépinière de la congrégation, et surtout l'abondance de faveurs spirituelles répandues avec une sainte profusion sur les différents membres de la même famille, qui prend pour modèle celle de Jésus, Marie, Joseph; tout cela réuni, dis-je, n'est-il pas un spectacle digne de l'admiration des hommes et des anges mêmes, puisqu'il annonce la grandeur des miséricordes du Seigneur à notre égard et la tendresse de son cœur pour ses Épouses! Quels sentiments de reconnaissance la vue de tant de bienfaits

ne doit-elle pas exciter en nous en ce moment, et combien en devons-nous apprécier davantage, s'il est possible, le bonheur de notre vocation? »

« Chérissons de plus en plus notre sainte vocation, écrivait-on de Beaufort, remercions Dieu de nous y avoir appelées de préférence à tant d'autres qui en étaient peut-être plus dignes. Que l'exemple de nos premières Mères dont cet époque nous rappelle le souvenir, soit pour nous un aiguillon qui nous excite à marcher dans la voie des vertus qu'il nous faut parcourir ; elle est semée de peines et d'afflictions, il est vrai; chaque pas nous présente de nouvelles croix et de nouveaux combats; cependant ne nous laissons pas abattre par ces difficultés, nos Mères les ont éprouvées comme nous et en bien plus grand nombre, mais leur foi, leur confiance, leur amour pour Dieu les leur ont fait surmonter. »

Baugé après avoir remercié Dieu des grâces reçues continuait : « Nous nous efforcerons d'accomplir les saintes promesses que nous avons renouvelées pendant les jours de faveur et de bénédiction qui viennent de s'écouler. Ce qui nous ranimait dans cette sainte octave c'était de penser que toutes nos maisons ne faisaient qu'un cœur et qu'une âme et que l'accord merveilleux qui régnait entre elles attirait sur chacune de nous les regards de la Sainte Famille à laquelle nous avons le bonheur d'être consacrées. »

Dans la lettre de Laval la Mère Letourneurs écrit avec joie : « Je ne crois pas être téméraire en affirmant que les filles de Saint-Joseph ont conservé l'esprit de leurs premières Mères. Ne sont-elles pas, comme elle, disposées à sacrifier leur repos, leur santé et même

jusqu'à leur vie pour soulager Jésus-Christ en ses membres souffrants? Ne s'estiment-elles pas plus heureuses d'êtres les humbles servantes des pauvres, pour l'amour de Lui, que de jouir de toutes les douceurs ? »

Avignon s'écriait : « Qu'il nous tardait de nous rapprocher de vous pour unir nos sentiments aux vôtres et savourer avec vous les délicieux transports qui ont inondé nos âmes. Quelle joie! quelle douce joie! produite par le Saint-Esprit !... Sa bonté a porté le feu parmi nous, le feu de la divine charité, et nous a toutes renfermées dans le même embrasement... nous avons senti plus que jamais que nous ne faisions qu'un cœur et qu'une âme. »

La lettre de L'Isle est de la vénérable Mère Antoinette Vincent, la principale restauratrice de cette maison. « Voici, dit-elle, la très petite fille de l'Ordre qui vient vous exprimer, autant que sa faiblesse le lui peut permettre, toute l'étendue de la joie qu'elle a éprouvée en s'unissant à ses sœurs aînées, dans la consolante fête qui resserre et cimente la sainte union conservée d'une manière si édifiante depuis deux cents ans dans notre saint Institut, et qui dans ces jours délicieux semble prendre un nouveau lustre et nous remettre devant les yeux les grands exemples de nos premières Mères. Comment ne serions-nous pas électrisées en voyant la ferveur de nos chères maisons. Je ne puis lire les lettres que j'en ai reçues à l'annonce de l'année séculaire, où sont si bien exprimés les sentiments de nos bien-aimées sœurs, que je ne sois attendrie jusqu'aux larmes. Oh! quelle faveur d'être agrégée à un si saint Ordre ! »

Montréal, à travers les mers, recommande aux maisons de France la petite maison du Canada. « Nos Messieurs de Saint-Sulpice, dit la lettre, et notre saint évêque, Mgr Jean-Jacques Lartigue, premier évêque de Montréal, nouvellement érigé en évêché, sont enchantés de la belle union qui existe entre nous... Croyez bien que je vous porte toutes dans mon cœur, et que toutes vos sœurs du Canada auront toujours pour vous les sentiments de la plus profonde cordialité. »

« Nous ne craignons rien tant, écrivait Ernée, entrée la dernière dans la famille, que le dépérissement de la discipline religieuse; nous sentons tout ce que demande notre sainte vocation. Si une religieuse doit s'efforcer de conformer sa vie aux règles de la perfection évangélique, que ne devons-nous pas faire? nous, membres d'un Ordre qui présente encore sa pureté primitive. Oh! malheur à nous, si nous allions jeter la première tache sur cette robe si blanche et si pure qu'il porte devant Dieu depuis deux cents ans! Nous violerions les conditions traitées de notre affiliation avec vous. Il y a dix-sept ans, heureuse époque qui ne sortira jamais de notre mémoire, que nous eûmes le bonheur de nous associer à vous, d'embrasser votre saint Institut. Oh! béni soit le jour où nos noms furent inscrits avec vos noms, où nos cœurs purent s'unir avec les vôtres (1). »

Enfin La Flèche avait à annoncer à tout l'Institut

(1) Celle qui écrivait ainsi était l'une des anciennes chanoinesses affiliées, la Mère Marthe Richefou, autrefois sœur Sainte-Élisabeth, maintenant supérieure.

une nouvelle qui devait y accroître encore l'allégresse. Le Seigneur avait marqué ce centenaire pour le retour d'un trésor qui fut rendu généreusement à cette occasion et reçu avec une gratitude et un enthousiasme que la Mère Lalande, supérieure de La Flèche, s'empressa de faire partager à toutes ses sœurs. Le cœur du vénérable Jérôme Le Royer de la Dauversière, fondateur de l'Institut, avait été, comme on l'a vu, le partage d'un de ses descendants et demeurait chez eux au château de la Mothe, en la paroisse de Crosmières. Les religieuses, une fois déjà, avaient essayé d'obtenir qu'on le leur cédât, mais elles avaient essuyé un refus. Or, l'avant-veille du centenaire, elles virent venir Mme Le Royer de la Mothe qui leur annonça la cession vivement désirée. Il avait paru à son mari que la circonstance des fêtes actuellement célébrées lui imposait l'abandon qu'il voulait bien maintenant faire à la communauté. Ce précieux dépôt était déjà là, à l'entrée de la maison, et les sœurs pouvaient se présenter au seuil de leur clôture pour le recevoir. Il était accompagné, pour en attester l'authenticité, de la plaque de marbre qui depuis deux cents ans le recouvrait au mur de la chapelle du château, et sur laquelle on lisait : « Ici a été déposé le cœur de M. Jérôme le Royer de la Dauversière, lequel, après avoir établi les religieuses hospitalières de Saint-Joseph, d'abord à La Flèche, où est la première maison de l'Ordre, et ensuite à Moulins, à Nîmes et dans la Nouvelle-France, est mort le 6 novembre 1659, âgé de 63 ans. *Requiescat in pace.* »

Impossible de décrire la surprise, d'abord, puis

l'expansion de bonheur et les expressions de gratitude des religieuses. Elles suivirent la générense bienfaitrice et reçurent avec tout le respect et l'admiration imaginables ce cœur si animé de l'amour de Dieu, duquel, sous l'impulsion de la grâce, avait jailli la pensée de leur Institut. « Nous préparâmes, lit-on dans la lettre de La Flèche, tout ce qui était nécessaire. Nous revêtîmes ce précieux reste, embaumé et renfermé dans un cœur de plomb, de velours rouge sur lequel on broda son chiffre, en or, surmonté d'une couronne, nous l'exposâmes à la pharmacie sur un coussin de soie noire; un brancard couvert d'ornements de deuil était disposé pour le transporter. »

On voulait honorer Le Royer à cause de ses vertus et des services qu'il avait rendus à l'humanité souffrante et à la sainte Église, maïs, malgré l'opinion que l'on avait de sa sainteté, on ne voulut pas paraître lui rendre un culte public et devancer le jugement du Souverain Pontife. On alla processionnellement prendre son cœur, toutes les sœurs portant des cierges ; le clergé de la ville et des environs, en habit de chœur, les suivait, terminé par quatre ecclésiastiques en chapes noires. Le maire et les adjoints, en costume, les administrateurs et une grande foule de peuple assistaient à la cérémonie. La capse qui contenait le reste précieux fut remise, à la grille du chœur, à la Mère Lalande, par le célébrant qui était le curé de La Flèche; il fut placé, et il est encore dans le chœur des religieuses, au-dessus de la stalle de la supérieure.

Sous l'émotion de ces joies, à la vue et pour l'accroissement de cette union qui venait de s'affirmer

avec tant d'ensemble et de spontanéité, la pensée revint de procurer à l'Institut un des livres régulateurs qui lui manquait encore. C'était le Directoire. Il avait été préparé par la vénérable Mère des Essarts, comme nous l'avons raconté (1); mais il était resté manuscrit. La maison de Baugé le possédait. Les autres maisons n'en avaient que des extraits, ou même se servaient pour guide de leur vie religieuse de copies prises çà et là. Le sage et saint évêque Jean-Baptiste Bouvier gouvernait alors le diocèse du Mans auquel La Flèche, Laval et Ernée appartenaient; ces maisons le sollicitèrent de vouloir bien s'occuper de ce travail. Il eût aimé à prendre en main cette œuvre; mais le temps lui manquait dans sa laborieuse vie d'évêque; d'ailleurs, il était bien aise de connaître le sentiment non seulement des couvents placés sous sa houlette, mais de tout l'Institut auquel le Directoire devait s'adresser. Un autre désir qui prit naissance, croit-on, dans le zèle de la Mère Letourneurs, pour une pratique entièrement uniforme des règles, lui en fournit l'occasion. Elle souhaitait le rétablissement des points de discipline qui dans le cours de deux siècles avaient pu être négligés ou diversement compris, et l'adoption générale d'usages que le changement des temps avaient justifiés et fait adopter.

Il fut reconnu que l'on perdrait beaucoup de temps et que l'on ne s'entendrait point par lettres; une réunion des supérieures à La Flèche fut résolue. Mgr Bouvier s'engagea à la présider, et Mgr l'évêque

(1) Liv. V, chap. VI, p. 76.

d'Angers duquel dépendaient les communautés de Baugé et de Beaufort, s'y fit représenter par ses deux vicaires généraux, MM. Régnier (1) et Desgarets. On eût bien désiré que les maisons du Midi envoyassent aussi des déléguées ; mais la difficulté des communications ne le permit pas. Les trois supérieures de L'Isle, Avignon et Nîmes firent parvenir seulement leurs notes et observations. La Mère Letourneurs représenta Laval, la Mère Baudoin Ernée, la Mère Bourgineau Baugé, la Mère Latouche Beaufort, et enfin la Mère Lalande La Flèche.

Après que ces cinq intelligentes religieuses eurent discuté ensemble les questions disciplinaires, une réunion eut lieu le 28 juin 1837, en présence de l'évêque du Mans et des grands vicaires d'Angers. Tous les points furent discutés mûrement et arrêtés. On avait intention d'insérer ce travail dans le volume du Directoire. Mais si toutes les communautés étaient unanimes à désirer ce dernier, elles ne l'étaient pas également sur l'opportunité ou l'utilité d'une explication des points obscurs. Les maisons du Midi, n'ayant pu prendre part aux conférences tenues à La Flèche ni entendre les explications et motifs qui y avaient été produits, faisaient des réclamations et des réserves assez nombreuses. On jugea donc qu'il était prudent de surseoir à l'impression des articles réglementaires, pour ne pas retarder celle du Directoire.

(1) M. Régnier, après avoir été évêque d'Angoulême, fut élevé au siège archiépiscopal de Cambray et mourut en 1881, revêtu de la pourpre romaine.

Sur le refus de Mgr Bouvier, on avait songé à demander la rédaction de ce livre important à un père de la Compagnie de Jésus; mais il se trouva qu'il n'entrait pas assez dans l'esprit de l'Institut et que son œuvre n'eût pas répondu à l'attente générale des communautés. Lui-même donna cet avis aux hospitalières de Laval, que nul ne pouvait connaître mieux qu'elles-mêmes cet esprit qu'il s'agissait d'exprimer; elles seules pouvaient le traduire de manière à le faire passer à jamais dans les âmes des jeunes novices, pour qu'il s'épanouit en elles quand elles seraient professes. C'étaient elles-mêmes, par conséquent, qui devaient rédiger comme un projet, sur lequel ensuite Mgr Bouvier ne refuserait pas de travailler et de mettre le sceau de sa science et de sa piété. Ce conseil, d'une évidente sagesse, fut suivi par la Mère Letourneurs.

La divine Providence lui avait mis sous la main la religieuse qui convenait parfaitement pour cette œuvre. C'était Louise Tirouflet qui avait fait profession en 1828, et dont le mérite avait été tout de suite reconnu de ses Mères. La digne supérieure traça le plan, marqua les divisions, limita le cadre; la jeune et intelligente ouvrière le remplit avec un rare bonheur. Elle s'inspira de plusieurs livres et manuscrits; mais surtout elle reproduisit, autant qu'il lui fut possible, le travail légué à l'avenir par la vénérable Mère des Essarts. Par elle, elle remontait ainsi jusqu'au berceau de la Congrégation, puisque Lézine Berault des Essarts avait vécu avec les fondateurs, avait été formée par la Mère de La Ferre elle-même, et s'était proposée, en écrivant son Directoire préci-

sément, le maintien de l'esprit primitif que l'on désirait maintenant assurer. Son œuvre l'occupa pendant les derniers mois de 1837 et les premiers de 1838. Un travail si sérieux, si promptement et si heureusement achevé, témoigne de l'étonnante facilité et netteté d'esprit de cette excellente religieuse, en même temps que de la sagesse qui lui interdit de chercher à faire une œuvre personnelle.

A peine achevé, son manuscrit fut adressé à l'évêque du Mans, qui le renvoya quelques mois après en provoquant les observations de toutes les maisons auxquelles il demandait qu'on fît passer pour cela des copies. Les observations faites furent en petit nombre; tous les couvents avaient été ravis de trouver si bien résumé ce qu'ils désiraient. Cependant Mgr Bouvier voulant leur donner une satisfaction complète, consentit à tenir compte de leurs remarques. Il livra le travail à l'impression et, en l'offrant aux maisons de son diocèse, il leur adressa la lettre pastorale qui sert d'introduction au Directoire (25 mars 1839). Dans cette lettre, il fait l'œuvre absolument sienne pour la proposer avec plus d'autorité; elle l'est en effet, puisqu'il l'a entièrement revue et écrite de sa main, en y faisant, avec sa sûreté de doctrine, les modifications qui lui semblaient convenables; l'œuvre est néanmoins au fond celle de la Mère des Essarts, remise en un autre ordre par les Mères Letourneurs et Tirouflet. Elle réunit ainsi en elle tout ce qui peut la rendre sûre en même temps que vénérable à tout l'Institut. Mgr Montault des Iles, évêque d'Angers, écrivit aussi une lettre pour recommander le Directoire aux hospitalières de Beaufort et de

Baugé. Mgr Cart, évêque de Nîmes, en fit autant à l'égard des hospitalières de Saint-Joseph de sa ville épiscopale.

Deux mois après la publication du Directoire, l'évêque du Mans fit imprimer l'Explication de quelques points obscurs de la Règle, d'après les résolutions prises à La Flèche avec les cinq supérieures et les vicaires généraux d'Angers. Il convenait mieux, comme le remarque le prélat dans la préface, que cette explication, qui n'avait pas reçu l'adhésion de toutes les communautés et qui était sujette à changement selon les temps et les lieux, fut publiée à part, à l'usage des maisons qui trouveraient opportun de s'y conformer. Ainsi, en définitive, le grand désir d'uniformité de la Mère Letourneurs ne fut pas pleinement satisfait, mais la réunion de La Flèche qu'il procura eut un résultat plus important, celui de la publication du Directoire, qui fut partout adopté.

La Mère Louise Tirouflet fut, pour la première fois, élue supérieure en 1841. Elle arriva à cette charge âgée seulement de 36 ans, mais avec la maturité et la sagesse d'un âge beaucoup plus avancé. La communauté avait compté, en l'élisant, que son gouvernement serait une ère de prospérité spirituelle et temporelle, elle ne fut pas trompée. La jeune supérieure mit toute son activité et son énergie à poursuivre les améliorations commencées. Elle assainit les bâtiments et, en même temps, elle éleva les âmes par sa douce et pieuse direction.

Nous ne pouvons clore ce chapitre sans consacrer quelques lignes à la mémoire de celle qui, depuis 1857, alterna avec la Mère Tirouflet dans la supé-

riorité. Clémentine Sauvé fut élue pour la première fois lorsqu'elle n'avait encore que trente-trois ans et trois ans de profession; mais les hautes qualités dont le Seigneur l'avait douée avaient frappé tous les yeux aussi bien au dehors qu'au dedans de la maison. Cette élection reçut l'approbation unanime et la manière dont la digne Mère Sauvé géra ses fonctions en toute circonstance fit admirer une capacité qui surpassait tout ce qu'on avait pu espérer. On vit avec combien de raison la Mère Letourneurs, qui était un bon juge, avait dit de Clémentine encore novice, que l'Institut ne recevait pas un sujet semblable tous les cent ans. A l'époque si difficile de la guerre de 1870, elle fit l'étonnement des nombreux officiers qui eurent à traiter avec elle. On n'oubliera jamais tous les services qu'elle a rendus. Il semblait qu'elle dût rester longtemps encore au sein d'une communauté dont elle faisait le bonheur et l'édification, car les vertus de cette éminente religieuse n'étaient point éclipsées par ses talents; mais la divine Providence voulut, malgré les prières de ses filles éplorées, l'appeler à la récompense après vingt-sept ans de religion, en 1878. Elle n'avait que cinquante-quatre ans (1).

(1) La Mère Clémentine Sauvé a laissé en plusieurs volumes in-folio manuscrits, une chronique de la maison de Laval, qui contient aussi beaucoup de renseignements sur la Congrégation tout entière.

CHAPITRE VII

L'ESPRIT VOLTAIRIEN. — On veut chasser les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu d'Avignon. — Les incendies. — La pauvre folle. — Délibération des administrateurs. — L'archevêque défenseur des Hospitalières. — Expulsion militaire. — Les sœurs à l'archevêché, puis à Saint-Pierre de Luxembourg. — Revirement en 1848. — Les Hospitalières sont rappelées. — Concours des maisons de l'Institut. — Le couvent est restitué.

Napoléon avait voulu restaurer la religion, non pas l'Église. Les Articles organiques, en venant au lendemain du Concordat restreindre les effets de cet acte réparateur, montrèrent bien cette pensée. Une telle politique, du reste, répondait aux vœux du voltairianisme toujours vivant en France, surtout dans le monde officiel. La soi-disant philosophie trouvait que l'explosion révolutionnaire avait manqué le but en le dépassant; mais, se débarrasser de l'Église, ce que Voltaire avait appelé : écraser l'infâme, était toujours son objectif. Elle y travailla sous la restauration qui, timide et faible, au lieu de la réduire, lui fournit souvent des armes. Elle crut avoir triomphé avec le régime de juillet 1830; elle avait trouvé, selon son expression, un gouvernement qu'on ne confesse pas.

Mais les Constitutions nouvelles proclamaient des principes de liberté pour tous. L'Église de France ne voulut point admettre qu'on les tournât contre elle seule. Malgré tous les lacets savamment combinés

dans lesquels l'avaient enserrée les légistes, elle renaissait, elle réparait ses pertes. Cherchant désormais son point d'appui à Rome, où est la force et l'amour, elle élargissait ses vues, s'attachait moins à un passé qui ne pouvait entièrement revenir, comprenait le rôle qu'elle avait à prendre pour faire le bien sous l'ordre nouveau, et pour accomplir sa tâche divine, réclamait sa place au soleil en vertu même des lois de la Révolution.

On voyait reparaître les religieux, les moines, invoquant leurs droits de citoyens libres. La charte avait promis la liberté d'enseignement, c'est-à-dire fait espérer à l'Église, chargée d'enseigner par son divin auteur, qu'elle pourrait en face de l'enseignement rationaliste de l'Université, élever un enseignement catholique. Les évêques revendiquaient hautement ce droit et l'opinion publique était avec eux. Le voltairianisme vit ce mouvement de très mauvais œil, le gouvernement qui lui appartenait en conçut une vive irritation. Pour arrêter les réclamations catholiques, il essaya de faire peur, non pas toujours ouvertement à la façon des braves, mais en s'attaquant aux faibles (1), ou en encourageant les entreprises tracassières et vexatoires de ses agents qu'emportait la haine sectaire (2).

(1) L'abbé Combalot, Louis Veuillot emprisonnés; d'autres traduits devant les tribunaux; les évêques condamnés comme d'abus.

(2) Il faut relire les journaux du temps. Citons le scandale que fit le maire de Tulle à propos d'une jeune fille de vingt-huit ans entrée au Carmel. Elle était restée dans le monde jusqu'à cet âge pour ne pas abandonner son père devenu veuf. Elle avait attendu qu'un frère fut marié et ne s'était décidée à partir qu'après avoir demandé

Avignon avait un maire voltairien, un préfet nécessairement instruit de la pensée secrète du ministre, et une administration hospitalière composée d'un juif, d'un athée, d'un usurier, d'un incapable, et d'un homme que les documents ne veulent pas qualifier. C'était tout ce qu'il fallait pour faire une expédition propre à mater le clergé. Elle fut entreprise, et la ville des papes donna au pays, quarante ans d'avance, un spécimen des expulsions que la troisième république nous fit voir il y a six ans, en 1880.

Dès le commencement de 1844, les administrateurs se mirent à agir en maîtres dans les salles, à prendre des mesures contraires au bon ordre, à réduire les sœurs à l'état de simples servantes. Ils favorisaient les sorties en ville des convalescents ; ils établirent un lieu de promenade où la rencontre des deux sexes était facile, ce qui était deux sources d'abus des plus regrettables. Les maîtresses ouvrières et les parents honnêtes ne voulaient plus confier les jeunes filles à l'hôpital où plusieurs avaient trouvé le déshonneur. On annonçait de grands projets de construction pour lesquels les bâtiments occupés par les sœurs étaient, disait-on, nécessaires ; on prenait des mesures même dans le couvent. Évidemment on voulait dégoûter les religieuses, les pousser à bout et obtenir qu'elles abandonnassent d'elles-mêmes l'établissement.

l'agrément de son père qui s'était borné à ne pas lui répondre. Le ministre Duchâtel donna ordre contre tout droit et toute raison, d'expulser les huit pauvres carmélites qui avaient eu l'audace de la recevoir. Grâce aux protestations de quelques évêques et aux critiques de la presse catholique, cet ordre finit par être tacitement laissé sans exécution.

Dans la nuit du 6 au 7 juillet, l'incendie éclata à la fois dans le grenier à foin des hospitalières et dans un galetas où était leur linge sale, deux points assez éloignés l'un de l'autre. Le concours sympathique de la population, de la garnison et des pompiers, arrêta le désastre, mais une grande partie du linge fut perdue, ainsi qu'une certaine quantité de foin et de paille. La justice arriva tout de suite pour faire une instruction, fatigua beaucoup les religieuses par ses perquisitions et ne découvrit rien. Le 11 du même mois, les sœurs aperçurent une fumée suspecte sortant du même galetas; elles y avaient remis, en petits tas rangés autour de la pièce, leur linge sale et le linge à demi brûlé. Il n'y avait pas un quart d'heure que deux de leurs hommes y avaient ensemble vérifié que tout était bien. Quand elles y montèrent, elles virent que chaque tas était allumé et brûlait séparément. On vint encore à leur secours et un plus grand malheur fut conjuré. Mais, en rentrant, à l'autre extrémité du couvent, les religieuses découvrirent un autre incendie dans une chambre obscure, au premier étage, où un peu de linge sale avait été jeté. Quelle main invisible agissait ainsi? Un des administrateurs osa désigner celle des hospitalières elles-mêmes; le public, avec plus de vraisemblance, en soupçonnait une autre.

Les sœurs furent obligées de coucher plusieurs nuits hors de leur couvent, dans les dépendances de l'hôpital. Quand elles rentrèrent chez elles, la supérieure eut ordre de conserver elle-même toutes les clefs, les religieuses ne pouvaient aller en quelque lieu que ce fût que deux à deux, et devaient se loger

aussi deux dans chaque cellule, afin qu'elles se surveillassent mutuellement. Ces précautions étaient bien gênantes; mais il y eut pire à souffrir.

Une pauvre sœur, Clémence Olivier, nommée Saint-Bernard, avait perdu l'esprit (1). Ses sœurs en religion eurent d'abord la pensée de la mettre dans un asile d'aliénés; mais elles se dirent : Nous sommes instituées pour soigner les malades, serait-il bien de ne pas supporter et soigner les nôtres? Et avec un dévouement bien religieux et bien fraternel, elles gardaient et soignaient la pauvre folle. Celle-ci devint furieuse; il fallut la lier. Il fallait même employer une chaîne, parce qu'elle brisait les cordes; mais cette chaîne était bien enveloppée de coton pour qu'elle ne blessât pas, et laissée aussi longue que le permettait la prudence, afin que l'insensée put marcher un peu. Sa sœur aînée, religieuse comme elle, lui donnait des soins particuliers; c'était elle-même qui avait exigé que l'on prît cette mesure.

Sœur Saint-Bernard fut trouvée dans sa cellule lors des investigations générales qui furent faites dans le couvent. On devine le parti que l'impiété sut tirer de ce fait si simple et même si admirable. Les imaginations perverses eurent bientôt composé le roman : une grande faute avait été commise par la pauvre sœur, on lui avait infligé des pénitences telles qu'on l'avait affolée, on se plaisait à la tourmenter..... Par humanité, sans doute, les administrateurs

(1) La triste maladie était comme héréditaire dans sa famille. La communauté l'avait ignoré, ou avait commis la faute de la recevoir malgré cela.

ordonnèrent son transfert à l'hospice des fous. Là, elle fut vraiment séquestrée, et subit des traitements que la plume se refuse à retracer. L'archevêque signala, dans un mandement sur ces tristes affaires, l'indigne conduite du médecin en chef de l'établissement (1).

Les magistrats instruisirent cette seconde affaire de séquestration, firent des interrogatoires multipliés; entendirent, outre la communauté, soixante-douze personnes étrangères à la maison; leur but, ils le disaient, était de rendre l'innocence des sœurs évidente. Il suffisait pour cela de recueillir les dépositions sans parti pris. Un jugement de non-lieu en faveur des religieuses fut rendu le 12 septembre 1844.

Mais l'affaire des incendies demeurait toujours mystérieuse. Le 23 juillet au matin, on vint crier : « Au feu ! » pendant que les religieuses étaient au chœur. Deux lits brûlaient dans le dortoir des converses, que plusieurs sœurs avaient traversé en allant à la messe et où il n'y avait rien d'extraordinaire au moment de leur passage. Dans un autre endroit on trouva un autre foyer préparé et flambant à peine. Mais, chose étrange ! en même temps que le nouveau sinistre allait éclater, les pompiers, la garnison, la foule déjà accourus remplissaient les cours : ils eurent à prévenir plutôt qu'à étouffer l'incendie. Qui les avait avertis ? Un des administrateurs, quelques jours auparavant, avait demandé à la supérieure si elle n'a-

(1) La *Gazette de Vaucluse* ayant donné le récit de ces horreurs, le médecin se prétendit diffamé et lui intenta un procès; mais son audace tourna contre lui, et les débats, non moins que la sentence, prouvèrent sa culpabilité.

vait pas reçu une lettre anonyme menaçant d'un nouveau sinistre. Comment la connaissait-il? Après cette troisième tentative, il dit aux sœurs : « Nous ne pouvons exposer pour vous l'hôpital ; il faut vous retirer dans vos familles ou chez d'autres religieuses, quand vous n'y serez plus on verra si les incendies recommenceront. » C'était en effet à l'intérieur du couvent qu'on cherchait toujours le coupable; maire, adjoints, procureur, juge d'instruction ne sortaient pas de là. Mais les religieuses, en faisant fermer toutes les issues qui pouvaient permettre de s'introduire de l'hôpital dans la communauté, avaient négligé de faire changer les serrures de deux portes. C'était à tort, car une clef avait été égarée depuis un an environ. Or, une de ces portes avait été trouvée ouverte la veille de l'incendie.

Le 29 juillet, les administrateurs délibérèrent que les hospitalières seraient relevées de leur service à partir du 1er janvier suivant. Cette résolution, approuvée le 9 août par le préfet, fut signifiée le 10 aux religieuses. La supérieure ayant demandé quels étaient les griefs qui déterminaient à prendre une mesure si sévère, on lui répondit que l'on n'avait pas de plaintes à formuler, mais que le gouvernement ne voulait plus de sœurs cloîtrées. Une délibération du conseil municipal, favorable à la communauté, fut cassée, et le préfet envoya au ministre celle de l'administration hospitalière en insistant sur trois griefs contre les religieuses : 1o les incendies ; 2o la séquestration d'une sœur; 3o leur mésintelligence avec l'administration. Trois faussetés, puisque : 1o l'administration n'avait pas de sujets de mécontentement ; 2o la sé-

questration avait été commandée par l'état mental de la sœur; 3° les incendies avaient été subis par les hospitalières qui y avaient perdu une partie de leur linge et d'autres objets et, par conséquent, ne pouvaient être accusées de les avoir allumés. Néanmoins, dès le 24 août, un arrêté ministériel approuva l'expulsion.

L'archevêque, Mgr Naudo, prit en main la défense des hospitalières. Après une instruction approfondie faite par lui-même sur place au sujet des faits d'incendie et de séquestration, il rédigea deux mémoires dans lesquels il démontrait victorieusement leur innocence. On ne lui répondit pas; mais on lui fit savoir que le service de l'hôpital serait enlevé aux religieuses de Saint-Joseph, et croyant l'ébranler, on lui proposa d'appeler, pour les remplacer, les Filles de la Charité. Le digne prélat répondit qu'il avait pour les filles de Saint-Vincent de Paul toute l'estime qu'elles méritaient; mais qu'il y avait des droits acquis et qu'il ne pouvait se prêter à une injustice.

L'affaire d'Avignon devint celle de la Congrégation tout entière. Chaque maison recourut aux influences protectrices sur lesquelles elles pouvaient compter. Des démarches furent faites à Paris par l'archevêque d'Avignon, l'évêque du Mans, MM. de Larcy et Béchard, députés. De belles et mensongères paroles furent données, comme celles qu'obtint la comtesse de Montalivet à laquelle le ministre laissa espérer qu'il ne signerait pas, un mois après qu'il avait apposé sa signature. Une pétition couverte de quatre mille signatures avignonnaises, recueillies en quel-

ques jours fut envoyée au gouvernement. Des avocats dévoués cherchèrent à faire valoir les moyens légaux. Il y eùt appel interjeté au Conseil d'État sur la question de propriété du couvent. Mais le parti était pris. Le préfet, un jour, pressé par l'archevêque en laissa échapper le précieux aveu : Les sœurs font très bien, dit-il, et maintenant que nous les avons secouées elles feraient encore mieux, mais on n'en veut pas.

L'administration en effet marchait toujours à son but comme parfaitement assurée que rien ne l'empêcherait de l'atteindre. Elle rappelait de temps en temps aux sœurs sa décision du 29 juillet. Elle finit, en maintenant la cessation du service hospitalier au 1er janvier, par accorder un sursis de deux mois pour l'évacuation de l'établissement. Le 30 décembre des cadenas furent posés aux portes qui donnaient passage des salles dans la communauté, et le soir lorsque toutes les religieuses furent rentrées les cadenas furent fermés. Toute communication avec l'hôpital leur était ainsi interdite, et plus d'une le lendemain en venant pour reprendre ses devoirs pénibles et doux, dût se retirer en pleurant.

Renfermées chez elles, les religieuses continuèrent leurs exercices réguliers et remplacèrent le service des salles par le travail des mains qui leur fournit quelques ressources pour vivre. L'archevêque venait les voir et les encourager. Il leur dit : « Si l'on vient vous signifier de sortir, vous répondrez que vous ne pouvez franchir votre clôture que d'après ma dispense et mon autorisation. Pour moi, si on me la demande, je ne l'accorderai pas. »

Cependant le terme fatal approchait. Tout l'Insti-

tut était en larmes et en prières devant les autels. La population avignonnaise, un moment égarée par les calomnies, était redevenue plus favorable que jamais aux hospitalières qu'elle avait toujours beaucoup aimées. Quatre cents hommes offrirent à M. Chaudon, avocat et zélé défenseur de la communauté, d'aller trouver le maire et de lui signifier de rouvrir les salles des bonnes dames; il les en détourna, mais leur démarche fut connue des autorités auxquelles elle fit impression. On avait dit au ministre qu'il faudrait des troupes pour protéger les religieuses, et il se trouvait que ce n'était pas elles qui avaient le plus besoin de protection.

Dans la nuit du 1er au 2 mars un certain nombre d'amis des hospitalières firent le guet autour du couvent afin d'avertir les autres au premier signe suspect. Mais on attendit, parce que la question de propriété du couvent devait être vidée au Conseil d'État le 15. Ce tribunal complaisant ayant prononcé en faveur de l'administration, les hospitalières eurent avis de sortir le 8 avril, faute de quoi elles seraient exécutées militairement.

C'était ce que voulait l'archevêque, afin que l'iniquité fut plus flagrante. Après la question de propriété, d'autres difficultés restaient à résoudre, assez graves pour que l'on ne passât pas prématurément à l'exécution. Il défendit aux religieuses de se pourvoir d'une maison, pour que leur sortie n'eut pas l'air consentie, et que, si elle les expulsait, l'autorité eut l'odieux de les avoir jetées à la rue. Elles devaient faire toutes les réserves et protestations de droit et ne céder qu'à la violence. Le 8 avril se passa; on

craignait le bruit, l'attitude de l'archevêque et des sœurs contrariait beaucoup. On se décida pourtant pour le 15 du même mois et la rumeur s'en répandit rapidement.

Dès cinq heures du matin une foule compacte remplissait les abords du couvent et criait : Vivent nos bonnes sœurs! nous les voulons! elles ne sortiront pas! On pria de la part des religieuses ce bon peuple de ne point faire de résistance, de se retirer même pour ne pas leur nuire en irritant les autorités. Les hommes du peuple répondirent qu'ils promettaient d'être calmes, mais qu'ils voulaient rester là et manifester hautement leurs sentiments. A dix heures eut lieu une première visite du commissaire. L'énergique Mère Pineau, supérieure, répondit qu'elle ne pouvait sortir sans l'aveu de l'archevêque et fit ses protestations. Le commissaire revint à quatre heures, il n'avait pas rendu exactement les paroles de la Mère Pineau qui refusa de signer son procès-verbal et exigea qu'il en rédigeât un autre sur la dictée de M. Chaudon. La foule était toujours là, saluant les commissaires par des huées. On jugea qu'il fallait requérir des forces et on remit au lendemain l'expulsion. Dans la nuit cinq cents cavaliers furent mandés de Tarascon, on demanda à la garnison quinze cents hommes, on mit sur pied toute la gendarmerie.

Les dames les plus distinguées de la ville étaient accourues pour accompagner les religieuses au moment de la sortie. Un certain nombre d'entre elles passa la nuit au couvent, les autres revinrent de grand matin. Une nouvelle tentative fut faite par un

haut magistrat pour décider les sœurs à partir sans qu'on eut recours à la force; elles répondirent d'une voix unanime qu'elles ne céderaient qu'à la violence. La supérieure exhorta ses filles à se montrer fermes, à garder le silence, à dominer leur douleur, à retenir même leurs larmes, et toutes tombèrent à genoux priant la Sainte-Famille de leur donner le courage de boire ce calice. Il était midi; on attendit jusqu'à trois heures; alors parut le juge de paix. Il supplia encore que l'on voulut bien obéir sans difficulté à sa sommation, et, sur le refus formel qui lui fut donné il commanda aux gendarmes d'agir.

L'un des commissaires saisit la supérieure par la manche de sa robe en se dirigeant vers la porte. On voulut dire aux religieuses que cela suffisait et que maintenant elles pouvaient suivre. — « Comme moi! » commanda la Mère Pineau, et il fallut les prendre toutes les unes après les autres. Les gendarmes n'agissaient qu'avec le plus grand respect et les larmes dans les yeux. Au dehors, les chasseurs venus de Tarascon avaient fait évacuer par la foule les abords de l'Hôtel-Dieu, les fantassins faisaient la haie, mais on n'avait pu empêcher toute cette bonne population de remplir les maisons et de paraître à toutes les fenêtres, ni de couvrir tous les toits.

Lorsqu'apparut dans la rue le cortège, mille cris frappèrent les airs. — Vivent nos bonnes sœurs! pensez à la passion, bonnes Mères! On vous mène au calvaire! vous reviendrez! Des militaires mêmes mêlaient leurs voix à celle du peuple. Ils n'agissaient qu'à contre cœur et acclamèrent en particulier la Mère Pelaud qui s'était dévouée au service de leur

salle spéciale avec un zèle bien apprécié par eux. En avant, marchait la révérende Mère, appuyée sur le bras de Mme Chaudon, non moins dévouée aux religieuses que son mari, le commissaire les accompagnait; puis les quarante religieuses suivaient, le voile baissé, retenant leurs larmes, mais le cœur brisé, soutenues par les pieuses dames sans l'appui desquelles elles n'auraient pu avancer dans leur voie douloureuse; à la fin, sur des brancards, on portait deux sœurs infirmes, spectacle qui attendrissait tous les cœurs. A cette vue les acclamations redoublèrent : Vivent les sœurs ! vive la religion !

Pendant ce temps, et préfet et autorités, se tenaient bien clos dans leurs hôtels sous la garde de piquets militaires.

La communauté s'était fait conduire chez M. Chaudon. Tel était l'ordre qu'avait donné le vicaire général, l'archevêque étant absent pour ses tournées pastorales; mais il avait un ordre de Mgr Naudo, soigneusement tenu secret jusqu'au dernier moment afin d'esquiver les oppositions, c'était d'emmener toutes les hospitalières à l'évêché, qu'il voulait leur donner pour asile. Beaucoup de nobles hôtels s'étaient offerts, toutes les communautés de la ville demandaient à offrir l'hospitalité aux persécutées; mais il leur eut fallu se séparer, tandis que chez le prélat elles pouvaient être ensemble et suivre les exercices de la vie commune. Les voitures des plus chrétiennes familles d'Avignon vinrent prendre les expulsées et à travers les flots d'une population pacifique et amie, se rendirent à l'asile que la charité épiscopale avait préparé. La foule les acclamait

encore : — Vive la religion! criait-elle, vivent les sœurs!

C'était la religion en effet qui obtenait en ce jour un triomphe, et l'iniquité, devant ce peuple chrétien qu'elle avait calomnié, buvait sa honte, rongée par le remords. Toute la ville apporta aux hospitalières ses condoléances ou plutôt ses félicitations, ensuite, ce fut le tour des campagnes. Les religieuses auraient préféré le calme à un concours qui troublait leur vie régulière, mais elles ne pouvaient se refuser à tant de sympathie. L'archevêque à son retour reçut un accueil inaccoutumé. On voulait le féliciter de la fermeté qu'il avait montrée et du zèle avec lequel il avait défendu une cause qu'on identifiait avec celle même de la religion. Ce vénérable pontife s'occupa aussitôt de trouver une habitation pour les filles de Saint-Joseph.

Il y avait un ancien couvent de Célestins que la révolution avait presque entièrement détruit, mais qui depuis quelques années avait été acheté pour une œuvre d'orphelins. On avait relevé des bâtiments, puis l'œuvre ne pouvant se soutenir, on cherchait à les louer au moment où les hospitalières en eurent besoin. Les enfants furent transportés ailleurs. Les religieuses trouvèrent à s'installer tant bien que mal, sans clôture, l'archevêque les en dispensa. On était persuadé que cet état de choses ne durerait pas (1).

(1) Cet ancien couvent portait le nom de Saint-Pierre de Luxembourg. C'est dans sa splendide église, dont on vendait les dernières pierres pour bâtir peu avant la cession du terrain à l'œuvre des orphelins, que cet illustre cardinal avait été inhumé, en 1387. Il fut

Cependant les administrateurs travaillaient sérieusement au remplacement des religieuses de Saint-Joseph par des sœurs d'un autre ordre. Ils étaient désireux de mettre un terme aux dilapidations qui se commettaient à l'hôpital sous les mains laïques, et de donner satisfaction aux plaintes générales des malades et des pauvres gens qui regrettaient toujours les sœurs. La réponse faite par l'archevêque à la proposition d'appeler les filles de Saint-Vincent de Paul leur était sortie de l'esprit ou ils s'étaient flattés que le prélat céderait au fait accompli; ils s'adressèrent au révérend Père Étienne, supérieur des Lazaristes et des Filles de la Charité. Celui-ci dès le 24 avril, neuf jours après l'expulsion, leur fit une réponse aimable dans laquelle il se montrait empressé de se rendre à leur désir, mais où il déclarait ne pouvoir le faire à cause de l'opposition *inattendue* de l'archevêque. Les journaux avaient entretenu le public de toute l'affaire, le Père Étienne ne pouvait ignorer que la question n'était pas entière, qu'il y avait en cause des droits antérieurs, et que par conséquent l'opposition de l'archevêque, tuteur des opprimés, était une chose à laquelle il fallait s'attendre. Cet empressement fit peine à tous les gens de bien. Il fournissait aux ennemis de la religion une arme dont ils se servirent

choisi pour patron par la ville d'Avignon en 1432. Mgr Debelay, successeur de Mgr Naudo, retrouva ses reliques.

Des restes d'un autre genre se trouvaient aussi dans ce couvent. C'étaient ceux de la célèbre Laure, chantée par Pétrarque. Les touristes continuaient à visiter sa tombe et auraient beaucoup gêné la communauté, les religieuses firent faire une clôture particulière à ce coin de l'enclos.

contre le vénérable prélat; mais celui-ci ne consentit point à abandonner le faible et à déserter la cause de la justice. Dans sa réponse aux administrateurs il rendit hommage, comme il l'avait déjà fait de vive voix, aux mérites incontestés des Filles de la Charité; il dit que les sœurs de Saint-Joseph avaient aussi depuis deux cents ans rendu de bons services, et il ajouta qu'après les calomnies mises en circulation sur le compte de ces dernières, son consentement à ce qu'on leur substituât une autre congrégation, serait équivalent à une condamnation contre elles; qu'elles n'avaient donné lieu à aucun reproche, et que sa conscience lui défendait d'adhérer à une mesure ayant pour but de les frapper. On fit un autre essai vis-à-vis des sœurs de Saint-Charles, mais il ne réussit pas mieux, le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, de qui elles dépendaient, leur ordonna de répondre par un refus. Il fallut s'arrêter.

Tout le monde montrait une telle bonne volonté pour aider les hospitalières à s'installer dans leur nouvelle demeure que l'on fit faire une quête générale dans la ville. Les ouvriers, les enfants mêmes voulurent donner leur obole, et prouver que les cris poussés au moment de l'expulsion partaient vraiment du cœur. Les communautés de l'Institut faisaient preuve de cette solidarité fraternelle qui est une de ses traditions. Toutes avaient offert asile aux victimes; celles qui le pouvaient envoyaient de généreuses offrandes en argent. Montréal lui-même accourut au secours, il payait ainsi sa dette de reconnaissance pour l'offre qu'Avignon lui avait faite en 1785, de recevoir toutes ses religieuses lorsqu'elles eurent des

craintes de voir périr le catholicisme au Canada (1). Son digne évêque, Monseigneur Bourget offrit un peu plus tard d'accueillir toutes les avignonnaises promettant 6,000 francs pour leur transport.

Par un juste jugement de Dieu, le gouvernement de juillet 1830, fut culbuté le 24 février 1848. La seconde république à ses débuts ne fut pas hostile à la religion. A Avignon, préfet, maire, administrateurs, députés changèrent en même temps que le régime. Dès le lendemain de la révolution de février le peuple aurait voulu réintégrer les hospitalières en triomphe; la nouvelle administration les y fit revenir graduellement au mois de septembre. Leur couvent avait été livré aux incurables, il ne put leur être sur-le-champ rendu, elles se logèrent fort mal sous les combles; mais elles rentraient dans leur sainte vocation et étaient heureuses de retrouver leurs chers malades.

Cependant les quatre années qu'elles avaient passé à Saint-Pierre de Luxembourg leur avaient enlevé plusieurs sœurs et aucune recrue n'avait pu être accueillie. Celles qui survivaient étaient affaiblies par les souffrances. Elles comptèrent sur l'affection des autres maisons de l'Institut et demandèrent ce prêt de sujets que nous avons vu se pratiquer entre elles plusieurs fois. La Mère Tirouflet, de Laval, qui s'était donné beaucoup de mouvement pour empêcher l'expulsion et dont Avignon n'ignorait pas le rare mérite, fut particulièrement réclamée par l'archevêque (2) et par les sœurs. Les Mères anciennes

(1) Faillon. *Vie de Mlle Mance*, II, p. 276.
(2) Mgr Debelay. Mgr Naudo était mort en 1848.

disaient avec humilité qu'elles avaient besoin d'une tête; mais la Mère Tirouflet leur prouva que l'une d'elles, la Mère Castagnier réunissait toutes les qualités propres au gouvernement et la leur fit élire pour supérieure.

Les religieuses auxiliaires qui accompagnaient la Mère Tirouflet étaient deux professes et une novice de Laval avec une converse d'Ernée; elles arrivèrent à Avignon le 27 octobre 1849. La maison de Laval n'avait pas d'abord dû fournir seule le secours demandé. L'appel avait été fait à toutes les maisons du Nord, et toutes avaient élu les sujets qu'elles devaient prêter; mais sur l'observation de la supérieure de Baugé, on convint ensuite qu'il était préférable qu'une seule maison les envoyât. Le petit groupe dirigé le premier vers Avignon devait étudier la situation et faire, après examen, les demandes qu'il jugerait utiles. On trouva que le secours envoyé suffisait. En effet, les postulantes recommencèrent à se présenter dès qu'elles virent s'annoncer un état stable. La situation matérielle laissait beaucoup à désirer; mais il fallait attendre du temps la réparation des dommages subis et le rétablissement de la communauté dans son ancien couvent.

Deux fois la Mère Tirouflet visita Nîmes; elle passa huit jours à L'Isle, puis en revenant elle entra à Beaufort, Baugé, La Flèche et Ernée. Elle était de retour à Laval le 3 mai 1850, après six mois d'absence. Elle avait vu renaître Avignon et constaté partout cette union des cœurs qui rassemble tous les membres de son Institut. A voir comment s'accueillent réciproquement des religieuses qui ne s'étaient

jamais rencontrées, les témoignages d'affection qu'elles se donnaient, la peine qu'elles avaient de se quitter, les étrangers ne pouvaient empêcher leur pensée de se reporter au premier siècle de l'Église où l'on disait des chrétiens : « Voyez comme ils s'aiment. »

En 1852, dans ce voyage triomphal préparatoire à l'empire qu'il fit dans le midi de la France, le prince Louis-Napoléon décida, à Avignon même, le transfert des incurables dans un ancien couvent et la restitution aux religieuses de Saint-Joseph de celui qu'elles occupaient avant les persécutions. Elles y rentrèrent l'année suivante (mai 1853)

CHAPITRE VIII

LE TYPHUS AU CANADA. — Sœurs de France envoyées au secours de Montréal et de Kingston. — Le choléra à Avignon. — Le général Rostolan. — Dévouement des hospitalières. — Récompense terrestre.

La persécution d'Avignon durait encore lorsqu'une lettre désolée, écrite par l'évêque de Montréal, vint attirer d'un autre côté l'attention des maisons de France. Les émigrants irlandais qui arrivaient par milliers au Canada, y avaient apporté le typhus. Ils étaient parqués au nombre de deux mille dans des hangars à une demi-lieue de Villemarie. Les sœurs grises (1), les sœurs de Saint-Charles succombaient sous le travail excessif qu'elles avaient accepté pour soulager ces malheureux. Alors les hospitalières de Saint-Joseph s'offrirent pour aller aussi leur donner des soins; mais en peu de temps trois d'entre elles succombèrent au fléau. La maison naissante de Kingston (2) ne se trouvait pas moins éprouvée. C'était ce qui avait engagé le digne évêque à pousser un cri d'alarme. Il suppliait les maisons de la mère-patrie de réunir leurs forces pour envoyer immédiatement quatre sœurs; il pensait que la charité des fidèles leur fournirait les moyens de faire le coûteux

(1) On donne ce nom aux sœurs de la Charité fondées par Mme d'Youville.

(2) Nous avons remis à parler de la fondation de cette maison au moment où nous présenterons l'ensemble du développement que l'Institut prend au Canada.

voyage et insistait pour que les sœurs auxiliaires fussent arrivées deux mois après (septembre 1847).

Les maisons de France s'entendirent aussitôt pour fournir le secours qu'on leur demandait. A Beaufort, la sœur Gouamier, déjà avancée en âge, s'offrit spontanément et fut acceptée. Laval désigna Jeanne Bouin; La Flèche les sœurs Morin et Le Bailly. Toutes les quatre prirent la mer au Havre le 24 octobre (1) et débarquèrent le 17 novembre à New-York. Quelques jours après elles arrivèrent à Montréal, où elles furent accueillies avec toute l'affection que méritait leur dévouement.

On conserva deux sœurs à Montréal, d'où le typhus avait disparu; les deux autres furent dirigées sur Kingston, où il cessait peu à peu ses ravages. Celles-ci eurent la part la plus pénible, parce que la maison était encore bien dénuée. D'abord on leur confia le soin d'un grand nombre d'enfants des deux sexes que la terrible maladie avait rendus orphelins. Bientôt plusieurs jeunes irlandaises demandèrent leur admission au noviciat. L'aide des deux françaises devint alors moins nécessaire et on les renvoya à Montréal (1849.)

Dès cette même année la sœur Gouamier revint en France. Les sœurs Bouin, Le Bailly et Morin y furent ramenées à la fin de l'année suivante par Mgr Demers, évêque de Vancouver.

Ce secours porté outre-mer, n'avait pas empêché comme on l'a vu, de fournir celui que réclamait Avignon. La vitalité était grande dans les communautés

(1) Elles avaient pour conducteur le vénérable M. Broussin, qui fut aumônier de la maison de Laval pendant cinquante ans.

qui pouvaient voler ainsi à l'aide de leurs sœurs, et qui prouvaient par là que cet esprit d'union et d'assistance fraternelle, qui est un des caractères de l'Institut, ne s'était pas amoindri.

La maison d'Avignon ne jouit pas d'un long temps de calme après sa restauration. Au mois de juin 1854 le choléra commença à sévir sur les militaires de la garnison. Les attaques étaient si violentes qu'à peine avait-on le temps de porter les malades à l'hôpital où ils expiraient en arrivant. Ils étaient si nombreux que les quatre-vingt-dix lits militaires ne suffirent pas. Il fallut placer des cholériques dans la salle dite de la Sainte-Trinité. On éloigna les autres malades et les incurables, en emportant les premiers dans un bâtiment neuf, en menant les autres à l'hôpital Saint-Louis.

Les médecins étaient tout déconcertés de voir l'intensité du fléau et l'impuissance de leurs efforts à le réduire. Les hospitalières semblèrent électrisées par le péril, ou plutôt obtinrent de Dieu par leurs prières des forces et un courage proportionnés au besoin de leur situation. Ce courage paraissait grandir à mesure que se développait le fléau. Au milieu de la panique générale elles montraient un sang-froid que rien ne suffisait à altérer, et surprenaient tout le monde par leur intrépidité. Jour et nuit elles se trouvaient dans les salles et sacrifiaient même ces moments de récréation et de repos qui leur sont accordés en temps ordinaire, quoiqu'elles en eussent alors plus besoin que jamais.

La Mère Castagnier, leur admirable supérieure, avait peine à modérer leur ardeur. Les infirmes eux-mêmes qui ne pouvaient aider leurs sœurs dans le

labeur matériel, voulaient se tenir au chevet des mourants et leur donner au moins l'assistance du cœur et de la foi. Les autorités elles-mêmes et les médecins les exhortaient toutes à se ménager afin de ne pas contracter l'affreuse maladie; elles montraient une assurance qu'ils ne savaient s'expliquer.

Un jour le général Rostolan vint faire une inspection sanitaire à la caserne et à l'hôpital. Le mal était alors dans son intensité la plus grande. On ne voyait dans tous les lits que des faces exténuées par les souffrances, on n'entendait que les plaintes aiguës de ceux qui mouraient dans d'atroces douleurs.

Le général s'approchait avec une bonté vraie, des couches de souffrance, adressait des paroles d'encouragement et de consolation, en un mot accomplissait son devoir, comme il l'eût fait sur un champ de bataille. Néanmoins son âme qu'une mitraillade n'aurait pas fait chanceler, se sentait émue en présence de la contagion qui atteint comme une balle et à laquelle on ne peut rendre coup pour coup. Il avoua le soir à l'archevêque ce qu'il avait éprouvé : J'avais gardé mes gants, dit-il, pour tâter le pouls des hommes; mais quand j'ai vu les sœurs, sans crainte et joyeuses, rendre les services les plus vils et les plus dangereux, je me suis dit : Tu n'es qu'un lâche, et j'ai ôté mes gants.

Plusieurs religieuses furent atteintes de la maladie; mais seulement d'une manière bénigne et sans gravité. Seule la respectable Mère Pineau, alors assistante, fut prise de façon à donner de sérieuses inquiétudes. Osons pour une fois rapporter en style réaliste ce qui détermina chez elle l'attaque du cho-

léra. La délicatesse raffinée qui, même dans l'expression, ne voudrait voir que fleurs et flairer que parfum, pourra passer cet endroit. Je copie ce qu'a écrit, sans y voir grande merveille, la simplicité d'une hospitalière : « Elle (la Mère Pineau) assistait un malade dans ses vomissements; ses voiles et ses vêtements furent couverts de la matière fétide qu'il rendait en abondance. Dans le même instant, le malade couché dans l'autre lit l'arrosait également par derrière, de sorte qu'elle en fut toute inondée jusque dans sa chaussure. » Écrire dans un cabinet de journal que les prêtres et les religieuses sont des êtres vils et inutiles est vraiment moins pénible que d'affronter de pareils incidents et leurs conséquences. La Mère Pineau en faillit mourir. La religieuse qui dépeint cette scène d'hôpital ne fait qu'en rire, comme l'héroïne elle-même : « Cette petite aventure, dit-elle, fut par elle regardée comme une bonne fortune, et elle continua ses œuvres de charité jusqu'à ce que, frappée par le mal, on dût la conduire à l'infirmerie. »

Le gouvernement, instruit par toutes les autorités d'Avignon, de la conduite héroïque des religieuses de l'hôpital, décerna une médaille d'or à la communauté. Il serait injuste assurément de ne pas louer le pouvoir civil lorsqu'il se montre, comme en cette circonstance, intelligent appréciateur du dévouement catholique; mais il doit se sentir lui-même bien pauvre quand il n'a à offrir qu'une effigie et une date relevées sur un morceau d'or, à celles qui attendent de la munificence du Sauveur une couronne et un trône pour l'éternité. Les religieuses adressèrent leurs remerciements et firent assurer l'empereur

qu'elles ne cesseraient de prier pour celui qui les avait fait rentrer dans leur cloître béni. Mais depuis, lorsqu'elles ont besoin de s'exciter au dévouement, ce n'est pas l'écrin précieux qu'elles vont ouvrir ; elles jettent, comme par le passé, un regard d'amour sur la croix de Jésus-Christ.

APPENDICE

C'est à l'année 1860 à peu près que nous avons limité cette histoire.

Avant de poser la plume nous croyons cependant devoir noter encore à cause de leur importance, trois faits postérieurs à cette date. Ils complèteront nos tableaux et les achèveront en faisant connaître l'état actuel de l'Institut hospitalier de Saint-Joseph. Le premier de ces faits est la diffusion de cet Institut dans le Bas et le Haut-Canada. Le second, une sanction nouvelle donnée à la Congrégation par le Souverain Pontife. Le dernier, l'heureuse découverte de ce qui restait à Moulins des ossements de la Mère de La Ferre, et leur retour à la maison mère de La Flèche.

DÉVELOPPEMENTS DE L'INSTITUT

AU CANADA

I

Kingston (1845)

Nous avons eu occasion de nommer un évèque de Montréal. C'est que la colonisation s'était développée, la possession du sol s'était affermie et s'étendait, chaque jour, les terribles sauvages étaient refoulés ou soumis, les navires avec sécurité descendaient et remontaient le Saint-Laurent, emportant les produits du Nouveau-Monde et rapportant ceux de l'industrie européenne.

La religion en même temps que le commerce avait enfin pris son essor; à Québec ce n'était plus à un simple Vicaire apostolique que les intérêts des catholiques étaient confiés; cette ville était devenue un évêché, puis une métropole et successivement les sièges épiscopaux de Montréal (1), de Trois-Rivières et d'autres avaient été érigés. Villemarie était devenue une cité de deux cent mille âmes et prenait chaque jour de nouveaux accroissements.

(1) Marianopolis ou Montréal a été érigé en archevêché en 1885.

Le Haut-Canada se laissait à son tour pénétrer par la civilisation. Catarakoui, ancienne bourgade de sauvages, située sur la rive septentrionale de l'une des bouches par lesquelles, à travers une multitude d'îles, le lac Ontario se décharge dans le Saint-Laurent, était devenu la ville de Kingston. Frontenac avait pu remonter jusque-là et avait été bien accueilli par les indigènes.

Un évêché fut érigé à Kingston (1826) quoique la ville fut toute peuplée de protestants et que les catholiques peu nombreux n'y occupassent pour la plupart que des positions humbles et peu considérées. Il ne semblait guère qu'il y eut urgence, ni même chance de réussite, à fonder là un hôpital tenu par des sœurs catholiques et cloîtrées. Mais la divine providence n'en jugeait pas ainsi. Elle mit dans la tête de la sœur Bourbonnière cette idée d'aller fonder à Kingston et ses sœurs n'en montrèrent pas d'éloignement, supposé que les difficultés évidentes, sans parler des imprévues, n'y missent pas d'opposition. On attendit quatre ans, puis l'évêque de Kingston étant venu à Montréal, on s'entendit avec lui et l'on élut les sœurs fondatrices. Mais à Kingston on eût désiré des sœurs irlandaises ou anglaises, on ne voulait point de Canadiennes et on allait jusqu'à dire que si elles venaient, le feu serait mis à leur couvent.

L'œuvre de Dieu doit toujours souffrir contradiction; néanmoins elle finit toujours par s'accomplir. Les feuilles publiques ayant annoncé le départ des sœurs de Saint-Joseph pour Kingston, un revirement se fît dans les esprits. Ce fut un protestant distingué qui prit le premier dans la presse le parti des reli-

gieuses canadiennes. Un autre protestant, le docteur Hollomell, né à Québec, mais établi à Kingston, vint à Montréal dans le but d'offrir ses services gratuits à la supérieure; il lui promit de respecter en tout les règles et les usages de l'Institut et fut un des bienfaiteurs les plus insignes de la naissante communauté. Le docteur Samson offrit aussi généreusement ses services. On s'assura d'un local et le 1er septembre 1845, les sœurs désignées se mirent en route pour aller en prendre possession.

M. Blanchet, prêtre, et M. La Framboise, un de leurs dévoués amis, accompagnèrent les émigrantes qui furent accueillies le lendemain à Kingston par l'évêque, Mgr Phelan. Elles prirent logement chez les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame qui les avaient devancées en cette ville (1841); puis se hâtèrent d'installer les couchettes pour les pauvres que M. Quesnel, de Montréal, avait fait faire à ses frais et transporter à destination.

Tout manqua pendant assez longtemps aux courageuses filles; mais comme elles le remarquaient avec joie à chaque instant, Dieu ne leur manquait jamais. L'eau leur était apportée, ou par des convalescents heureux de se rendre utiles à celles qui les avaient soignés, ou par des serviteurs que les familles les plus aisées envoyaient rendre cet office au besoin. Pour grande bienfaitrice elles eurent Mme Browa, qui tenait l'un des premiers rangs dans la ville; cette dame venait souvent voir s'il ne leur manquait rien.

Elle avait un jour envoyé du bois; mais les sœurs n'avaient personne pour le faire casser, l'heure du souper des malades approchait et il n'y avait moyen

de leur préparer rien, parce que, bien que l'on eut ce qu'il fallait, il était impossible de faire du feu. La supérieure avait décidé que la communauté ne souperait point et abandonnerait aux pauvres ce qui avait été réservé pour elle. Mais une des filles de Mme Browa ayant découvert cet embarras, fit avertir sa mère, et celle-ci dépêcha au plus vite les hommes qu'elle put rencontrer. Le premier qui arriva eut en peu de temps mis en morceaux ce qu'il fallait de bois pour le moment à la cuisinière. Mais peu à peu sept, huit, dix hommes s'attroupèrent à la porte la hache sur l'épaule; ils venaient envoyés aussi pour couper le bois, et ils le firent promptement quoiqu'il fit nuit; un monsieur bien mis leur tint la lumière tant qu'il en fut besoin.

Les protestants les mieux placés de la ville rendaient aux sœurs mille assistances ; leurs femmes sollicitaient le bonheur de veiller les pauvres. La femme d'un ministre venait souvent, laissant à chaque fois quelque aumône. Le capitaine Hunter vint prier la supérieure d'admettre les matelots en proposant de payer le prix des journées de maladie. Celle-ci lui répondit qu'elle accepterait volontiers dès que son hôpital, alors bien restreint, lui permettrait de les recevoir ; car, lui dit-elle, je dois recevoir d'abord les pauvres qui ne paient point. Hunter engagea alors à bâtir une salle, promettant d'y contribuer de son influence et de son argent. On allait se mettre à l'œuvre, mais sur un plan mesquin, lorsqu'arriva à Kingston M. Quiblier, prêtre de Saint-Sulpice, qui voulut un édifice en pierre et non en bois, à trois étages et non en simple rez-de-chaussée. Il fut inu-

tile de lui remontrer que l'on n'avait pas les fonds pour une telle entreprise; il maintint son dire et ajouta que l'argent se trouverait toujours. De Montréal il obtint en effet de bons secours. Mgr Phelan recommanda l'œuvre et les ouvriers offrirent leurs bras en si grand nombre qu'ils ne pouvaient travailler tous ensemble. Hunter fut généreux et profita de ses voyages pour recueillir de riches souscriptions.

Il fallait bien un peu de contrariété. La corporation (le conseil municipal) prétendait qu'elle avait intention de faire passer une rue par ce terrain sur lequel on travaillait avec tant d'ardeur; mais on lui fit comprendre que la rue passerait aussi bien à côté et le bâtiment continua de s'élever. La corporation permit même les dépôts de matériaux dans le voisinage de la construction. Dieu tient tous les cœurs en sa main.

Quand l'hiver fut venu, les hospitalières eurent l'idée d'un bazar pour se procurer des ressources et la communiquèrent à quelques dames catholiques. Celles-ci hésitaient, ne savaient comment s'y prendre, craignaient que les protestants plus riches et plus nombreux refusassent d'y prendre part. Cependant elles commencèrent à avoir deux réunions par semaine, et bientôt les dames protestantes y furent les plus nombreuses. L'une d'elles suggéra l'idée de faire faire des cartes et de les envoyer dans les villes voisines. L'imprimeur voulut les faire gratis. Des boîtes remplies de charmants objets vinrent de Prescott, de Belle-Ville et d'autres lieux. Au mois d'août, deux des principaux habitants, protestants tous les deux,

dirigèrent la vente, tous les marchands s'y rendirent; le premier colonel de la reine y envoya gracieusement la musique; tout s'écoula fort avantageusement et le contentement fut unanime de la part de tous sans distinction de religion.

Chose plus touchante, pendant que les riches contribuaient ainsi de leurs loisirs et de leur superflu, les pauvres artisans faisaient entre eux une collecte pour doter les sœurs d'une vache. Ils réussirent à en amasser le prix, et tout heureux amenèrent leur utile cadeau à la communauté. La relation que les sœurs ont écrite de toutes ces choses ne cesse de bénir Dieu de tant de marques de sa sollicitude paternelle pour ses enfants. « Dans un moment, disent-elles, où nous ne pouvions nous passer de domestique et où nous nous trouvions hors d'état d'en payer un, un de nos anciens malades refusa de gagner treize piastres par mois se dévouant à rester avec nous et se contentant du plus strict nécessaire. Un autre trait de la divine Providence qui nous a toujours surprises, quoique nous ne doutions pas de la bonté de Dieu envers nous après tant de marques si évidentes que nous en avons reçues, est que, lorsque notre bon serviteur se trouvait incapable d'aller chercher notre vache qui ne revenait jamais seule, cette pauvre bête se rendait d'elle-même à son étable sans que personne allât la chercher. »

Il y eut des jours bien sombres et des tristesses bien poignantes qui atteignaient les religieuses jusqu'au cœur; mais elles s'épanouissaient en voyant un grand nombre de leurs malades, souvent bien attardés pour l'accomplissement de leurs devoirs chré-

tiens, revenir à Dieu et mourir dans les plus beaux sentiments de piété.

Plus tard un autre évêque, par le désir du plus grand bien, mit les hospitalières de Kingston à une rude épreuve. Il tenta de les amener à renoncer à leur clôture, afin de pouvoir se livrer à plusieurs œuvres extérieures de charité. C'était revenir aux mêmes exigences qui avaient empêché Moulins de renaître. Les sœurs consultèrent toutes les maisons de l'Institut et unanimement celles-ci répondirent qu'elles ne pouvaient s'y prêter. L'évêque n'avait pas l'intention de les contraindre, cependant il avait obtenu de Rome le pouvoir de les séculariser. A un voyage en Europe, il visita La Flèche et Laval où on le dissuada fortement de son entreprise, en lui remontrant qu'il existait d'autres congrégations dont les membres pourraient parfaitement faire ce qu'il désirait. De retour en Canada, il demanda en effet à Mgr Bourget des sœurs de la Charité, non cloîtrées, fondées par Mme d'Youville, et laissa les religieuses de Saint-Joseph à leur œuvre spéciale dans leur chère solitude.

II

Tracadie (1868)

L'Acadie qui, lors des expéditions françaises d'outre-mer, avait été principalement peuplée de laboureurs normands, avait reçu des Anglais le nom de New-Brunswick. Tracadie est un lieu de cette province, situé à l'embouchure de la rivière de ce nom dans le golfe de Saint-Laurent. Il dépend du diocèse de Chatham.

Les Acadiens français et catholiques conservent les mœurs simples du vieux temps. Leur foi est vive; ils respectent les prêtres et sont tellement probes que leurs maisons peuvent rester ouvertes sans courir risque des voleurs. Ils parlent un patois normand. Ils cultivent peu la terre de laquelle ils ne tirent guère que des légumes, mais vivent de chasse ou de pêche, au jour le jour. Les huîtres et une sorte de canard qu'ils nomment barnèche (1) sont le fonds de leurs festins.

Vers le commencement du siècle, une hideuse maladie, la lèpre, fit son apparition au Nouveau-Brunswick. Restreinte d'abord à quelques familles, elle se propagea par les alliances et devint héréditaire.

(1) Le mot et l'oiseau (bernache) sont encore connus dans le Maine et la Normandie.

« On ne saurait mieux, s'en faire une idée, dit la relation, qu'en se regardant à travers un microscope. Leur figure, leurs mains et leurs pieds sont enflés horriblement et leur chair, toute boursouflée et ressemblant à celle des hydropiques, se décompose, tombe par morceaux et se cicatrise peu à peu. Quelques-uns n'ont pas d'autre maladie que la contraction de leurs membres, dont ils ne peuvent faire usage, et la peau de leurs mains est si tendre qu'elle s'enlève par lambeaux au moindre effort qu'ils font pour travailler. Lors de la fondation, nos sœurs trouvèrent une petite fille atteinte de cette affreuse maladie, qui avait perdu les deux yeux depuis un an, le nez achevait de tomber, elle n'avait plus de lèvres, ses joues gonflées et étendues lui couvraient les dents et ne lui laissaient qu'une très petite ouverture pour la bouche, ses mains étaient comme ébouillantées et ses doigts gros comme trois des nôtres. »

Le gouvernement ne trouva d'autre remède au mal que de transporter et de parquer les lépreux dans une île du golfe. Là, abandonnés à eux-mêmes, ils n'avaient à attendre d'autre délivrance que celle qu'apporte la mort. En 1852, un homme compatissant, le capitaine Fortin, les découvrit et obtint qu'on les rapprochât des soins nécessaires, qu'on leur bâtit un lazaret près de Tracadie et qu'on allouât une somme annuelle pour leur entretien. Il y avait un médecin dont les visites étaient rares, une organisation qui laissait beaucoup à désirer. Les grabats étaient à peine à un pied de terre. Les malheureux apportaient là toutes leurs hardes et n'ayant pas où les serrer les portaient toutes sur eux. Quand elles

y vinrent, les sœurs trouvèrent un jeune garçon couvert de six chemises, toutes sales.

Le curé de Tracadie, M. Gauvreau, souffrait cruellement de voir l'état de ces pauvres gens, il en parla à son évêque auquel il fit aisément partager ses impressions. Une démarche envers les sœurs de M[me] d'Youville de l'hôpital général de Villemarie ayant échoué, on s'adressa aux sœurs de l'Hôtel-Dieu. Les hospitalières voulurent voir avant de se prononcer et envoyèrent deux commissaires à Tracadie. Les Mères Pagé et Davignon en débarquant à Chatham n'y rencontrèrent pas l'évêque qui était à Rome, et ne purent entretenir son vicaire général, M. Paquet, curé de Caraquet, au bord de la Baie des Chaleurs. Elles virent le lazaret et furent touchées de l'affreuse misère qui y frappa leurs yeux. Sur leur récit, au retour, l'œuvre parut belle à ces âmes qui ne se comptent pour rien. Mais si le gouvernement agréait que son établissement fut confié à des religieuses et continuait son allocation pour les lépreux, il n'y avait rien d'arrêté pour la subsistance des religieuses. Mgr Bourget, évêque de Montréal, demandait des garanties, Mgr Rogers, évêque de Chatham, n'en put donner d'autre que l'espoir d'obtenir un décret du gouvernement pourvoyant à l'entretien des sœurs, et, au cas où ce décret ne serait pas obtenu, la promesse de les recueillir et entretenir à Chatham. « Abandonnez à la Providence, écrivait-il, le soin de compléter cette charitable entreprise. » Vrai langage d'apôtre, qui fut accepté par l'évêque de Montréal et par les sœurs. Ne le savaient-elles pas que la Providence complète les entreprises !

En dépit de toute prudence humaine, six religieuses (1) s'embarquèrent à Montréal le 12 septembre 1868; le 18, elles abordaient à Chatham. L'évêque les attendait au port et les accueillit avec la plus cordiale paternité, cependant il voulut les retenir dans sa ville épiscopale, le décret alimentaire n'ayant pas été rendu, ce qui contraria vivement la Mère Pagé. Mais Mgr Rogers proposa à la digne supérieure de la conduire à Caraquet, chez son grand vicaire malade, et là, il fut convenu que les sœurs iraient à Tracadie et ne se replieraient sur Chatham qu'au cas de contestation avec le gouvernement.

Pour se rendre de Chatham à Caraquet, la route conduit par Tracadie. Les hospitalières, en allant, y avaient eu une ovation. L'évêque n'avait pu apaiser les lépreux avertis de son dessein de remmener les sœurs. « Monseigneur, disaient-ils, en levant les mains vers le ciel, donnez-nous nos saintes sœurs. Pourquoi nous les avoir promises et montrées? Si nous ne les avions pas vues..... mais maintenant..... » Les habitants aussi pleuraient et dans leur jargon faisaient des offres touchantes : « Laissez-les-nous, monseigneur, nous les soutiendrons, nous leur donnerons des choux, des patates, des navets..... Moi, je leur donnerai une vache.... , moi, un porc....., moi, des poules. » La foule se jetait à genoux en priant les religieuses de les bénir.

(1) C'étaient les sœurs : Marie Pagé, élue supérieure, Eulalie Quesnel, Amanda Viger, dite Saint-Jean de Goto, et Delphine Brault, sœurs vocales, Clémence Bonin, converse et Luména Fournier, tourière.

Cette démonstration, peut-être, influa sur l'esprit du bon évêque et contribua à la décision qui fut prise chez le vicaire général. Toutefois, il fut convenu que les hospitalières de Saint-Joseph feraient néanmoins une fondation à Chatham pour servir de refuge à celle de Tracadie supposé qu'elles ne pussent s'y maintenir. Les six religieuses prirent possession du lazaret, le jour de Saint-Jérôme, 30 septembre 1868.

Aussitôt la Mère Pagé s'occupa de mettre en état toute chose. Les bons Acadiens étaient tout à sa disposition; il ne leur fallait qu'un signe de la Mère. « Ménagez-vous, mon ami, disait-elle à un ouvrier. — Nous, la Mère, répondit ce brave homme, j' pouvons pas forcer trop pour v's aut'. » Un autre lui demandait : « La Mère, you c' que j'allons met' çà? » et comme la supérieure avait à s'absenter quelques instants. « C'est que j'allons bé mieux quand que v's ét' là. » La Mère lui répliqua : « Eh! bien, en m'attendant, reposez-vous un peu en chantant. » — « Chantons, l's aut', cria-t-il, la Mère l'a dit. »

Impossible de décrire le contentement des pauvres lépreux, quand ils se virent dans des salles nettoyées, vêtus de linge et d'habits propres. On leur fit faire une neuvaine; on les prépara à recevoir les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie; le curé leur donna le scapulaire du Carmel. Ils goûtèrent le bien-être de l'âme en même temps que celui du corps et les religieuses jouirent du bonheur attaché au sacrifice.

III

Chatham (1869)

Il fallut au plus tôt remplir les promesses faites à Mgr l'évêque de Chatham. Les fondatrices désignées ayant la Mère Davignon pour supérieure, s'embarquèrent à Montréal sur le bateau à vapeur, le 12 juillet 1869. Elles firent escale à Québec où elles reçurent des hospitalières de la Miséricorde de Jésus le plus fraternel accueil. Il y avait maintenant place pour tout le monde au Canada, ce n'était plus le temps des petites rivalités des premiers jours.

Elles touchèrent à Gaspé, à Dalhousie, à l'extrémité de la Baie des Chaleurs, puis enfin, le 16 juillet, elles entrèrent dans la baie de Miramichi au fond de laquelle se trouve Chatham. On leur permit d'aller faire une rapide visite à leurs sœurs de Tracadie, puis elles revinrent s'établir dans la maison que l'évêque leur destinait.

C'était une habitation très petite; mais une grande construction était commencée et devait se continuer selon les ressources que la Providence enverrait. Le digne évêque de Chatham, on l'a déjà vu, savait compter sur elle; il n'avait pas d'autre bâilleur de fonds; mais, si elle éprouvait quelquefois sa confiance en le faisant attendre, du moins, elle ne lui manquait jamais. Le plan de cette construction dessinait une

croix. Au milieu était placée l'église, et perpendiculairement à cet édifice central, s'allongeaient deux ailes. Celle de droite était destinée aux sœurs institutrices de la congrégation de Notre-Dame ; l'aile gauche aux hospitalières.

Avant leur départ de Montréal, on avait dit à celles-ci qu'à Chatham elles n'auraient point de malades à recevoir, comme s'il y avait un lieu sur terre où n'existassent point les misères humaines et où l'on n'eut point besoin du secours de la charité. Au contraire, les sœurs étaient à peine installées que les malades vinrent de tous les environs et même de grandes distances. Ils durent d'abord se contenter de recevoir des conseils et des remèdes, car les sœurs n'avaient au début que quatre lits ; mais leur foi, écrivaient humblement les religieuses, donnait souvent aux médicaments une étonnante efficacité.

IV

Madawaska (1873)

En 1784, les Anglais qui, déjà, vingt-neuf ans auparavant, avaient traîtreusement saisi, dépossédé et transporté des milliers d'Acadiens, firent contre ces pauvres Français une seconde expédition. Ils s'emparèrent des fonds que ceux-ci avaient défrichés, et leur livrèrent en indemnité les terres d'un désert sauvage loin de la mer, aux confins du Maine et du New-Brunswick. Au pied de cette longue chaîne de montagnes qui fait suite aux monts Apalaches et gravit au Nord, puis s'infléchit à droite en resserrant du côté du Midi le bassin du Saint-Laurent, une petite rivière, sortie du lac Temiscouata, vient décharger ses eaux dans la rivière Saint-Jean. Elle arrose, en passant, le terrain de Madawaska auquel elle emprunte son nom. C'est là, un peu au-dessus de l'endroit où le petit affluent a son embouchure dans la rivière, que furent refoulés les malheureux Acadiens. Garantis désormais, il faut le croire, contre les vexations, par leur éloignement même, ils se prirent de nouveau à lutter contre la nature, réussirent à nourrir leurs familles nombreuses et relevèrent leurs églises et leurs maisons. En 1844, ils formaient quatre paroisses : Saint-François, Sainte-Luce, Saint-Basile et Saint-Bruno.

L'isolement où ils vivaient était favorable aux simples et bonnes mœurs; mais l'éducation des enfants était négligée. Vers 1857, le curé de Saint-Basile, Antoine Langevin, missionnaire plein de zèle, légua à Mgr Conolly, évêque de Saint-Jean, pour la fondation d'une école destinée aux jeunes filles de Madawaska une assez vaste terre, une maison, une grange et une petite chapelle. Des sœurs de charité de Saint-Jean y donnèrent l'instruction jusqu'en 1871; mais alors elles furent rappelées par le successeur de Mgr Conolly.

Madawaska dépend du diocèse de Chatham. Le zèle de Mgr Rogers souffrit de l'abandon dans lequel allaient se trouver de jeunes âmes dont il avait la sollicitude. Il fit part de ses préoccupations à la Mère Davignon, alors supérieure de ses hospitalières de Chatham, et tous deux se trouvèrent aussitôt d'accord sur l'utilité d'un établissement de sœurs de Saint-Joseph. Celles-ci remplaceraient à l'école les sœurs de Saint-Jean et s'occuperaient de plus du soin des malades. Au moment d'en venir à l'exécution cependant, le cœur de l'évêque trembla de n'avoir pas les ressources pour faire vivre une communauté, ni de prêtres toujours capables de lui donner la direction spirituelle. Montréal, consulté, vit bien les difficultés de l'entreprise; la Mère Pagé alla s'en rendre compte sur les lieux. Mais le bien immense qui s'offrait à réaliser ne permit pas de s'arrêter aux inconvénients; la fondation fut résolue (1).

(1) Les sœurs désignées furent la Mère Davignon, supérieure, les sœurs Collet, Guérin, Maillet, Brisset, vocales, et les converses Philomène et Rachel. Ce fut au mois d'octobre 1873 que les premières venues prirent possession.

On peut remarquer de grandes ressemblances entre les commencements de Madawaska et ceux de Montréal. C'est dire que les sœurs fondatrices eurent beaucoup à souffrir. Les épreuves furent moins graves et ont duré moins longtemps; mais le dénuement, le froid excessif, sous cette latitude et à ces hauteurs, l'incendie enfin sont des souffrances et des angoisses qui leur furent communes avec leurs premières Mères. L'argent était excessivement rare et l'on ne donnait pour rétribution de l'instruction des enfants, que des fournitures en nature : blé noir, patates, meubles ou effets. Un père de famille pour l'éducation de ses quatre filles jusqu'à seize ans, donna un cheval infirme, deux vaches, deux voitures, deux armoires, deux tables, trois couchettes et un poêle, quelques chaises, un peu de vaisselle, des chaudrons et autres ustensiles de cuisine. Tout cela était utile; mais un peu de métal monnayé ne l'eût pas été moins.

Les habitants n'avaient pas d'abord vu de trop bon œil les sœurs s'établir; ils craignaient qu'elles ne leur fussent à charge. Cette froideur rendit les débuts bien pénibles. Plus tard, ils s'humanisèrent et voulurent bien consacrer des journées à approvisionner la communauté. Lévite Thériault, membre du parlement, consulté par la Mère Davignon sur un projet de construction pour l'hôpital, comprit, après un peu de résistance, l'utilité de l'entreprise et promit tout le bois nécessaire. Il s'agissait d'un bâtiment de quatre-vingt-cinq pieds de long sur trente de large, et d'un autre, de quarante pieds de longueur. Faute d'argent ces travaux ne purent être de longtemps achevés.

Ces constructions étaient cependant urgentes, car les malades se présentaient en grand nombre, et l'on n'avait encore qu'un local si restreint que deux ou trois seulement pouvaient être admis à la fois. Mais on leur donnait des remèdes. Ils l'exigeaient, attribuant à la sœur pharmacienne une connaissance parfaite de tous les maux, en même temps que le pouvoir de les guérir. Celle-ci savait les limites de ses connaissances et aurait désiré quelquefois s'abstenir. Obligée d'accorder quelque chose, elle donna plusieurs fois de l'huile d'une lampe qui brûle à Montréal devant l'image de Notre-Dame de Pitié et elle obtint par elle des merveilles. D'autres fois, contrainte de prescrire un peu au hasard; elle recourait à Dieu : « Sacré-Cœur de Jésus, disait-elle, bénissez ce remède et donnez-lui efficacité. »

La mère Louise-Virginie Davignon était une femme d'élite et d'une rare sainteté. Rien ne put décourager son énergie; elle soutint celle de ses filles et s'usa entièrement dans cette fondation où elle était venue avec une santé déjà compromise. Elle espérait pour cette œuvre un grand avenir : « Cette fondation, disait-elle, est la plus pauvre de toutes celles où je suis allée (1), mais c'est aussi celle où je goûte le plus de bonheur, celle sur laquelle je fonde les plus grandes espérances. » Après avoir une dernière fois encouragé sa communauté, le 2 février 1874, elle tomba en agonie. On lui présenta un crucifix; elle le baisa en disant : « C'est mon tout. » A une sœur

(1) Elle avait pris part à toutes les fondations récentes : Kingston, Chatham, Tracadie.

qu'elle aperçut pleurant, elle dit ensuite : « Au ciel, ma sœur; au ciel! » Ce fut son dernier mot.

Il est à croire que le ciel accueillit tout de suite au sortir de ce monde une âme dont la souffrance physique n'avait jamais fait chanceler le courage et qui n'avait jamais travaillé que pour Dieu. Plusieurs faits semblent prouver qu'elle avait reçu le don de prophétie. Thériault l'aimait comme sa mère et ne lui donnait ordinairement pas d'autre nom. Une grille pour le parloir étant arrivée de Montréal, il dit à la supérieure : « Ma Mère, promettez-moi que nous ne nous verrons jamais à travers çà. — Remarquez bien, monsieur, ce que je vais vous répondre, lui répartit-elle; la première fois que vous viendrez, elle sera posée et vous me verrez, et je vous paraîtrai bien heureuse. » Quand il revint d'Ottawa, la Mère Davignon, décédée, était exposée là, derrière la grille; il la vit, remarqua l'air radieux de son visage et se mit à pleurer en disant : « Elle me l'avait bien dit... Qu'elle est belle!... Quel air de bonheur!... J'ai perdu ma mère. » Le visage de la défunte, sur son lit de parade avait en effet un aspect céleste qui frappait les nombreux visiteurs.

On envoya de Montréal pour la remplacer la Mère Quesnel qui n'eut pas moins à combattre et à souffrir, et qui ne montra pas un moindre héroïsme. Pour qu'on puisse juger de l'esprit tout surnaturel qui animait ces âmes transformées, nous rapportons un mot de l'une d'elles. Devant elle, une des sœurs vantait la facilité avec laquelle se fondaient certains monastères qu'elle nommait. « Ne m'en parlez pas, ma sœur, reprit l'autre, je n'y pourrais vivre. On n'y est

pas assez pauvre. » La Mère Quesnel du moins eut la consolation de voir des développements matériels devenir possibles, l'hôpital s'achever, le pensionnat prendre accroissement. On y représenta en des séances scolaires, de petits drames français et anglais, puis on put admettre gratuitement les externes. Une joie plus grande encore lui fut donnée, le pensionnat commença à produire des fruits et des jeunes filles élevées par les religieuses demandèrent à demeurer perpétuellement avec elles, en contractant les engaments des saints vœux. Durant ses six ans de supériorité, elle en reçut huit à la profession.

Montréal ne calculait pas quand il s'agissait de venir en aide à sa fille de Madawaska. Les maisons de France, à l'envi, envoyaient à leurs chères sœurs d'Acadie les secours les plus opportuns et les plus généreux.

Au bout de sept ans, la fondation après avoir traversé les commencements pénibles s'est trouvée pourvue de moyens d'existence, non pas abondants, mais pouvant suffire. La persévérance héroïque des fondatrices a conquis de bonnes espérances d'avenir.

V

Arthabaskaville (1884)

C'est en 1884 que fut traitée la question de l'établissement d'un Hôtel-Dieu à Arthabaska. Un excellent chrétien, frère d'une religieuse dont nous avons déjà écrit le nom dans l'histoire des fondations de Tracadie et de Madawaska, M. Quesnel, eut l'inspiration de se faire le fondateur de cette nouvelle maison. Il donna sa propre habitation avec jardin et verger, et une vaste étendue de terrain. La situation en est belle, l'air y est très pur, des sources d'eau vive arrosent les alentours et se prêteront à beaucoup d'emplois utiles.

Arthabaska dépendait encore du diocèse de Trois-Rivières, et c'est avec Mgr Laflèche, évêque de cette ville, que furent discutées les conditions de la fondation (1). Le don de M. Quesnel à la ville qu'il habite était comme un splendide cadeau de noces après l'honorable alliance contractée par une de ses filles

(1) L'évêque de Trois-Rivières descend de l'ancienne et noble famille Richer, entre laquelle et celle de Le Royer de la Dauversière, il y eut de nombreuses alliances depuis la fin du xv[e] siècle. Un membre de la famille Richer se rendit en Canada vers la moitié du xvii[e] siècle et ce fut alors que l'on commença à substituer à son nom celui de la ville dont il était originaire. On peut regretter que le nom vrai et primitif ait si complètement cédé la place au surnom.

avec un parent du révérendissime évêque, au moment où son fils aîné était sur le point d'entrer à son tour en ménage et lorsqu'une autre de ses filles allait se fiancer au Seigneur Jésus. C'est ainsi que les âmes intelligentes des choses surnaturelles savent attirer sur elles-mêmes et sur les leurs les bénédictions du ciel.

La supérieure désignée à Montréal pour aller fonder Arthabaskaville était la vénérable Mère Pagé, âgée de soixante-treize ans ; mais ayant toujours le cœur jeune et l'esprit sûr. C'est elle que nous avons vue établir Tracadie. On lui donnait pour compagnes : la Mère Quesnel, sœur du fondateur, sœur Marie du Crucifix, sœur Beauchamp, et une converse, sœur Adeline.

A trois milles d'Arthabaska la petite colonie descendit des wagons. Le fondateur l'attendait ; plusieurs dames avec lui devaient dans leurs carosses se partager les sœurs et les conduire jusqu'à la ville. On arriva au son de toutes les cloches ; des pavillons étaient hissés, les rues étaient pavoisées, la musique du collège des Frères des Sacrés-Cœurs faisait entendre ses accents, et le soir il y eut une illumination générale jusqu'à une heure avancée de la nuit. C'était le 1er octobre. Le lendemain, jour des Saints Anges Gardiens, eut lieu la bénédiction de la maison provisoire et l'installation. Mgr Laflèche donna pour titulaire saint Raphaël dont le nom qui signifie : Médecine de Dieu, convient très bien à une demeure d'hospitalières. Le 6, les offices furent distribués entre les sœurs.

Cette fondation n'eut pas à traverser les commen-

cements pénibles qui se rencontrent presque partout. Mais on voulut bâtir tout de suite parce qu'on était empressé de recevoir des malades et les constructions ne purent se faire sans qu'un peu de gêne se fit sentir à la communauté. Saint Joseph fut honoré, prié, chanté, et les fondatrices lui rendirent le témoignage qu'il s'était « bien acquitté de sa mission ».

Des pensionnaires furent admis qui apportèrent tout un matériel agricole. La pharmacie distribuant des remèdes à tous les environs, donna des revenus. Puis une ressource inattendue fut offerte; une loi récente établit qu'il n'y aura qu'un seul dépôt de liqueurs par paroisse, et qu'il n'en sera délivré que sur le certificat du médecin. Ce dépôt fut confié aux hospitalières.

Le 6 novembre 1884, la jeune fille de M. Quesnel était entrée comme postulante; elle fut admise à prendre l'habit le 10 janvier 1886. La chapelle de l'établissement était bâtie. Le fondateur voulut qu'elle fût témoin en même temps de cette vêture et du mariage d'un de ses fils. Cette double cérémonie eut lieu selon ses désirs, et l'évêque du nouveau siège de Nicolet y voulut bien présider.

Arthabaska, depuis la mission apostolique de Mgr Smeulders, ne dépendait plus de Trois-Rivières. Ce diocèse avait été divisé et la partie située à la rive droite du Saint-Laurent formait un nouveau diocèse dont le siège avait été fixé à Nicolet. Le premier évêque de ce nouveau territoire est Mgr Gravel, orateur distingué. Il prononça à l'occasion dont nous venons de parler, une allocution fort touchante.

Une circonstance d'un autre genre le ramena deux

mois après. Il s'agissait de fêter la cinquantième année de profession de la vénérable Mère Pagé. Cette solennité de famille fut célébrée le 19 mars 1886, à la joie de la religieuse émérite aux vertus de laquelle on rendait hommage, à la consolation de ses filles remplies pour elle de respect et d'affection, à l'édification des personnes du dehors heureuses de voir combien s'aiment des cœurs religieux. Ce fut Mgr Gravel qui prononça le discours.

A ce moment, les constructions étaient assez avancées pour que les religieuses les occupassent en partie. Elles songeaient, ce qu'elles ont fait depuis, à se mettre en clôture régulière et à vivre selon leurs saintes constitutions.

En terminant ces notes sur l'expansion subitement prise au Canada depuis peu d'années par la Congrégation dont nous venons d'écrire l'histoire, nous ne pouvons, quoique ce ne soit plus notre sujet, nous empêcher de remarquer que ces développements concordent avec ceux de la race canadienne-française. Cette race se sent appelée à de vastes destinées. Si Dieu permet qu'elle les réalise, si le senevé devient un grand arbre, on ne devra jamais oublier que ce fut Le Royer et ses associés qui, au nom de Jésus, Marie, Joseph en jetèrent le grain.

Ce sont bien toujours les mêmes principes qui dirigent les vrais Canadiens. « Notre mission, dit

M. Routhier, juge à la cour supérieure de Québec, notre mission dans cette terre du Canada est de propager la foi et la civilisation chrétienne..... le christianisme n'a pas réalisé en Europe tout ce qu'il peut produire de perfectionnement social..... les races latines qui devaient mettre la dernière main à ce chef-d'œuvre l'ont laissé défigurer par les hérétiques et les révolutionnaires.....Il me semble que Dieu veut reprendre ce grand œuvre sur la terre d'Amérique et si c'est là son dessein, c'est la race canadienne-française qui sera appelée à l'accomplir (1). »

Le *Catholic-World* donne une peinture charmante des mœurs des Canadiens des campagnes : « Dans les districts ruraux, dit-il, sur les bords du Saint-Laurent, les vices sont inconnus. Quant au travail, aucun mortel ne travaille plus longtemps ni avec plus d'ardeur que le canadien-français. Peu de leurs fermes sont hypothéquées ; leur nourriture est frugale, mais saine; ils ont de belles églises dans tout le pays, qu'ils ont élevées eux-mêmes à la gloire de Dieu. J'étais en pension il y a quelques années, près de Saint-Marc sur la rivière Richelieu, chez un riche fermier qui est un vrai type de cette race. Il avait neuf enfants qui tous travaillaient d'un côté ou de l'autre, dans la maison ou sur la ferme de deux cents acres. Ils étaient les plus heureuses créatures vivantes et les plus pieuses. Les vieux chants bretons étaient chantés dans cette maison et le rosaire était dit à

(1) *Le rôle de la race française au Canada*. Discours prononcé à une Convention nationale réunie par la Société de Saint-Jean-Baptiste. (*Revue trimestrielle*, 15 octobre 1880.)

une heure réglée par la famille assemblée, les serviteurs inclus. Les filles parlaient le plus pur français qu'elles avaient appris à la vieille Villemarie, et jouaient des airs normands sur le piano. Ils allaient tous à la messe dans la vaste voiture de famille le dimanche et les jours de fête. Et tous étaient de la Congrégation de la Sainte-Vierge. »

Or il y a un courant d'émigration de Canadiens-Français aux États-Unis, et l'on peut calculer, d'après le même journal, que si rien n'entrave le mouvement, dans une quinzaine d'années on les y comptera au nombre de vingt-cinq millions. Quel levier catholique, que ces hommes convaincus qui portent partout avec eux leur foi, leur pratique des devoirs chrétiens! Aussi le *Catholic-World* regarde-t-il ce mouvement comme un travail de francisation catholique par lequel serait complètement transformée toute l'Amérique du Nord. Il termine son article en disant : « Tous les signes du temps indiquent, dans un avenir prochain, la création d'un état français indépendant ayant le noble fleuve Saint-Laurent pour principale artère commerciale et la ville de Montréal pour capitale. »

Puisse ainsi succéder la vérité à l'erreur, la foi à l'hérésie; puisse le règne du Christ se répandre encore avec l'aide des Francs; puisse la France, puisqu'elle semble vouloir mourir chez elle, revivre par ses enfants sous d'autres cieux!

NOUVELLE APPROBATION

DE L'INSTITUT

La branche de l'Institut de Saint-Joseph qui s'était attachée aux Constitutions de Claude de Rueil s'étant éteinte en 1694, toutes les religieuses de cette congrégation se trouvaient depuis lors comprises dans l'approbation donnée par Alexandre VII en 1666. Il n'y avait plus à dire que ce bref aurait été subrepticement obtenu, car d'un côté, il avait été vraiment valide pour les religieuses qui l'avaient fait solliciter, ainsi que pour celles qui s'y étaient ensuite volontairement rangées, et d'un autre côté, celles qui s'y étaient opposées et dont les réclamations avaient été accueillies par le Cardinal légat, avaient cessé d'être.

Le bref d'Alexandre VII approuvait l'Institut : « Nous confirmons et approuvons, y est-il dit, de Notre autorité apostolique par la teneur des présentes la Congrégation et l'Institut desdites exposantes et Nous déclarons qu'elles sont vraies religieuses (1). » Mais cet acte pontifical ne s'expliquait pas sur les Constitutions. Il est vraisemblable que les exposantes n'en avaient pas soumis le texte à la Congrégation

(1) *Exponentium Congregationem et Institutum auctoritate Apostolicæ tenore presentium confirmamus et approbamus, ipsasque exponentes veras esse religiosas declaramus.*

des évêques et réguliers; elles s'étaient bornées à dire qu'elles avaient des Constitutions approuvées de l'Ordinaire, ainsi que le bref le rappelle dans le préambule. Elles ne pouvaient en effet produire ni les Constitutions de Claude de Rueil auxquelles elles voulaient se soustraire, ni les Constitutions que leur donna plus tard Arnauld, longtemps après le bref, en 1685. Il est vrai que ces Constitutions ne sont que la reproduction textuelle de celles qui avaient été écrites à Laval, en 1662; mais dont on ne sait de qui elles auraient reçu une approbation officielle avant celle de l'évêque d'Angers en 1685. Arnauld, en les publiant, y intercala à l'art. 1er de la XXe règle, mention du bref obtenu le 8 janvier 1666, ce qui fit croire dans l'Institut que ces Constitutions de 1685 avaient été approuvées à Rome. C'était vrai, si les Constitutions de 1662 avaient été produites, ce dont on n'a pas la preuve.

Il demeurait donc incertain si les Constitutions étaient comprises dans l'approbation de l'Institut en 1666. Si elles avaient reçu cette sanction après examen de la S. C. des évêques et réguliers, elles étaient invariables et ne pouvaient désormais être modifiées que par l'autorité de cette même Congrégation. Cette fixité était grandement désirable, car des variations apportées par les évêques des diocèses dans lesquels s'établissaient les hospitalières auraient rompu l'unité et rendu impossible l'accomplissement de plusieurs dispositions des Constitutions mêmes.

Une tentative que nous avons mentionnée obligea à sortir d'incertitude à ce sujet et à obtenir pour les Constitutions une approbation formelle. Le véné-

rable évêque de Kingston avait eu la pensée d'approprier à ses intentions particulières la communauté fondée dans sa ville épiscopale. Nous ignorons quel exposé il avait soumis à Rome en demandant la permission qu'il obtint comme nous l'avons dit. Heureusement que son zèle, mieux éclairé, céda aux représentations qu'il reçut en France, car il aurait imposé à l'Institut la triste nécessité de ne plus compter comme un de ses membres l'établissement de Kingston.

Le saint évêque de Montréal, Mgr Bourget, tuteur plus spécial des hospitalières de Saint-Joseph au Canada, puisque c'est dans la ville de Marie (1) qu'elles ont transplanté il y a deux siècles l'Institut né spécialement pour elle, songea à recourir au Saint-Siège pour en obtenir une approbation nouvelle. Il fit aux évêques dont les diocèses possédaient des établissements d'hospitalières de Saint-Joseph la proposition de s'unir à lui pour faire cette demande ; mais tous n'en apprécièrent pas également l'utilité. Entre les maisons même de la Congrégation il n'y avait pas entente complète. Toutes auraient été également heureuses de recevoir une consécration nouvelle des mains de Pie IX; mais toutes ne jugeaient pas de même sur l'opportunité de soulever la question. Les maisons de France, grâce à la sagesse avec laquelle leurs évêques s'étaient toujours conduits envers elles, étaient moins sensibles à la crainte qu'ils

(1) Le nom de Villemarie s'oublie peu à peu et la ville est appelée Montréal comme l'île dans laquelle elle est située ; mais la langue ecclésiastique conservera ce nom primitif; pour elle, cette ville sera toujours *Marianopolis*.

voulussent modifier à leur guise leur manière d'être; mais elles auraient été unanimes à réclamer contre des ingérences tendant à établir entre elles des diversités.

Au moment même où Mgr Bourget poursuivait l'obtention d'une approbation des Constitutions, elles donnaient une preuve de leur attachement à l'uniformité des usages, poussé jusqu'au scrupule. Des correspondances et des conférences avaient lieu entre plusieurs supérieures pour expliquer certains points du Coutumier qui n'avaient pas reçu partout la même interprétation. On avait senti, le rit romain étant rétabli partout, le besoin de réformer le Cérémonial en plusieurs choses qui n'étaient pas conformes aux règles liturgiques. Mais en voulant obéir entièrement aux décisions rituelles de l'Église, on s'étudiait à ne déroger en rien à ce qu'elles permettaient de conserver. L'excellent évêque de Montréal sous prétexte de réformes avait fait un projet dans lequel il se donnait un peu trop carrière. Le supérieur des maisons du diocèse d'Angers, avait rédigé de son côté un travail moins complet, mais dans lequel encore l'imagination propre avait eu trop de part. Il y eut des discussions et des oppositions et l'on finit par s'arrêter à la simple suppression des choses opposées au rit romain. Des concessions particulières pour l'office furent demandées à Rome et obtenues.

Se trouvant ensemble au tombeau des SS. Apôtres, les évêques de Montréal et du Mans (1) adressèrent au Saint-Père une supplique au sujet des Constitutions. Après avoir exposé l'état actuel de l'Institut de

(1) Mgr Charles Fillion.

Saint-Joseph, ils rappelaient l'approbation donnée par Alexandre VII, faisaient l'éloge du dévouement des religieuses depuis deux siècles et ajoutaient : « C'est pour ces considérations, Très Saint-Père, que presque tous les évêques des susdits diocèses supplient Votre Sainteté de daigner traiter avec indulgence et bonté cet Institut de Saint-Joseph, le favoriser de Votre bénédiction Paternelle, et de vouloir bien en même temps confirmer et sanctionner de Son approbation Apostolique ses Constitutions, après que la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers les aura soigneusement examinées ; à moins que, au jugement de la même S. Congrégation, le décret d'Alexandre VII cité plus haut ne suffise au but que l'on a en vue, savoir : l'approbation, la stabilité et l'immutabilité des règles, ainsi que le mérite de la vie religieuse, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle concession du Saint-Siège. » Cette supplique portait la date du 27 mars 1865. Le 12 mai suivant le Pape donna son approbation et le 12 juin le cardinal Quaglia, préfet de la Congrégation des évêques et réguliers signa le décret suivant :

« Notre Très Saint Seigneur le Pape Pie IX, dans l'audience qu'il a accordée à Mgr le Pro-Secrétaire soussigné, de la Congrégation des évêques et réguliers, le douzième jour de mai 1865, a approuvé et confirmé les Constitutions susdites, telles qu'elles sont contenues dans cet exemplaire dont l'autographe est conservé dans les archives de cette S. Congrégation, comme il les approuve et les confirme par la teneur du présent décret. »

« Donné à Rome, à la secrétairerie de la S. Con-

grégation ci-dessus mentionnée, des évêques et des réguliers, le 12 juin 1865 (1). »

« A. CARDINAL, QUAGLIA, préf.
« STANISLAS SVEGLIATI,
« *Pro-Secrétaire.* »

Ainsi à l'avenir, plus sûrement que jamais, l'Institut des sœurs hospitalières de Saint-Joseph est placé sous l'égide du Saint-Siège.

Les supérieures de toutes les maisons ressentirent la reconnaissance la plus vive de cet acte de bienveillance tutélaire du Souverain Pontife. Elles écrivirent à Sa Sainteté pour la lui témoigner et demandèrent une Indulgence plénière fixée à deux jours pour elles singulièrement mémorables : le 8 janvier, date du bref d'Alexandre VII et le 12 mai, date de l'approbation des Constitutions par Pie IX, faveur qui leur fut gracieusement accordée (12 décembre 1865).

La pensée du Saint-Père fut bien comprise et plusieurs évêques la traduisirent dans les lettres qu'ils écrivirent aux religieuses de Saint-Joseph de leurs diocèses, au sujet de cette nouvelle sanction de leur Institut.

« De toutes les preuves d'affectueux intérêt que nous avons pu vous donner, disait Mgr Fillion, évêque du Mans, aucune ne nous semble aussi importante et

(1) *Sanctissimus Dominus noster Pius papa nonus in audientia habita ab infrascripto Domino pro-secretario S. Congregationis Episcoporum et Regularium sub die* 12 *maii* 1865, *suprascriptas Constitutiones prout in hoc exemplari continentur, cujus autographum in archivio hujus S. Congregationis asservatur, approbavit atque confirmavit, prout præsentis decreti tenore approbat atque confirmat.*

ne saurait vous être plus utile que le succès de nos démarches auprès du Saint-Siège pour obtenir l'approbation de vos Constitutions.

« Elles ne seront plus seulement pour vous un monument vénérable de l'esprit et du zèle de vos saints fondateurs, un fruit béni de leurs prières, de leurs mortifications et des inspirations qu'ils ont reçues de Dieu. Vous n'y verrez pas seulement une direction pleine de sagesse qui, depuis deux siècles n'a cessé de former des générations de saintes hospitalières, et destinée à vous conduire à la même perfection. Vous les regarderez comme l'expression même de la volonté de Dieu à votre égard, puisqu'il a daigné les revêtir du sceau de son autorité divine, par l'approbation de son Vicaire sur la terre. »

« Vous avez, jusqu'à ce jour, écrivait Mgr Wicart, évêque de Laval, aimé et servi Dieu, aimé et servi ses pauvres, comme de fidèles et ferventes épouses de Notre-Seigneur Jésus-Christ, toutes remplies de son esprit. Une nouvelle effusion de ses grâces va se répandre dans vos âmes et vous conduire, nous l'espérons, avec un surcroît d'allégresse, dans la voie de ses commandements et de votre perfection, sous les nouvelles bénédictions que vous apporte l'approbation apostolique récemment accordée par le Saint-Siège à vos saintes Règles et Constitutions.

« Ces Règles étaient déjà très sages, revêtues depuis longtemps des approbations les plus respectables, et leur fidèle observation, je le dis avec joie et bonheur, nous avait profondément édifié depuis onze ans. Aussi le saint Pontife Pie IX ne leur a-t-il fait subir que bien peu et de très légères modifications pour

leur donner son approbation définitive et la forme qu'elles auront à garder désormais. »

Mgr Guillaume Angebault, évêque d'Angers, s'exprimait ainsi : « En vous présentant cette nouvelle édition des Constitutions qui régissent votre pieux Institut, notre premier besoin est de nous féliciter avec vous de l'approbation dont le Vicaire de Jésus-Christ a daigné les revêtir..... Vous trouverez dans cette sanction suprême et infaillible un motif nouveau de vous attacher avec plus d'amour de respect et de fidélité à vos saintes Règles. »

Enfin, Mgr Bourget, évêque de Montréal, chante le triomphe auquel il avait tant contribué : « Vos saintes Constitutions viennent d'être réimprimées avec le décret de N. S.-P. le Pape Pie IX, qui leur appose le sceau de la sanction pontificale..... Votre Institut était déjà, à la vérité depuis deux siècles, approuvé par Alexandre VII d'heureuse mémoire et son bref se trouvait inséré dans le livre qui vous a fidèlement transmis vos antiques Constitutions, comme un dépôt sacré. Mais il y manquait quelque chose et la divine Providence vient d'y pourvoir.....

« Par la sanction pontificale, votre Institut est pour vous l'Arche d'alliance qui renferme les tables de la loi, c'est-à-dire vos saintes Constitutions; car, approuvées par le Vicaire de Jésus-Christ, il ne reste plus de doute qu'elles n'aient été dictées par l'Esprit-Saint à vos fondateurs..... En rapprochant l'époque où vos premières Mères commencèrent à se former en famille religieuse pour honorer la Sainte-Famille de Jésus, Marie, Joseph, de celle où Alexandre VII approuva votre Institut, on reconnaît qu'il fut dès son

berceau, l'objet particulier des prédilections du Saint-Siège. »

Ensuite, il jette un coup d'œil historique sur la communauté de Montréal, la montre si petite et si éprouvée au début, maintenant si prospère, attribue ce succès aux grandes vertus des devancières, à leur attachement au Saint-Siège, et encourage ses filles à marcher sans faillir sur les traces de ces religieuses héroïques.

L'évêque de Nîmes, Mgr H. Plantier et l'évêque d'Avignon, Mgr L.-A. Dubreil, donnèrent aussi leurs lettres de félicitation et d'encouragement.

RESTES DE LA MÈRE DE LA FERRE

RECOUVRÉS

Les ossements de la Mère de la Ferre avaient été, comme on l'a vu, inégalement partagés, entre les maisons de Moulins où elle était morte et de La Flèche, où en compagnie avec Le Royer de la Dauversière, elle avait fondé l'Institut de Saint-Joseph. La partie principale que Jeanne Le Royer, fille du fondateur rapporta de Moulins à la maison mère, fut placée dans le chœur des religieuses et y resta jusqu'au 19 mars 1793, jour où les hospitalières furent expulsées. En quittant leur couvent, les religieuses eurent soin d'emporter la boîte qui renfermait ce trésor si précieux pour elles; mais elles la déposèrent dans une maison de la ville, et, par peur, les personnes qui en avaient reçu la garde, la firent enfouir au cimetière, en sorte que plus tard il fut impossible de la retrouver. Une des sœurs en avait retiré un os qu'elle rendit lors de la réunion des religieuses à l'hôpital. Les supérieures de La Flèche et de Moulins en avaient fait enchâsser chacune un qu'elles portaient sur elles pendant qu'elles étaient en charge. Le petit reliquaire de la supérieure de La Flèche revint aussi au moment de la réunion, et celui de la supérieure de Moulins fut apporté par la sœur Tardy, lorsque sa maison ne

pouvant renaître, elle vint se fixer dans celle de La Flèche.

Le procès-verbal de recognition rédigé à Moulins, en 1746, déclare que les ossements contenus dans la boîte laissée chez les hospitalières de cette ville étaient au nombre de trente-six. L'official dit qu'il les fit sortir et retirer de la caisse, qu'il les compta et qu'il les fit ensuite remettre dans la même boîte d'une manière décente sur des lits de coton. On ignorait ce que cette boîte et son précieux contenu avaient pu devenir pendant la révolution et surtout après que les efforts de la Mère Esmelin pour relever sa communauté étaient demeurés sans succès. Ils eussent été vraisemblablement perdus à tout jamais, si l'official n'eût eu soin de mettre dans la boîte même son procès-verbal. Les noms de La Ferre, de Saint-Joseph, de La Flèche, mirent plus tard sur la voie pour découvrir à qui le coffret devait être rendu.

La prudente Mère Esmelin, en effet, en prévision des événements, avait eu soin, avant qu'on l'expulsât de son Hôtel-Dieu, de mettre en sûreté beaucoup de précieux objets. De ce nombre était le coffret contenant les restes de Marie de la Ferre, fondatrice de l'Institut de Saint-Joseph et de la maison de Moulins. Il fut conservé très honorablement dans le pensionnat que la Mère Esmelin dirigea quelque temps avec ses sœurs.

Dans ce pensionnat, la zélée religieuse élevait une de ses nièces, Mlle de Vilenne qui devint plus tard Mme de Champs. Cette dame a laissé par écrit quelques souvenirs. Elle se rappelait fort bien avoir été

conduite devant ce coffret et y avoir prié pendant qu'elle était en pension. Peu de temps avant de mourir sa tante vénérable lui en fit remise, le lui recommanda et lui prescrivit de ne s'en dessaisir qu'en faveur d'une communauté qui saurait en apprécier toute la valeur. Mme de Champs reçut volontiers et avec respect le dépôt que lui confiait la Mère Esmelin; mais, après que celle-ci eut fermé les yeux, elle ne se mit pas en peine de rechercher cette communauté qui devait plus que tout autre attacher du prix à la possession du coffret vénéré. Elle le conserva jusqu'au moment où elle mit sa fille au pensionnat des dames Bénédictines de Chantelle-le-Château, près de Moulins. Alors, elle songea que ce dépôt qu'elle respectait à cause de la vénération dont elle l'avait vu elle-même entouré et des recommandations dernières de sa vénérable tante, serait mieux entre les mains des religieuses auxquelles elle confiait sa fille et le leur fit porter.

Les Bénédictines l'acceptèrent avec l'obligation de remettre leur dépôt aux hospitalières fondées par Marie de la Ferre, si elles en pouvaient découvrir. Elles ne firent pas beaucoup de recherches; personne d'ailleurs ne se trouvait près d'elles en état de les renseigner. Des Visitandines, cependant, entendirent parler du dépôt fait à Chantelle et demandèrent s'il provenait de leur ancien monastère de Moulins. On leur répondit qu'il n'en provenait pas; mais on comprit mieux que ce qui avait peu d'intérêt pour la maison de Chantelle en avait sans doute pour d'autres. On s'informa et M. l'archiprêtre de La Flèche reçut une lettre (1874) dans laquelle on lui disait que

s'il existait encore une communauté d'hospitalières de Saint-Joseph reconnaissant comme sa fondatrice une Mère de La Ferre, on possédait à Chantelle des objets et des ossements de cette vénérable Mère que l'on serait empressé de restituer.

La supérieure de La Flèche, la digne Mère Gaudin, envoya aussitôt son acceptation et l'expression de sa reconnaissance (1). En même temps partit l'aumônier de la maison (2) avec mission de recevoir et de rapporter le précieux trésor. En lui en faisant la remise de la façon la plus gracieuse, les Bénédictines semblaient cordialement partager la joie des hospitalières. Ces cœurs religieux se comprenaient; de loin, ils continuent à entretenir des rapports affectueux. Au retour, l'aumônier s'arrêta au Mans pour présenter à l'évêque les vénérables restes dont il était chargé; Mgr Fillion en reconnut l'authenticité et ordonna de sceller le coffret du sceau de la communauté après que toutes les sœurs auraient vu les ossements vénérés. Les religieuses de La Flèche reçurent avec la plus vive allégresse le précieux dépôt. Le coffret fut attaché avec un ruban blanc de soie et deux cordons rouges également de soie, puis scellé de deux sceaux

(1) Par le soin avec lequel, à force de recherches chez les notaires, dans les dépôts publics et ailleurs, elle a reconstitué et enrichi les archives de l'Hôtel-Dieu de La Flèche, la vénérable Mère Gaudin a mérité la reconnaissance de tout l'Institut. Au risque de contrister son humilité, c'était un devoir pour nous de le dire. C'est un fait qui appartient à notre histoire et ne pouvait y être omis, non plus que l'expression de la gratitude de l'historien pour le concours patient qu'elle lui a donné.

(2) C'était l'excellent M. Panhéleux, mort en 1884, vicaire général de Mgr l'évêque du Mans.

en cire rouge et déposé sur une crédence dans la chapelle de Saint-Joseph.

Toutes les maisons de l'Institut apprirent avec bonheur la joyeuse nouvelle que la supérieure de La Flèche s'empressa de leur communiquer. Elles furent plus heureuses encore en 1876, lorsqu'elles reçurent chacune un ossement accompagné d'un authentique. Il resta à La Flèche vingt-huit os qui furent remis dans le coffret, scellé de même qu'auparavant; on le replaça dans la chapelle de Saint-Joseph.

Il resterait peut-être à dire quelque chose des grâces sollicitées et obtenues par l'intercession de Jérôme Le Royer et de Marie de la Ferre. Nous avons déjà raconté, d'après la sœur Morin, des apparitions de Le Royer en compagnie d'Olier; nous avons parlé de la confiance que conservait envers les fondateurs la sœur Catherine Macé, et dans les derniers temps, l'angélique Adèle Coulombe. Il est certain que la confiance au crédit du fondateur et de la fondatrice auprès de Dieu est grande dans l'Institut et que souvent, en particulier, les religieuses y ont recours. Elles prétendent être exaucées, et il serait certainement téméraire de les contredire. Mais les faits qu'elles racontent n'ont point été constatés juridiquement. Il appartient à Dieu seul de glorifier ses serviteurs. Nous laissons à l'Institut le soin de recueillir et de soumettre au jugement de la sainte Église les faits qui se seraient pro-

duits ou qui pourraient se produire, avec la permission de la divine Providence, s'il est dans ses impénétrables desseins que des vertus si belles et si longtemps ignorées, soient officiellement reconnues, proclamées et honorées d'un culte public.

FIN

ERRATA DU TOME IIe

FAUTES A CORRIGER :		LISEZ :
Page 7 lig. 25-26 : elles-mêmes	—	eux-mêmes.
— 39 lig. 15 : toutes	—	toute.
— 43 lig. 16 : à titre supérieure	—	à titre de supérieure.
— 62 lig. 30 : désignèrent	—	désignaient.
— 67 lig. 4 : la Mère Gras	—	la Mère Le Gras.
— 121 lig. 17 : les remplacer	—	la remplacer.
— 130 lig. 12 : répugnants de	—	répugnants à
— 139 titre : Girault	—	Giroust.
— 141 lig. 32 : René	—	Renée.
— 149 lig. 24-25 : de la Billière	—	de la Biltière.
— 162 lig. 23 : sur la vie	—	sur la voie.
— 165 lig. 28 : prescrit	—	prescrits.
— 246 lig. 25 : Indes des	—	des Indes.
— 270 lig. 29 : destinés	—	destinées.
— 271 lig. 30 : le sinistre appel	—	le lugubre appel.
— 316 sommaire : sœur Sainte-Claire-Étienne Goyet.	—	sœur Sainte-Claire. — Etienne Goyet.
— 332 lig. 31 : Comme elle	—	Comme elles.



Le Mans. — Imprimerie Edmond Monnoyer.

Le Mans. — Typographie Edmond Monnoyer.